This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

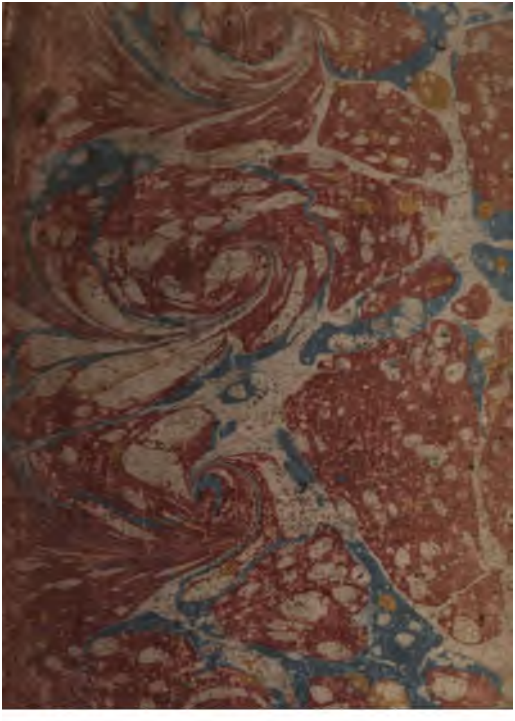

LE

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVIII.

JANVIER.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

JOURNAL

DES

SCAVANS,

LE JOURNAL DES ÇAVANS,

ANVIER. M. DCC. XXVIII.

STOIRE DE LA PROVINCE
l'Alſace, depuis Jules Céſar, juſ-
u'au mariage de Loüis XV. Roi de
rance & de Navarre; avec des fi-
ures en taille-douce, des plans, des
artes geographiques, & un Recueil
e pieces qui peuvent ſervir de preu-
es aux faits importans : dédiée au
Roi. Par le R. P. Loüis la Guille,
e la Compagnie de Jeſus. A Straſ-
ourg, chez Jean Renauld Doulſ-

423818

ſecker, 1727. in-fol. 2. parties. 1. partie, pp. 372. 2. partie, pp. 362. ſans les Preuves.

JUSQU'APRESENT l'on n'avoit eu en France que des idées generales des differentes révolutions arrivées dans l'Alſace, & de la forme du gouvernement de ce Païs-là, avant qu'il eût été réüni à la Couronne ſous le regne de Louis XIV. c'eſt ce qui a fait croire au P. la Guille, que les François verroient avec plaiſir une Hiſtoire de cette Province. N'en ayant trouvé les materiaux raſſemblez dans aucun Auteur, il a été obligé de les tirer de quelques vieilles Chroniques d'anciens Auteurs peu connus, & de quelques Diplomes qui n'avoient point encore paru. A l'égard des traits de l'Hiſtoire generale de l'Empire Romain, de France, d'Allemagne, & de l'Egliſe, que l'Auteur a crû devoir rapporter pour éclaircir l'Hiſtoire particuliere de l'Alſace, ce ſont des Auteurs beaucoup plus con-

nus qui les lui ont fournis. Quelques points de cette Hiſtoire demandoient des éclairciſſemens particuliers, le P. la Guille a mieux aimé les inſerer dans le corps du livre, que d'en compoſer des Diſſertations ſéparées qui ne ſeroient guéres lûës que par les Sçavans.

Cet Ouvrage eſt diviſé en deux Parties, dont la premiere contient l'Hiſtoire d'Alſace depuis Jules Céſar, juſqu'au commencement du ſeiziéme ſiecle; la ſeconde partie commence aux premieres années du ſeiziéme ſiecle, & ne finit qu'au mariage du Roi Louis XV. Nous donnerons dans ce Journal l'extrait de la premiere Partie, & nous renvoirons au Journal ſuivant l'extrait de la ſeconde Partie.

Le Païs qui eſt borné à l'Orient par le Rhin, & à l'Occident par les montagnes de Voges, n'a commencé à porter le nom d'Alſace que vers le ſeptiéme ſiecle. Il avoit fait de tout tems partie de l'ancienne Gaule. Des Nations d'au-delà du Rhin, commandées par Arioviſte, s'étant

emparées d'une partie de ce Païs qu'on a nommé depuis la haute Alſace, furent vaincuës par Jules Céſar, & tout le Païs fut ſoumis aux Romains. Dans la diviſion des Gaules faite par Auguſte, ce qu'on a depuis nommé la haute Alſace, faiſoit partie de la Gaule Lyonnoiſe; & ce qu'on appelle à preſent la baſſe Alſace, étoit renfermé dans la Germanie ſuperieure : les Romains furent ainſi maîtres de toute l'Alſace. L'hiſtoire de cette Province a fait longtems partie de celle de l'Empire Romain; le P. la Guille s'eſt contenté d'en rapporter ce qui a le plus de rapport à l'Alſace, c'eſt-à-dire, ce que les anciens Hiſtoriens diſent qui s'eſt paſſé ſur les bords du Rhin, & dans une partie de la Germanie.

Depuis Conſtantin juſqu'à Clovis, l'Alſace fut ſouvent ravagée par des Nations barbares qui paſſoient le Rhin. Les Allemands s'en rendirent pluſieurs fois les maîtres, & ils en furent chaſſez pluſieurs fois par les Romains. Les Bourguignons qui s'en étoient emparez, furent vaincus par

Le même General vainquit
Roi des Gots, qui avoit rava-
Province. Meroüée, Roi des
, qui s'étoit emparé de l'Al-
e vit obligé de repaſſer le
mais les François ayant dé-
ilderic, & choiſi pour leur
Comte Egidius, furent les
de cette Province, juſqu'au
ment de Childeric. Notre
n'eſt point du ſentiment
aniel, qui regarde comme
e ce qu'on dit de la dépo-
Childeric, de ſon rétabliſ-
& de l'élection du Comte
pour Roi des François.
fut que ſous Clovis que
çois ſe firent un établiſſe-
ble dans l'Alſace, après qu'il
haſſé les Allemands. Preſque
Auteurs modernes s'accor-
ire que c'eſt à Tolbiac, qu'on
à preſent Zule ou Zulpit, à
ès de Cologne, dans le Du-
uliers, que s'eſt donné cette
bataille où Clovis après
omis de ſe faire Chrétien,
des Allemands; mais Hens-

chenius, & après lui le P. la Guille, prétendent que cette bataille s'eſt donnée près de Straſbourg. Ils ſe fondent ſur ce qu'aucun des anciens Hiſtoriens n'a dit que cette bataille ait été donnée à Tolbiac. Il eſt vrai que ces anciens Hiſtoriens n'en marquent point préciſément l'endroit; mais les Auteurs de la Vie de Saint Vaaſt, dont l'une a été écrite avant l'an 667. & dont l'autre a été revûë par Alcuin, diſent que l'armée des François & celle des Allemands ſe rencontrerent vers les rivages du Rhin, ce qui ne peut convenir à Tolbiac qui eſt éloigné de ce fleuve d'une journée. En ſuppoſant que la bataille ſe ſoit donnée près de Straſbourg, il étoit naturel que Clovis partant du champ de bataille, pour aller ſe faire baptiſer à Rheims, prît ſa route par Toul, comme il le fit, & qu'il paſſât la riviere d'Aiſne, vers Vouſſi; route qu'on ne peut préſumer qu'il eût priſe, ſi la bataille s'étoit donnée près de Tolbiac. Notre Auteur croit que c'eſt en reconnoiſſance de la grace que Clovis

avoit reçûë près de Straſbourg, qu'il fit bâtir l'Egliſe Cathedrale de cette ville.

A l'occaſion de l'Egliſe Cathedrale de Straſbourg, que tous les Annaliſtes d'Alſace & des Païs voiſins diſent avoir été bâtie par Clovis, le P. la Guille parle dans le quatriéme livre de ſon Hiſtoire, de l'établiſſement de la Religion Chrétienne en ce Païs. Il prétend qu'elle y avoit déja fait de grands progrès dès le ſecond ſiecle. Il ſe fonde ſur des paſſages de S. Irenée & de Tertullien, qui en écrivant contre les Heretiques du ſecond ſiecle, leur oppoſoient la doctrine des Egliſes de Germanie, des Gaules & des Eſpagnes; & il croit qu'après ces deux autoritez, on doit faire peu de fond ſur ce que dit Sulpice Sévere, qu'on avoit vû pour la premiere fois des Martyrs dans les Gaules ſous l'Empire de Marc-Aurele, la Religion Chrétienne ayant été embraſſée plus tard en deçà des Alpes.

Notre Auteur eſt perſuadé, ſuivant la tradition commune, que ſaint Materne & ſes Compagnons, premiers

Apôtres de l'Alſace & des Païs voiſins, y furent envoyez par S. Pierre, & que ſaint Materne y fut reſſuſcité dès qu'on eut poſé ſur ſon tombeau le bâton que ſaint Pierre avoit donné aux Compagnons de ce Saint, en leur aſſurant que c'étoit l'inſtrument duquel Dieu vouloit ſe ſervir pour reſſuſciter celui dont ils pleuroient la mort. Le premier Evêque de Straſbourg qui ſoit connu, eſt ſaint Amand, qui aſſiſta au Concile de Cologne tenu en 346. Pluſieurs Auteurs peu exacts, & deux Breviaires anciens de Straſbourg, ont confondu mal-à-propos S. Amand Evêque de Straſbourg, avec S. Amant Evêque de Maſtrich, qui vivoit vers le milieu du ſeptiéme ſiecle.

Après cette diſſertation ſur l'établiſſement de la Religion Chrétienne en Alſace, le P. la Guille revient à l'Hiſtoire de cette Province.

Quand les enfans de Clovis firent entr'eux le partage des Etats de leur pere, l'Alſace fit partie du Royaume d'Auſtraſie qui échut à Thierri. Depuis ce tems-là, juſques vers la

ſin de la ſeconde race de nos Rois, l'Hiſtoire de l'Alſace fait partie de l'Hiſtoire generale de France ; notre Auteur a ſoin d'en rapporter les évenemens qui ont le plus de liaiſon avec ſa Province. Il s'étend beaucoup ſur les fondations des Egliſes & des Monaſteres, ſur-tout de celui de ſainte Odille, où il prétend qu'il y a eu d'abord des Chanoineſſes. Il parle auſſi des Ducs & des Comtes particuliers de l'Alſace, qui n'étoient en ce tems-là que les Gouverneurs de la Province. Athic, pere de ſainte Odille, eſt le premier Duc d'Alſace dont la memoire ait été conſervée. Son fils Adelbert eut après lui le titre de Duc ; celui-ci eut pour ſucceſſeur Luitfrid, auquel ſucceda Hugues I. pere d'Irmengalde qui épouſa Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. Hugues I. ne prit que le titre de Comte, non plus que Luitfrid II. frere d'Irmengalde, & ceux qui lui ſuccederent. C'eſt de ce Duc Athic que les Genealogiſtes font deſcendre les Maiſons d'Autriche & de Lorraine.

La foibleſſe de nos derniers Rois de la ſeconde race, donna lieu à Othon I. Roi de Germanie & depuis Empereur, de ſe rendre maître de l'Alſace, de la tranſmettre à ſes ſucceſſeurs, & d'enlever à la France une Province qui en avoit fait partie depuis le regne de Clovis. Ces nouveaux Maîtres établirent d'abord des Ducs & enſuite des Comtes en Alſace; mais la ville de Straſbourg, quoique renfermée dans le Duché d'Alſace, n'étoit point ſoumiſe aux Ducs comme les autres villes : car l'Empereur Othon II. confirmant les privileges qui avoient été accordez à l'Evêque de Straſbourg par les Rois ſes prédéceſſeurs, défendit à tous Ducs, Comtes, Vicaires, & à quelque autre Juge que ce fut, d'exercer aucune Juriſdiction dans la ville de Straſbourg, à la réſerve du Juge que l'Evêque aura choiſi.

Il y a des Auteurs qui prétendent que les Landgraves d'Alſace ont ſuccedé aux Ducs, mais le P. la Guille n'eſt point de l'avis de ces Auteurs, parce qu'il lui eſt tombé entre les mains

des actes dans leſquels des Seigneurs ont pris la qualité de Ducs d'Alſace, dans le tems même qu'il y avoit des Landgraves.

Juſqu'à preſent on n'a pû déterminer en quoi conſiſtoit l'autorité des Landgraves d'Alſace, ni fixer l'époque de cet établiſſement ; le P. la Guille ne ſe flatte point de développer ce ſujet d'une maniere qui leve tous les doutes, mais ce qu'il tire là-deſſus de differentes Pieces & de differens Auteurs, ne laiſſe pas d'en donner une idée plus claire que celle qu'en avoient donné pluſieurs Ecrivains.

Selon notre Auteur, les premiers Landgraves d'Alſace étoient des Vicaires de l'Empereur dans cette Province, qui étoient chargez de maintenir les droits de l'Empereur, de veiller ſur les Finances, & de rendre la Juſtice. Ils joüiſſoient de certains domaines attachez au Landgraviat, & ils exerçoient leur autorité ſur le reſte de la Province, comme Lieutenans de l'Empire. Il y eut par la ſuite d'autres Juges établis

dans l'Alſace ; le titre de Landgrave & les Domaines du Landgraviat furent conſervez dans les familles de ceux qui avoient joüi d'abord de ce titre, avec le droit d'adminiſtrer la Juſtice.

Le premier Seigneur que le P. la Guille ait trouvé dans les titres honoré du titre de Landgrave d'Alſace, eſt Rodolphe, Comte d'Harſbourg, à qui on donne cette qualité dans un acte de l'an 1210. Dans ce tems-là les Seigneurs de Weert ne prenoient que la qualité de Comtes d'Alſace ; mais dans un acte de 1232. on leur donne le titre de Landgraves. Ainſi dans le treiziéme ſiecle, les Comtes d'Harſbourg étoient Landgraves de la haute Alſace ; & les Comtes de Weert, Landgraves de la baſſe Alſace. Le Landgraviat de la haute Alſace, eſt reſté aux Comtes d'Harſbourg, qui l'ont cedé au Roi Loüis XIV.

A l'égard de la Famille des Comtes de Weert Landgraves de la baſſe Alſace, elle finit en 1370. Trente ans auparavant, Jean Comte de Weert,

avoit fait un Traité avec Loüis & Frederic Comtes d'Oetingue, par lequel il cedoit à ces derniers, tous ſes droits ſur le Landgraviat. Les Comtes d'Oetingue vendirent enſuite le Landgraviat de la baſſe Alſace à l'Evêque de Straſbourg & à ſon Egliſe.

Après avoir donné un précis de ce que notre Auteur rapporte ſur le Gouvernement general de la Province d'Alſace, nous aurions ſouhaité pouvoir rapporter en abregé ce qu'on trouve dans cette Hiſtoire ſur la forme du Gouvernement de la ville de Straſbourg; ſur les conteſtations que les Habitans ont euës avec leurs Evêques, leſquelles ont donné lieu à de longues guerres; ſur la maniere dont la principale autorité a été ôtée à la Nobleſſe dans le Gouvernement de cette ville: mais nous ne pourrions entrer dans ce détail, ſans paſſer les bornes que nous nous ſommes preſcrites. Il faut le voir dans le Livre, de même que le détail des guerres, ſoit domeſtiques, ſoit étrangeres, que l'Alſace a été

obligée de ſoûtenir, ou dont elle a été le théâtre. Nous obſerverons ſeulement en finiſſant, que notre Auteur s'attache à prouver, que l'art de l'Imprimerie a été inventé à Straſbourg, par des Bourgeois de cette ville qui y ont imprimé les premiers Livres: ſur quoi on peut voir la page 333. de la premiere Partie de cette Hiſtoire.

JOANNIS SCHILTERI, Juriſconſulti olim Argentoratenſis, Theſaurus Antiquitatum Teutonicarum, Eccleſiaſticarum, Civilium, Litterariarum; tomus primus, exhibens Monumenta Eccleſiaſtica Chriſtiana, veterum Francorum & Allemanorum, edita & inedita: c'eſt-à-dire, *Tréſor des Antiquitez Teutoniques, Eccleſiaſtiques, Civiles & Litteraires, par Jean Schilter, Juriſconſulte de Strasbourg:* tome 1. *qui comprend pluſieurs anciens Ouvrages écrits en langue vulgaire par les anciens François & les Allemands, concernant la Religion Chrétienne.* A Ulm, chez Daniel Bartholomé, 1727. in-fol.

IL y a déja long-tems que le Public attend avec impatience ce Recueil des Antiquitez Teutoniques. M. Schilter qui y avoit travaillé pendant plusieurs années, n'en a rien fait imprimer. C'eſt M. Smid, Diſciple de M. Schilter, lequel a acheté les Livres & les Manuſcrits de ſon Maître, qui a fourni la copie écrite de la main de l'Auteur. M. Scherzius auſſi Diſciple de M. Schilter, a revû le Texte des Auteurs ſur differens Manuſcrits, & il a ajoûté des Notes à celles de M. Schilter.

La premiere Piece de ce Recueil eſt le Livre des Evangiles d'Otfrid, Moine de Wiſſambourg, écrit en rimes & dans la Langue des anciens François. Otfrid vivoit ſur la fin du neuviéme ſiecle : Il paſſoit de ſon tems pour être bon Philoſophe, bon Poëte, bon Rhetoricien : Il s'attachoit particulierement à la Langue Germanique ou Thudeſque, & il eſt un des premiers qui ait travaillé à l'aſſujettir à certaines regles de Grammaire. Les Ouvrages qu'il a compoſez, étoient peu lûs, même du tems de l'Abbé

Trithéme ; parce que ceux qui ſçavoient le mieux la Langue Allemande, avoient peine à le comprendre; ce qui fait que l'on a plus d'obligation à ceux qui ſe ſont attachez, dans ces derniers tems, à l'expliquer. Il ne s'eſt point aſſujetti à compoſer chaque vers d'un certain nombre de pieds ou de ſyllabes ; mais il a toujours eu ſoin qu'il y eût des rimes à la fin des lignes. Flaccius Illiricus eſt le premier qui ait fait imprimer le Livre des Evangiles d'Otfrid. Comme cet Editeur n'étoit point fort ſçavant en Langue Allemande, il fut fort aidé dans ce travail par Gaſſarus Medecin d'Auſbourg, qui lui fournit une copie de ce Livre, & qui eut la principale part dans la Traduction, à ce que prétend l'Auteur de la Préface generale de ce Tréſor. Mais cette Edition de Flaccius Illiricus étoit pleine de fautes. Freherus entreprit de les corriger, non-ſeulement par le moyen de differens MSS. qu'il avoit conſultez, mais encore par la connoiſſance particuliere qu'il avoit acquiſe de l'ancienne Lan-

gue Teutonique. Ces Remarques ont été imprimées à Wormes, en 1631. Cependant il reſtoit encore pluſieurs endroits à reformer dans le Texte : M. Schilter entreprit de les corriger, en confrontant differens morceaux de l'Ouvrage, & en comparant le ſtyle de l'Auteur, avec celui d'autres Ecrivains du même tems ; il en fit une nouvelle Verſion litterale en latin, & il y ajoûta des Notes. M. Scherzius en revoyant l'Ouvrage entier après M. Schilter, l'a reformé ſur les differentes leçons des MSS. de la Bibliotheque Imperiale, & de celle du Vatican.

L'Ouvrage d'Otfrid eſt diviſé en cinq livres qui comprennent l'Hiſtoire Evangelique & une eſpece de Conference des quatre Evangiles. C'eſt une Paraphraſe de l'Evangile, à laquelle l'Auteur a joint des Explications ſur le ſens ſpirituel, le myſtique & le Moral. Cette Paraphraſe a été faite ſur l'ancienne Verſion latine du Nouveau-Teſtament. Quelquefois l'Auteur ajoûte à ce qui eſt rapporté par les Evangeliſtes, quelques

circonſtances particulieres ſonc
ſur des conjectures, ou ſur la Tra
tion de ſon tems. Il dit par exem
que quand l'Ange Gabriel anno
à la Sainte Vierge, qu'elle ſeroi
mere du Sauveur du Monde, elle
noit un Pſautier, qu'elle le chan
depuis le commencement juſqu'
fin, & qu'elle étoit en même t
occupée à coudre ou à broder.

Pour donner à ceux qui ont q
que teinture de la Langue Germ
que, une idée du ſtyle d'Otfrid
du goût dans lequel M. Schilt
traduit ſon Original, nous al
rapporter le commencement de l'
tre dédicatoire de cet Ouvrag
Loüis, Roi de Germanie.

» Ludouvig ther ſnello,
» Thes Wisduames fallo;
» Er oſtarrichi rihtit al,
» So Franckoro Kuning ſca
» Ubar Franckono lant gizal,
» So gengit ellu ſin giuvalt;
» Thas rihtit, ſo ih thit zellu,
» Thiu ſin giuvalt ell
» Themo ſi jamer heili,

oh ſolida gimeini.
Druhtien hohemo thas guat,
» Joh freuvemo emizen thas mua,
» Hohemo gimuato
» Jo allo ziti guato.

Ludovicus alacer,
Sapientiâ plenus;
Is Orientale Regnum (Franciæ) regit omne,
Ut Francorum Regem decet,
Super Francorum regionem inclitam
Progreditur omnis ejus poteſtas.
Hoc regit quod ego tibi recenſeo,
Omnis ſua poteſtas.
Huic ſit ſemper ſalus,
Atque felicitas publica.
Dominus accumulet ipſi bonum,
Atque exhilaret ipſi jugiter animum.
Accumulet ipſi gratiam
Atque omnia tempora bona.

Le ſecond Ouvrage de ce Recueil une Paraphraſe du livre des Pſeaumes en Proſe Teutonique. Les ſentiens ſont partagez ſur l'Auteur de cette Paraphraſe; Lambecius l'attribue à Otfrid, Moine de Wizembourg,

dont nous venons de parler: Il ſe fonde ſur un Paſſage de Thriteme, qui nous apprend, qu'Otfrid a travaillé ſur les Pſeaumes, & ſur un ancien Manuſcrit de cette Paraphraſe, conſervé dans la Bibliotheque Imperiale, qu'il juge par le caractére, avoir été écrit même du tems d'Otfrid. Le Pere Dom Bernard Franckius, Religieux Benedictin de Saint Gal, a fait une Diſſertation contre Lambecius, pour prouver que cette Paraphraſe n'eſt point d'Otfrid, mais d'un Notker, Moine de Saint Gal. Meſſieurs Schilter & Scherzius ont ſuivi le ſentiment de Franckius. Ils ſe fondent premierement ſur ce que Thriteme dit que l'Ouvrage qu'Otfrid avoit compoſé ſur les Pſeaumes étoit en vers, & que cette Paraphraſe eſt écrite en proſe: Secondement, ſur la difference du ſtile d'Otfrid que ceux même qui ſçavent l'Allemand, ont beaucoup de peine à entendre, d'avec celui de cette Paraphraſe des Pſeaumes que l'on entend facilement quand on ſçait la Langue Allemande. Cette difference de ſtile qui fait

connoître que l'Auteur de la Paraphraſe eſt beaucoup moins ancien qu'Otfrid, leur paroît un argument beaucoup plus déciſif que celui que Lambecius a tiré des caractéres du Manuſcrit de la Biblioteque Imperiale ; car outre que des Sçavans ont reproché à Lambecius de s'être quelquefois trompé ſur l'âge des Manuſcrits, il eſt plus facile de croire qu'un Copiſte ait eu un caractére approchant de celui d'un ſiecle plus reculé, qu'il n'eſt naturel de croire qu'un Auteur ait un ſtile tout different non-ſeulement de celui qui paroît dans ſes autres Ouvrages, mais encore de celui de ſon ſiecle. Ils ajoûtent que les MSS. de cette Paraphraſe du Pſautier que l'on conſerve à Saint Gal & dans d'autres Bibliotheques, l'attribuent à Notkaire, Moine de Saint Gal, & que les Chroniques de Saint Gal s'accordent ſur ce ſujet avec les Manuſcrits.

Il y a eu pluſieurs Moines de Saint Gal, qui ont porté le nom de Notker. L'un d'eux, ſurnommé le Begue, qui a compoſé des Hymnes & des

Proſes, eſt mort au commencement du dixiéme ſiecle. Le ſecond qui étoit Médecin & Peintre, & dont on a fort loüé la pieté, eſt mort en 975. Le troiſiéme, ſurnommé Labeo, parce qu'il avoit les levres fort larges, eſt mort l'an 1022. C'eſt ce Notker troiſiéme ſurnommé Labeo, qui eſt Auteur de la Paraphraſe dont il s'agit, ſuivant le Pere Frankius, qui cite là-deſſus les Chroniques de S. Gal, & un ancien Manuſcrit de cette Paraphraſe, où l'on dit à la fin que Notker Labeo en eſt l'Auteur.

Les explications des Pſeaumes que Notker donne dans cette Paraphraſe, ſont beaucoup plus myſtiques & ſpirituelles, que litterales & hiſtoriques. On a joint au Pſautier la traduction en Allemand, faite par Notker, du Symbole des Apôtres, de celui qui eſt attribué à Saint Athanaſe, & de pluſieurs Cantiques de l'ancien & du Nouveau Teſtament.

La Paraphraſe du Cantique des Cantiques en Allemand & en vers Latins, eſt de Willeram, Abbé d'Ebenſperg en Baviere. Avant que d'être pourvû

pourvû de cet Abbaïe, il avoit été Religieux de l'Abbaïe de Fulde; il eſt mort en 1087. Voici la Paraphraſe Latine du premier verſet du Cantique des Cantiques, par lequel on pourra juger du reſte de l'Ouvrage.

OSCULETUR ME OSCULO ORIS SUI; QUIA MELIORA SUNT UBERA TUA VINO.

Quem ſitio votis nunc oſcula porrigat oris,
Quem mihi venturum prompſerunt organa vatum;
Nunc etiam per ſe præſens dignetur adeſſe,
Oſcula præbendo, ſua dulcia verba loquendo,
Ubera nempe tui præcellunt pocula vini,
Suaviter unguentis flagrantia ſat pretioſis.

Après la Paraphraſe de Willeram ſur le Cantique des Cantiques, on a fait réimprimer dans ce Thréſor, un fragment du Livre de Saint Iſidore le jeune, Archevêque de Seville, à

ſa Sœur Florentie, traduit en ancien Allemand. Il s'agit dans ce Fragment de l'Incarnation & de la Divinité du Verbe.

La Regle de Saint Benoît traduite en Allemand par Keron, Moine de Saint Gal, eſt imprimée pour la premiere fois. Le Pere Dom Bernard Francxius qui a communiqué cet Ouvrage à M. Scherzius, & M. Scherzius lui-même, croyent que cette Traduction eſt plus ancienne que la Paraphraſe des Evangiles d'Otfrid. Elle eſt interlineaire, l'Allemand eſt au-deſſus du Latin. On donne ici le Texte latin de la Regle de Saint Benoît, tel qu'il ſe trouve dans le Manuſcrit, où il eſt fort corrompu.

On avoit déja imprimé en 1639. l'Eloge en vers Allemands d'Annon Archevêque de Cologne. Cet Archevêque qui eſt mort en 1075. avoit d'abord eu beaucoup de crédit à la Cour d'Henri IV. Mais il fut dans la ſuite très oppoſé à cet Empereur contre lequel il ſe déclara en faveur du Pape Gregoire VII. On ne connoît point l'Auteur de cet Eloge d'Annon,

que M. Schilter a traduit en Latin, & ſur lequel il a fait des Notes, de même que M. Scherzius.

On a joint à ces Ouvrages, d'autres morceaux moins étendus, qui ſont un Catalogue des Evangiles & des Leçons pour la Meſſe, à l'uſage des Anglois Saxons; un Calendrier très-court à l'uſage des Allemands; & des Fragmens de differentes Homelies en Allemand, entre leſquels il y en a que Lambecius a dit être du Moine Otfrid, & que M. Schilter croit être d'un ſiecle poſterieur à celui dans lequel a vécu le Moine Otfrid.

HISTOIRE DE LA MEDECINE depuis Galien, juſqu'au commencement du troiſiéme ſiecle... écrite en forme de Diſcours adreſſé au Docteur Mead ; par J. Freind, Docteur en Medecine : traduite de l'Anglois, par Etienne Coulet. A Leïde, chez Jean Arn. Langerak 1727. in 4°. pp. 165. pour la premiere partie, 115. pour la ſeconde, & pour la troiſiéme, 108. ſans compter la Préface, les Tables, & la vie du Medecin Gabriel, fils de Bachtiſua, traduite en Latin de l'Arabe, par Salomon Negri.

CEtte Hiſtoire dans l'original Anglois, eſt compoſée de deux Parties : la premiere regarde les Medecins Grecs ; la ſeconde comprend les Arabes, les Latins & les Modernes de differens Païs. Mais le Traducteur croyant que les Medecins Arabes meritoient auſſi-bien que les Grecs, de faire une claſſe à part, les a ſéparez des Latins & des Modernes ; en ſorte qu'au lieu de deux parties, cette

Traduction en a trois, dont la premiere eſt conforme à celle de l'original, la ſeconde traite des Medecins Arabes, & la troiſiéme renferme les Latins avec les Modernes.

Ce plan ſemble annoncer un ordre commode pour faire connoître les progrès de la Medecine en differens tems, & chez diverſes Nations. Et comme le titre porte en general, qu'on trouvera dans cet Ouvrage *les nouvelles maladies qu'on a vû naître, & les noms des Medecins, avec les circonſtances les plus remarquables de leur vie, leurs découvertes, leurs opinions, & enfin leur méthode de traiter les maladies*; naturellement on doit s'attendre à trouver uniquement dans la premiere Partie, avec les noms & l'hiſtoire des Medecins Grecs, les maladies qu'ils ont connuës, les remedes dont ils ſe ſont ſervis pour les combattre, la maniere dont ils les ont employez, enfin les opinions & les découvertes qui leur ſont particulieres: & ſans doute on porte le même jugement de la ſeconde Partie, par rapport aux Arabes, auſſi-bien que de la troiſié-

me, par rapport aux Latins & aux Modernes.

Il eſt pourtant vrai que ſi l'on ne voit pas dans chaque Partie l'hiſtoire de tous ces Medecins enſemble, du moins on y trouve ce qu'ils ont penſé ſur les maladies dont il y eſt fait mention ; que chaque nouveauté, chaque découverte, chaque opération engage l'Auteur dans des diſcuſſions par leſquelles il prétend rendre à chacun ce qui lui appartient ; qu'il regne par tout une eſpece de parallele entre les Grecs, les Arabes, les Latins, &c. que l'Auteur expoſe, autant qu'il en trouve l'occaſion, en quoi les uns ont differé des autres, ce qui eſt de l'invention de quelques Auteurs, & ce que les autres y ont ajoûté ; en un mot, par quels degrez diverſes connoiſſances ſont arrivées à la perfection où elles ſont aujourd'hui : en ſorte que pour nous en tenir à la premiere Partie, qui eſt la ſeule dont nous avons deſſein de parler dans cet Extrait, c'eſt plûtôt une Diſſertation ſur la doctrine des *Medecins en général*, qu'une Hiſtoi-

re des Medecins Grecs en particulier.

Par exemple, en parlant d'Oribaſe, au ſujet de la Saignée par les ſcarifications, l'Auteur ne ſe contente pas de dire qu'Oribaſe l'a pratiquée, ſoit qu'il l'eût imaginée lui-même, ſoit qu'il la tînt d'Apollonius : il ajoûte une réfléxion ſur la difference entre cette operation & l'application de nos ventouſes, d'où il paſſe à la pratique des Egyptiens modernes, & il décrit d'après Proſper Alpin, la maniere dont ils font leurs ſcarifications.

Il obſerve qu'Oribaſe eſt encore le premier qui ait décrit la maladie nommée Λυκανθρωπία, ou Λυκάνθρωπος (c'eſt une eſpece de folie qui approche de la rage). Il ajoûte qu'Aëtius & Paul d'Egine en ont après lui fait mention. Il inſere même en cet endroit une Diſſertation critique ſur un paſſage d'Aëtius, au ſujet de cette maladie, ſur la correction que *Gorræus* y a faite, & ſur l'opinion de *Lambecius*, qui rejette cette correction. *Il décide en* faveur du premier,

ladies dans leſquelles Aëtius ſe ſervoit de ce remede , le nombre de cauteres qu'il employoit , ſuivant les diverſes infirmitez , les parties où il les appliquoit , la figure même dont il vouloit que fût l'eſcare , & pluſieurs autres circonſtances concernant cette operation , il ajoûte à tout cela une ſi grande quantité de réfléxions tirées de differens Auteurs , qu'après les avoir parcouruës , il n'eſt pas facile de ſonger qu'il s'agit d'Aëtius & de ſes cauteres. Hippocrate , Archigene , Léonidas , Themiſon , Celſe , Aurelianus , Albucaſis , Rhazes , J. Arculanus , Hollerius , Hildanus , Severinus ; tous ces noms entrent dans la ſçavante recherche que fait ici M. Freind. La deſcription du ſéton par Lanfranc , Roland & Camanuſali , n'y eſt pas oubliée ; Fr. Piémontois y eſt cité auſſi comme imitateur d'Albucaſis. L'Auteur même craint tant de ne pas donner là-deſſus un entier éclairciſſement , qu'il prend la peine d'aller chercher juſques dans Columelle des titres pour établir l'ancienneté & l'origine du

ſéton, & il termine ces obſervations importantes, par l'étymologie du mot *Fonticulus*, dont les Latins modernes ſe ſervent pour exprimer le cautere.

Aëtius eſt le premier, qui en tranſcrivant Leonidas, ait dit quelque choſe de la maladie appellée *Dracunculus*, Dragonneau. Voilà tout ce que M. Freind dit d'Aëtius à l'égard de cette maladie; mais en récompenſe il s'étend fort ſur le chapitre des autres Auteurs Grecs, des Arabes & de leurs Commentateurs, de Kempfer, de M. le Clerc, & des Modernes en general.

Après cela il copie deux paſſages d'Aëtius, dans leſquels cet Ancien parle de pluſieurs remedes topiques, ſoit réſolutifs, ſoit ſupuratifs, ſans pourtant diſtinguer ſuffiſamment leurs qualitez & leur maniere d'operer (au jugement de M. Freind;) d'où celui-ci prend occaſion d'employer dix pages à expliquer la nature des ſupuratifs & des réſolutifs, ainſi que la façon dont ils produiſent leur effet: & toutes les difficul-

tez qui peuvent ſe preſenter là-deſſus, ſont éclaircies avec tant de ſoin, qu'il n'y auroit pas beaucoup à travailler, pour faire un Traité complet des remedes externes, propres à la guériſon des tumeurs.

Alexandre de Tralles eſt le troiſiéme Medecin dont parle M. Freind, qui s'étend fort ſur le chapitre de cet Ancien. Il en demande en quelque façon excuſe, mais il pouvoit s'en diſpenſer; on n'eſt jamais trop long, quand on ne dit rien qui ſoit inutile ou déplacé, & nous ſommes perſuadez que ſi tout ce Livre étoit écrit dans le même goût que l'endroit qui concerne Alexandre, l'Auteur n'auroit pas beaucoup de reproches à craindre. Il eſt vrai que l'hiſtoire de ce Medecin en particulier occupe au moins quarante pages; mais par le détail de ce qu'elles contiennent, il eſt aiſé de juger qu'il n'y a rien à retrancher. M. Freind, après avoir fait l'éloge d'Alexandre, après avoir donné une idée de ſon caractere, de ſon ſtyle, de ſon exactitude, de ſa méthode en general, & des qua-

litez qui le diſtinguoient le plus particulierement des autres Medecins; après avoir obſervé quelle eſt la partie de la Medecine dans laquelle il a le plus excellé, ſoit en écrivant, ſoit en pratiquant (c'eſt la diagnoſtique;) après avoir rendu compte de ſa naiſſance, de ſon éducation, des motifs qui l'engagerent à compoſer ſes Ouvrages, & de la diſpoſition qu'ils doivent avoir, il paſſe aux faits de pratique, c'eſt-à-dire, aux particularitez les plus remarquables qui ſe trouvent dans cet Auteur, par rapport à la cure de differentes maladies, telles que le *cauſus*, ou la fiévre ardente, les fiévres intermittentes, la ſyncope, la frénéſie, la paralyſie, toutes les differentes ſortes de mélancholie, les parotides, l'eſquinancie, les tubercules des poûmons, le crachement de pierres & de ſang, la pleuréſie, la faim canine, le hoquet, le *cholera morbus*, la débilité du foïe, la dyſſenterie, le ſkirrhe de la ratte, la pierre de la veſſie, la goute & les vers.

M. Freind expoſe quelle étoit dans

tous ces cas la pratique d'Alexa
& ſur quels principes il la fon
& tout cela, ſans preſque s'é
de ſon point de vûë, c'eſt-à-dir
ne quittant jamais Alexandre
s'arrêter aux autres Medecins,
n'eſt en deux ou trois occaſions
les paralleles qu'il fait, n'on
qui puiſſe déplaire, parce qu'il
très-bien amenez & très-courts.
proprement ce qui s'appelle
l'hiſtoire d'un Medecin.

Notre Auteur croit qu'Alex
n'étoit point Païen, mais Ju
Chrétien. Ce jugement eſt fond
quelques formules du Medecin
ont beaucoup de rapport à plu
paſſages de la Bible.

Cet article eſt enfin termin
un petit éclairciſſement ſur la
dont Alexandre étoit. Fabrice
tend que c'étoit la méthodique
M. Freind prouve au contrair
des raiſons très-plauſibles, que
toit la dogmatique.

Nous ne nous arrêterons po
quelques Medecins contempo
d'Alexandre, deſquels M. Fr

ſemble ne parler qu'à l'occaſion de cet Ecrivain, comme Pſychreſtus, ou ſuivant l'opinion de M. Freind, Pſychochreſtus & Uranius, dont l'Hiſtoire inſerée ici eſt tirée d'Agathias. Nous remarquerons ſeulement à l'occaſion de Procope l'Hiſtorien, dont il eſt auſſi parlé en cet endroit, que notre Auteur fait pluſieurs réfléxions très-judicieuſes, pour prouver que ce Procope étoit Medecin, comme l'ont crû Blondus, Sabellicus, & Tiraqueau. En effet il obſerve, que dans tout ce qui a du rapport à la Medecine, Procope eſt plus exact, & ſe ſert de termes plus expreſſifs, & plus propres qu'aucun autre Hiſtorien: & là-deſſus il cite pluſieurs paſſages de cet Auteur, pour exemples. Il en rapporte pluſieurs autres, par leſquels il fait voir que le même Hiſtorien ne laiſſe paſſer aucune occaſion de faire honneur à la Medecine; mais la preuve ſur laquelle M. Freind inſiſte le plus, eſt la deſcription que Procope a faite de la Peſte qui affligea Conſtantinople en 543. On trouve ici cette Relation

copiée ; & toutes les circonſtances dont elle eſt accompagnée ne permettent pas de douter, au jugement de M. Freind, qu'elle n'ait été écrite par un Medecin.

L'Auteur vient enfin à Paul d'Egine, qui eſt le quatriéme & dernier ancien Medecin dont il s'eſt propoſé de parler dans cette premiere partie de ſon Ouvrage. Cet article eſt fort étendu ; mais excepté quelques particularitez qui ſervent à caracteriſer Paul d'Egine, à le faire connoître, à le diſtinguer des autres Medecins, & à donner une idée de ſes écrits, auſſi-bien que de ſa pratique ; tout ce qui le concerne eſt écrit dans le même goût que ce qui regarde Oribaſe & Aëtius. C'eſt proprement un Recuëil d'obſervations & de réfléxions ſur les hernies, ſur l'arteriotomie, & l'anévriſme, ſur la bronchotomie, & ſur l'amputation du ſein lorſqu'il ſe trouve trop gros dans les hommes.

Ce qui ſuit ce Recueil ne paroîtra peut-être pas moins hors d'œuvre, c'eſt l'apologie de Celſe contre Saumaiſe.

maiſe. Vient après cela un long paſſage de M. Bernard, qui fait voir que les Chirurgiens modernes n'ont pas beaucoup perfectionné la Chirurgie ancienne.

Quoique M. Freind n'ait eu en vûë que les quatre Medecins que nous venons de nommer, il ne peut cependant s'empêcher de dire quelque choſe d'un Evêque d'Emèſe, nommé *Nemeſius*, qu'on peut, ſelon lui, compter parmi les Anciens, quoiqu'il ne ſoit pas proprement un Auteur en Medecine.

Cet Evêque a compoſé un Traité de la Nature de l'Homme, & l'Editeur d'Oxford lui attribue deux découvertes très-importantes; c'eſt ce qui engage M. Freind à parler de cet Auteur. Il ne ſe dément point en cet endroit; car après avoir expoſé en quoi conſiſtent ces deux découvertes, dont l'une regarde la proprieté de la bile, & l'autre la circulation du ſang, il s'arrête ſi bien à cette derniere, qu'il paſſe en revûë, non ſeulement tous les Auteurs qu'il croit avoir autant ou plus de part que Nemeſius au ſyſ-

tême de la circulation, mais encore quantité d'obſervations de pratique & d'operations qui ont quelque rapport à la connoiſſance de cette fonction.

De-là il paſſe aux Auteurs plus modernes, dont il ne donne pas une hiſtoire fort détaillée, parceque, dit-il, la plûpart ne contiennent preſque rien de nouveau. Il ſe contente donc de faire mention de leurs Ouvrages, & de marquer le plus exactement qu'il lui eſt poſſible, en quel tems ils ont vêcû. Pour nous conformer là-deſſus à M. Freind, c'eſt-à-dire, pour ne pas nous arrêter longtems à ces Medecins qui lui ſemblent d'un rang inferieur aux premiers, nous nous contenterons de les nommer dans le même ordre qu'il ſuit pour les placer. Palladius le Sophiſte, ou Jatroſophiſte, eſt le premier : les autres ſont Théophile, avant lequel perſonne n'a expreſſément traité des urines : Etienne, ſurnommé tantôt l'Athenien, & tantôt l'Alexandrin ; *Nonus* qui n'eſt autre choſe qu'un copiſte d'Aëtius, d'Alexandre & de

Paul d'Egine, ou plûtôt qu'un plagiaire d'autant plus ridicule, qu'il ne cite jamais ſes Auteurs. Michel Pſellus qui ſuivit Nonus de fort près, qui dédia à l'Empereur Conſtantin ſon Livre ſur les qualitez & les proprietez des alimens, & qui n'eſt qu'un Compilateur de quelques Ouvrages déja compilez avant lui. Demetrius Pepagomenus, qui a écrit ſur la goute, & dedié ſon Traité à Michel Paleologue. Actuarius fils de Zacharie, qui pratiqua la Medecine à Conſtantinople, qui a parlé le premier des purgatifs doux, & qui à l'occaſion de ce qu'il a laiſſé touchant la palpitation du cœur, donne lieu à notre Auteur de ramaſſer encore quantité d'obſervations ſur le même ſujet. Nic. *Myrepſus* eſt enfin le dernier Auteur Grec qui trouve place dans cette Hiſtoire. Encore l'Auteur obſerve-t'il, qu'à peine il merite d'être appellé Grec, parce qu'il ne peut avoir écrit avant l'année 1300. & qu'il eſt certain, ajoûte-t'il, qu'après l'année 1200. nous trouvons à peine un Ecrivain, qui n'ait ou un

grand mélange de Grec moderne, ou quelque barbariſme pris des autres Langues.

Le reſte de cette Partie contient quelques réflexions generales ſur les progrès de la Medecine, ſur l'exercice de cette Profeſſion, ſur les devoirs & ſur l'étude du Medecin.

Il ſeroit aſſez à propos de dire encore un mot de la Traduction, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour l'orthografe nouvelle : mais pour éviter là-deſſus tout ce qui pourroit avoir l'air de critique, nous allons tranſcrire exactement un paſſage de la Préface, qui fera juger de ces deux points. Ce qui nous détermine encore à en uſer ainſi, c'eſt que le Public ſera inſtruit par ce moïen de quelques généralitez qui nous reſteroient à expoſer touchant l'Ouvrage de M. Freind.

» On trouve (dit le Traducteur)
» dans chacune de ces Parties, un
» Extrait de la Vie, du caractère &
» des ouvrages; comme les ſentimens
» & les nouvèles inventions des prin-
» cipaus Auteurs en Mèdecine, qui
» ont eu du nom & de la réputation

ıme nées de tems-à-autre, pour
cer les talens de ces grans
nmes, afin qu'ils euſſent, pour
i-dire, une matière digne de
r aplication. On voit d'un
t à l'autre une comparaiſon
ſ des Mèdecins d'un pareil or-
, qui ont ècrit ſur les mêmes
ts dont il eſt parlé ; mais qui
t, ou plus anciens, ou plus nou-
us ; que de ceus qui ont pré-
lu à un honeur qu'ils n'a-
ent pas de-quoi ſoutenir, com-
manquant tout enſemble de la
acité & du jugement de ceus
les ont éfacé. Mais c'eſt néan-
ns avèc une èxacte équité qu'on
le de ces derniérs ; & ſi au mi-
de leur médiocrité, il ſe trou-
quèlque choſe qui ſoit digne,
ſa *nouveauté* qu'on y faſſe

» de ces Mèdecins , en leur volant
» des inventions qu'ils ont enſuite pu-
» blié comme s'ils en euſſent été eus-
» mêmes les Auteurs ; dans l'eſpè-
» rance que le malheur que les véri-
» tables inventeurs ont eu d'avoir
» été comme oubliés , cacheroit ſi
» bien leur vol , qu'on auroit de la
» peine à le découvrir. Mais le Dr.
» FREIND a les yeus trop perçans,
» & il fait bien voir que rien ne lui
» échape. Enfin , s'il s'eſt fait quèl-
» ques nouveaus établiſſemens d'*Ho-*
» *pitaus* , d'*Ecoles* , de *Coléges* , &c.
» qui ayent contribué à l'avance-
» ment , ou à la gloire de notre il-
» luſtre Profeſſion , on voit quèle a
» été l'exactitude de l'Auteur à faire
« là-deſſus à ceus qui en ont été ou
» les Projècteurs , ou les Fondateurs,
» tout l'honeur qui leur eſt du.

» On a joint à chaque Partie deus
» Tables fort utiles : l'une preſente
» aus yeus du Lècteur les noms de
» toutes les Perſonnes dont il eſt par-
» lé , ou par nécèſſité , ou par oca-
» ſion. L'autre contient les noms des
» choſes dont il eſt traité , & qui

» méritent quèlque atention ; ou par » elles-mêmes, ou par raport au ſu- » jèt pour lequèl on les a employé. «

Le Traducteur craint tant qu'on ne prenne pour des fautes d'impreſſion toutes les ſingularitez de ſon ſtyle & de ſon orthografe, qu'il donne dans la même Préface, une liſte des fautes qu'il dit avoir faites exprès, & il renvoye pour ſa juſtification aux *Nouveaus Syſtêmes de Gramaire Françoiſe*, qu'il fit imprimer l'année derniere à Leïde.

Il avertit dans cette liſte que c'eſt lui-même & non pas l'Imprimeur, qui fait toûjours le mot *Periode de Féminin*, *ſoit pour le* Tems, *ſoit pour le* Diſcours. Il auroit bien dû avertir auſſi, que c'eſt lui qui fait le plus ſouvent *ulcère* féminin, & qui retranche toujours l'*é* final d'*eſcare*, afin de révolter moins ſes Lecteurs, en le faiſant maſculin. Faute de cette précaution, peut-être ne ſçaura-t'on qui de lui ou de l'Imprimeur doit avoir l'honneur de deux nouveautez ſi importantes.

Nous rendrons compte dans le

Journal ſuivant, des deux autres Parties de cet Ouvrage, & nous annonçons ici la Réponſe que M. le Clerc de Géneve a fait imprimer depuis peu dans le ſecond Volume de la *Bibliotheque ancienne & moderne* (année 1727.) au ſujet de pluſieurs erreurs prétenduës, qui lui ont été reprochées par M. Freind.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres dans la République des Lettres, avec un Catalogue raiſonné de leurs Ouvrages. A Paris, chez Briaſſon, ruë Saint Jacques, à la Science, 1727. Tomes 2. & 3. vol. in-12. Tome 2. pp. 406. Tome 3. pp. 391. ſans la Préface & les Tables.

NOus avons rendu compte dans notre Journal du mois de Juillet dernier, des motifs qui ont engagé le Pere Niceron à travailler à ces Memoires, & de la Méthode qu'il y ſuit. Il ne nous reſte plus qu'à donner un Extrait de la Préface qu'il a miſe à la tête de ſon troiſiéme Volume,

me, & qu'à tranſcrire un article de ſon Livre, pour mettre le Public en état de juger de tout l'Ouvrage.

Le Pere Niceron avoüe que les jugemens qu'on a porté de ſes Memoires, ont été très-différens : Chacun s'eſt accordé, dit-il, à loüer l'entrepriſe, & à approuver le deſſein ; mais il n'en a pas été de même de l'éxécution.

Les uns ont regardé les fautes, les obmiſſions, les mépriſes qui s'y ſont gliſſées, avec des yeux indulgens ; ils ſe ſont dit à eux-mêmes, qu'un Ouvrage de cette nature ne peut être parfait d'abord ; & ſe ſont fait un plaiſir de contribuer à ſa perfection, en avertiſſant poliment le Pere Niceron de ſes fautes, & lui fourniſſant les moyens de s'en corriger. L'équité de ce jugement & la généroſité de ce procédé annoncent aſſez que ceux dont parle ici le Pere Niceron, ſont de veritables Sçavans. C'eſt tout ce qu'on en ſçait ; car notre Auteur ſe contente de nommer le ſeul qu'à ces caractéres, on eût pû deviner ſans peine. » Je pourrai, dit-il, faire connoî-

» tre ceux à qui j'ai cette obligation,
» lorſque je donnerai un Supplément
» & des Corrections à ces Memoires.
» Je ne peux cependant m'empêcher
» de citer ici par avance, une perſonne
» auſſi illuſtre par ſa naiſſance, que
» célebre par ſon merite, ſa ſcience &
» ſon érudition, & dont le nom ſeul
» fait l'éloge, en tout genre de Litte-
» ture. Je veux dire le R. P. *Tourne-*
» *mine* Jeſuite, à qui je ſuis redeva-
» ble de quelques corrections ſur le
» Pere Bouhours, & ſur M. de Leib-
» nitz, dont je ferai uſage dans le Sup-
» plement dont je viens de parler.

D'autres ſe ſont plaints du choix qu'a fait le Pere Niceron. Ceux-ci, ſans conſiderer que cet Ouvrage n'eſt qu'une collection, ont été fâchez d'y retrouver ce qu'ils avoient déja dans leur Bibliotheque; Ceux-là ſans égard pour le goût & pour le jugement d'autrui, n'auroient voulu y voir que les Sçavans auſquels, de leur autorité privée, ils ont décerné le titre d'Illuſtres, à l'excluſion des autres. L'Auteur répond aux premiers: que ne copiant ſervilement

perſonne, mais formant ſon jugement ſur celui de tous ceux qu'il conſulte, il eſt impoſſible que ſes Vies n'ayent quelque choſe de nouveau; & aux ſeconds, qu'écrivant pour tout le monde, il n'eut pas rempli ſon devoir en ne contentant qu'eux.

Le défaut d'ordre eſt ce qu'on a le plus attaqué dans l'Ouvrage dont nous parlons, & c'eſt auſſi par où il donne le plus de priſe, comme nous l'avons inſinué dans notre Journal de Juillet. Le Pere Niceron oppoſe à ce reproche, que ceux qui le lui font ne ſont point d'accord entr'eux. » Les uns voudroient, dit-il, un ordre » chronologique; les autres, l'ordre » alphabetique; d'autres voudroient » que les Sçavans fuſſent diſpoſez par » ordre de ſcience & de facultez; d'autres enfin trouvent qu'il ſeroit mieux » de mettre enſemble ceux de chaque » Nation. Lequel de tous ces ordres eſt » le meilleur, & lequel devois-je ſuivre? J'avouë que dans un Ouvrage » complet, il ſeroit ridicule de laiſſer » de la confuſion dans les articles qui » le compoſent, & qu'il faudroit ſui-

» vre un de ces ordres, au hazard d'ê
» tre desaprouvé par ceux qui seroien
» portez pour un autre. Mais dans u
» Ouvrage périodique comme le mien
» la chose me paroît assez inutile. L
Pere Niceron devoit se contenter d
dire que la chose lui paroissoit diffi
cile ; car son Ouvrage fût-il encor
mille fois plus périodique, l'ordre n'
peut être de trop. Ce qu'il y a de ce
tain, & ce qui lui servira d'excus
auprès de ceux qu'il instruit ou qu'
amuse, c'est que s'il eut suivi un
methode réguliere, ayant de grande
lectures à faire, & beaucoup de ma
teriaux à ramasser, ni lui, ni le Pu
blic n'eussent joüi de long-tems, &
peut-être jamais, de son travail. O
doit même sçavoir gré au Pere Nic
ron, de s'être resolu généreusemen
à nous donner un Ouvrage qu'il
bien senti lui-même n'être pas com
plet, quand on considérera combie
le desir de ne donner que du pa
fait, nous a dérobé d'Ouvrages
dont l'ébauche, le projet, la simp
idée, seroit infiniment utile dans
Republique des Lettres.

uniquez, & la Bibliotheque
uteurs de Bourgogne, de M.
Papillon, lui font eſperer
uſſir.

l'article que nous avons promis.
abriel Barlette Jacobin, ſe di-
ua dans le quinziéme ſiecle,
ſes Prédications, qui donne-
lieu à ce proverbe vulgaire:
it prædicare, qui neſcit barletta-
l étoit né à Barlette dans le
aume de Naples, en latin *Ba-*
n. On ne ſçait rien de ſa vie,
uand il eſt mort; il paroît ſeu-
ent par ſes Sermons, qu'il étoit
ie, lorſque les Turcs prirent
ante, en 1480. C'étoit un ſaint
igieux, que ſon zele menoit

» choſes, & que les principes qu'i
» y établiſſoit, ne fuſſent fondez ſu
» des preuves ſolides ; Mais ce qu'i
» y avoit de bon dans ſes Diſcours
» étoit abſolument gâté par les fauſ
» ſes plaiſanteries, les quolibets, le
» hiſtoriettes, & le ſtile burleſqu
» dans lequel ils étoient compoſez
» En voici quelques exemples qu
» je rapporte à l'exemple de Bail
» dans l'Ouvrage qu'il a fait ſur le
» Prédicateurs, intitulé : *Sapienti*
» *Foris prædicans.*

» Dans le Sermon du Vendred
» de la troiſiéme Semaine de Carê
» me, il dit : *Quomodo Samaritan*
» *cognovit Chriſtum Judæum ? Reſpon*
» *deo, quod triplici de cauſâ.* 1ª. *A*
» *habitum quem portabat.* 2ª. *Qui*
» *Nazarenus, in cujus capite novacu*
» *lum non aſcendit.* 3ª. *Ratio ad Cir*
» *cumciſionem ; nullus alius populu*
» *erat circumciſus.* Cette derniere rai
» ſon a donné lieu aux railleries d
» Theophile Raynaud, qui a vigou
» reuſement pouſſé Barlette là-deſ
» ſus.

» Dans le Sermon de Pâques i

» parle ainſi : *Altercatio facta eſt, quis*
» *debebat ire ad matrem annunciare*
» *hanc reſurrectionem. Adam dixit :*
» *Mihi incumbit, quia fui cauſa mali.*
» *Reſpondit Chriſtus : Comedis ficus ;*
» *forte in via morareris. Abel ſimili-*
» *ter dixit : Cui Chriſtus. Non, quia in-*
» *venire Cain poſſes, qui te occideret.*
» *Noë : Mihi incumbit. Non ibis, quia*
» *bibis libenter. Venit Joannes-Baptiſta :*
» *Ego ibo. Non verè, quia habes indu-*
» *mentum de pilis. Et Latro : Ad me*
» *pertinet. Non, quia habes tibias frac-*
» *tas. Miſſus eſt Angelus, qui cantare*
» *cœpit : Regina cœli, lætare, alleluia ;*
» *Quia quem meruiſti portare, alleluia,*
» *Reſurrexit, ſicut dixit, alleluia.*

» Dans le Sermon de la Pentecôte.
» *In cœleſti Palatio facta eſt diſſentio*
» *inter Patrem & Spiritum Sanctum.*
» *O Pater ! (inquit Filius) promiſi Apo-*
» *ſtolis meis Paracletum & Conſolato-*
» *rem ; tempus advenit ut promiſſum*
» *teneam. Cui Pater : Sum contentus,*
» *indica Spiritui Sancto. Cui Spiritus*
» *Sanctus : Dic mihi quomodo te tracta-*
» *vére. Cui Filius : Vide me per cha-*
» *ritatem : Oſtendit ei latus & manus*

» *& pedes perforatos. Heu mihi! Sed* » *vadam in alia effigie, quam non au-* » *debunt tangere.*

» Dans le Sermon du Mardy de » la Pentecôte : *Malus Presbyter non* » *dicit* Pater noſter *cum corde. Incipit,* » Pater noſter, qui es in cœlis. *Pra-* » *para Equum, ô Serve, ut eamus ad* » *Villam.* Sanctificetur nomen tuum. » *O Catharina, pone ad focum illam* » *carnem.* Panem noſtrum quotidia- » num da nobis hodie. *Prohibe catum* » *à farcimine.* Et dimitte nobis debi- » noſtra. *Da equo bladum.*

» Les deux Bibliotecaires des Ja- » cobins, ont excuſé differemment » ces endroits, & d'autres ſembla- » bles qui ſe trouvent dans les Ser- » mons de Barlette. Altamura qui » prétend les expliquer & y donner un » bon ſens, y réuſſit fort mal. Le Pere » Quetif, qui ſoûtient avec Lean- » dre Alberti, que Barlette n'eſt point » l'Auteur des Sermons qui portent » ſon nom, du moins dans l'état où » ils ſont maintenant, mais qu'ils » ſont interpollez & gâtez, trouve- » roit plus de créance, ſi l'on n'avoit

» d'autres Sermons, comme ceux » de Menot, de Maillard, &c. qui » contiennent des choſes encore plus » extraordinaires. Quoiqu'il en ſoit, » il ne faut pas croire que l'on ju- » geât de ces Diſcours dans le tems » qu'ils ont été faits, de la maniere » qu'on en juge à preſent. Le Peu- » ple groſſier recevoit alors avec ſim- » plicité, les choſes ridicules qu'on » lui diſoit; & n'y entendant point » de fineſſe, ne les regardoit que » comme des Inſtructions dont il de- » voit faire ſon profit.

» Les Sermons de Barlette ont pa- » ru ſous ce titre:

» *Sermones à Septuageſimâ ad Fe-* » *riam tertiam poſt Paſcha. Item, Ser-* » *mones XXVIII. de Sanctis. Item,* » *Sermones tres de paucitate ſalvando-* » *rum, de ira Dei & de choreis: Et* » *quatuor, pro Dominicis Adventûs.* » *In*-8°. Le Pere Quetif compte trei- » ze Editions de ces Sermons, faites » depuis l'an 1505. juſqu'en 1585. » La plus belle eſt celle de Veniſe, » en deux Volumes in-8°. faite en » 1577.

» V. Altamura & Quetif. Bibl. Do-
» minic. & Eſſais de Litter. 15. Oct.
» 1702.

Le quatriéme Volume eſt ſous preſſe.

DEFENSE DE L'ANCIEN ſentiment ſur la forme de la conſécration de l'Euchariſtie. Ou, Réponſe à la Réfutation publiée par le R. P. Bougeant, Jeſuite, contre un article des Diſſertations ſur les Liturgies. Par le R. P. le Brun, Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez la Veuve De Laulne, ruë ſaint Jacques, à l'Empereur, 1727. 1. vol. in-8°. pp. 140. ſans les Approbations & la Table.

LE P. le Brun donnant la Liturgie Arménienne, fit une aſſez longue obſervation ſur ce qu'après les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, le Prêtre demande que le pain & le vin ſoient changez au Corps & au Sang de J. C. & qu'après avoir comparé cette Liturgie avec les autres Liturgies Orientales, qui

en ce point ſe trouvent uniformes, il montra par un grand nombre de témoignages des Auteurs des douze premiers ſiecles, que la conſécration ſe fait conjointement par le récit des paroles de J. C. & par la priere de l'Egliſe. Nous en rendîmes compte l'année derniere, dans le Journal du mois d'Octobre.

Comme ce ſentiment n'eſt pas celui du commun des Scholaſtiques, qui depuis quatre ou cinq ſiécles ont mis la forme de la conſécration dans le récit des ſeules paroles de J. C. *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*, le P. Bougeant, Jeſuite, a crû devoir ſoûtenir le ſentiment de ces Scholaſtiques dans un Ecrit intitulé : *Réfutation de la Diſſertation ſur la forme de la conſécration.* Nous en avons donné un extrait dans le Journal du mois de Juin dernier, & voici preſentement la Réponſe à cette Réfutation. Cette Réponſe ſe trouve appuyée de l'Approbation de 39. Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, de Sorbonne, de Navarre, & des Ordres Religieux, qui tous ap-

plaudiſſent à la ſolidité & à la modération qui regnent dans la Réponſe ; & cette modération eſt veritablement un éloge qu'on ne peut refuſer à l'Auteur en liſant ſa Défenſe. Eloge bien rarement merité dans tout Ouvrage polémique ; mais principalement dans ceux où l'on eſpere que la force des expreſſions & des tours paſſera pour zéle de Religion.

Le Pere le Brun écarte d'abord le ſoupçon qu'on inſinuoit que ſon ſentiment eſt oppoſé à un point de foi. » Il n'y a de point de foi, dit-il, que » ce qui vient de l'une des deux gran- » des ſources de verité, qui ſont l'E- » criture & la Tradition, d'où les Con- » ciles generaux tirent leurs Défini- » tions, lorſqu'ils voyent ce que tous » les Particuliers n'apperçoivent pas » dans des tems de diſpute & de » trouble. Ainſi, ce qui eſt de foi eſt » expliqué clairement dans l'Ecritu- » re, ou reconnu & confeſſé unani- » mement dans toutes les Egliſes, » ou ſe trouve dans les définitions » des Conciles. Or, que ces ſeules » paroles de J. C. *Ceci eſt mon Corps ,*

» *ceci eſt mon Sang*, ſoient la forme » de la conſécration de l'Euchariſtie, » cela n'eſt point dans l'Evangile. » J. C. dit à ſes Apôtres : Faites ce- » ci, *hoc facite* ; & il a fait autre » choſe que de prononcer ces paro- » *Ceci eſt mon Corps*, puiſqu'il a ren- » du graces & beni. Cela ſe voit » encore moins dans la Tradition, » puiſque les anciennes Liturgies des » Egliſes Orientales ne s'accordent » point avec ce que ſoûtiennent la » plûpart des Theologiens ſcholaſti- » ques de l'Egliſe Latine ; on ne le » trouve pas non plus dans les Dé- » finitions des Conciles. Cela ſeul » montre ſuffiſamment que le ſenti- » ment de la plûpart des Scholaſtiques » n'eſt nullement de foi, puiſqu'il ne » vient d'aucune des ſources d'où les » veritez de foi doivent couler.

Pour donner enſuite quelque ordre aux objections & aux réponſes, l'Auteur diviſe ſa Défenſe en quatre articles. Dans le premier il prouve ſon ſentiment par l'ordre des Liturgies Orientales, où la priere de l'invocation eſt toujours placée après

les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie. Il examine dans le ſecond ce qui s'eſt fait à ce ſujet dans le Concile de Florence, & il expoſe le ſentiment que les Grecs n'ont jamais ceſſé d'y ſoûtenir. Il employe le troiſiéme à montrer l'origine de l'opinion commune des Scholaſtiques; il y fait voir que toute commune qu'elle eſt, un aſſez grand nombre de Théologiens n'ont pas fait ſcrupule de s'en écarter. Enfin l'autorité des Auteurs Eccleſiaſtiques des douze premiers ſiecles, fait la matiere du quatriéme article; & c'eſt ce qui lui donne lieu d'intituler ſa Réponſe : *Défenſe de l'ancien ſentiment, &c.*

PREMIER ARTICLE. La Liturgie Arménienne met la priere de l'invocation après les paroles de J. C. c'eſt-à-dire, qu'après avoir récité ce qui eſt dans l'Evangile, que J. C. prit du pain, qu'il prit le calice, & qu'il dit, *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*, le Prêtre Arménien demande à Dieu le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt. Cet ordre ſuppoſe,

comme l'Auteur l'avoit remarqué, que les paroles de J. C. n'operent pas toutes ſeules la tranſſubſtantiation.

On objecte, que cette Liturgie, quoique très-ancienne, peut avoir ſouffert quelque altération en ce point; qu'on n'en ſçauroit garantir la pureté & l'integrité; qu'on allégueroit en vain de vieux manuſcrits, parce qu'il n'y en a point qui ayent plus de cinq ou ſix cens ans; & qu'en remontant juſqu'à cette époque, on ne voit dans l'Egliſe d'Orient qu'un tems de trouble, de confuſion, qu'une haine implacable contre l'Egliſe Latine, ce qui doit nous mettre en garde contre les Ecrits de ce tems-là.

Si la Liturgie Arménienne, dit l'Auteur de la Réponſe, étoit la ſeule où la priere de l'invocation fût placée après les paroles de J. C. on auroit quelque ſujet de la ſoupçonner d'altération; mais elle ſe trouve en cela conforme à toutes les autres Liturgies Orientales. L'on tâche en vain de répandre des doutes ſur leur

integrité, leur conformité prouve qu'elles n'ont ſouffert aucun changement ſur le point en queſtion; car il eſt moralement impoſſible que les Egliſes d'Orient, diviſées, ennemies les unes des autres depuis tant de ſiecles, ſe ſoient accordées à changer leurs Liturgies dans l'endroit le plus conſiderable. » Quand les Grecs » & les Arméniens, pourſuit l'Au» teur, auroient été juſqu'au point » d'extravagance que d'entreprendre » un tel changement, auroient-ils » pû le faire dans tous les livres ré» pandus dans tout l'Orient? & au» roient-ils pû le conſommer, ce » changement, ſans éclat, ſans cau» ſer des murmures, ſans s'attirer » des reproches, ſans exciter des » diſputes.

Quant à l'objection tirée de la nouveauté des manuſcrits, le P. le Brun répond honnêtement à ſon Adverſaire: » Qu'il n'oſeroit le ſoup» çonner de vouloir faire revivre » cette partie du ſyſtême dangereux » qu'un Sçavant mit au jour il y a » 35. ans, mais qu'il eut la ſageſſe » d'étouffer

« d'étouffer dans un Ecrit public. Ce ſentiment a été trop hautement rejetté de ceux qui ſont verſez dans les manuſcrits des Bibliotheques, & géneralement de tous les Sçavans.

Quand l'Adverſaire avance que les Liturgies de S. Jacques & les Conſtitutions Apoſtoliques ſont encore plus ſuſpectes de nouveauté que les autres, le P. le Brun le prie de jetter les yeux ſur ces mots de la note du P. Labbe, qu'il ſe gardera bien, lui dit-il, de traduire: *Nemo tamen ſanæ mentis opus eſſe antiquiſſimum unquam negaverit.* Il montre enfin que les Latins ont connu avant le quatorziéme ſiecle la Liturgie Arménienne telle qu'elle eſt aujourd'hui; que ſous le Pape Gregoire VII. en 1080. on l'éxamina, & qu'on n'y trouva que deux erreurs qui ne regardent point la priere de l'invocation; & qu'ainſi l'Egliſe de Rome a connu avant le quatorziéme ſiecle la Liturgie & le ſentiment des Arméniens, ſans condamner l'un & l'autre, ce que le P. Bougeant demandoit qu'on lui prouvât.

SECOND ARTICLE. Le P. le Brun vient au Concile de Florence, que les Scholaſtiques citent communément pour prouver que la conſécration ſe fait par les ſeules paroles de J. C. Il ne croit pas inutile d'obſerver, que ce Concile qui fut d'abord aſſemblé à Ferrare, ne repreſentoit pas toute l'Egliſe Latine, parce que le Concile de Bâle ſubſiſtoit encore; que le Roi Charles VII. défendit aux François d'aller à Ferrare, & que le Cardinal de Lorraine étant au Concile de Trente, déclara hautement qu'on ne regardoit point en France le Concile de Florence comme Oecuménique.

Il remarque en ſecond lieu, que quelque deſir qu'euſſent la plûpart des Latins d'y faire déclarer que la conſécration ſe fait par les ſeules paroles de J. C. il n'y eut cependant rien de défini ſur ce point; qu'il fut regardé comme un point de diſcipline moins important que celui du pain azyme ou levé, & que les Grecs & les Latins furent ſeize mois enſemble ſans ſe rien reprocher ſur cet

article ; que les Théologiens ſcholaſtiques n'engagerent le Pape à en parler, que le 8. de Juin 1439. que l'Empereur recommanda aux ſiens de dire au Pape quelque choſe qui pût lui plaire, ſans pourtant rien changer ni à la Liturgie, ni au ſentiment des Grecs ; & que des Evêques Grecs répondant aux demandes du Pape & de l'Aſſemblée des Latins, déclarerent qu'ils ne parloient qu'en leur propre & privé nom, comme Amis, ſans aucun ordre du Synode.

Quelques jours après Turrécrémata parla au long de la forme de la conſécration, pour prouver qu'elle conſiſtoit dans les ſeules paroles de J. C. Le Pape dit aux Grecs, qu'ils devoient être perſuadez de tout ce qu'ils avoient entendu ; & l'Empereur après avoir fait ſigne aux ſiens, & parlé avec eux, dit : *Très-ſaint Pere, nous avons entendu tout ce qui a été dit avec tant de diffuſion par ces Docteurs, & il ne nous paroît point neceſſaire d'y répondre, ni à preſent, ni à l'avenir.*

Dans une autre Assemblée, Turrécrémata n'oubliant rien pour gagner les Grecs, dit, qu'après les paroles de J. C. sans rien changer à la priere par laquelle on demande que le pain soit fait son Corps, il faut simplement entendre par le pain dont on y parle, les Fideles qui doivent devenir le Corps de Jesus-Christ: *Panem hunc, id est, Cœtum Fidelium; istum panem intelligimus Corpus mysticum Ecclesiæ.* On peut bien croire que les Grecs ne goûterent pas une telle explication.

Le Métropolitain de Russie exposant le sentiment des Grecs, dit, qu'ils croyent que la parole de J. C. opére le mystere; *mais que le Prêtre invoque le S. Esprit, & lui demande que par sa vertu la parole qu'il a répétée soit efficace; & de cette maniere tout est consommé par cette priere du Prêtre. Les paroles du Seigneur operent comme les semences, sans lesquelles il n'y a point de fruits; là où sa parole tombe comme semence, elle a besoin d'autres instrumens, tels que le Prêtre, l'Autel & la Priere.....*

Nous penſons de même que vous, qu'il faut quatre choſes pour le Sacrement, du pain de froment, du vin de vigne, un Prêtre, & principalement les paroles du Seigneur. Ce terme, *principalement*, , dit le P. le Brun, doit être bien remarqué, d'où l'Archevêque conclut qu'on étoit d'accord dans le fond, & qu'il n'en falloit rien mettre dans la définition.

Il ne nous eſt pas poſſible d'expoſer ici tout ce qu'il y a de curieux dans cet article, dont la concluſion eſt, qu'on n'a pas reconnu unanimement dans le Concile de Florence, que la conſécration ſe fait par les ſeules paroles de J. C. que les Grecs pendant le Concile & depuis, comme auparavant, ont toujours placé la priere entiere de l'invocation, après la récitation des paroles de J. C. & qu'ils ont toujours continué de dire, que c'eſt après cette priere que la tranſſubſtantiation eſt faite.

Le P. Bougeant a dit, que *dans les Liturgies de ſaint Baſile & de ſaint Chryſoſtome, auſſi-tôt après les paroles de J. C. le Prêtre & le Diacre élevent*

l'Hoſtie , & la montrent ſans doute pour l'adorer , puiſqu'ils l'adorent eux-mêmes. Ce ſeroit-là un argument bien fort contre tout ce qui vient d'être dit ; mais le P. le Brun répond , *qu'un tel fait eſt conſtamment deſtitué de preuves , & détruit par la ſeule inſpection des vraies Liturgies & des notes du P. Goar & de M. Renaudot* , où l'on voit que cette élévation & l'adoration du Corps de J. C. ne ſe fait que long-tems après l'Oraiſon Dominicale , & peu de tems avant la Communion.

Le P. Bougeant dit auſſi que les Grecs ſe rendirent aux raiſons de Turrécrémata , & *qu'ils avoient toujours crû que la conſecration ſe fait par les ſeules paroles de J. C.* Le P. le Brun nie encore ce fait. S'ils l'ont *toujours* crû , dit-il , pourquoi auroit-il fallu tant de diſcours pour tâcher de les perſuader ? S'ils ſe ſont enfin rendus , ils ont donc abandonné leur premier ſentiment , & par conſequent ils n'avoient pas *toujours* crû la même choſe. Ils ne ſe ſont jamais *départis* de ce qu'avoit dit Cabaſi-

las dans ſon Expoſition de la Liturgie, & de ce qu'a répété Marc d'Epheſe, dans l'Ouvrage qui a pour titre : *Que les dons ne ſont pas ſeulement ſanctifiez par les paroles du Seigneur, mais auſſi par la priere ſuivante & la bénédiction du Prêtre.* Ce ſentiment n'a point été traité d'erreur dans le Concile. Saint Antonin, Archevêque de Florence, qui écrivoit pendant la tenuë du Concile, & qui y aſſiſta quelquefois, en fournit une bonne preuve. Le P. le Brun avoit cité encore en ſa faveur M. Boſſuet, Evêque de Meaux ; le P. Bougeant le récuſe, & s'étonne qu'un ſi ſçavant Prélat ait ignoré ce qui ſe paſſa au Concile de Florence. Le Pere le Brun s'étonne à ſon tour qu'on l'en ait ſoupçonné, & craint qu'on ne ſoit ſurpris que l'autorité de ce fameux Controverſiſte n'ait pas arrêté le P. Bougeant tout court.

Il rappelle enfin ce qu'il a dit dans ſon Eclairciſſement par rapport au Decret du Pape Eugene. Ce Decret aſſigne ſeulement les paroles de J. C. pour la forme de l'Euchariſtie ; mais

il ne marque auſſi que la porrection des inſtrumens pour la matiere de l'Ordre. Cela n'a pas empêché nos plus habiles Théologiens de ſoûtenque l'impoſition des mains eſt la matiere de ce Sacrement. Cette autorité ne doit pas non plus empêcher de dire, que la priere de l'invocation fait partie de la forme de la conſécration. Nous ne chargerons point cet extrait d'une infinité de réflexions qui ſont dans cet article; c'eſt obliger le Lecteur, que de le renvoyer à l'Ouvrage même.

TROISIÉME ARTICLE. Selon la Réfutation, le ſentiment expoſé par le P. le Brun a été combattu par toutes les Ecoles. Cela paroît éxagéré à l'Auteur, qui dit d'abord à ſon Adverſaire : » Effaçons, je vous » prie, M. R. P. ce terme, *toutes*, » parce que Scot & ſes Diſciples ont » ſoûtenu que ces paroles, *Ceci eſt* » *mon Corps*, ne ſuffiſent pas pour » la conſécration; & qu'ils ne ſont pas » les ſeuls. Mais comme on ne peut nier que la plus grande partie des Scholaſtiques n'enſeignent le contraire,

traire, & que leur autorité ne ſoit l'objection la plus ſpécieuſe qu'on puiſſe faire, l'Auteur pour la réſoudre, remarque d'abord, que les Scholaſtiques ont ſouvent décidé par le raiſonnement, des queſtions qu'il falloit décider par des faits; que la plûpart d'entr'eux n'ont pas été aſſez inſtruits des anciens uſages des Egliſes, pour juger exactement de ce qui conſtituë les Sacremens; & que les opinions des Ecoles ne ſont pas des articles de foi. Voici l'uſage qu'il fait de ces réfléxions generales.

Les Scholaſtiques ont commencé dans le treiziéme ſiécle à appliquer aux Sacremens ce que les Philoſophes ont dit de la matiere & de la forme; & comme la forme eſt ce qui détermine le corps à tel ou tel être, ils ont dit, que la forme des Sacremens ſont les paroles qui déſignent ce qu'ils operent. Or rien ne détermine plus préciſément ce qui s'opére dans la conſécration, que ces paroles, *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*; c'eſt pourquoi ils ont crû ne devoir admettre que ces ſeules pa-

roles pour forme de l'Euchariſtie.

Ce qui les a confirmez dans leur opinion, c'eſt que peu inſtruits des ſentimens des Peres, ils ſuivoient le Maître des Sentences. Cet Auteur n'a cité que le Traité des Sacremens, attribué à ſaint Ambroiſe; encore ne cite-t-il pas ce qu'on y lit touchant la priere qui précede les paroles de J. C. *Vis ſcire quia verbis cœleſtibus conſecratur? Accipe quæ ſunt verba. Dicit Sacerdos : Fac nobis hanc oblationem adſcriptam, rationabilem, &c.*

On trouve dans les Scholaſtiques, beaucoup de Queſtions ſur la maniere dont les paroles opérent, ſur la cauſalité phyſique ou morale des Sacremens, ſur la maniere dont J. C. a conſacré; & l'on ne voit pas qu'ils ayent éxaminé ſi les Peres ont crû que la priere fût une partie eſſentielle de la forme de l'Euchariſtie. Cependant le ſeul raiſonnement leur a ſouvent fait dire, qu'il falloit autre choſe pour conſacrer, que la prononciation de ces quatre paroles, *Hoc eſt Corpus meum.* Scot dit qu'un Prêtre qui veut être aſſuré de conſa-

crer, doit dire tout le Canon. Saint Thomas décide que les paroles, *novi & æterni Teſtamenti*, juſqu'à celles-ci, *in remiſſionem peccatorum*, ſont de la ſubſtance de la forme du Sacrement. Le ſentiment de Scot a été ſuivi par une foule d'Auteurs, principalement de l'Ordre de S. François. Lindanus, Evêque de Ruremonde & enſuite de Gand, a montré par la Tradition, dans ſa *Panoplie Evangelique*, que la conſécration ne ſe fait pas par la ſeule récitation des paroles de J. C. & les Docteurs de Cologne ont prouvé dans l'*Antididogma*, imprimé à Paris en 1549. que c'étoit une erreur & une folie de croire que l'Euchariſtie pouvoit être conſacrée ſans la priere de l'Egliſe.

Le P. le Brun a cité auſſi dans ſon Eclairciſſement, Catharin & Cheffontaine. Il releve ici l'autorité de ces deux Auteurs. Catharin, quoique répréhenſible en quelques-uns de ſes Ouvrages, ne l'eſt pas en ce qu'il a écrit ſur la conſécration. Son ſentiment *étoit celui* de pluſieurs au-

tres Théologiens ; & c'eſt ce qui porta le Concile de Trente à laiſſer la queſtion indéciſe. Salméron avouë en effet que le Concile ne voulut rien définir là-deſſus : *Auditis hinc inde rationibus, nihil eſſe definiendum* PRUDENTER *Patres cenſuerunt.*

Cheffontaine a même avancé, que le Concile étoit très-favorable à ſon ſentiment, & il a eu des défenſeurs & des approbateurs illuſtres, tels que Vigor, Archevêque de Narbonne, & le Cardinal de Pellevé, Archevêque de Sens, qui avoient aſſiſté tous deux au Concile de Trente. Il enſeigna le ſentiment en queſtion, dès l'an 1551. dans le Traité de l'Euchariſtie, & il l'a toujours ſoutenu avec fermeté juſqu'à ſa mort, c'eſt-à-dire, durant plus de quarante ans. Il ne craignit pas de défier ſes Adverſaires de lui rien oppoſer de ſolide. On ne parla jamais avec plus de liberté qu'il le fit dans ſa *Preface apologetique* de la derniere édition de ſa *Défenſe de la foi*, contre les Cenſeurs qui lui oppoſoient le Concile de Florence. *Les bonnes gens*, dit-il, *ont été trompez*,

se fiant à une Summule de Conciles, &c.
Et à l'égard de ceux qui faiſoient paroître quelque deſir de le faire condamner, il leur dit avec une naïveté conforme à ſon vieux langage, *que s'il y a quelqu'un des Cenſeurs ſuſdits qui veüille ſoûtenir mon opinion être erronée, qu'il ſe mette en la lice, la plume en la main, & il verra ce que s'en ſera, & qu'il aura affaire à un vieux Routier en Théologie, tant ſcholaſtique, que poſitive .... Ils diront peut-être que ſuis inſipient, parlant ainſi de moi-même, je leur répondrai avec S. Paul*, Vos me coegiſtis, *&c.*

Ces expreſſions libres de Cheffontaine, ont porté le P. le Brun à dire à ſon Cenſeur : » Voilà, M. R. P. » à quel homme vous auriez eu affaire, ſi vous aviez été de ſon tems, » & que vous euſſiez voulu devenir » ſon aggreſſeur ; il eſt viſible que » votre Réfutation n'auroit pas été » ménagée comme elle l'eſt dans ma » Réponſe.

Le P. le Brun joint à ces fameux Scholaſtiques, pluſieurs autres Théologiens modernes, & en particulier

le ſçavant P. Hardoüin, qui dans ſon Traité *de Sacramento Altaris*, imprimé en 1689. ne s'eſt pas fort éloigné de Catharin & de Cheffontaine. Ces Auteurs ont crû que J. C. ne conſacra pas par ces paroles, *Hoc eſt Corpus meum*; mais qu'il avoit déja conſacré par ſa bénédiction, en ſorte que la conſécration étoit faite lorſque J. C. rompit le Pain, qu'il le préſenta à ſes Apôtres, & qu'il dit, *Ceci eſt mon Corps*. Le P. Hardoüin le dit de même après l'Abbé Abbaudus contemporain de Berenger : *Credo quòd panem quem accepit, benedicendo, Corpus ſuum fecit, &c.* Il le dit même encore plus poſitivement, en citant de nouveau Abbaudus, le Pape Innocent III. & S. Auguſtin : *Et benedictio quâ* SOLA *dici poteſt Chriſtus conſecraſſe.*

Selon Catharin & Cheffontaine, la conſecration ne ſe fait pas par les ſeules paroles, *Hoc eſt Corpus meum*, ſans la priere du Prêtre. Le P. Hardoüin joint auſſi la priere au récit des paroles de J. C. & ne regarde la conſécration comme achevée, que

lorſque cette priere eſt faite. Il le montre par le ſecond Concile de Nicée, par S. Jean Damaſcêne, & par Nicephore, qui ont remarqué que les dons ſont encore nommez *Antitypes* au milieu de la conſécration, *in media conſecratione*; c'eſt-à-dire, entre le récit des paroles de J. C. & la priere de l'invocation, après laquelle les dons ne ſont plus nommez *Antitypes*, mais *le Corps de J. C.* parce que la conſécration eſt entierement achevée : *Poſt conſecrationem ſic perfectam, ſanctificata (dona) per* VERBUM CHRISTI ET SACERDOTIS PRECEM, *non eo amplius modo antitypa nuncupantur*. Ce témoignage du R. P. Hardoüin, ajoûte le P. le Brun, eſt d'un poids d'autant plus conſidérable, que ce qu'il a dit ſur ce point dans le Traité *de Sacramento Altaris*, n'a été repris ni dans ſa Compagnie, ni ailleurs.

ARTICLE QUATRIÉME. Il s'agit ici du ſentiment des Auteurs Eccleſiaſtiques des douze premiers ſiecles. Le P. le Brun avoit apporté dans ſon *éclairciſſement*, un grand nombre de

témoignages, & il en donne ici de nouveaux, pour prouver, que ſelon le ſentiment commun des Peres, la priere du Prêtre concourt à la conſécration, en ſorte qu'elle ſe fait conjointement par cette priere & par les paroles de J. C. Il ne comprend pas comment on ne voit pas la néceſſité de cette priere, lorſqu'on lit dans S. Juſtin, que l'Euchariſtie eſt faite par les prieres; qu'Origene dit de même que les pains de l'Autel deviennent le Corps par la priere; que S. Jerôme admire le miniſtére ſublime des Prêtres, *ad quorum preces Chriſti Corpus Sanguiſque conficitur* & que les autres Peres parlent ſi ſouvent de l'effet de la priere myſtique & de l'invocation du S. Eſprit pour opérer le Sacrement.

L'Adverſaire répond, que par le mot de priere ou d'invocation on doit entendre les paroles de J. C. *Hoc eſt Corpus meum*; à quoi l'Auteur réplique en ces termes.

Si vous diſiez, que par la priere dont parlent les Peres, priere que S. Ambroiſe appelle ſacrée, & que

Auguſtin nomme myſtique, il
ut entendre une priere qui eſt join-
au récit des paroles de l'inſtitu-
n de l'Euchariſtie, on vous l'ac-
rderoit volontiers. C'eſt en effet, en
ſens que S. Cyprien, le Pape In-
cent I. Saint Auguſtin, & le Pape
gile, nomment le Canon tout
urt & par excellence, la *priere*:
ais ſoûtenir que le récit de ces pa-
les, *Qui pridie quam pateretur*, ou
lles-ci ſeules, *Hoc eſt Corpus meum*,
nt une priere, une invocation, ce
roit donner lieu de croire, qu'il
y a point de paradoxe qu'on crai-
e d'avancer; car enfin la priere eſt
ne élévation à Dieu, c'eſt une de-
nde de quelque grace. L'invoca-
n eſt une priere addreſſée avec
nfiance à notre Protecteur de qui
us attendons du ſecours dans un
ſoin preſſant. Jugez vous-même,
. R. P. ſi l'on prononce ces paro-
, *Hoc eſt Corpus meum*, pour faire
ne priere, & pour implorer le ſe-
urs de Dieu.

Grabe & le P. Maſſuet, qui ont
nné les meilleures Editions de Saint

Irénée, confirment ce que dit l'Auteur; car ils reconnoiſſent que quand S. Irénée parle de l'invocation, il n'entend autre choſe que la formule uſitée dans les Liturgies, par laquelle on invoquoit le S. Eſprit, pour opérer la conſécration : *Ea eſt quâ Deus oratur ut mittat Spiritum Sanctum, qui ſuo in dona propoſita illapſu, efficaciſſimâque operatione faciat ea Corpus & Sanguinem Chriſti.*

L'Adverſaire a avoüé que les Peres ont dit que le Prêtre invoque le S. Eſprit, qu'il deſcend ſur les dons, & qu'il les ſanctifie : *Mais ce n'eſt pas aſſez*, a-t'il dit au P. le Brun, *pour prouver votre opinion, il faut qu'il diſent que le S. Eſprit agit ſur les dons en conſequence de la priere, & que ſans cela il n'agiroit pas.* Le P. le Brun eſt ſurpris que la conſéquence ne s'offre pas naturellement à l'eſprit, lorſqu'on dit que Dieu étant invoqué, deſcend & opere ſur les dons, *poſtulatus deſcendit.* N'eſt-ce pas ainſi que s'énonce l'Apôtre S. Jacques, pour nous faire entendre ce que peut auprès de Dieu la priere du Juſte,

lorſqu'il dit : Elie pria , & le Ciel donna de la pluie : *Oravit, & cœlum dedit pluviam* ? Peut-on ſe diſpenſer d'entendre que c'eſt en conſéquence de cette priere d'Elie que Dieu donna de la pluie , quoique l'Apôtre n'ajoûte pas que c'eſt en conſéquence de cette priere ? Pourroit-on s'empêcher de voir cette conſéquence dans les écrits de deux ſçavans Evêques, l'un du 9e & l'autre de l'onziéme ſiecle , leſquels expliquant à des Muſulmans , comment par la toute-puiſſance de Dieu le pain pouvoit être changé en un moment, au Corps de J. C. de même que par la digeſtion qui ſe fait dans notre eſtomach, le pain ſe change ſucceſſivement en chair ; ils leur diſent : « Le Prêtre » met ſur la ſainte Table le pain & » le vin ; il prie , & par cette in- » vocation le S. Eſprit décend ſur » l'offrande , & par le feu de ſa Di- » vinité change le pain & le vin au » Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt : *Et comprecando invocatione ſanctâ , Spiritus Sanctus deſcendit , &c.* L'effet de cette invocation n'eſt pas moins

clairement expoſé dans Saint Cyrille de Jeruſalem. Et comment ne pas voir la priere de l'invocation, diſtinguée des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie dans Saint Baſile qui dit ſi ouvertement, que pour faire le pain de l'Euchariſtie, *les paroles de l'Evangile ou de l'Apôtre ne nous ſuffiſent pas*, mais que *nous en ajoûtons d'autres, comme ayant une grande force pour les Myſteres.* Les réflexions de l'Auteur ſur cet endroit paroiſſent encore trop importantes, pour ne pas renvoyer le Lecteur à l'Ouvrage même. Nous ne le ſuivrons pas dans le détail qu'il fait de toutes les explications de ſon Adverſaire, qu'il trouve forcées, & dont il reléve les défauts. Nous ne dirons qu'un mot ſur le texte de S. Jean Damaſcène, dans lequel le P. le Brun trouve une priere d'invocation diſtincte, & le P. Bougeant n'y voudroit trouver que les paroles de J.C. Voici le texte: *Dieu a dit au commencement :* que la terre produiſe de l'herbe verte, *& juſqu'à ce jour, ſuivant ſon ordre, la terre aidée par la pluie fait éclore les*

plantes. Dieu dit pareillement : Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang, faites ceci en mémoire de moi, *(& comme il eſt dit, juſqu'à ce qu'il vienne) cela s'opére par l'invocation, le S. Eſprit deſcendant comme la pluie ſur cette ſemence, & y répandant ſa vertu féconde.* Il paroît évident au P. le Brun, que S. Jean Damaſcène parle d'une priere par laquelle on invoque le S. Eſprit, & par conſéquent de la priere de l'invocation telle qu'elle eſt dans la Liturgie Grecque, au lieu que le P. Bougeant voudroit qu'on entendît par l'invocation les paroles de J. C. mais le Saint Docteur ne joint pas le mot d'invocation à ces paroles de J. C. & il ne dit pas que le Myſtere s'opere *par cette invocation*, mais ſeulement par l'invocation διὰ τῆς ἐπικλήσεως; invocation ſi connuë & ſi diſtincte du recit des paroles de J. C. C'eſt ainſi que les Commentateurs de S. Jean Damaſcene, Clitoüe & le P. le Quien, dont le P. le Brun cite une ſçavante Note, l'ont expliqué.

A l'égard des Auteurs Latins, on

ne peut nier que ceux qui ont exposé la Liturgie avant le treiziéme siécle, n'ayent mis la consécration conjointement dans la priere & dans les paroles de J. C. C'est ainsi que Flore de Lyon, Remy d'Auxerre, & l'Auteur des divins Offices, marquent précisément où commence la consécration : *Sequitur consecratio ita incipiens: Quam oblationem tu Deus in omnibus :* & que voudroit-on de plus précis que les paroles du célébre Concile Romain sous le Pape Gregoire VII. en 1079. où il fut décidé par l'autorité des Peres Grecs & Latins, que le pain & le vin sont changez au Corps & au Sang de J. C. par la priere sacrée & les paroles du Redempteur : *Per mysterium sacræ orationis, & verba nostri Redemptoris.*

On trouve à la fin de cet article quelques réflexions sur les Memoires de Trevoux du mois de Juillet dernier, où l'on a censuré une espece de souhait que le P. le Brun avoit témoigné dans une Dissertation, de voir rétablir en quelque Eglise de France, du moins pour certaines

Fêtes, l'ancienne Liturgie Gallicane. Les Journaliſtes ont fait ſur cet endroit pluſieurs queſtions auſquelles le P. le Brun répond ſolidement & poliment ici.

L'Ouvrage finit par un cinquiéme article, dans lequel l'Auteur, après une courte récapitulation des articles précédens, réſout quelques difficultez qui n'ont pas été propoſées par le P. Bougeant. La premiere eſt tirée d'une eſpece d'Acte de Foi que les Grecs font en répondant *Amen*, lorſque le Prêtre prononce ces paroles: *Ceci eſt mon Corps.* Le P. le Brun répond qu'ils ne diſent cet *Amen*, que pour ateſter qu'ils croyent fermement tout ce que l'Evangile a rapporté ſur ce point. Cela eſt évident, ſur-tout dans la Liturgie des Cophtes, ſelon laquelle on dit *Amen* preſque à tous les mots, *gratias egit:* populus, *amen. Benedixit eum:* populus, *Amen. Et ſanctificavit eum:* populus, *amen.*

Les Liturgies Mozarabes & Gallicanes où l'on ne trouve pas la priere de l'invocation, forment la ſeconde

difficulté. Le P. le Brun répond, que ces Liturgies n'ont pas été conſervées en entier, & qu'elles contenoient la priere. Comme cette difficulté a été propoſée par l'Auteur de la Diſſertation ſur la validité des Ordinations Anglicanes, pour juſtifier la Liturgie des Anglois, & celle de Geneve, elle a donné lieu au Pere le Brun de relever pluſieurs erreurs répanduës dans ce Livre ſur le Sacrifice. Enfin il expoſe les avantages de ſon ſentiment, les inconveniens du ſentiment contraire, & il donne à pluſieurs Prêtres des avis qui ne doivent pas être négligez.

Après avoir lû cet Ouvrage, il ne reſte, ce ſemble, qu'une difficulté ſur cette importante matiere. Le P. le Brun l'a prévûë, l'a propoſée, & l'a *preſque* réſoluë dans ſon grand Ouvrage, tome 3. page 285. Voici ſes propres termes.

» Ne s'enſuit-il point auſſi qu'il ſe-
» roit à propos de réformer une Rubri-
» que que le ſentiment commun des
» Scholaſtiques touchant la conſécra-
» tion, a peut-être fait mettre depuis le

14e ſiécle dans les Miſſels,
le titre : *De defectibus circa Miſ-*
, où il eſt marqué, que ſi par
que accident après la conſécra-
l'Hoſtie diſparoiſſoit, ou qu'elle
ouvât corrompuë, ou enfin qu'il
llût conſacrer une autre, on doit
mmencer la conſécration par ces
les : *Qui pridie quam pateretur....*
n tous les témoignages que nous
ıs vûs, ne faudroit-il pas com-
ıcer par, *Quam oblationem, &c.*
n obmettant la Priere, ne s'expo-
on pas à ne pas conſacrer, &c. Je
mets toutes ces réfléxions à l'E-
e, aux Docteurs, & à la ſageſſe
Evêques, qui feront imprimer
Miſſels de leurs Egliſes.

ABREGE' DE MEDECINE & Chirurgie-pratique ; nouvellement tirées des principes de la Nature : avec un petit Traité de la Peſte & autres accidens fâcheux. Ouvrage très-important au Public, & à tous Medecins & Chirurgiens. Par Michel Renuart, Docteur en Medecine de l'Univerſité de Padouë. A Nancy, chez Jean de la Riviere, Libraire & Imprimeur. 1726. vol. in-16. pp. 220.

NOus avons annoncé ce Livre dans nos Nouvelles Litteraires du mois de Juillet dernier, & pour faire connoître tout d'un coup le caractere de l'Auteur, nous avons rapporté en entier l'Epître dédicatoire qu'il a miſe à la tête, & qu'il addreſſe AU DIEU IMMORTEL, UNIQUE AUTEUR DE LA NATURE.

La maniere dont il finit ſon Ouvrage, n'eſt pas moins ſinguliere. Il s'y addreſſe tout de même à l'Auteur de la Nature, & le fait en ces termes :

» Puiſſant Dieu d'Iſraël, ſouve-
» rain Moteur de tout ce qui reſ-
» pire, & qui êtes l'*Alpha* & l'*O-*
» *mega*, le principe & la fin de tou-
» tes choſes, c'eſt par une priere à
» votre Majeſté Celeſte que j'ai com-
» mencé cet opuſcule, c'eſt par une
» priere à peu-près ſemblable, que
» je veux le terminer :

» Daignez, ô Roi des Rois, ſen-
» ſible aux peines & aux afflictions
» de tant de malheureux, accablez
» ſous le poids des maladies aiguës,
» inſpirer aux Medecins qui les trai-
» tent, des ſentimens plus confor-
» mes à la nature, & faites que pro-
» fitant des conſeils ſalutaires que je
» leur donne, ils ne les faſſent plus
» paſſer, pour les accidens les plus le-
» gers, par le trenchant aigu d'une
» tragique lancette, & ſe gardent avec
» ſoin, de préferer le clinquant de la
» Rhetorique, à l'or le plus précieux
» de la Phyſique.

L'Ouvrage répond parfaitement à l'idée que donnent les deux Prieres entre leſquelles il eſt placé : on y voit *un Auteur pleinement* perſuadé,

que ſans lui il n'y a plus d'eſperance de guériſon pour aucun malade; ſans lui les hémorragies, tant internes qu'externes, ſeroient attribuées à une prétenduë abondance de ſang par la plupart des Medecins, qui *par une ouverture de veine à contre-tems faite, relevent les cimetieres en boſſe, & groſſiſſent les revenus des gens d'Egliſe.*

Sans lui on ne peut traiter comme il convient, la maladie de l'aſthme: il dit que cette maladie ſe doit *guérir par l'uſage du ſyſtême de la pénétration des pores.*

Sans lui il ne faut pas eſperer que jamais on s'y prenne comme il faut, pour l'extirpation des cancers. » Le » Ciel, dit-il, adouci par mes vœux » & par mes offrandes, ne permettra-» t'il pas que cette pratique barbare » prenne fin & diſparoiſſe à nos yeux? » Oüi, ſans doute, il le permettra; » il décillera la prunelle des aveu-» gles; il donnera de la docilité aux » ignorans; il amolira le cœur des » opiniâtres; & à preſent que cette » precieuſe eſſence eſt découverte, » (*cette eſſence* au reſte eſt de notre

» Auteur) il ne s'agira que d'une » ſimple inciſion longitudinale de la » peau pour en ſéparer le cancer » d'avec ſon quiſte, & la cure ſera » de peu de durée avec très-peu de » ſuppuration & de douleur.

Sans lui on ignoreroit que dans l'operation du cancer, il fallût *détacher la tumeur du bout des doigts, en débridant tout ce qui peut ſe rencontrer de veines, d'arteres & de nerfs attachez à la peau & aux muſcles intercoſtaux.* Car en effet juſques ici on a été perſuadé, que pour aller ainſi aux muſcles intercoſtaux, il faudroit couper le grand pectoral.

Sans lui on ignoreroit que l'origine de la petite verole vienne du *peu d'attention que l'on fait à la ſortie des enfans hors du ventre de leurs meres, & de ce qu'on néglige de repouſſer le ſang excrementeux contenu dans le nombril, avant d'en faire la ligature.*

Sans lui on ne ſçauroit point, que pour *empêcher que les puſtules qui cotoyent les yeux, & s'y gliſſent*, il faille mêler à du blanc de *Raſis*, à deux *grains d'extrait* de ſaphran, & à deux

onces d'eau de Plantain, *dix graines de Trochis.*

Sans lui on ne penſeroit pas que ce paſſage qu'il cite comme d'Hippocrate, & qu'il emprunte d'une Traduction Latine : *Frequentes evacuationes, ſive per ſudores, ſive per ſeceſſum & urinas, excuſant à phlebotomiâ, quia per venæ ſectionem, calor innatus ſummopere deſtruitur*, lib. *de ſanitate tuendâ*, ſignifiât, que *l'ouverture de la veine détruit entierement la chaleur naturelle*, & que *l'on peut éviter la ſaignée par l'inſenſible tranſpiration, par les ſueurs, par l'évacuation des urines, & par les purgatifs doux qui diminuent le peſant fardeau des humeurs vitiées, ſans épuiſer les forces du malade.* Car tous les Medecins ont crû juſqu'à preſent que ce paſſage ne ſignifioit autre choſe, ſinon que lorſque, pour de bonnes raiſons, on a réſolu de ſaigner un malade, & que contre l'attente, il ſurvient ou un grand cours de ventre, ou des ſueurs copieuſes, ou un flux conſiderable d'urine, on eſt excuſable de ne pas ſuivre ſon premier deſſein, parce que

la ſaignée dans ces occaſions épuiſeroit la chaleur naturelle.

Au reſte, Hippocrate & Galien ont le malheur de n'être pas du goût de notre Auteur. Il veut bien cependant uſer d'indulgence à leur égard : *Puiſſent néanmoins*, dit-il, *ces Héros ſi ſuivis, repoſer en paix dans leurs ſépultures ; je reſpecte leurs Manes, & ne dis rien de plus ſur leur chapitre.*

HISTOIRE DES REVOLUTIONS des Pays-Bas, depuis l'an 1559. juſqu'à l'an 1584. A Paris, chez Briaſſon, ruë Saint Jacques, à la Science, 1727. vol. in-12. deux Tomes. Premier Tome pp. 307. Second Tome pp. 271.

NOus avons donné l'Extrait des quatre premiers Livres de cette Hiſtoire dans le Journal de Decembre. Nous allons rendre compte ici des trois derniers.

Dom Louis de Requeſens, Grand Commandeur de Caſtille, ne fut pas plûtôt Gouverneur des Païs-Bas, à la *place du Duc d'Albe*, qu'il commen-

çu, ainſi que nous l'avons remarqué à la fin de notre premier Extrait, à faire abbattre la Statuë de ſon Prédeceſſeur, pour inſinuer aux Peuples, qu'il déſavoüoit la conduite du Duc d'Albe, & qu'il étoit réſolu d'en tenir une tout differente. Mais ce trait de politique joint à une amniſtie qu'il avoit apportée d'Eſpagne, & qu'il croyoit qui ne contribuëroit pas peu à appaiſer les Provinces irritées, ne lui réüſſit nullement. Les Heretiques s'opiniâtrerent autant que jamais, à demander le libre exercice de leur Religion, & il fallut en venir avec eux à une guerre ouverte.

L'Hiſtorien décrit ici les premiers commencemens de cette guerre où le Prince d'Orange, & le Comte Louis ſon frere, qui travailloient à chaſſer des Provinces Maritimes les Catholiques & tous les Eſpagnols, eurent du deſſous. Mais Dom Sanche d'Avila, qui combattoit pour les Eſpagnols, remporta une victoire complette. Cette victoire dont nous paſſons les circonſtances, fit beaucoup d'honneur à d'Avila; mais les Troupes qu'il commandoit

commandoit s'étant mutinées contre lui immediatement après le combat, lui cauſerent de grandes inquiétudes. Il y avoit près de quatre ans que ces Troupes victorieuſes n'avoient été payées. Les Soldats laſſez de ſouffrir tant de fatigues, ſans recevoir aucune récompenſe, caſſerent eux-mêmes tous leurs Officiers, & n'écouterent plus la voix de leur General. D'Avila fit tout ce qu'il put pour les appaiſer; mais comme il n'avoit pas de quoi les payer, ils ſe choiſirent des Chefs, & marcherent en bataille pour ſe rendre à Anvers. Dès qu'ils y furent arrivez, ils ſe rangerent dans la Place, & déclarerent, que ſi on ne leur donnoit l'argent qui leur étoit dû depuis ſi long-tems, ils ſe payeroient par leurs mains, en pillant la Ville.

Ils dreſſerent enſuite un Autel dans cette Place, & ayant obligé un de leurs Aumôniers à y dire la Meſſe, ils firent ſerment entre ſes mains, de ne point ſe départir de la réſolution qu'ils avoient priſe, qu'on ne leur eût payé tout ce qui leur étoit dû.

Dom Louis de Requeſens voyant toute la Ville dans l'allarme , monta promptement à cheval , pour haranguer les Troupes ; mais avec toute ſon éloquence il n'en put tirer d'autre réponſe que ces mots : *Dineros , dineros , non palabras* ; c'eſt-à-dire , *de l'argent , de l'argent , & non pas des paroles.*

Requeſens obligé de ſe retirer , leur envoya un Jeſuite Eſpagnol qui avoit gagné depuis long-tems la confiance des Troupes. Les Soldats l'écouterent d'abord ; mais voyant qu'il n'avoit point d'argent à leur donner, ils le firent environner de leurs Tambours , qui battoient de toutes leurs forces ſi-tôt qu'il ouvroit la bouche , & ne ceſſoient de battre , que lorſqu'il ceſſoit lui-même de parler.

Le Commandeur ne ſçachant plus comment s'y prendre pour prévenir le malheur dont il voyoit la Ville menacée , fut obligé de vendre toute ſa vaiſſelle , & il paya les Troupes partie en argent , partie en marchandiſes qui furent fournies par les Marchands d'Anvers , & revenduës ſur

le champ par les Soldats. Une circonſtance ſinguliere que rapporte ici l'Hiſtorien, c'eſt que quand les Soldats ſe virent tant d'argent entre les mains ; car on leur avoit payé tout ce qui leur étoit dû depuis quatre ans, ils ſe mirent à faire des aumônes par toute la Ville, & donnerent juſqu'à quatre mille écus aux Cordeliers.

Requeſens dont le Prédeceſſeur s'étoit fait haïr de tous les Peuples par ſon humeur impitoyable, crut qu'il falloit prendre une conduite toute differente de celle du Duc d'Albe, & pour donner ici un exemple authentique de la douceur avec laquelle il prétendoit gouverner, il ne tira aucune vengeance de la ſédition de l'Armée, mais pour occuper les Troupes, il les envoya au Siege de Leyde qui avoit été commencé dès le tems du Duc d'Albe.

Il arriva dans ce Siege pluſieurs choſes ſingulieres qu'on peut voir dans l'Hiſtorien ; mais une des plus remarquables eſt ce que fit Jean Douza, Seigneur de Norvvich, Gouver-

neur de la Place, lequel ſe défendit avec une bravoure étonnante. Valdes qui conduiſoit le Siege lui ayant offert des conditions avantageuſes, & lui ayant repreſenté qu'il ne pouvoit éviter de ſe rendre tôt ou tard, faute de vivres, Douza répondit, que ſi les vivres venoient à leur manquer abſolument, les aſſiegez mangeroient leur bras gauche, & ſe réſerveroient le bras droit pour ſe défendre.

Le Sieur de Licques, Gouverneur de Harlem qui étoit au pouvoir des Eſpagnols fit faire à Douza pluſieurs propoſitions avantageuſes, pour l'engager à ſe rendre, Douza répondit à ces Propoſitions par le vers ſuivant :

Fiſtula dulce canit, volucrem dùm decipit Auceps :

C'eſt-à-dire, *l'Oiſeleur trompe l'oiſeau par le doux ſon de ſa flute.*

Cependant la famine devint ſi grande dans la Ville de Leyde, que le Peuple ſe ſouleva contre le Gouverneur, & voulut le forcer à accepter les offres des Eſpagnols; mais Douza découvrant alors ſa poitrine, leur dit ſans s'étonner: » Si vous ne pou-

» vez ſouffrir la faim ; tenez, voilà » mon corps, mettez-le en pieces, » & nourriſſez-vous de ma chair. » Un ſi étrange diſcours raffermit les eſprits ébranlez, & on réſolut de ſe défendre juſqu'au dernier ſoupir. Il y avoit pluſieurs mois que le Siege duroit, & on ne diſtribuoit plus à chaque perſonne que quatre onces de pain par jour, & huit onces de chair de cheval, ou de chien.

Le Prince d'Orange qui ſçavoit le déplorable état des Aſſiegez, tînt un grand Conſeil ſur les moyens de ſecourir une Place réduite à une ſi grande extremité : on en propoſa pluſieurs qui ſe trouverent impoſſibles, & qu'on ne voulut pas même tenter. Enfin l'Amiral Boiſſot en imagina un qui ſurprit d'abord par la hardieſſe, c'étoit d'innonder vingt lieuës de Pays, entre Delft, Goude, Leyde & Roterdam, en rompant toutes les digues qui ſoutiennent l'Iſſel & la Meuſe ; & enſuite à la faveur de cette innondation, de jetter avec des barques legeres, du ſecours dans la *place*.

Ce projet laiſſoit voir de grandes difficultez ; il falloit conſentir à ne rien retirer de long-tems, des terres innondées, & on eſtimoit que cette perte monteroit à plus de ſept cens mille florins. D'ailleurs il pouvoit arriver que les marées ne fiſſent pas aſſez monter l'eau pour ſoutenir les Barques ; mais le Prince d'Orange ayant repreſenté qu'il falloit tenter l'impoſſible pour ſecourir les Aſſiegez, & que la perte de quelques années de revenus pouvant ſe réparer avec le tems, n'étoit pas à comparer avec celle de tant de braves Citoyens qu'on ne pourroit plus recouvrer. On prit le parti de rompre toutes les digues, & les Eſpagnols ſe trouverent ſubmergez dans leurs propres retranchemens. On arma auſſi-tôt les Barques néceſſaires pour introduire le ſecours dans la Ville. Les eaux ne ſe trouverent pas d'abord auſſi profondes qu'on le ſouhaittoit ; mais par un bonheur inattendu, un vent de Nord-Oüeſt, qui ſouffla tout à propos, ayant enflé la Mer, les marées devinrent aſſez

hautes, & la Place fut ſecouruë.

Les Eſpagnols ſurpris par ce déluge, ſe virent tout d'un coup dans la néceſſité de changer l'ordre de la guerre : ils étoient eux-mêmes aſſiegez dans leur propre camp ; & après avoir fait des efforts incroyables pour s'y maintenir, juſqu'à remuer la terre avec leurs armes, lorſque les inſtrumens néceſſaires pour cela leur manquoient, ils furent enfin réduits à lever le ſiege.

L'Empereur Maximilien qui voyoit la guerre allumée dans toutes les Provinces, offrit ſa médiation au Roy d'Eſpagne & aux Confederez. Le Commandeur l'accepta de la part du Roy, & les Confederez ne furent pas fâchez de voir la Maiſon d'Autriche faire les premieres avances ; mais toutes les déliberations qui ſe firent en conſequence, des deux côtez, & que l'on peut voir au long dans notre Auteur, n'aboutirent à rien. Les Eſpagnols vouloient exiger des Confederez, une obéiſſance ſans borne, & les Confederez vouloient borner l'autorité du Roy. Le

ſeul article de la Religion formoit à la paix un obſtacle qu'il étoit preſque impoſſible de ſurmonter. Les Eſpagnols ne vouloient point entendre parler de l'exercice public de la Religion Proteſtante, & les Confederez juroient qu'ils ne ſe relâcheroient jamais ſur cet article. Ainſi, après un grand nombre de Mémoires publiez de part & d'autre, dans leſquels on s'accuſoit mutuellement de mettre obſtacle à la paix, il fallut recommencer la guerre plus ouvertement que jamais. Nous paſſons ce que l'Hiſtorien raconte de cette nouvelle guerre, nous remarquerons ſeulement que le Gouverneur ſuccomba aux fatigues qu'il y eſſuya, & que s'étant fait porter malade à Anvers, il y mourut le jour même qu'il y arriva, au commencement du mois de Mars de l'année 1576.

Après ſa mort, le Conſeil d'Etat, compoſé du Duc d'Arſchot, des Comtes de Mansfeld & de Barlaimont, du Préſident Viglius, & de quelques autres, s'attribua par proviſion toute l'autorité du Gouverne-

le Roy y conſentit, dans
que des Flamands ſeroient
ables de faire rentrer leur
ans l'obéïſſance, que des
eurs étrangers, qui lui ſe-
'ailleurs toujours ſuſpects;
enement fit voir tout le con-
faut lire le détail de cet arti-
'Hiſtorien même. Dom Juan
ne, fils naturel de Charles-
fut envoyé dans les Pays-
qualité de Gouverneur Ge-
fut obligé pour être recon-
tats, d'en paſſer par tout ce
ulurent, & d'accorder par
, que les Eſpagnols ſeroient
e ces Pays-là. Le Traité ſi-
nvoya Eſcovedo, ſon Secre-
ec les ordres requis pour
ir les Eſpagnols, qui remi-
es les Citadelles entre les
s Officiers Flamands nom-
les Etats. Les Etats de leur
nnerent des ôtages qui fu-
entre les mains de l'Evê-
iege pour ſervir de garands
idelité. La Citadelle d'An-
renduë au Duc d'Arſchot;

ce Seigneur en reçût les clefs des mains de Martin de l'Hoyo, Lieutenant d'Avila, qui auparavant en étoit Gouverneur, & qui ne voulut point être preſent à cette cérémonie. Eſcovedo y aſſiſta, & le Duc d'Arſchot s'étant mis à genoux devant lui, la tête découverte, & les mains jointes entre celles d'Eſcovedo, prononça à haute voix ce ſerment de fidelité au Roy.

» Je Philippe de Croy, Duc d'Arſ» chot, jure ſur Dieu, la Vierge » Marie, & ſur les quatre Saints » Evangiles, de garder & tenir cette » Citadelle pour le ſervice de ſa Ma» jeſté le Roy Philippe notre Sire, & » de ne la rendre (ſinon à ſa propre » perſonne, ou à ſes ſucceſſeurs) » ſans ſon exprès commandement

Eſcovedo lui répondit:

» Si vous le faites ainſi, Dieu » veüille vous aider, ſinon le Diable » vous emporte en corps & en ame.

Et tous les aſſiſtans répondirent, *Amen.*

On voit ici les démêlez qu'eut Dom Juan avec les Etats, qui pu-

blierent des défenſes ſous peine de mort, de reconnoître Dom Juan pour Gouverneur des Pays-Bas, & ordonnerent même à ce Prince de ſortir des Pays-Bas, à peine d'y être traité comme ennemi. Dom Juan fit de grands préparatifs pour ſe venger de ces affronts. Alexandre, Prince de Parme, fils de la Ducheſſe de Parme, qui avoit été Gouvernante des Pays-Bas, amena à Dom Juan ces vieilles Bandes Eſpagnoles que Dom Juan lui-même avoit renvoyées des Pays-Bas, & bien-tôt ſon Armée ſe trouva compoſée de quinze mille hommes d'Infanterie, & de trois mille chevaux.

Les Etats avoient auſſi levé des Troupes, pour ſoûtenir l'éclat qu'ils venoient de faire contre Dom Juan, & ces Troupes ne montoient qu'à dix mille hommes d'Infanterie, & quinze cens chevaux. Les deux Armées ſe rencontrerent à Gemblours, petite ville ſituée à quelques lieuës de Namur, à l'entrée du Brabant. C'étoit trop de deux auſſi grands Capitaines que Dom Juan & le Prince

de Parme, pour gagner une Bataille ; auſſi l'Armée des Etats fut-elle taillée en pieces.

Voilà le plus court précis que nous ayons pû faire du cinquiéme Livre.

Le ſixiéme commence à la mort de Dom Juan qui fut ſoupçonné d'avoir été empoiſonné par l'ordre même du Roy d'Eſpagne ſon frere, à qui divers évenemens, que l'Hiſtorien rapporte en détail, & que nous paſſons, l'avoient rendu ſuſpect. Ce Prince périt à la fleur de ſon âge, le premier Octobre 1578. Avant que d'expirer, il nomma le Prince de Parme pour lui ſucceder dans la place de Gouverneur General des Pays-Bas. Le Roi d'Eſpagne ſe défia d'abord de ce choix, parce que le Prince de Parme avoit toujours paru étroitement uni avec Dom Juan ; mais enfin il ſe détermina à lui laiſſer le Gouvernement des Pays-Bas, & le Prince de Parme en prit poſſeſſion par ordre du Roi, au mois de Décembre de la même année 1578.

Le Roi d'Eſpagne n'étoit alors proprement maître que de trois Provinces

dans les Pays-Bas ; celles de Namur, de Luxembourg & de Limbourg : le reſte étoit réuni contre les Eſpagnols, & ne ſe trouvoit partagé que ſur l'article de la Religion. Les Provinces d'Artois, du Hainaut, & de la Flandre Françoiſe ne vouloient point entendre parler de la liberté de conſcience, & le Prince d'Orange les trouva toujours infléxibles ſur ce point. Les Provinces de Brabant, d'Utrecht, d'Overiſſel, de Friſe, & de Groningue, demeuroient unies à celles de Hollande & de Zelande, & on n'y agiſſoit que par les vûës du Prince d'Orange. Ici s'ouvre un vaſte champ : On voit le Prince de Parme après pluſieurs victoires, aſſieger & prendre Maſtrich. Les circonſtances de ce Siege & de cette victoire meritent d'être lûës : nous renvoyons là-deſſus les Lecteurs au Livre même. On voit enſuite la Ducheſſe de Parme rentrer par ordre du Roi, dans ſon premier Gouvernement des Pays-Bas, & ſon fils revêtu de la Charge de Commandant Géneral de toutes les Troupes,

Cette Princeſſe ſe rendit à Namur, pour obéïr au Roi, dont les ordres ne lui furent pas déſagréables. Le Roi avoit eſperé que le fils & la mere agiroient de concert: mais il fut bien ſurpris lorſque le Prince de Parme lui manda, qu'il aimoit mieux renoncer à ſon Commandement, que de gouverner conjointement avec ſa mere, parce que s'il n'avoit qu'une autorité partagée, il ne pourroit jamais rendre à Sa Majeſté tout le ſervice neceſſaire.

La Ducheſſe de ſon côté, voyant la répugnance que ſon fils avoit de gouverner avec elle, pria le Roi de la rappeller. Le Roi eut de la peine à s'y déterminer, & il fit tout ce qu'il put pour perſuader à l'un & à l'autre de demeurer dans leurs Charges: il leur repreſenta que l'autorité ne ſeroit point réellement partagée, puiſqu'un tel fils & une telle mere ne devoient être regardez que comme une même perſonne; mais ces repreſentations furent inutiles: il fallut enfin accorder à la Ducheſſe de Parme la permiſſion de retourner

dans les Etats d'Italie.

Le Prince de Parme reçut de nouvelles proviſions de Gouverneur General des Pays-Bas, & ſe prepara à réduire toutes les Provinces par la force des armes. C'eſt au récit de tout ce qui arriva en conſequence qu'eſt employé le reſte du ſixiéme Livre; nous y renvoyons les Lecteurs. Le ſoulevement que le Prince d'Orange excita contre le Roi dans tous les Pays-Bas, qui à ſa ſollicitation, ſe déterminerent à choiſir pour leur Souverain le Prince François-Hercules de Valois, Duc d'Alençon & d'Anjou, eſt un des principaux articles, que la crainte de nous trop étendre, nous oblige de paſſer; nous n'en dirons qu'un mot.

On nomma des Députez, pour aller offrir à ce Prince la Souveraineté des Pays-Bas à certaines conditions; & Ste Aldegonde, fameux Calviniſte, comme on ſçait, étoit Chef de la Députation. Les Députez des Etats étant arrivez en France, virent le Duc d'Alençon au Château du Pleſſis-lez-Tours, & conclurent avec lui un

Traité, dont un des principaux points étoit, que le Duc maintiendroit la Religion dans l'état où elle ſe trouvoit en chaque Province ; qu'il ſeroit en même tems le Protecteur des deux Religions, & qu'il ne permettroit pas que perſonne fût troublé dans l'exercice de la ſienne.

Le Roi d'Eſpagne ayant appris le coup que l'on venoit de porter à ſon autorité, réſolut de mettre à prix la tête du Prince d'Orange, qu'il regardoit avec raiſon, comme l'Auteur de cet attentat ; & on publia dans toutes les Provinces où l'autorité du Roi étoit reconnuë, un Ecrit intitulé :

Ban & Edict en forme de proſcription, fait par la Majeſté du Roy noſtre Sire, à l'encontre de Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, comme chef & perturbateur de l'Eſtat, de la Chreſtienté, & ſpecialement de ſes Pays-Bas ; par lequel chacun eſt autoriſé de l'offenſer & ôter du monde, comme peſte publique, avec prix à qui le fera & y aſſiſtera.

Ce Ban commençoit par ces mots :

Philippes,

Philippes par la grace de Dieu, Roi de Caſtille, de Leon, d'Arragon, de Navarre, de Sicile, de Majorque .... A tous ceux qui ces Preſentes verront, Salut.

Enſuite le Roi marquoit les ſujets de mécontentement qu'il avoit du Prince d'Orange, tant par rapport à ſa Couronne, que par rapport à la Religion. Au regard de ce dernier article, il expoſoit les déſordres que la liberté de conſcience introduite par ce Prince, avoit cauſez.

» Tôt après cette confuſion de Re-
» ligion, *diſoit-il*, eſt avenu que les
» Catholiques ont été perſécutez,
» déjectez & déchaſſez; les Egliſes &
» Monaſteres, tant d'hommes, que
» de femmes, rompus, ruïnez & jet-
» tez par terre; les Religieux & Re-
» ligieuſes maltraitez, bannis & ex-
» terminez, s'ils ne vouloient apo-
» ſtaſier & ſe marier; car à d'autres
» il ne ſe confioit.

» Comme auſſi lui depuis, hom-
» me marié qu'il étoit, vivant enco-
» re ſa premiere femme, auroit pris
» une Religieuſe & Abbeſſe benite

» ſolemnellement de main épiſcopa-
» le, qu'il tient encore auprès de lui:
» choſe la plus déhontée & infâme
» qui puiſſe être, non-ſeulement ſe-
» lon la Religion Chrétienne, mais
» auſſi par les Loix Romaines, &
» contre toute honnêteté.

Le Roi ſe plaignoit enſuite de ce que le Prince d'Orange avoit toujours fait naître des obſtacles à la paix, employant toutes ſortes d'artifices pour empêcher les Flamans de ſe réconcilier avec leur Souverain, par l'entremiſe de Dom Juan, du Baron de Selles, & par celle de l'Empereur même au Congrès de Cologne. Et après un long détail de tout ce qui s'étoit paſſé au ſujet de la réconciliation des Provinces, le Roi concluoit:

» Pour ces cauſes, qui ſont ſi ju-
» ſtes & raiſonnables, permettons à
» tous, ſoit nos Sujets, ou autres,
» pour l'execution de noſtredite Dé-
» claration, de l'arrêter, empêcher,
» & s'aſſurer de ſa perſonne; même
» de l'offenſer & outrager, tant en
» *ſes biens*, qu'en ſa perſonne &

» vie ; expoſant à tous ledit Guil-
» laume de Naſſau, comme ennemi
» du genre humain. Donnant à cha-
» cun tous ſes biens meubles & im-
» meubles, où qu'ils ſoient ſituez &
» aſſis, qui les pourra prendre, ou
» occuper, ou conquerir, excepté
» les biens qui ſont preſentement ſeus
» notre main & poſſeſſion. Et afin
» que la choſe puiſſe être effectuée
» tant plus promptement, promet-
» tons en parole de Roi, & com-
» me Miniſtre de Dieu, que s'il ſe
» trouve quelqu'un, ſoit de nos Su-
» jets, ou Etrangers, ſi genereux de
» cœur, & deſireux de notre ſervi-
» ce, qui ſçache moyen d'executer
» notredite Ordonnance, & de ſe
» faire quitte de cette peſte, le nous
» délivrant vif ou mort, ou bien lui
» ôtant la vie, nous lui ferons don-
» ner pour lui & ſes hoirs, en fonds
» de terre, ou deniers comptans, à
» ſon choix, incontinent après la
» choſe effectuée, la ſomme de vingt-
» cinq mille écus d'or ; & s'il a com-
» mis quelque délit ou forfait, quel-
» que grief qu'il ſoit, nous lui pro-

» mettons pardonner, & dès main-
» tenant pardonnons, même s'il ne
» fût noble, l'annoblissons pour la
» valeur. Et si le principal faiteur
» prend pour assistance en son en-
» trepriſe autres personnes, leur fe-
» rons bien & mercede, leur par-
» donnant aussi ce que pourroient
» avoir meffait, & les annoblissant
» semblablement.

Le Roi déclaroit aussi tous les adherans & fauteurs du Prince d'Orange, déchûs de nobleſſe & de tous autres biens & honneurs, si dans un mois après la publication, ils ne se séparoient de lui. L'Ecrit étoit datté du 15. Mars 1580.

Le Prince de Parme l'envoya à tous les Gouverneurs & à tous les Magistrats des Villes qui obéïssoient au Roi; & le leur envoya avec une Lettre du 15. Juin 1580. par laquelle il en ordonnoit la publication.

Le Prince d'Orange se voyant si vivement attaqué, crut qu'il étoit de son honneur de se justifier. Il emprunta pour cela la plume d'un François, nommé Pierre de Villiers, qui

avoit d'abord été Avocat, & qui s'étoit fait enſuite Miniſtre Proteſtant. Ce Miniſtre compoſa une longue Apologie, que le Prince d'Orange preſenta aux Etats Generaux aſſemblez à Delf, le 15. Décembre 1581. & qu'il envoya enſuite à tous les Princes de l'Europe.

Cette Apologie, qui eſt rapportée au long par notre Hiſtorien, & qui avec la réponſe qu'y firent les Etats, tient la moitié du ſixiéme livre, qu'elle termine, eſt pleine d'invectives ſanglantes & perſonnelles contre le Roi d'Eſpagne, & contre les principaux Miniſtres.

Notre Auteur remarque ici, que quelques-uns pour juſtifier l'emportement qui éclate dans toute cette Piece, ont dit, qu'il y a des tems & des pays où celui qui parle avec le plus de moderation, paſſe pour avoir tort.

Les Etats reçûrent l'Apologie du Prince d'Orange, & y répondirent d'une maniere toute favorable à ce Prince, en le déclarant innocent des griefs dont il étoit chargé par le Roi,

& lui offrant pour l'aſſurance de ſa perſonne, une Compagnie de gens à cheval.

Le Prince d'Orange picqué au vif par la proſcription du Roi d'Eſpagne, ne ſe contenta pas de la ſatisfaction que lui en firent les Etats, il réſolut de porter un dernier coup à l'autorité de ce Monarque. Dans cette vûë, il engagea les Etats à déclarer par un acte autentique, le Roi Philippe II. déchû de ſa Souveraineté des Pays-Bas, & tous les Officiers, Seigneurs, Juges, Vaſſaux, & autres Habitans de ces Pays, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, déchargez du ſerment qu'ils avoient fait, en quelque maniere que ce fût, au Roi d'Eſpagne; & de tous autres engagemens qu'ils pourroient avoir pris avec lui.

Cet Acte horrible contenoit un long préambule, où après avoir poſé des maximes generales contre les Princes qui abuſent de leur autorité, on en faiſoit l'application au Roi Philippe, par un détail odieux de la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard *des Provinces.*

Dès que cet Acte eut été publié, on briſa les Portraits & les Statuës du Roi d'Eſpagne ; ſon Sceau fut rompu, & défenſes faites de rien ſceller déſormais, en ſon nom, ni de battre aucune monnoye à ſon coin. On exigea un nouveau ſerment des Gouverneurs, des Magiſtrats, des Officiers de guerre, ſelon la formule que les Etats preſcrivirent : on déchira leurs anciennes Proviſions, & on leur en donna de nouvelles.

Ce dernier acte d'hoſtilité, qui fait voir juſqu'où va l'eſprit de parti, quand il n'eſt pas d'abord réprimé, eſt ce qui donna le premier lieu à l'établiſſement de la République de Hollande, qui commença dès lors à agir en Etat libre & ſouverain.

Tandis que le Prince d'Orange travailloit de toutes ſes forces à anéantir l'autorité du Roi d'Eſpagne dans une partie conſiderable des Provinces, le Duc d'Alençon de ſon côté, ſe préparoit à entrer dans les Pays-Bas avec une armée, pour prendre poſſeſſion de la Souveraineté qu'on lui avoit déferée ; & c'eſt ce

qui fait le ſujet du ſeptiéme & dernier Livre de cette Hiſtoire. Le Baron d'Inſi, Gouverneur de Cambray; Villers, qui commandoit dans Bouchain; le Prince d'Epinoy, Gouverneur de Tournay, Condé, Binch, & pluſieurs autres Places de ce canton, s'étoient déclarez pour le Duc d'Alençon. Valenciennes tenoit pour le Prince de Parme.

L'Auteur décrit les diverſes guerres qu'il y eut d'abord à ce ſujet entre le Prince de Parme, & le Duc d'Alençon; après quoi il vient à la réception du Duc d'Alençon dans la ville d'Anvers, en qualité de Souverain des Pays-Bas, ce qui arriva le 19. Février 1582. Toute la Nobleſſe des Provinces-Unies s'étoit renduë en cette ville-là, pour faire cortege au nouveau Souverain. On avoit élevé dans la Place un Théâtre richement paré, ſur lequel il monta pour y faire les ſermens uſitez dans ces occaſions. On lui mit tous les ornemens de ſa dignité; & comme le Prince d'Orange s'empreſſoit de lui attacher la boucle du Manteau Ducal,

cal, le Duc d'Alençon lui dit : *Laiſſez-moi faire, je l'attacherai ſi bien moi-même, qu'il ne m'échapera pas.* On ne manqua pas de relever ce mot, & de le regarder comme un heureux préſage.

Le Duc d'Alençon reçut les ſermens de fidelité, & enſuite les complimens de tous les Députez des Provinces-Unies. Pluſieurs jours ſe paſſerent dans les réjoüiſſances. Elles furent continuées juſqu'au 18. Mars incluſivement, qui ſe trouva être l'anniverſaire de la naiſſance du Duc; & où ce Prince devoit après pluſieurs divertiſſemens, donner le ſoir un repas magnifique ; mais une ſi belle fête fut interrompuë par un accident funeſte qui penſa cauſer la mort du Duc d'Alençon, & celle du Prince d'Orange.

Il n'eſt pas neceſſaire aux Lecteurs d'avoir une grande connoiſſance des troubles des Pays-Bas, pour nous prévenir ſur ce ſujet ; nous ne laiſſerons pas cependant de rapporter ce qu'en dit notre Hiſtorien. On verra par la citation de *ſes propres* paroles, quel-

le eſt ſa maniere de narrer ; & cet exemple ne lui ſçauroit faire de tort.

» Un Marchand d'Anvers, nommé » Gaſpard d'Anatro, qui s'étoit ruï- » né au commerce, eſpera rétablir » ſes affaires en gagnant le prix pro- » poſé par le Roi d'Eſpagne à celui » qui tueroit le Prince d'Orange. » Comme il ne ſe ſentoit pas aſſez de » réſolution pour executer une en- » trepriſe ſi haſardeuſe, il s'adreſſa à » un nommé Joannet Jauregui, jeu- » ne homme, qu'un zele outré pour » la Religion Catholique, une haine » furieuſe contre les Proteſtans, & » une intrépidité naturelle rendoient » capable d'une telle action. Ce Mar- » chand l'engagea à faire le coup.

» Jauregui perſuadé que dans un » tems de réjoüiſſance le Prince d'O- » range ſeroit moins ſur ſes gardes, » choiſit pour executer ſon deſſein, » le jour même qu'on celebroit la » naiſſance du Duc d'Alençon. Le » Prince d'Orange donnoit ce jour-là » à dîner aux principaux Seigneurs » Flamans & étrangers qui ſe trou- » voient à la Cour du Duc d'Alen- » çon.

» offenſer ni la langue, ni le palais,
» & que la bleſſure n'étoit point
» dangereuſe.

» Cependant la nouvelle de cet
» aſſaſſinat s'étant répanduë dans la
» ville, on ne douta point que le Duc
» d'Alençon n'en fût l'auteur, par-
» ce qu'on jugeoit qu'il devoit na-
» turellement être jaloux de l'auto-
» rité du Prince d'Orange qui ba-
» lançoit la ſienne. D'ailleurs, com-
» me il paroiſſoit fort attaché à la
» Religion Catholique, les Prote-
» ſtans diſoient par-tout, que c'étoit
» le commencement d'une S. Bar-
» thelemy, & qu'on vouloit les maſ-
» ſacrer dans les Pays-Bas, comme
» on avoit fait en France.

» Auſſi-tôt on court aux armes, &
» on arrête tous les François; on fut
» ſurpris enſuite de ce que le peu-
» ple avoit été aſſez moderé pour ne
» les pas aſſommer tous dans le pre-
» mier accès de ſa fureur.

» Pendant ce tems-là, le Duc d'A-
» lençon qui ne ſçavoit rien de ce
» qui venoit d'arriver, faiſoit tra-
» vailler tranquillement à des feux

» d'artifice dans l'Abbaye de Saint-
» Michel ; mais il fut bien étonné
» lorſqu'il ſe vit inveſti tout à coup
» par une populace armée qui le me-
» naçoit des dernieres violences.

» Le Prince d'Orange averti de
» ce qui ſe paſſoit, écrivit un billet
» de ſa propre main, où il marquoit
» qu'il étoit très-ſûr que les François
» n'avoient aucune part au crime de
» Jauregui ; & qu'on avoit appris
» par les papiers qui s'étoient trou-
» vez chez lui, que le coup ve-
» noit des Eſpagnols. Il donna ce
» billet à Ste Aldegonde, chef des
» Conjurez, lequel alla le lire pu-
» bliquement dans les ruës, mon-
» trant au peuple la ſignature du
» Prince d'Orange ; & le tumulte fut
» appaiſé.

» Cet évenement donna beaucoup
» à penſer au Prince d'Orange, & au
» Duc d'Alençon. Le premier vit
» bien qu'il ne pourroit échapper à
» la vengeance du Roi d'Eſpagne, &
» qu'un Souverain trouve toujours
» des gens prêts à executer ce qu'il
» ſouhaite, quand il veut les encou-

» rager par de grandes récompenſes.

» Le Duc d'Alençon de ſon côté, » s'apperçut de la défiance où étoient » les peuples à ſon égard, & com- » bien ſon autorité étoit foible ; ce » qui fut cauſe qu'il prit dès-lors la » réſolution de ſe rendre maître » d'un peuple qui ne s'étoit ſoumis » à lui qu'en apparence : mais avant » que d'établir ſon autorité au de- » dans, il fallut ſe défendre contre » les ennemis du dehors.

Nous ne ſuivrons pas plus loin notre Hiſtorien ; cet endroit, que nous venons de rapporter mot à mot d'après lui, pour faire voir ſa maniere d'écrire naïve, conciſe, & vraiment hiſtorique, eſt plus que ſuffiſant d'ailleurs pour mettre les Lecteurs un peu inſtruits, en état de conjecturer ce que la crainte de nous trop étendre nous fait retrancher ici. Ils jugeront aiſément que dans la ſuite de cette Hiſtoire, il s'agit de ce que fit le Duc d'Alençon pour réduire la ville d'Anvers, & du peu de ſuccès qu'il eut dans cette entrepriſe ; de ſa retraite à Dunckerque, de ſon re-

tour en France, de ſa mort qui arriva au mois de Mai 1584. à Château-Thierry, où il expira à l'âge de trente ans, d'une maladie violente, tandis que les Députez des Etats venoient pour lui repreſenter la ſituation déplorable des Provinces qu'il avoit abandonnées, & pour le conjurer d'en venir reprendre la Souveraineté; & enfin de la mort du Prince d'Orange, qui arriva un mois après, par l'accident funeſte que tout le monde ſçait, & que notre Hiſtorien, s'il nous eſt permis de rapporter encore un exemple de ſa maniere de narrer, raconte dans les termes ſuivans, qui termineront notre Extrait.

» Un nommé Baltazard Gerard, » Franc-Comtois, âgé de 27. ans, étoit » venu à Delft au mois de Mai, dans » le deſſein de tuer le Prince d'O- » range. Il eut beſoin de recourir à » divers artifices, pour avoir accès auprès de ce Prince, parce que depuis l'attentat de Jauregui, on prenoit des précautions extraordinaires pour conſerver une vie ſi pré-

» cieuſe aux Provinces-Unies ; le
» Prince ne ſortoit jamais que bien
» accompagné, & on ne laiſſoit ap-
» procher de lui que des gens con-
» nus.

» Baltazard Gerard prit le nom de
» François Guion, & dit qu'il étoit
» fils d'un nommé Pierre Guion, qui
» avoit été brûlé vif, à cauſe de ſon
» attachement à la Religion Prote-
» ſtante.

» Ce jeune homme alloit aſſi-
» duëment au Prêche, & paroiſſoit
» extrêmement zelé pour cette Reli-
» gion. Quand il crut ſa réputation
» bien établie parmi les Miniſtres
» Proteſtans, il fit dire au Prince
» d'Orange, qu'il avoit des blanc-
» ſignez du Comte de Mansfeld,
» Gouverneur de la Province de Lu-
» xembourg, dont on pourroit ſe
» ſervir utilement pour former quel-
» que entrepriſe ſur les Places de ce
» Duché. Le Prince d'Orange ne fit
» d'abord aucun cas de ces blanc-
» ſignez ; mais enſuite voulant en-
» voyer quelqu'un en France porter
» des lettres au Maréchal de Biron,

» il crut que les blanc-ſignez pour-
» roient ſervir. Il chargea Gerard
» lui-même d'en faire uſage, & le fit
» partir pour la France, avec les lettres
» qu'il écrivoit au Maréchal de Bi-
» ron. Gerard vint enſuite rapporter
» au Prince d'Orange la nouvelle de
» la mort du Duc d'Alençon. Le
» Prince étoit alors dans ſon lit ; il
» fit approcher Gerard, & l'interro-
» gea durant quelque tems, ſur ce
» qu'il avoit oüi dire des particula-
» ritez de cette mort. Dès ce mo-
» ment Gerard auroit executé ſon
» deſſein, s'il avoit eu des armes ;
» mais comme il ne s'étoit pas atten-
» du à parler au Prince, il n'avoit
» pas eu ſoin de s'en pourvoir. Le
» Prince d'Orange content du rap-
» port de Gerard, lui fit donner
» quelque argent, que ce malheu-
» reux employa à acheter des piſto-
» lets, des bales & de la poudre.

» Le 8. de Juillet le Prince vou-
» lut le faire partir pour un autre
» voyage qui fut differé de deux
» jours ; & le 10. il eut ordre de
» venir trouver le Prince d'Orange

» à l'iſſuë de ſon dîner, pour faire » ſigner ſon paſſeport.

» Gerard choiſit ce tems-là pour » faire ſon coup ; il ſe munit de » deux piſtolets chargez chacun de » trois bales ; il fit tenir un cheval » prêt hors de la ville, ſur le bord » du foſſé, qu'il prétendoit traver- » ſer à la nage ; & comme il ne ſça- » voit pas nager, il prit deux veſ- » ſies avec un chalumeau pour les » enfler, afin de pouvoir ſe ſoûte- » nir plus aiſément ſur l'eau.

» Ayant pris toutes ces précau- » tions, il vint trouver le Prince qui » ſortoit de la ſalle où il avoit dî- » né, & lui preſenta ſon paſſeport » à ſigner. On alla chercher une plu- » me & de l'encre, & Gerard ſaiſit » ce moment où le Prince ſe trouva » ſeul, pour lui tirer dans l'eſtomac » un coup de piſtolet ; le Prince » tomba mort, ſans prononcer une » ſeule parole. Quelques-uns ont dit » cependant qu'il eut encore le tems » de s'écrier : *Mon Dieu, mon Dieu,* » *ayez pitié de mon ame ; je ſuis fort* » *bleſſé ; mon Dieu, ayez pitié de mon*

» ame & de ce pauvre peuple.

» Comme on ne ſongea d'abord » qu'à ſecourir le Prince, Gerard » eut le tems de ſe ſauver, & d'ar- » river juſqu'aux remparts de la vil- » le : là, il ſe mit à enfler ſes veſ- » ſies, pour traverſer le foſſé à la » nage ; mais comme il avoit laiſſé » tomber ſes deux piſtolets en fuyant, » ils ſervirent à faire reconnoître le » chemin qu'il avoit pris, & on le » trouva ſur le rempart, qui ne s'é- » toit pas encore jetté à l'eau ; il fut » pris & mené en priſon.

» Le Magiſtrat de Delft l'ayant » interrogé, il nia que perſonne l'eût » engagé à cet aſſaſſinat, ſoûtenant » qu'il avoit fait une bonne action, » & qu'il la feroit encore, ſi elle » étoit à faire. Quelques-uns aſſurent » qu'il déclara, que le Prince de Par- » me avoit ſçû ſon deſſein, & lui avoit » fait dire, que s'il pouvoit l'execu- » ter heureuſement, il devoit comp- » ter ſur la récompenſe promiſe par » le Roi d'Eſpagne.

» On le condamna à un ſupplice » horrible, pour ſatisfaire la colere

» du peuple qui étoit inconſolable
» de la mort du Prince d'Orange.
» Ce malheureux aſſaſſin fut d'abord
» tenaillé à tous ſes membres, du-
» rant fort long-tems, avec des fers
» rouges; enſuite il fut coupé vif en
» morceaux.

Les Eſpagnols furent tentez de faire des réjoüiſſances publiques de la mort du Prince d'Orange; mais le Prince de Parme avoit une idée trop juſte des bienſeances, pour le ſouffrir; il empêcha qu'on ne donnât dans ſon Camp aucune marque publique de joie.

Le Prince d'Orange n'avoit que 51. ans, lorſqu'il reçut le coup funeſte qui lui ôta la vie. Le Comte Maurice ſon fils, qui n'en avoit alors que 18. ſucceda à toutes les Charges & à tous les Gouvernemens de ſon pere. Ce jeune Prince fut le ſoûtien de la République, comme le Prince d'Orange en avoit été le fondateur; & le Roi d'Eſpagne fut enfin obligé de reconnoître pour Etats ſouverains, dans le Traité de Weſtphalie, les

Provinces-Unies, dont le Prince de Parme, malgré toute ſon habileté & la valeur de ſes Troupes, ne put détacher que le Duché de Brabant qui lui coûta bien du ſang & bien des travaux.

ELEVATIONS A DIEU, SUR tous les Myſtéres de la Religion Chrétienne, Ouvrage poſthume de Meſſire Jacques Bénigne Boſſuet, Evêque de Meaux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & ordinaire en ſon Conſeil d'Etat; Précepteur de Monſeigneur le Dauphin; premier Aumônier des deux dernieres Dauphines. A Paris, chez Jean Mariette, 1727. 2. Vol. in-douze. 1. Vol. pp. 469. 2. Vol. pp. 529. Sans compter le Mandement de Mgr l'Evêque de Troyes, & les Tables.

CE ne ſont point ici de ces Elévations jettées dans le même moule, où tout ſe ſent de la ſervitude qu'on s'eſt impoſée à ſoi-même, de n'y parler jamais qu'à Dieu, & qui demandent de leurs Lecteurs preſqu'autant d'haleine que de patien-

ce. Ce ſont des Réfléxions courtes, ſolides & fécondes ſur tous les Myſtéres qui compoſent le grand, & l'unique Myſtére de la Religion Chrétienne. Réfléxions auſquelles on a donné le titre d'Elévations, non qu'elles en ayent ſouvent la forme, mais parce qu'elles en renferment toujours le germe, & qu'il eſt comme impoſſible de les lire, ſans le ſentir éclore, c'eſt-à-dire, ſans ſortir hors de ſoi-même, pour s'élever vers ſon Dieu, & ſans être ſaiſi d'un ſaint & d'un reſpectueux étonnement à la vûë de ſes merveilles.

Ce Livre n'a point d'autre Préface qu'un Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Troyes, pour en recommander la lecture au Clergé & au Peuple de ſon Diocéſe. On y voit avec plaiſir que la douleur que M. Boſſuet, pour lors Abbé de Saint Lucien de Beauvais, & maintenant Evêque de Troyes, reſſentit à la mort de ſon oncle, fut une douleur agiſſante par la charité. Ce Neveu vivement touché de la perte qu'il venoit *de faire*, n'employa point le loiſir

dont il joüiſſoit, à répandre des larmes infructueuſes ſur le tombeau de ſon illuſtre parent. Uniquement occupé de la perte que faiſoit l'Egliſe, il ne ſongea qu'à la réparer, autant qu'il étoit poſſible, & c'eſt ce qu'il a fait en raſſemblant tous les manuſcrits de feu Monſieur de Meaux, & travaillant à les mettre en état de paroître.

La Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte, fut le premier fruit de ce travail, & le ſuccès de ce Livre confirma M. l'Abbé Boſſuet dans le deſſein de publier ſucceſſivement tous les Ouvrages qui lui reſtoient de ſon Oncle. Il s'aprêtoit même à donner au Public une Edition complette de ce grand Auteur, Edition deſirée de tout le monde; quand la Providence l'appella au Gouvernement du Diocéſe de Troyes. Les ſoins continuels qu'il n'a pû, dit-il, ſe diſpenſer d'y donner, la multitude des affaires qui ſe ſont ſuccedées les unes aux autres, les grands travaux qu'il a été obligé *d'entreprendre*, ont retar-

dé ſon projet, & ne lui ont apparemment permis de le reprendre qu'au mois de Juillet dernier, date du Mandement dont nous parlons, & qui nous ſervira de guide & de modéle dans cet article, parce qu'il eſt lui-même un extrait ſcrupuleux du Livre que nous annonçons.

M. de Meaux, après avoir conſacré ſa vie & tous ſes talens à enſeigner & à défendre la vérité; après avoir tracé dans ſon admirable *diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle* une ſuite abrégée de la Religion, & avoir raſſemblé ſous un ſeul point de vûë ſa divine origine, ſes fondemens inébranlables, & ſa perpétuelle durée, crut ne pouvoir employer ſes derniers jours plus ſaintement, & plus utilement, qu'à développer de plus en plus ces grandes véritez, qu'à expliquer nos Myſtéres, & qu'à mettre la Doctrine Chrétienne dans un ſi beau jour, que quiconque voudroit s'y rendre attentif, demeurât étonné de la majeſté de notre ſainte Religion, charmé de ſa beauté, convaincu de ſa vérité, inſtruit de ſes maximes,

maximes, pénétré de ſon eſprit, & réſolu de s'y attacher & de la ſuivre.

Telles ont été les vûës de M. de Meaux, lorſqu'il entreprit ces *Elévations*. C'eſt l'idée que nous en donne M. de Troyes, & l'Ouvrage le prouve. On y voit en effet, pour nous ſervir des propres paroles de ce Prélat, » toutes les véritez capitales » de la Foi, & les grandes regles » de la Morale Chrétienne ſolide- » ment établies, & clairement expli- » quées. On y voit l'impiété & l'in- » crédulité confonduës, l'erreur & » l'héréſie convaincuës, la licence » du relâchement & de la corruption » réprimée, l'illuſion de la fauſſe » myſticité diſſipée, la piété diri- » gée & réglée, la Foi inſtruite, » l'Eſperance conſolée, la Charité » édifiée. Et tout cela ſans chaleur, » ſans aigreur, d'une maniere ſi » douce, ſi inſinuante, ſi touchante, » que pendant que l'eſprit eſt ravi & » perſuadé, le cœur ſe trouve pris & » gagné.

M. de Meaux en qui l'élévation & la ſublimité ne déroboient rien à

la juſteſſe de l'eſprit, a ſuivi dans cet Ouvrage la méthode la plus exacte & la plus ſcrupuleuſe. Les véritez y naiſſent comme néceſſairement les unes des autres, & s'y prêtent un ſecours mutuel. On ne voit point ici un choix arbitraire de véritez, un amas confus de maximes, c'eſt un corps de Doctrine ſuivi & ſoûtenu, c'eſt la ſuite de la Religion dévelopée naturellement par les ſaintes Ecritures, ou, ce qui eſt la même choſe, ce ſont les Divines Ecritures, expliquées littéralement ſelon l'ordre & la ſuite de la Religion. Auſſi l'Extrait que nous en allons donner paroîtra-t'il peut-être moins l'extrait du Livre de M. de Meaux, que le plan général, que l'œconomie abrégée, que l'analiſe enfin de la Religion Chrétienne; mais qu'on liſe l'Ouvrage même, & nous croyons qu'on avoüera qu'il n'étoit gueres poſſible de le faire autrement.

M. de Meaux commence par méditer les attributs de Dieu; & ce qu'il nous en découvre eſt ſi beau, ſi grand, ſi formidable, qu'il ne peut

qu'échauffer les tiédes, que conſoler les juſtes, qu'effrayer les pécheurs, & que donner à tous l'idée qu'ils doivent avoir de l'être ſouverainement ſimple, & trois fois ſaint.

La création de l'Univers vient enſuite, & l'on oublie en liſant cet endroit des Elévations, tous les Problêmes que la raiſon enfante ſur ce chapitre, qu'elle propoſe ordinairement avec tant de hauteur & tant d'orgueil, & que preſque toujours, elle réſoud ſi foiblement, quand la Foi ne l'éclaire pas. Eh! comment y penſeroit-on? A peine peut-on ſuffire aux ſentimens d'admiration, de reſpect, de reconnoiſſance dont on eſt pénétré à la vûë de la ſageſſe infinie, de la ſouveraine indépendance, de l'immenſe libéralité qui brille dans les œuvres du Créateur.

L'homme enfin chef-d'œuvre de Dieu, & complément de ſes ouvrages ſort de ſes mains, dans un degré de perfection, de grandeur, de félicité qui ſurprend & qui charme, & ſe réduit tout-à-coup, & par ſa faute, dans un état de corruption,

de baſſeſſe & de miſére qui ne ſurprend pas moins, mais fait horreur.

L'Auteur nous fait traverſer les tems malheureux de la corruption de la nature, & de la ſervitude de la Loi, tems que Dieu laiſſoit s'écouler par juſtice, & pour nous punir, mais qu'il deſtinoit par miſericorde à nous faire avoüer le beſoin d'un Rédempteur, à nous en rendre dignes par d'ardens & de perpetuels déſirs, à nous ſauver, il nous les fait traverſer, dis-je, en nous offrant à chaque pas le ſpectacle conſolant d'un Sauveur promis aux Patriarches, figuré dans les Juſtes, prédit par les Prophetes, repréſenté dans toutes les cérémonies, annoncé, indiqué, preſque manifeſté par l'ordre & les circonſtances de tous les événemens.

C'eſt par le merveilleux enchaînement de ces choſes, que M. de Meaux nous conduit à l'inſtant déſiré de notre Rédemption. S. Jean arrive ſur la terre, & remplit la miſſion de Précurſeur, en devançant en tout *& par-tout* le Fils de Dieu, & lui

préparant les voyes par ſa Conception & par ſa Nativité, par ſa vie étonnante dans le deſert, par ſa Prédication & ſon Baptême, par la perſécution qu'on lui fait ſoufrir, par ſa priſon, & par ſa mort. Le magnifique parallele ! s'écrie ici M. de Troyes, en exhortant les fidéles de tous états, à s'y venir inſtruire de leurs devoirs & des myſtéres de J. C. Mais quelque beau, quelque ſublime, quelque fécond qu'il ſoit, ce parallele, il n'eſt encore, pour ainſi dire, que le précurſeur de la beauté, de la ſublimité, de la fécondité des Elévations qui ont J. C. même pour objet comme Dieu, comme Homme, comme Roi, comme Prêtre, comme Victime, comme Sauveur.

M. de Meaux nous le repréſente ſous tous ces titres, en diſcutant exactement, & avec l'onction qui lui eſt propre, les moindres circonſtances de ſa Nativité, de ſa Circonciſion, de ſa Préſentation au Temple, de ſa vie cachée dans la maiſon de Joſeph, des differens témoignages *que lui rend Saint* Jean-Baptiſte, de

ſon jeûne, de ſes tentations, & des lieux où il a prêché.

C'eſt ici qu'on s'aperçoit avec un extrême regret que cet ouvrage ſi propre à réconcilier les Sçavans avec les livres de piété, & à donner aux ſimples les idées les plus ſublimes, n'a pas été achevé. En effet, il reſtoit encore à l'Auteur une des principales parties de ſon deſſein à remplir, quand la mort l'arrêta tout-à-coup, & comme il alloit entrer dans le myſtére de la prédication du Sauveur. M. de Troyes eſpére nous dédommager en partie de cette perte irréparable, par un autre ouvrage poſthume de feu ſon oncle, qui ſuivra de près celui-ci, ſous le titre de *Méditations ſur l'Evangile*, & qui y ſervira comme de ſuplément. » Il commence, » dit-il, où celui-ci finit, c'eſt-à-di» re, par le Sermon ſur la montagne, » & conduit J. C. juſqu'à la veille » de ſa mort; le ſtile en eſt, conti» nue-t'il, moins élevé, plus ſim» ple & plus familier que celui des » Elévations; de telle ſorte qu'on *pourroit* ſoupçonner ce manuſcrit

d'être l'ébauche de la ſuite de celui-ci ; mais qu'importe, en Eloquence comme en Peinture, les ébauches des grands Maîtres, ſont auſſi précieuſes que leurs ouvrages les plus finis.

LES COUTUMES DE Vermandois, contenant les Commentaires de Buridan & de La Fons ſur les Coutumes de Vermandois; de nouvelles Obſervations ſur les mêmes Coutumes, par M. de Hericourt, Avocat au Parlement; les Commentaires de Godet & de Billecart ſur celle de Châlons, de Buridan ſur Rheims, de Vrevin ſur Chauny. A Paris, aux dépens de la Societé, 1728.

CEs deux Volumes ſont la ſeconde partie du grand Recuëil des Commentateurs des Coutumes, dont une Societé de Libraires de Paris, a entrepris l'impreſſion. Les Commentaires indiquez dans le Frontiſpice de ces deux *volumes* ont été réimprimez *tels qu'ils avoient* été donnez au

Public en divers volumes, & la ſeule difference qu'il y ait entre ces Editions & les précedentes, c'eſt que cette nouvelle Edition eſt beaucoup plus belle & plus correcte que celles qui avoient été faites juſqu'ici de ces differens Commentaires ; ainſi il n'y a de nouveau dans ces deux volumes que les nouvelles Obſervations de M. de Hericourt ſur la Coutume generale & ſur les Coutumes locales de Vermandois, & la Préface qu'on trouve à la tête du premier Volume, & qui eſt de l'Auteur des nouvelles Obſervations.

L'Auteur de la Préface y examine d'abord la queſtion, Pourquoi des Villes conſiderables, qui ſont fort éloignées de l'ancien Comté de Vermandois, & qui ſont même d'une Province differente de celle où eſt ſitué Saint-Quentin, qui eſt le chef-lieu de ce Comté, comme Rheims, Châlons, Soiſſons, ſont néanmoins régies par la Coutume de Vermandois. Voici ce qu'il dit ſur cette difficulté.

Comme les Comtes hereditaires de Vermandois, deſcendus de Bernard,

nard, Roi d'Italie, étoient des Seigneurs très-puiſſans, ils ſe rendirent les maîtres de pluſieurs Villes, même de pluſieurs Comtez, auſquels ils firent ſuivre les mêmes Loix que l'on obſervoit dans le Vermandois. Les villes de Rheims & de Châlons ſur Marne furent long-tems ſous leur puiſſance. Le Roi Louis d'Outremer avoit donné le Comté & la Seigneurie de Rheims à l'Archevêque Artaud ; mais l'Archevêque ayant été dépoſſedé par le Comte de Vermandois, les deſcendans de ce Comte reſterent en poſſeſſion de la ville de Rheims & de ſes dépendances, juſqu'au regne du Roi Robert. Giſlebert, fils d'Heribert étoit Comte de Soiſſons ſous le regne de Louis d'Outremer : cent ans après, le Comté de Soiſſons paſſa par une fille en la Maiſon de Neſle. La ville de Chaulny a auſſi appartenu long-tems aux Comtes de Vermandois, comme on le voit par des Chartres que Vrevin a rapportées ſur la Coutume de Chaulny.

Le Comté de Vermandois fut réuni à la Couronne ſous le regne de

Philippe Auguſte qui le retira d'entre les mains de Philippe de Flandre, lequel avoit retenu ce Comté après la mort d'Eliſabeth ſa femme, laquelle en étoit devenuë proprietaire par le décès de Raoul II. Comte de Vermandois.

Quand Philippe Auguſte ſe vit poſſeſſeur du Vermandois, il établit un Grand Bailly pour gouverner ce Pays, & pour y rendre la Juſtice : il voulut que ce Bailly tînt ſon Siege dans la ville de Laon qui avoit toujours été du Domaine, & il comprit dans ce Bailliage, non ſeulement l'ancien Comté de Vermandois & les Pays voiſins dont les Comtes de Vermandois étoient en poſſeſſion vers la fin du douziéme ſiecle, mais encore les villes dont les Comtes de Vermandois avoient été en poſſeſſion avant le onziéme ſiecle, & celles qui étoient poſſedées par des Seigneurs particuliers deſcendus des Comtes de Vermandois. Ce Bailliage étoit ſi étendu, que ſous le Roi Saint Louis on comprenoit tout ce qui étoit du Domaine, en deux Coutumes differen-

tes, celle de Vermandois & celle de France ; ce qui eſt juſtifié par la premiere partie du Livre de Pierre de Fontaine à la Reine Blanche, qui eſt intitulé *des Coutumes de France & de Vermandois*. Il ſe fit par la ſuite des démembremens de ce Bailliage, dont on n'a pû juſqu'à preſent fixer l'époque. Les Gouverneurs de Peronne, de Mondidier, de Roye, & de Chaulny, devinrent indépendans du Grand Bailly du Vermandois ; d'où vient que quand on rédigea les Coutumes du Vermandois, ces Villes n'y furent point compriſes, & qu'elles ont encore aujourd'hui des Coutumes particulieres, mais qui ont le même eſprit que la Coutume de Vermandois.

L'Auteur de la Préface parle enſuite des deux rédactions de la Coutume generale de Vermandois, des Commentateurs de ces Coutumes, & des Notes manuſcrites de M. de Fourcroy ſur la Coutume generale de Vermandois, & ſur la Coutume locale de Noyon. Pluſieurs perſonnes ont crû que ces Notes MSS.

étoient de M. Bonaventure de Fourcroy, fameux Avocat au Parlement de Paris, mort en 1691. mais elles ſont d'Antoine de Fourcroy, pere du précedent, Avocat à Noyon, & Lieutenant du Bailliage du Comté de la même Ville : ce MS. eſt ſigné à la fin *A. de Fourcroy*, avec la datte 1621. On a connu en examinant ces Notes, que ce n'étoit qu'un Recuëil dans lequel A. de Fourcroy avoit placé ſous chaque article de la Coutume pluſieurs citations & quelques réflexions qu'il avoit faites, ſans qu'il eût penſé à mettre ces Obſervations dans l'ordre & dans l'état où elles auroient dû être pour ſoûtenir l'impreſſion : c'eſt pourquoi la Societé des Libraires qui a entrepris le Recueil des Commentateurs des Coutumes, ayant fait examiner ces Notes manuſcrites, n'a point crû les pouvoir joindre aux commentaires ſur la Coutume de Vermandois, qui avoient été déja imprimez, quoiqu'elle l'eût promis dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête du Coutumier de Picardie.

A l'égard des nouvelles Obſerva-

tions, l'Auteur dit dans ſon Avertiſſement, qu'on ne doit point les regarder comme un Commentaire ſuivi de la Coutume de Vermandois. Son unique but a été de traiter quelques queſtions particulieres aux Coutumes de Vermandois, & à celles qui ont le même eſprit, qu'il a eu occaſion d'examiner dans les affaires auſquelles il a travaillé. Il a crû y devoir joindre des Remarques ſur les Déciſions de Buridan, de La Fons & de Billecart, qui ne lui ont point paru aſſez conformes aux principes. Il a fait auſſi quelques remarques par rapport aux queſtions ſur leſquelles les Commentateurs des Coutumes ſont partagez. L'Auteur reconnoît dans ſon Avertiſſement, qu'il a profité de quelques traits des Notes manuſcrites de M. Antoine de Fourcroy qu'il a eu ſoin de citer.

Voici le précis de la premiere Obſervation, par laquelle on pourra prendre une idée de l'Ouvrage entier.

L'Article I. de la Coutume de Vermandois donne aux Juges Royaux

par prévention & par concurrence avec ceux des Seigneurs Hauts-Justiciers, la connoissance de toutes les matieres possessoires & de tous les Actes passez sous le Scel Royal du Bailliage de Vermandois. Le Bailly de Marle s'est opposé à cet Article, tant pour le Roi de Navarre, que pour le Duc de Guise, sur le fondement que les Justices étant patrimoniales en France, les Juges Royaux ne devoient pas connoître par prévention des affaires de ceux qui sont Justiciables des Seigneurs. Le Procureur du Roi a soutenu la prévention en faveur des Juges Royaux. Les Commissaires qui assistoient à la réformation de la Coutume, ont donné Acte aux Parties de leurs remontrances, & cependant ils ont ordonné, suivant l'avis des Etats, que l'article demeureroit pour Coutume, tel qu'il étoit rédigé. Il y a néanmoins plusieurs Seigneurs Hauts-Justiciers, qui depuis la rédaction de la Coutume de Vermandois, ont prétendu, que leurs Officiers ne pouvoient être prévenus par les Juges

Royaux, même pour les matieres poſſeſſoires, & pour ce qui concerne l'execution des Actes paſſez ſous le Scel Royal du Bailliage de Vermandois.

Ils diſent pour ſoûtenir cette prétention, que quand le Roi a accordé la Juſtice à des Seigneurs particuliers, il ne s'eſt réſervé que le Reſſort, & quelques cas qu'on appelle Royaux, dont il a attribué la connoiſſance à ſes Officiers; qu'un grand nombre d'Ordonnances, ſoit anciennes, ſoit modernes, défendent aux Juges Royaux d'attirer devant eux les affaires des Juſticiables des Seigneurs, excepté dans les affaires où il s'agiroit du Reſſort & des cas Royaux; que les Trois-Etats du Vermandois n'ont pû déroger à ces Ordonnances qui ſont fondées ſur l'équité; que l'oppoſition du Roi de Navarre & du Duc de Guiſe, qui n'avoient pas de moyens qui leur fuſſent particuliers, a conſervé le droit des autres Seigneurs, & que la queſtion fut jugée au Parlement le 15. Mars 1579. peu de tems après la rédaction de la Coutume,

en faveur des Officiers de l'Archevêque de Rheims, contre les Officiers Roïaux de la même Ville. Les Hauts-Juſticiers dont les Terres ne ſont pas ſituées dans l'étendue de la Prevôté Foraine de Laon, ajoûtent, que la Coutume ne donnant la prévention aux Juges Royaux, que ſur les Officiers des Seigneurs de la Prevôté Foraine de Laon, on ne doit point étendre ſa diſpoſition au préjudice des Seigneurs dont les Terres ne ſont pas ſituées dans cette Prevôté.

On répond à ces moyens de la part des Juges Royaux, que le Roi accordant le droit de Juſtice aux Seigneurs particuliers du Vermandois, eſt préſumé avoir reſervé à ſes Officiers la prévention pour les matieres poſſeſſoires & pour les Actes paſſez ſous le Scel Royal du Vermandois, parce que ce droit de prévention a eu lieu de tout tems. Boutillier, qui eſt le plus fameux des Praticiens François du quatorziéme ſiecle, dit dans ſa Somme Rurale, que la prévention des Officiers Royaux ſur ceux des Seigneurs, a

lieu dans le Vermandois ; il aſſure qu'il l'a vû ainſi juger, non ſeulement à Saint Quentin & à Laon, mais encore au Parlement. Le Roi avoit été maintenu dans ce droit contre le Seigneur de Coucy, par un Arrêt du Parlement de la Chandeleur de l'année 1274. rapporté dans la ſixiéme partie du Stile du Parlement, où l'Auteur du Stile dit, que le Parlement ſe ſouvenoit d'avoir déja jugé la même choſe en faveur du Roi dans la Coutume de Vermandois, au ſujet des matieres poſſeſſoires. Un an avant la réformation de la Coutume M. Bourdin ſoûtenoit, que la prévention en faveur des Juges Royaux eſt de droit commun dans le Vermandois. Les Seigneurs Hauts-Juſticiers en étoient eux-mêmes ſi perſuadez dans le tems de la rédaction de la Coutume, qu'à l'exception du Roi de Navarre & du Duc de Guiſe, ils ont tous conſenti, que l'article qui attribuë la prévention, demeurât pour Coutume. Les deux Seigneurs qui s'étoient oppoſez, n'ont pas même fait de pourſuites *ſur cette oppoſition*, &

elle eſt tombée d'elle même depuis 1556. Les Ordonnances qui défendent aux Juges Royaux d'entreprendre ſur ceux des Seigneurs, hors des cas de Reſſort & de Souveraineté, ne donnent point d'atteinte à la prévention attribuée aux Juges Royaux par la Coutume, parce que la prévention dans les cas marquez par la Coutume, eſt un droit de Souveraineté dans la Coutume de Vermandois. On ajoûte pour les Juges Royaux, que Meſſieurs les Gens du Roi du Parlement de Paris ont toujours ſoutenu depuis 1556. que la prévention eſt un droit qui appartient aux Officiers Royaux du Vermandois dans les cas marquez par la Coutume, & que le Parlement les a maintenus dans ce droit par pluſieurs Arrêts qu'on peut voir dans l'Obſervation dont il s'agit ici. A l'égard de l'Arrêt de 1579. les Juges Royaux répondent, que cet Arrêt n'avoit jugé que la proviſion, qu'il a été rendu dans le tems des troubles en faveur du Cardinal de Guiſe, qui étoit tout-puiſſant; que cet Arrêt n'a jamais eu d'execution;

ſuivant la remarque faite par M. Servin en 1625. & que M. d'Etampes, Archevêque de Rheims, a reconnu le droit des Officiers Royaux par une tranſaction qu'il a paſſée avec eux le 23. Janvier 1651.

A l'égard de l'objection tirée de ce que la Coutume de Vermandois ne parle que de la Prevôté Foraine de Laon, les Officiers Royaux répondent, que dans la derniere rédaction de la Coutume de Vermandois, on a entendu par la Prevôté Foraine de Laon, tous les lieux régis par la Coutume dont cette Prevôté eſt le chef-lieu. Cette interpretation qui paroît d'abord extraordinaire, eſt confirmée par le dernier article de la Coutume qui parle des Villes de Soiſſons, Vailly, Marle, &c. comme étant de la Prevôté Foraine, quoiqu'elles n'en ſoient pas effectivement, & qu'elles ſe gouvernent ſeulement ſuivant la Coutume generale de la Prevôté foraine de Laon.

Notre Auteur ayant ainſi rapporté les raiſons de part & d'autre avec plus d'étenduë que nous ne l'a-

vons pû faire ici, ſe déclare en faveur des Juges Royaux pour deux raiſons; la premiere, que leur poſſeſſion étant immémoriale, on doit préſumer que le Roi ou le Comte de Vermandois, que le Roi repreſente, ſe ſont reſervez ce droit dans la conceſſion des Juſtices particulieres de Vermandois : la ſeconde, que les Seigneurs Hauts-Juſticiers ayant reconnu ce droit lors de la réformation de la Coutume en 1556. ne peuvent à preſent le conteſter.

METHODE FACILE POUR être heureux en cette vie, & aſſurer ſon bonheur éternel. A Paris, chez la Veuve Mazieres, & Jean-Baptiſte Garnier, Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques à la Providence. 1727. vol. in-12. pp. 339.

LA promeſſe que l'Auteur fait ici d'une Méthode facile pour être heureux en cette vie, & aſſurer ſon bonheur éternel, eſt trop intereſſante, pour ne pas donner d'abord du

cours à un Livre muni d'un titre ſi prévenant. C'eſt à ceux qui en entreprendront la lecture, à voir ſi l'Auteur s'y eſt pris d'une maniere à juſtifier ce Frontiſpice. Quant à nous, il nous doit ſuffire de faire un expoſé fidele du Livre, & c'eſt à quoi nous nous bornerons.

Nous commencerons par rapporter ce que l'Auteur penſe lui-même de ſon Ouvrage.

» Cet Ouvrage, *dit-il*, ſera pré-
» cis ; il ne renfermera que la pure
» doctrine de l'Evangile, expliquée
» par l'Egliſe Catholique, Apoſtoli-
» que & Romaine ; avec les exem-
» ples des Saints qui ont été des
» hommes comme nous, foibles, fra-
» giles, mais qui ont été fideles à
» la grace, qui ſe ſont fait violen-
» ce, & qui ſont parvenus au mê-
» me bonheur que nous eſperons. Si
» comme eux, nous nous faiſons
» violence, ſi nous ſommes fideles
» à la grace que J. C. nous a meritée
» par ſa paſſion & ſa mort, & qu'il
» ne nous refuſera pas, nous y par-
» viendrons.

» Je le partage en douze Conſi-
» derations, qui ſeront comme au-
» tant de degrez pour entrer dans
» la vie ſpirituelle, y faire du pro-
» grès à proportion du ſoin qu'on
» aura de ſe ſervir des avis qu'on y
» trouvera, & de pratiquer les ver-
» tus chrétiennes. Par ce moyen, on
» ſe rendra maître de ſes paſſions,
» qui ſont nos tyrans, & la ſource
» d'une infinité de péchez qui ſe
» commettent. Les paſſions étant re-
» glées par les vertus, on eſt certai-
» nement heureux dès cette vie, &
» l'on goûte des douceurs qu'on ne
» peut expliquer, & que les ſeules
» ames vertueuſes éprouvent : en
» même tems on aſſure ſon bonheur
» éternel, en obſervant la Loi de
» Dieu, en pratiquant les vertus, en
» faiſant des ſacrifices continuels à
» Dieu, de tous les mouvemens dé-
» reglez d'un cœur infecté du pé-
» ché.

» Et ſi l'on fait réflexion qu'il en
» coûte plus à une ame, de conten-
» ter ſes paſſions, que de les regler
» *par les* vertus, on conviendra que

» le moyen d'être heureux en cette » vie, conſiſte à les moderer. Car » que ne ſouffre point un homme » qui ſe livre à ſes paſſions ? Re- » mords de conſcience, crainte des » jugemens de Dieu, des ſupplices » éternels : au lieu que reglant ſes » paſſions par un motif ſurnaturel, » on joüit d'une conſcience tran- » quille, on attend en repos les » jugemens de Dieu, & l'on eſpere » une récompenſe éternelle.

» Si Dieu appelle une ame à la » vie ſpirituelle, elle doit commen- » cer par une confeſſion generale, » comme ſi elle devoit être la der- » niere de ſa vie ; ſe défiant d'elle- » même, ſe confiant en Dieu ; en- » treprenant genereuſement la pra- » tique des moyens efficaces qui ſont » propoſez dans les douze Conſi- » derations qui font toute l'écono- » mie de cet Ouvrage. Si on les ob- » ſerve exactement, on marchera » avec une ſécurité parfaite, parce » que tout y eſt appuyé ſur l'Evan- » gile, la doctrine des ſaints Peres, » *& les exemples des* Saints.

Voilà, ſelon le témoignage de notre Auteur, quel eſt l'eſprit & le deſſein de ſon Livre ; il ne s'agit plus que de rendre compte des douze Conſiderations qui le compoſent. La premiere concerne la maniere de regler toutes les actions de ſa vie ; la ſeconde regarde la foi ; la troiſiéme, l'eſperance ; la quatriéme, l'humilité ; la cinquiéme, la crainte de Dieu ; la ſixiéme & la ſeptiéme, la patience dans les maux exterieurs ; la huitiéme, le ſilence ; la neuviéme & la dixiéme, la patience dans les mortifications interieures, & dans le reglement de ſes paſſions ; la onziéme, la maniere de regler ſon entendement ; & la douziéme, l'amour de Dieu.

L'Auteur recommande toutes ces vertus, & inſinuë, à ſa maniere, le moyen de les pratiquer avec moins de peine. Voicy, par exemple, la méthode qu'il propoſe pour combattre facilement & efficacement le vieil homme.

» Je voudrois, *dit-il*, que l'on conſiderât le vieil homme, qui ſort de

» de la tige infectée d'Adam, com-
» me un arbre dont la racine eſt
» l'amour de ſoi-même ; le tronc, le
» penchant au mal ; les rameaux,
» les troubles, les inquietudes, les
» ennuis ; les feuilles, les habitudes
» vicieuſes ; & les fruits, les pen-
» ſées, les deſirs, les paroles, les
» actions contraires à la Loi de Dieu:
» & que pour être victorieux, on
» doit porter la coignée à la raci-
» ne, c'eſt-à-dire, au malheureux
» amour de ſoi-même, par la pra-
» tique d'une ſincere & profonde
» humilité, par la connoiſſance de
» ſoi-même & de ſon néant, qui lui
» apprendroit à ſe mépriſer ; & alors
» on verroit cet arbre tomber, ſé-
» cher, & hors d'état de repullu-
» ler. Mais on ne va pas juſqu'à la
» racine ; & cependant ſans ce moyen
» efficace, qui eſt l'unique pour être
» maître de ſoi-même, l'amour pro-
» pre, le penchant au mal, les trou-
» bles, les ennuis, les inquietudes,
» les habitudes vicieuſes, les pen-
» ſées, les deſirs, les actions oppo-
» ſées à la Loi de Dieu, demeureront

» dans toute leur force & leur vi-
» gueur, & empêcheront une ame
» d'arriver jamais au comble de ſa
» perfection.

Tel eſt, ſuivant notre Auteur, le moyen facile de détruire le vieil homme.

Le reglement des paſſions doit être regardé comme l'expedient le plus ſûr pour devenir heureux dès cette vie. Il n'eſt queſtion que de rendre ce moyen aiſé, & c'eſt ce que notre Auteur ſe propoſe dans la dixiéme Conſideration.

» Pour appliquer le remede con-
» venable aux paſſions, il faut, *dit-*
» *il*, en connoître la nature, les
» cauſes & les effets; c'eſt pourquoi
» j'en donnerai une legere notion,
» pour ne rien omettre de ce qui
» peut contribuer à nous rendre heu-
» reux.

Après cet Avertiſſement, il entre en matiere. Il définit d'abord ſelon ſon idée chaque paſſion, & à meſure il donne les avis qu'il juge les plus *propres* pour faciliter la victoire de *ces mêmes* paſſions: il commence

par l'Amour, qu'il définit en cette ſorte.

» L'Amour eſt proprement une » complaiſance d'un bien, & com- » me la premiere impreſſion qui ſe » fait dans l'appetit, lorſque le bien » connu lui plaît.

A cette définition ſuccede la diviſion de l'amour, en terreſtre & en celeſte, ce qui donne lieu à l'Auteur de faire pluſieurs réflexions morales que nous paſſons. Il vient enſuite aux differens moyens de dompter facilement cette paſſion, lorſqu'elle a pour objet la créature. Il les réduit, 1°. » A éviter l'objet » de la paſſion. 2°. A conſiderer que » Dieu eſt ſouverainement aimable; » que la pratique de la vertu a de » puiſſans attraits; & que la récom- » penſe que Dieu y a attachée, merite » bien qu'on renonce à cette paſ- » ſion.

» Pourvû qu'on pratique ces avis, » *dit-il*, on ſe préſervera de la vio- » lence de l'amour terreſtre, de ſa » *fureur, & de la ſubtilité de ſon* » *poiſon.*

Les autres paſſions qu'il paſſe en revûë, ſont la haine, le déſir, *la fuite*, la joye, la triſteſſe, l'eſperance, le déſeſpoir, la crainte, la hardieſſe, la colere.

Il définit la haine, une paſſion toute oppoſée à l'amour; & après avoir remarqué que l'on doit haïr le mal, & non la perſonne, il donne pour regle de conduite en cette occaſion, d'interpreter tout en bien. Si vous le faites, *dit-il*, vous ſerez exempt de cette paſſion à l'égard des perſonnes.

Il y a des motifs juſtes & raiſonnables d'interpreter en bien la plûpart des actions du prochain. Ces motifs mis dans leur jour ne ſerviroient pas peu à faciliter la pratique de la regle que donne notre Auteur; mais il les paſſe ſous ſilence, & ſe contente de faire entendre que pour ne pas haïr les perſonnes dans les actions qu'elles font, il n'y a qu'à interpreter en bien leurs actions.

Après les définitions de l'amour & de la haine, viennent celles du déſir, de la joye, de la triſteſſe, de

l'eſperance, & des autres paſſions.

Il définit le déſir, *une paſſion qu'il faut ſçavoir regler & aſſujettir à la raiſon*; la joye, *une paſſion que la raiſon doit dominer*; la triſteſſe, *une paſſion qu'il importe de bien regler*; l'eſperance, *une paſſion qu'il faut ſçavoir temperer*; le déſeſpoir, *une paſſion très-dangereuſe, dont il n'y a qu'un eſprit bas qui ſoit capable*; la crainte, *une paſſion très-accablante, qui demande qu'on ſe ſerve de toute ſa raiſon & de la confiance en Dieu, pour la vaincre*; la hardieſſe, *une paſſion qui peut nous porter à des extremitez, ſi l'on ne prend ſoin de la bien moderer*; la colere enfin, *une paſſion qui eſt la plus violente de toutes, & la cauſe d'une infinité de maux, contre laquelle on ne peut jamais être aſſez en garde pour s'en rendre le maitre par la raiſon, & par ſon recours à Dieu, qui appaiſe les tempêtes & les orages quand il lui plait.*

Voilà les notions que l'Auteur veut que l'on ait de la nature des paſſions de l'ame, en conſequence de l'avis qu'il a donné plus haut ſur ce ſu-

» fortune, de la réputation, ou bien » de quelque autre choſe importan- » te, & le mal ſera ſans remede ſans » cette précaution.

» La très-Sainte Vierge, Mere de » Dieu, nous a donné l'exemple que » nous devons ſuivre avant de préci- » piter nos jugemens. Avant de ré- » pondre à l'Ange qui lui annonçoit » l'ineffable Myſtere de l'Incarna- » nation, en lui diſant qu'elle étoit » choiſie pour être la mere de ſon » Créateur, elle ne précipita rien » dans ſa réponſe; elle examina at- » tentivement le ſalut de l'Ange; & » après avoir tout peſé, elle répondit: » *Voici la ſervante du Seigneur, que* » *tout ſe faſſe en moi, ſelon votre pa-* » *role.* C'eſt ainſi qu'il faut en uſer » avant de précipiter nos jugemens.

Après les douze Conſiderations, vient un *Projet de quelques ſujets choiſis pour faire Oraiſon, tirez des principales circonſtances de la Paſſion de notre Seigneur.* » Je donne ce Projet, *dit l'Au-* » *teur*, parce que J. C. a été le vrai » *modéle* des vertus que nous devons » *pratiquer*, & que c'eſt dans l'exer-

» cice

» cice de ces vertus, que je fais con-
» ſiſter tout le bonheur de cette vie,
» ajoûtant qu'on aſſûre ſolidement
» ſon bonheur éternel.

Ces ſujets choiſis, marquez par notre Auteur, ſont au nombre de trente ; ſçavoir, la trahiſon de Judas, *le congé qu'il eſt pieux & très-probable que le Sauveur prit de ſa très-ſainte Mere, avant d'aller à Jeruſalem où il devoit mourir, ſelon le decret de ſon Pere :* la maniere dont il ſe conduiſit en faiſant la Cêne avec ſes Apôtres, le lavement des pieds, l'inſtitution de l'Euchariſtie, la retraite de notre Seigneur au jardin des Oliviers, la priere qu'il y fit, l'agonie qu'il y endura, ſa ſortie du jardin pour aller au-devant de ſes ennemis qui le cherchoient, la troupe des miniſtres qui ſe préſenterent à lui pour le prendre, le pouvoir qu'il leur donna de ſe ſaiſir de lui, la fuite des Apôtres, ſa comparition en la maiſon d'Anne, le ſoufflet qu'il y reçût, ſon tranſport de la maiſon d'Anne en celle de Caïphe, le reniement de S. Pierre, l'aſſemblée

generale des Juifs pour condamner J. C. & la fin tragique de Judas; J.C. mené chez Pilate, puis renvoyé par Pilate à Herode, & comparoiſſant enfin devant Herode, enſuite renvoyé à Pilate, & *poſtpoſé* à Barrabas; la condamnation que Pilate en fit à être flagellé, la flagellation, la couronne d'épines, l'expoſition de J.C. aux yeux du peuple par l'ordre de Pilate, ſa ſentence de mort, la Croix qu'il porta, ſon chemin au Calvaire, ſon crucifiement, ſa mort.

Tous ces ſujets fourniſſent à l'Auteur une ample matiere de diſcours, & après les avoir parcourus les uns après les autres, il parle de la Confeſſion, de la Communion, & de la dévotion envers la Sainte Vierge.

Ce dernier Article qui a pour titre *Chapitre unique de la devotion envers la Sainte Mere de Dieu*, lui paroît eſſentiel ici, pour trois raiſons qu'il rapporte. La premiere, c'eſt que *ce petit ouvrage ne ſeroit pas complet*, ſelon lui, *s'il ne recommandoit aux ames qui font profeſſion de la vie ſpirituelle, d'honorer d'un culte ſpécial*,

la très-ſainte Vierge ; culte qui lui a été rendu dans tous les tems, quelqu'oppoſition que les Hérétiques ayent euë envers cette religieuſe, pieuſe & ſainte pratique qu'ils ont combatuë par leurs écrits impies, blaſphêmes ; qu'ils ont traitée comme ſuperſtitieuſe ; & que l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, a toujours ſoûtenuë comme conforme à l'eſprit de Dieu.

La ſeconde : *c'eſt*, dit-il, *qu'il ſeroit coupable de la plus noire ingratitude, s'il avoit manqué dans cette occaſion, de faire connoître les ſentimens de zele, de piété, de tendreſſe, dont il eſt penetré envers la Mere de Dieu, parce que tant de faveurs qu'il a reçûës de Dieu par la puiſſante protection de la ſainte Vierge, exigeoient de lui ce ſolemnel aveu, & que tant de graces qu'il en reçoit tous les jours par ſon interceſſion, exigent ces ſentimens.*

La troiſiéme enfin : *c'eſt qu'eſperant obtenir à l'heure de la mort, miſéricorde de Notre-Seigneur, dont elle eſt la mere, il étoit de ſon devoir d'en défendre l'honneur contre les Hérétiques, qui n'ont rien oublié pour la confondre*

avec le reſte des créatures.

Cette derniere raiſon eſt une eſpece d'avertiſſement à ceux qui eſperant obtenir à l'heure de la mort, la même miſéricorde que notre Auteur, n'ont pas ſoin, comme lui, de mettre dans les ouvrages de piété qu'ils donnent au Public, un chapitre exprès contre les Hérétiques dont il s'agit. Nous laiſſons aux Lecteurs à faire leurs réflexions là-deſſus.

Nous ne rapporterons point ce qu'il dit ici contre ces Hérétiques, notre Extrait étant plus que ſuffiſant pour faire connoître ce qu'il faut juger de cet ouvrage.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

ON a imprimé icy : *Pietas Univerſitatis Oxonienſis in Obitum Sereniſſimi Regis Georgii I. & Gratulatio in Auguſtiſſimi Regis Georgii II. Inaugurationem.* E Theatro Sheldoniano.

M. *Thomas Hearne*, toûjours appliqué à tirer de l'obſcurité des Bibliotheques, & à donner au Public tout ce qu'il peut trouver d'anciens Ecrivains de ſa Nation, a fait imprimer : *Adami de Domerham Hiſtoria de Rebus geſtis Glaſtonienſibus* ; E Theatro Sheldoniano. 1727. in-8°. 2. voll. Il paroît que le ſçavant Editeur s'eſt attaché ſingulierement à éclaircir les Antiquités de la célebre Abbaye de Glaſtonbury. Il publia en 1726. en 2. voll. in-8°. l'Hiſtoire de cette Abbaye, écrite en Latin par *Jean* qui en étoit Moine ; & il avoit déja donné en 1722. un autre volume ſous ce

titre : *The Hiſtory and Antiquities of Glaſtonbury*, *&c. in*-8°. Cette derniere Hiſtoire d'*Adam de Domerham*, eſt tirée d'un ancien Manuſcrit conſervé dans la Bibliotheque du College de la Trinité à Cambrige. M. Hearne y a joint outre une Préface intéreſſante, une Diſſertation en Anglois ſur une Inſcription Romaine antique, trouvée à *Chicheſter*, le Livre de *Guillaume de Malmesbury*, ſur l'antiquité de l'Egliſe de Glaſtonbury, & quelques extraits d'*Edmond Archerus* ſur le même ſujet.

Le même M. Hearne doit mettre inceſſamment au jour, une Hiſtoire de Henry V. Roy d'Angleterre, par *Thomas de Elmham*, laquelle n'a pas encore été imprimée.

De Londres.

Blandfort debite, *Carmen coronarium*, ou Poëme ſur le Couronnement de leurs Majeſtés Britanniques.

Il paroît chez *Betteſworth* & *Pemberton* une cinquiéme Edition des deux Traités de Locke *ſur le Gou-*

vernement. On ſçait que ce Sçavant renverſe dans le premier les principes de Filmer, & qu'il établit dans le ſecond, l'origine, l'étenduë & la fin du Gouvernement Civil.

On a auſſi imprimé pour la quatriéme fois un Traité de M. *Humphry Ditton*, ſur *la Reſurrection de Jeſus-Chriſt*. On y établit d'abord les conſéquences de cette Doctrine; on y montre la nature de l'Evidence morale, & ce à quoy elle oblige: enfin on apporte les preuves que J. C. eſt reſſuſcité en effet. Après ce Traité on examine dans un autre qui en eſt la ſuite, l'impoſſibilité qu'il y a que la matiere penſe, la nature de l'ame de l'Homme & de celle des Brutes, le ſyſteme qui admet une ame du monde, l'origine du mal & la Providence.

J. Derby a donné une troiſiéme édition d'un Sermon de l'Archevêque *de Dublin*, ſur la compatibilité de la Prédeſtination & de la Préſcience de Dieu, avec la liberté de l'Homme.

M. *Thomas Morgan*, Docteur en

Medecine, a publié chez Oſborn & Longman : *A farther vindication of M. Barclay's Scheme*, ou, nouvelle Défenſe du Syſtême de M. Barclay contre les Remarques de M. Chubb.

Mrs. *Shaw* Docteur en Medecine, & *Chambers*, ont traduit en Anglois *la Chimie* du ſçavant M. Boerhaave, & l'ont ornée de notes & de planches. Cet ouvrage ſe trouve chez les deux Libraires qu'on vient de nommer.

Il reparoît un nouveau Babillard, ſous le titre de *A Taſter redivived*, par Iſaac *Bickerſtaffe*, Ecuyer.

W. *Bowyer* diſtribuë aux Souſcripteurs le *Courtiſan* du Comte *Baltazar Caſtiglione*, traduit en Anglois, avec la vie de l'Auteur par A. P. *Caſtiglione*, & ſes meilleures pieces de Proſe & de Vers, ſoit en Italien, ſoit en Latin.

HOLLANDE & PAYS-BAS.

D'AMSTERDAM.

Iſaac Tirion a fait imprimer en Hollandois la Vie de *Philippe Melanchton*.

Les Wetſteins & Smith ont imprimé : *Recherches ſur la nature du feu de l'Enfer & du lieu où il eſt ſitué, &c.* traduit de l'Anglois du Docteur *Swinden*, par M. Bion.

On trouve chez *Herman Witwerf* : *ESSAI d'une nouvelle Traduction d'Horace en Vers François, avec un Diſcours ſur les Satyres & les Epitres.* 1727. Vol. in 8°. qui ſe vend auſſi à *Paris*, chez *Briaſſon*, ruë Saint Jacques, à la Science.

Cet Eſſai dont l'Auteur n'a pas jugé à propos de ſe faire connoître, du moins par ſon nom, conſiſte d'abord ſimplement dans un Recueil d'un certain nombre d'Odes, déja traduites par differens Poëtes, & rangées ſuivant l'ordre ordinaire où elles ſont dans les Editions Latines d'Horace.

On expoſe dans la Préface, » qu'il » y auroit peut-être de la témerité » qu'un ſeul homme entreprît de » traduire tout Horace en Vers Fran- » çois : il faudroit pour cela une » grande varieté de talens qui ſe » trouvent rarement réünis dans un » même Poëte. Il n'eſt pourtant pas » impoſſible, ajoûte-t'on, d'avoir » une bonne Traduction de cet Au- » teur. Il n'y a qu'à diviſer la tâche, & voici le compliment que l'Anonyme fait aux Poëtes François, pour les exciter à concourir au ſuccès & à l'accompliſſement de ſes loüables intentions. » J'ai recuëilli, dit-il, les » meilleures Traductions ou Imita- » tions d'Horace que j'ai trouvé fai- » tes par divers Auteurs. J'ai même » tâché d'en fournir ma part, en y » ajoûtant quelques Satyres; & com- » me nos Poëtes François ſont un peu » moutonniers, & que pareils au » bêtail de Dindenaut, par où l'un » paſſe il faut que tous ſuivent, je » crois que quand ils verront ce Re- » cuëil, ils ſe piqueront d'une noble » émulation, & fourniront galament

» dequoi l'enrichir. Je donne tou-
» jours ce que j'en ai d'amaſſé, &
» j'invite ceux qui ont de bonnes
» Traductions à les communiquer
» au Public. C'eſt ainſi qu'on peut
» parvenir à l'avoir complet avec le
» tems.

Après les Odes, on lit un Diſcours ſur les *Satyres* & les *Epitres*, dans lequel l'Auteur prend avec beaucoup de zele & de chaleur la défenſe d'Horace, contre les reproches que quelques Critiques, tels que Scaliger, Turnebe, Juſte-Liſe, ont faits à ce célebre Poëte.

Ce Diſcours eſt ſuivi de la Traduction que l'Auteur a faite des Satyres I. II. III. IV. IX. & X. du premier Livre, & il y a joint celle de la I. Satyre du ſecond Livre, & de la XVIII. Epitre du premier Livre des Epitres d'Horace, de la façon du R. P. *Du Cerceau*. On doit obſerver que le Latin eſt à côté de toutes ces Traductions.

De Rotterdam.

J. Hofhout a fait traduire en Flamand ſoixante-ſix Diſſertations du R. P. Auguſtin *Calmet*, ſous le titre de : *Oudheeden van het Niew Verbond*, ou *Antiquitez de la Nouvelle Alliance.*

De Delft.

Gerard *Onderlinden* & Reinier *Boitet* continuent d'imprimer la Traduction Hollandoiſe de *l'Hiſtoire des Juifs*, par M. *Jacques Baſnage*; ils en débitent le ſecond Tome.

De Leyde.

M. *Burmann* prépare une nouvelle Edition de *Suetone*, il ſuivra le Texte de celle de *Grævius*, & il y joindra toutes les variantes qu'il pourra recouvrer.

M. *Boerchaave* va auſſi donner une nouvelle Edition de *Medici Principes*. On aſſûre que M. *Bentley* lui a fourni beaucoup de Notes importantes.

Joannis Alberti Periculum criticum, in quo loca quædam cùm Veteris ac Novi Teſtamenti, tùm Heſychii & aliorum illuſtrantur, emendantur, chez Jean Arn. *Langerack*, 1727. in 8°.

Cet Ouvrage que M. *Alberti* dedie à M. *Raveſtein* Docteur en Droit, ſon Beau-pere, eſt une eſpece de ſuite d'un autre Traité qu'il a publié en 1725. ſous le titre de : *Obſervationes Philologicæ in Novum Teſtamentum.* Il y répond dans la Préface aux critiques qui ont été imprimées contre ces Obſervations Philologiques, dans les Actes de *Leipſig* du mois de Juillet de la même année 1725.

De La Haye.

Pierre *Goſſe* & Jean *Neaulme* Libraires, ont mis en vente l'*Hiſtoire de la Réformation de la Suiſſe*, par M. *Ruchat* Profeſſeur à *Lauſanne*, in 12.

Ch. *Vanlom* a achevé l'Impreſſion de : *Antonii Sanderi* BRABANTIA SACRA, *ſive celebrium aliquot in eâ Provinciâ Abbatiarum, Cœnobiorum, Monaſteriorum, Eccleſiarum deſcrip-*

tio, in-fol. 3. Vol. Il prie les Souſcripteurs qui ne demeurent pas à la Haye, de lui faire tenir ſans frais de port l'argent du *troiſiéme Tome*, qui eſt *cinq Florins* pour le grand papier, & *trois* pour le petit.

Le même a encore quelques Exemplaires du *Suplement aux Trophées de Brabant*, de M. *Butkeus*, in-fol. 2. Vol. remplis de figures en Taille-douce. Il veut vendre ces Exemplaires en grand papier 28. *Florins*, & en petit, 21.

J. *Vanduren* débite, *Memoires curieux d'un Miniſtre étranger, concernant l'état preſent de la Ruſſie; précédez de deux Lettres qui contiennent le caractére du feu Czar & de ſes Miniſtres, avec la Vie & le caractére du Prince Menzicoff.*

FRANCE.

PARIS.

L'INSTRUCTION PASTORALE que Monſeigneur le Cardinal de Noailles avoit promiſe par ſon *Man-*

dement du 18. Août dernier, *sur deux Ouvrages* dont le premier a pour titre : *Dissertations sur les Ordinations des Anglois* ; & le second, *Défense de la même Dissertation*, paroît chez Jean-Baptiste *De Lespine*, ruë Saint Jacques, à Saint Paul. 1727. in 4°.

Son Eminence s'explique ainsi sur la personne & sur les sentimens de l'Auteur, vers la fin de cette Instruction. » Après vous avoir instruits, mes très-chers Freres, » il est juste » de vous édifier, en vous faisant » part de la consolation que l'Auteur » nous a donnée. Le desir de le ramener, nous a porté à lui communiquer Notre Instruction Pastorale, » avant que de la publier ; & c'est » après l'avoir lûë plus d'une fois » qu'il en a profité le premier, & » qu'il s'est soûmis, comme il nous » l'avoit promis.

» Nous avons entre les mains une » Lettre, par laquelle il Nous déclare qu'il acquiesce de tout son » cœur à la Doctrine Catholique » que Nous avons exposée sur les » differens Chefs qui sont l'objet de

Aniſſon, Directeur de l'Imprimerie Royale, vient d'imprimer en beaux caracteres & ſur beau papier : *TRAITE' de l'Uſage des differentes ſortes de Saignées, principalement de celle du pied*, par *Jean-Baptiſte SYLVA*, Docteur-Regent de la Faculté de Medecine de Paris, &c. 1727. in 8o. 2. voll. Cet Ouvrage eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere M. *Sylva* traite tout ce qui concerne l'uſage des trois differentes ſaignées ; celle du *bras*, celle *du pied*, & celle *du col*, dont la Medecine eſt reſtée en poſſeſſion : & dans la ſeconde il diſcute les raiſons que M. *Hecquet* a propoſées depuis peu contre la ſaignée du pied. Ces deux Parties ſont precedées d'une Préface qu'on peut appeller hiſtorique, ſur *la Saignée*. L'Auteur y examine avec préciſion, quels ont été les ſentimens des Medecins Grecs, Romains, Arabes, & des plus fameux Modernes ſur les divers effets des differentes eſpeces de ſaignées, ſoit par rapport à la *dérivation*, ſoit par rapport à la *revulſion* du ſang. Mais pour met-

Jacques *Vincent*, ruë & vis-à-vis l'Egliſe S. Severin, a imprimé *De l'Eſperance Chrétienne & de la Confiance en Dieu.* 1728. in-12. Ce petit Traité à qui feu M. d'*Arnaudin*, qui l'a approuvé, donne de grands éloges, eſt du R. P. Morel, de la Congrégation de S. Maur.

Paulus-du-Meſnil, Imprimeur-Libraire, Grand'Salle du Palais, debite, *Diſſertation ſur les Mandemens ou Procurations*, où l'on traite des principales fonctions de l'Avocat & de leur difference d'avec celles du Procureur, &c. dédiée aux Avocats du Parlement de Paris; avec une *autre Diſſertation* ſur les raiſons pour leſquelles on ne doit point donner d'action en Juſtice contre les Ingrats, par M. *le Sure*, Avocat au Parlement. 1727. in 4°.

Traité des Conventions de ſucceder, ou *ſucceſſions contractuelles*, par M. Joſeph *Boucheul*, Avocat au Siege Royal de Dorat, imprimé à *Poitiers*, & ſe vend à *Paris*, chez Heriſſant, ruë Neuve Notre-Dame, 1727. in 4°.

in-12. orné de figures, & du portrait de l'Auteur.

Quillau fils, Libraire, ruë Galande, à l'Annonciation, vend *LES VOYAGES DE CYRUS, avec un Discours sur la Mythologie*, par M. RAMSAY, 1727. in 8°. 2. voll.

L'Auteur s'eſt propoſé dans cet Ouvrage, 1°. de former un jeune Prince à la vertu, & au Gouvernement d'un Etat, par toutes les maximes qu'il a crû les plus ſolides & les plus propres à contribuer au bonheur des Peuples, en même tems qu'à la gloire & à la vraye grandeur des Rois. 2°. M. *Ramſay* entreprend de faire voir, qu'au milieu même des plus épaiſſes tenebres du Paganiſme, les Philoſophes de tous les tems & de tous les pays, ont eu l'idée d'une Divinité ſuprême, *diſtincte & ſéparée de la matiere*, & que les veſtiges des principaux Dogmes de la Religion revelée ſur *les trois états du monde*, (c'eſt-à-dire, ſur la Nature Humaine créée dans ſa pureté, déchûë de cette premiere pureté par l'abus de ſa liberté, reparée par le ſecours d'un

Mediateur, & à la fin réünie au ſouverain Etre) ſe rencontrent dans la Théologie de toutes les Nations. C'eſt en ſuivant ces idées auſſi ſublimes, qu'elles paroiſſent à l'Auteur utiles à la Religion, que raiſonnent dans cet Ouvrage les Sages de l'Egypte & de la Grece, & ſur-tout Daniel à Babylone, où M. *Ramſay* fait voyager ſon Heros. Dans le Diſcours ſur la *Mythologie* qu'on lit après ces voïages, l'Auteur s'étudie à mettre ſon Syſtême dans un bien plus grand jour.

Ce Livre a eu un trés-grand débit.

Le même Libraire vient d'imprimer : *Regles de Poëtique, tirées d'Ariſtote, d'Horace, de Deſpreaux, & d'autres celebres Auteurs.* Par M. *Gaullyer*, Profeſſeur de l'Univerſité de Paris. 1728. vol. in-12. M. *Gaullyer* nous apprend dans ſon Avertiſſement qu'il a compoſé cet Ouvrage il y a quelques années ; mais que celui de M. *Rollin* ſur *la maniere d'enſeigner*, ayant paru, il n'avoit pas jugé à propos de le faire imprimer ; que cependant M. *Rollin*, qui s'eſt ſi fort étendu ſur la Rhetorique, n'ayant parlé

de la Poëtique que très-ſuperficiellement, il s'étoit enfin déterminé à donner ſon Traité au Public. » On » ne doit pas s'attendre, dit modeſ» tement M. Gaullyer, à y trouver » un ſtyle auſſi uniforme, auſſi le» ger & auſſi fleuri que l'eſt celui de » M. *Rollin, à l'exception néanmoins* » *des Extraits de Mrs de Fenelon, Fon*» *tenelle & la Motte*; mais on en ſera » peut-être bien dédommagé par la » ſimplicité, la ſolidité & la grande » varieté qui regne dans les differens » Auteurs qui y jouent, pour ainſi » dire, leur rôle tour à tour.

*Mémoires de M. le Marquis de *** écrits par lui-même*, chez la Veuve *Couſtelier*. 1728. vol. in-12.

Le titre ſimple, mais impoſant de ce Livre pourroit faire penſer qu'il s'y agit de Memoires importans pour l'Hiſtoire, ou de la vie d'un Homme de condition, dont les actions auroient quelque rapport aux affaires publiques. On eſt ſurpris de reconnoître dès la premiere page que ce n'eſt qu'une hiſtoriette faite à plaiſir.

Voici un Ecrit ſans comparaiſon beaucoup plus intereſſant. Il eſt intitulé : *Avis d'une Mere à ſon fils & à ſa fille*, chez Etienne *Ganeau*, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes. 1728. vol. in-12. On l'attribuë à une Dame également reſpectable par ſa ſageſſe, par ſon eſprit & par ſa naiſſance. Le P. *Deſmolets* avoit déja inſeré ce beau morceau de Morale dans ſes Memoires de Litterature & d'Hiſtoire, imprimez en 1726. chez *Simart*, Tome 2. partie II. page 265. Il y manquoit *les Avis d'une Mere à ſa fille*, qu'on trouve dans l'édition que nous annonçons.

On ſouſcrit chez *Chaubert*, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée & à la Prudence, pour l'*Hiſtoire du Théatre Italien*, depuis la décadence de la Comédie Latine, par M. *Riccoboni*. Nous avons déja fait mention du *Proſpectus* de cet Ouvrage dans notre Journal du mois d'Octobre dernier, & nous n'avons rien à y ajoûter, ſinon que la Souſcription pour le Livre qui ſera imprimé

en grand in 8o. orné de figures & en très-beau papier, eſt de 24. livres, dont on payera 12. liv. en ſouſcrivant. On recevra ces Souſcriptions juſqu'à la fin du mois d'Avril prochain, & l'Ouvrage dont on aſſure qu'on ne tirera que le nombre d'Exemplaires néceſſaires pour en fournir à tous les Souſcripteurs, ſera délivré dans le courant du mois de Juin de cette année.

Fautes

Fautes à corriger dans le Journal de Décembre 1727.

Page 2364, ligne 2, *érigea*, liſez *érigeat*.

Page 2393, premier article de la Table, liſez, *La Défenſe des Ordinations Anglicanes, réfutée par le P. Hardouïn.*

On lit dans la Bibliographie, page 2419, ce Titre *l'Hiſtoire de Jean de Brienne, Roy de Jeruſalem, &c.* 1831; & à la page 2420 de cette même Bibliographie, celui-ci, *Les Œuvres du Docteur Abbadie, Doyen de Killalow*, 2022.

Le premier devoit être placé dans l'article qui a pour titre, HISTORICI SACRI ET PROPHANI.

Le ſecond dans celui qui a pour titre, PATRES, THEOLOGI, ASCETICI, &c. HETERODOXI.

Le dernier titre de cette même Bibliographie, page 2442, *Traité du legitime uſage de la raiſon, &c.* n'eſt point là non-plus dans ſa place; il

appartient à l'article des Ecrivains Ecclésiastiques, comme le précédent.

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier 1728.

Page 23, ligne 21, *Notkaire*, lisez *Norker*.

Page 25, ligne 19, *flagrantia*, lisez *fragrantia*.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Janvier 1728.

Hiſtoire de la Province d'Alſace, par le R. P. La Guille *Jeſuite*, page 3

Joannis SCHILTERI Theſaurus Antiquitatum Teutonicarum, &c. C'eſt-à-dire, *Tréſor des Antiquitez Teutoniques, &c. par Jean Schilter, &c.* 16

Hiſtoire de la Médecine de M. Freind, *traduite de l'Anglois par Etienne* Coulet, 28

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres dans la République des Lettres, &c. Tom. 2. & 3. 48

Réponſe du R. P. le Brun *à la Réfutation publiée par le R. P.* Bougeant, *contre un article des Diſſertations ſur les Liturgies*, 58

Abrégé de Médecine & Chirurgie-pratique, &c. par Michel Renuart, *&c.* 90

Elévations à Dieu, sur tous les Mystéres de la Religion Chrétienne, Ouvrage posthume de Messire Jacques Benigne Bossuet Evêque de Meaux, &c. 95
Les Coutumes de Vermandois, 133
Méthode facile pour être heureux en cette vie, & assûrer son bonheur éternel, &c. 143
Nouvelles Litteraires, &c. 156
173

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVIII.

FEVRIER.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

FEVRIER. M. DCC. XXVIII.

HISTOIRE DE LA PROVINCE d'Alſace, depuis Jules Ceſar juſqu'au mariage de Louis XV. Roi de France & de Navarre ; avec des Figures en taille-douce, des Plans, des Cartes Géographiques, & un Recueil de pieces qui peuvent ſervir de preuves aux faits importans : dediée au Roi. Par le R. P. Louis de la Guille, de la Compagnie de Jeſus. A Straſbourg, chez Jean Re-

nauld Doulſſecker, 1727. in-fol. 2. parties. 1. partie, pp. 372. 2. partie, pp. 362. ſans les Preuves.

LA ſeconde Partie de cet Ouvrage comprend l'Hiſtoire d'Alſace depuis le commencement du ſeiziéme ſiecle, juſqu'au Mariage de Louis XV. célebré à Straſbourg. Pendant ce tems-là il eſt arrivé deux révolutions principales en Alſace : la premiere, eſt l'établiſſement de l'Hereſie dans cette Province ; la ſeconde eſt la ceſſion de l'Alſace faite à la France par l'Empereur & par l'Empire ſous le regne de Louis XIV. Nous allons donner un précis de ce que rapporte le P. de la Guille ſur chacune de ces deux révolutions.

Dès que Luther eut commencé à répandre ſa nouvelle doctrine en Allemagne, il eut des partiſans à Straſbourg. En 1518. quelques-uns des Bourgeois de cette ville afficherent à la porte des Egliſes les Propoſitions que Luther avoit ſoutenuës, & qui

avoient été le ſignal de ſa révolte contre l'Egliſe. Quelque tems après Bucer, qui de Religieux de l'Ordre de S. Dominique, étoit devenu un des plus zelez Diſciples de Luther, s'établit à Straſbourg qui étoit le lieu de ſa naiſſance; ſon eſprit pliant & prêt à s'accommoder à tout, lui fit acquerir du crédit ſur l'eſprit du Peuple, & des amis parmi les Magiſtrats. Enhardi par la réputation qu'il s'étoit faite dans ſon parti, il épouſa une Religieuſe, nommée Labensfeltz. Des Curez de la ville de Straſbourg, d'autres Prêtres & des Moines ſuivirent l'exemple de Bucer. L'Evêque de Straſbourg, Guillaume de Honſtein voulut arrêter ce déſordre, & il fit citer devant lui les Prêtres qui s'étoient mariez; mais ces derniers s'étant adreſſez au Senat, lui dirent, qu'ils étoient prêts à ſubir la peine que l'Evêque voudroit leur impoſer, ſi on leur faiſoit voir par l'Ecriture Sainte, qu'il fut défendu aux Prêtres de ſe marier. Les Magiſtrats de Straſbourg étant entrez dans cette idée, ſoûtinrent à l'Evêque qu'il ne

devoit point refuſer ces éclairciſſemens à l'accuſé ; ce qui arrêta les pourſuites : mais la Diette de Nuremberg, dont l'Evêque de Straſbourg attendoit la déciſion, n'ayant rien ſtatué ſur cet article, l'Evêque prononça le 14. Mars 1524. une Sentence d'excommunication contre les Prêtres de Straſbourg qui s'étoient mariez. Ceux-ci interjetterent appel de cette Sentence au futur Concile, *derniere reſſource de ceux qui s'obſtinent dans leur égarement.*

Depuis cet appel les Magiſtrats de Straſbourg ſe déclarerent hautement pour les Lutheriens ; ils perſecuterent les Catholiques ; pluſieurs Prêtres & pluſieurs Moines furent enfermez dans des priſons. Les Cordeliers & les Dominicains furent obligez de ſortir de Straſbourg : les Chanoines qui reſterent plus fermes, demeurerent expoſez à de grandes perſecutions ; mais enſuite ceux qui avoient été empriſonnez furent mis en liberté en conſequence d'un ordre de la Chambre Imperiale, & le Magiſtrat conſentit que l'on célebrât une Meſſe chaque

jour dans les quatre Egliſes principales. Néanmoins en 1529. le Grand Conſeil de Straſbourg réſolut de ſuſpendre la Meſſe, juſqu'à ce qu'on eût fait connoître, portoit l'Acte du Grand Conſeil, qu'elle étoit un culte agréable à Dieu. Ce qui fut ſignifié aux Chapitres, nonobſtant les Déciſions de la Diette de Spire en faveur de la Religion Catholique. La ville de Straſbourg fut du nombre de celles qui proteſterent contre ces Déciſions de la Diette, avec l'Electeur de Saxe, & quelques autres Princes. Ils appellerent de la Diette au futur Concile & à l'Empereur.

L'Empereur Charles V. eſperoit terminer cette grande affaire à la Diette d'Auſbourg. Les Lutheriens, à la tête deſquels étoit l'Electeur de Saxe, & les Sacramentaires, dont les Députez de la ville de Straſbourg faiſoient partie, préſenterent chacun leur Confeſſion de Foi : mais l'Empereur voyant qu'il ne pouvoit réunir les eſprits, donna ſon Edit à Auſbourg pour le rétabliſſement de la doctrine & de la diſcipline

de l'Egliſe Catholique dans l'Empire. Les Lutheriens & les Sacramentaires également irritez de cet Edit, ne penſerent plus qu'à ſe réunir. *Luther ſe radoucit ; Bucer diſſimula*, & les Sectateurs de l'un & de l'autre formerent la fameuſe ligue de Smalcald. La crainte de nouveaux troubles dans l'Empire fit ſuſpendre l'Edit d'Auſbourg à l'égard des Lutheriens. Ils profiterent de cette ſuſpenſion pour négocier avec ceux qu'ils croyoient leur pouvoir être favorables, ſur-tout avec Henry VIII. Roy d'Angleterre. Bucer & Sturme, Stemeſtre de Straſbourg, furent députez par cette Ville pour être du nombre de ceux qui devoient ſollicitér cette alliance. Sturme fit enſuite établir une Ecole à Straſbourg. Calvin qui avoit été chaſſé de Geneve, & reçû Bourgeois de Straſbourg, fut élû pour en être le Profeſſeur ; puis on lui donna une Egliſe pour y faire librement l'exercice de ſa nouvelle Religion avec les refugiez de France. Calvin qui tenoit un milieu ſur la matiere de l'Euchariſtie entre les Lutheriens &

les Zuingliens, demeura pendant deux années à Straſbourg, où il acheva ſes inſtitutions. L'*Interim* qui vint enſuite, fut un ſujet de nouvelles diviſions entre l'Empereur & la Ville de Straſbourg; mais cette Ville ſe voyant menacée d'un ſiege par Charles V. ſe ſoumit à l'execution de cette Loi Imperiale, & les Egliſes furent partagées entre les Catholiques & les Proteſtans. Les Magiſtrats qui prétendoient n'avoir fait ce partage que pour dix années, le revoquerent dès que les dix années furent expirées, & ils ôterent les Egliſes aux Catholiques. Le Député de Straſbourg à la Diette de Naumbourg, y ſigna la Confeſſion d'Auſbourg non changée, & les Magiſtrats avertirent les Profeſſeurs & les Miniſtres de ſe conformer à la Confeſſion d'Auſbourg tant dans les Ecoles que dans les Chaires, la Doctrine des Lutheriens eſt ainſi devenuë la Doctrine dominante dans Straſbourg.

Venons au ſecond évenement, qui regarde la ceſſion de l'Alſace faite à la France. Nous exhortons

nos Lecteurs à lire dans l'Ouvrage même ce morceau qui paroît avoir été travaillé avec beaucoup de ſoin, & qui eſt tiré de bons Memoires que le P. la Guille a citez. Nous n'en rapporterons ici que quelques traits.

Lorſqu'on commença les Conferences d'Oſnabruc & de Munſter, la France étoit la maîtreſſe de preſque toute l'Alſace, dont une partie avoit été conquiſe par la force des armes, & dont une partie s'étoit miſe volontairement ſous la protection du Roi Louis XIII. Les François étoient outre cela les maîtres d'un grand nombre d'autres Villes dépendantes de l'Empire. Au commencement des Conferences tenuës en Weſtphalie pour parvenir à la Paix generale, les Plenipotentiaires de la France demanderent, que l'Alſace fût cedée au Roi, pour le récompenſer des dépenſes que la France avoit faites dans une guerre qui lui avoit été ſuſcitée par les Princes de la Maiſon d'Autriche, & d'abandonner les autres Places dont les François étoient en poſſeſſion en Alle-

magne. Les Plenipotentiaires de l'Empereur reconnurent bien-tôt que leur Maître ne pourroit ſe diſpenſer de ceder l'Alſace au Roi de France. Il ne s'eſt plus agi que de ſçavoir de quelle maniere ſe feroit cette ceſſion. Les Plenipotentiaires de France crurent d'abord qu'il ſeroit de l'interêt du Roi de France de tenir le Lantgraviat d'Alſace en Fief de l'Empire, comme le tenoient les Princes de la Maiſon d'Autriche. Le Roi de Suede & pluſieurs Princes de l'Empire goûtoient fort cette propoſition ; mais l'Empereur qui craignoit un Vaſſal auſſi puiſſant que le Roi de France, éluda ces propoſitions ; & après avoir bien fait diſputer par ſes Plenipotentiaires ſur ce qu'il cederoit à la France, il aima mieux que l'Alſace fût réünie à la Couronne en pleine Souveraineté, que de conſerver à l'Empire la mouvance de cette Province, à condition que le Roi de France auroit ſéance dans les Dietes Imperiales.

On ne ſera pas fâché de trouver ici les raiſons de part & d'autre ſur la queſtion, s'il étoit plus avanta-

geux au Roi que l'Alſace lui fût cedée en pleine Souveraineté, ou pour la tenir en fief de l'Empire. Voici celles que le P. la Guille rapporte; il les a tirées d'un Mémoire des Plenipotentiaires de France à Munſter.

On diſoit pour le premier parti, qu'il ſeroit plus agréable aux Princes de l'Empire, avec leſquels la France pourroit faire des Traitez de confederation, ſans que l'Empereur pût le trouver mauvais; que le Roi de France ayant des Députez dans les Diettes, pourroit y traverſer les deſſeins de la Maiſon d'Autriche; qu'il pourroit remedier de bonne heure aux réſolutions qu'on y prendroit contre ſes interêts; que l'Empire ſeroit obligé, en cas de beſoin, de ſoûtenir le Roi de France, comme faiſant partie du Corps Germanique; que l'interêt du Roi ſeroit commun avec celui des autres Princes de l'Empire, s'il tenoit l'Alſace en fief, au lieu qu'il deviendroit ſuſpect à ſes voiſins s'il la poſſedoit en pleine Souveraineté; & que l'éclat de la Souveraineté ne doit point

nporter ſur le parti le plus ſolide
plus ſûr.
'un autre côté on repreſentoit
le Roi de France pouvant avoir
ace en pleine Souveraineté,
e vouloit, il ne convenoit point
rendre Vaſſal d'un autre Sou-
n ; que cette maniere de poſſe-
l'Alſace en fief mouvant de
pire, donneroit lieu à des que-
s, parce que l'Empereur pour-
exiger des choſes qu'on ne
roit point lui accorder, & parce
le Roi pourroit être mis au ban
Empire ; que le Roi, ſuivant
ſages des Fiefs Germaniques,
ourroit acquerir l'Alſace, & la
en Fief que pour ſes deſcen-
mâles, & qu'il étoit plus glo-
& plus avantageux de réünir
Province à la Couronne, que
'acquerir pour la tenir ſeule-
en Fief par les deſcendans
s de Louis XIV.
e dernier parti l'a emporté, &
celui qui a été ſuivi dans le
é de Weſtphalie. On peut voir
le Livre même les difficultez
ont ſurvenuës pour l'execution

de ce Traité, tant de la part de l'Empereur que de la part des Princes de l'Empire, & des differentes villes de l'Alſace. C'eſt ce qui fait la matiere principale des derniers Livres de cette Hiſtoire.

*L'ESPRIT DE S. FRANÇOIS de Sales, Evêque & Prince de Geneve, recueïlli de divers Ecrits de M. Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley. Ouvrage qui contient les plus beaux endroits de ces Ecrits, & qui renferme des inſtructions propres à toutes ſortes de perſonnes. Par M. *** Docteur de Sorbonne.* A Paris, chez Jacques Etienne, ruë S. Jacques, à la Vertu. 1727. Vol. in 8°. pp. 618

M. Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, a donné l'*Eſprit de S. François de Sales*; mais cet Auteur ne s'étant pas contenu toujours dans les bornes de ſon ſujet, & s'étant ſouvent écarté à des matieres étrangeres, M. *** Docteur de Sorbonne, a crû que pour remplir préciſément le titre de l'Ouvrage, il falloit en ſéparer le ſu-

perfiu, & extraire uniquement ce qui pouvoit ſervir à faire connoître l'eſprit de S. François de Sales; & c'eſt à quoi il s'eſt appliqué avec beaucoup de ſoin & de ſuccès.

L'Ouvrage de M. de Belley eſt en ſix volumes; celui-ci renferme en un ſeul, tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans les ſix.

Comme ce ſont tous morceaux détachez, l'Auteur de l'Abregé n'a pas crû devoir s'éloigner de la methode de M. de Belley, laquelle n'a point d'ordre marqué, & ne conſiſte qu'en une diviſion arbitraire de l'Ouvrage en 18. parties.

On voit dans toutes ces differentes parties la grande charité de Saint François de Sales, ſa patience, ſa douceur, ſa grandeur d'ame, ſon diſcernement, ſon affabilité à tous, le ſoin qu'il avoit d'excuſer le prochain, la ſageſſe avec laquelle il répondoit aux reproches que certains eſprits mal intentionnez lui faiſoient quelquefois, & une infinité d'autres qualitez qui le caracteriſent veritablement.

A l'égard du prochain, il ne pou-

voit ſouffrir qu'on en dît du mal, & il étoit toujours induſtrieux à excuſer les défauts d'autrui. M. de Belley ſe plaignant un jour à lui de quelques Gentilshommes de la campagne, qui étant *pauvres comme Job*, faiſoient les Grands Seigneurs, ne parlant que de leur Nobleſſe & des hauts faits de leurs ancêtres, il répondit : » Que voulez-vous ? Que » ces pauvres gens ſoient double- » ment pauvres ? Au moins s'ils ſont » riches d'honneur, ils penſent d'au- » tant moins à leur pauvreté : c'eſt le » propre de la Nobleſſe d'avoir contre » mauvaiſe fortune bon cœur ; elle » eſt genereuſe comme la palme qui » ſe relance contre ſon faix. Plût à » Dieu qu'ils n'euſſent point de » plus grands défauts ; c'eſt de ces » malheureux & déteſtables duels » qu'il ſe faut plaindre ; & dit cela » en ſoupirant.

Pour les reproches, il les ſouffroit avec conſtance, quelque amers qu'ils fuſſent, & y répondoit avec une tranquillité qui confondoit les plus hardis. En 1619. il ſe rendit à Paris à la ſuite de M. le Cardinal de

de Savoye, qui venoit pour aſſiſter aux nôces de M. le Prince de Piémont ſon frere. Un homme de la Religion demanda à lui parler, & fut auſſi-tôt introduit dans ſa chambre. Ce perſonnage lui demanda en entrant, ſans lui faire autre compliment : Eſt-ce vous que l'on nomme l'Evêque de Geneve ? Monſieur, lui répondit le Prelat, on m'appelle ainſi.

Je voudrois bien, reprit le Proteſtant, ſçavoir de vous, que l'on tient par tout pour un homme Apoſtolique, ſi les Apôtres alloient en caroſſe. Le Prélat à cet aſſaut ſe trouva un peu ſurpris ; néanmoins s'étant remis, il s'aviſa de ce qui eſt écrit aux Actes des Apôtres touchant S. Philippe, qui entra dans le char ou caroſſe de l'Eunuque de Candace, Reine d'Ethiopie ; ce qui lui donna ſujet de repartir qu'ils alloient en caroſſe quand la commodité & l'occaſion s'en préſentoient.

L'autre ſecoüant la tête : Je voudrois bien, repliqua-t'il, que vous me fiſſiez voir cela dans l'Ecriture.

Alors l'Evêque lui allegua l'exemple que nous venons de marquer.

Mais ce caroſſe, dit le Proteſtant, n'étoit pas à lui, il étoit à l'Eunuque qui l'invita d'y monter.

Je ne vous ai pas dit non plus, repliqua l'Evêque de Geneve, qu'il fut à lui; mais ſeulement que quand l'occaſion s'en preſentoit, ils alloient en caroſſe.

Quoi! dans des caroſſes dorez! inſiſta le perſonnage, dans des caroſſes brodez, & ſi riches, que le Roi n'en auroit pas de plus ſuperbes! c'eſt ce qui ne ſe lit point, & ce qui me ſcandaliſe en vous qui faites le Saint, & que l'on tient pour tel. Vraiment, voilà de nos Saints, & qui vont en Paradis bien à leur aiſe.

Helas, Monſieur, lui dit l'Evêque tout froidement, ceux de Geneve, qui retiennent le bien de mon Evêché, m'ont coupé l'herbe ſi courte, que c'eſt tout ce que je puis faire que de vivre petitement & pauvrement de ce qui me reſte. Je n'eus jamais de caroſſe à moi, ni le moyen d'en avoir.

Ce caroſſe ſi pompeux & ſi magnifique où je vous vois tous les jours, n'eſt donc pas à vous? Non, reprit-il, & vous avez raiſon de l'appeller majeſtueux; car il appartient à Sa Majeſté, & il eſt du nombre de ceux que le Roi a ordonné pour les perſonnes qui, comme moi, ſont à la ſuite de Meſſieurs les Princes de Savoye.

Vraiment, répondit le Proteſtant, vous êtes donc pauvre, à ce que je vois; cela me contente.

Je ne me plains point de ma pauvreté, répartit le Saint, puiſque j'ai ſuffiſamment pour vivre honnêtement; & quand je ſentirois les incommoditez de la diſette, j'aurois tort de me plaindre d'une choſe que J. C. a choiſie pour ſon partage durant le cours de ſa vie. Au reſte la Maiſon qui m'a donné la naiſſance, étant dans la ſujetion de la Maiſon de Savoye, j'ai tenu à honneur d'accompagner M. le Cardinal de Savoye en ce voyage, & de me trouver à la celebrité de l'alliance que M. le Prince de Piémont ſon frere contracte avec la

France, en épouſant Madame, Sœur de Sa Majeſté. Tout cela ſatisfit pleinement le Proteſtant, qui ſe retira charmé des réponſes du Prélat.

La pieté de S. François de Sales n'avoit rien de ſauvage ; il étoit d'une humeur agréable à tous ; il ne croyoit pas même que la dévotion fût incompatible avec certaines ſaillies d'eſprit.

Il vit un jour dans la Bibliotheque de M. de Belley quelques volumes d'un Auteur très-docte, mais en même tems ſi obſcur dans la plûpart de ſes expreſſions, qu'on n'y pouvoit preſque rien comprendre. Quelqu'un avoit mis par récréation ſur la premiere feüille ces mots *Fiat lux*. L'Evêque de Geneve trouva cette imagination agréable ; & s'étant arrêté quelque tems pour voir s'il pourroit penetrer quelque choſe dans le Livre, & n'en pouvant venir à bout, il dit à l'Evêque de Belley : Cet homme a donné pluſieurs Livres au Public ; mais je m'apperçois qu'il n'en a mis aucun en lumiere. C'eſt grand' pitié, ajoûta-

t-il, d'être ſi ſçavant, & de n'avoir pas la faculté de s'exprimer ; une médiocre ſuffiſance avec un facile débit, eſt bien plus déſirable.

Pluſieurs Dames de qualité l'étoient allé viſiter à Paris à la ſortie d'un Sermon qu'il venoit de faire. Toutes avoient quelques difficultez à lui propoſer : l'une lui demandoit une réſolution, & l'autre une autre preſque en même tems. Le Saint ne ſçachant à laquelle entendre, leur dit : Je répondrai à toutes vos queſtions, pourvû qu'il vous plaiſe répondre à cette demande. En une compagnie où tout le monde parle, & nul n'écoute, à votre avis qu'eſt-ce que l'on y dit ? Toutes ſe trouverent fort embaraſſées, & demeurerent muettes, à peu-près comme on voit des milliers de grenoüilles ſe taire en un inſtant lorſqu'on jette quelque petite pierre dans leur marais.

Un Prédicateur fort docte, auquel les Sermons coûtoient beaucoup, mais qui étoit peu ſuivi, paſſa une bonne partie de ſon heure à ſe plaindre de la negligence de

ceux qui ne venoient pas l'entendre, & en vint juſqu'aux menaces de tout quitter & d'abandonner la Chaire. L'Evêque de Geneve qui avoit aſſiſté à ce Sermon, dit à un de ſes Confidens en ſortant de l'Egliſe : A qui en veut ce bon Perſonnage ? Il nous a tancez d'une faute que nous n'avons pas commiſe, puiſque nous étions preſens: eût-il voulu que nous nous fuſſions mis en pieces pour remplir les autres ſieges qui étoient vuides ? C'eſt aux abſens qu'il en vouloit, mais ils n'en ſeront pas plus diligens, puiſqu'ils ne l'ont pas oüi : s'il eût voulu leur parler, il falloit qu'il allât par les ruës, ou par les Places de la Ville, preſſer ceux qui les rempliſſent, de venir l'entendre. Il a crié après les innocens, & a laiſſé là les coupables.

Une perſonne peu meſurée dans ſes diſcours, lui diſoit un jour aſſez bruſquement, que l'on ne voyoit que des femmes autour de lui. Sans comparaiſon, répondit-il, il en étoit ainſi de Notre-Seigneur, & pluſieurs en murmuroient. Mais,

reprit celui qui avoit avancé ce propos, je ne ſçai pourquoi elles s'amuſent ainſi autour de vous ; car je ne m'apperçois pas que vous leur teniez pied à cauſer, ni que vous leur diſiez grand'choſe.

Et n'appellez-vous rien, repartit le Prelat, de leur laiſſer tout dire ? Elles en diſent aſſez pour elles & pour moi : c'eſt peut-être cette facilité à les écouter qui les fait venir ainſi autour de moi ; car à grand parleur rien n'agrée tant qu'un auditeur paiſible.

L'autre en continuant ſa liberté, lui dit qu'il avoit pris garde à ſon Confeſſionnal ; que pour un homme, il y avoit un grand nombre de femmes qui l'aſſiegeoient.

Que voulez-vous ? ajoûta-t-il, ce ſexe eſt enclin à la pieté, & c'eſt pour cela que l'Egliſe l'appelle dévot. Plût à Dieu que les hommes euſſent autant d'inclination pour la penitence.

L'autre croiſſant toujours en hardieſſe, lui demanda s'il y avoit plus de femmes ſauvées que d'hommes.

Raillerie à part, dit le Prelat,

ce n'eſt pas à nous d'entrer dans le ſecret de Dieu, ni d'être ſes Conſeillers. Cette réponſe arréta le diſcours.

On parloit un jour devant lui d'un certain Perſonnage qui vouloit paſſer pour un grand homme, à force de ſe taire. Si cela eſt, dit le Saint, il a trouvé le ſecret d'acquerir de la réputation à bon marché; & puis s'étant un peu tû, il reprit: Il n'y a rien qui reſſemble tant à un homme ſage, qu'un fou quand il ſe tait: ce n'eſt pas ſageſſe de ne dire mot, mais c'eſt ſageſſe de parler quand il faut, & comme il faut, & de ſe taire auſſi en tems & lieu.

Il avoit ſur le fait des Sermons des maximes qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous les Predicateurs ſuiviſſent. Il vouloit, 1°. Qu'on évitât la longueur en prêchant. 2°. Qu'on ne cherchât point à avoir un grand nombre d'Auditeurs. 3°. Qu'on évitât l'affectation & les fleurs.

Quant au premier point, voici comme il penſoit: Quand la vigne produit beaucoup de bois, diſoit-

il

il un jour à M. l'Evêque de Belley, c'eſt lorſqu'elle porte moins de fruits: la multitude des paroles ne produit pas de grands effets.

Voyez toûtes les Homelies ou Prédications des Peres, combien elles ſont courtes; & combien auſſi étoient-elles plus efficaces que les nôtres?

S. François d'Aſſiſe ordonne dans ſa Regle aux Predicateurs de ſon Ordre, d'être courts, & il en donne cette raiſon: ſçavoir que *Dieu a fait ſa parole abregée ſur la terre.*

Croyez moi, continua l'Evêque de Geneve, en parlant à M. de Belley, c'eſt par experience & une longue experience que je vous dis ceci; plus vous direz, & moins on retiendra; moins vous direz, plus on profitera. A force de charger la mémoire des Auditeurs, on l'accable.

Quand un diſcours eſt trop long, la fin fait oublier le milieu, & le milieu le commencement.

Les Prédicateurs qui n'ont qu'un médiocre talent, ne laiſſent pas d'être recevables, pourvû qu'ils ſoient courts; & les excellens de-

viennent à charge quand ils ſont trop longs ; enfin il n'y a preſque point, dans un Prédicateur, de qualité plus odieuſe que la longueur.

Quant au petit nombre des Auditeurs, ayez grande joye, diſoit-il, lorſqu'en montant en Chaire, vous appercevrez peu de gens, & que votre Auditoire ſera comme à claire voye.

Mais, lui diſoit M. de Belley, il n'en coute pas plus d'en enſeigner beaucoup, que d'en enſeigner peu.

C'eſt, répondit-il, une experience de trente ans en cet exercice, qui me fait parler ainſi ; & j'ai toujours vû de plus grands effets pour le ſervice de Dieu, dans les prédications que j'ai faites en de petites aſſemblées qu'en de grandes.

Pour le troiſiéme article qui concerne les ornemens du diſcours, il diſoit, que quoi qu'il fût louable d'appliquer les vaſes des Egyptiens au ſervice du Tabernacle, il falloit néanmoins que ce fût ſobrement. Que l'interpretation de l'Evangile devoit être conforme à ſon ſtyle,

& à ſa ſimplicité ; que le blanc & le vermillon ne convenoient pas à la Théologie, à la Morale Chrétienne.

Puiſque nous en ſommes ſur les Sermons, peut-être ne ſera-t-on pas fâché de voir ici les avis qu'il donna un jour à M l'Evêque de Belley, ſur un Sermon que cet Evêque venoit de faire aux Filles de la Viſitation. M. de Belley devant prêcher chez ces Religieuſes, & ſçachant que l'Evêque de Geneve y ſeroit preſent, avec un grand concours de monde, s'y prépara tout de bon, comme il le raconte lui-même. Le Sermon fut gouté, & chacun s'en retourna content ; mais quand M. de Belley fut hors de Chaire, & un peu repoſé, il fut remercier l'Evêque de Geneve, qui ſe voyant ſeul avec lui, lui dit : *Hé bien vous avez donné grande ſatisfaction à nos gens aujourd'hui ; ils s'en alloient tous, diſant* mirabilia *de votre beau & bien peiné Panégyrique. Je n'en ai rencontré qu'un ſeul qui n'étoit pas content.* Qu'ai-je donc *avancé*, demanda M. de Belley,

qu'ai-je dit qui ait pû choquer cet esprit-là ; *car je ne suis point piqué du désir de sçavoir son nom* : mais moi, *reprit* l'Evêque de Geneve, j'ai grande curiosité de vous le nommer.

Qu'est-il donc ? afin que je m'efforce de le contenter.

Si je n'avois bien de la confiance en vous, je ne vous le nommerois pas ; mais comme je vous connois, je le ferai volontiers : le voyez-vous là ?

Le Prédicateur regarde aussi-tôt autour de soi, & ne voyant que l'Evêque de Geneve ; c'est donc vous, lui dit-il ?

Moi-même, reprit le Prélat. Certes, répartit M. de Belley, j'eusse mieux aimé votre approbation seule que celle de toute l'assemblée. Encore, qu'avez-vous donc trouvé à redire.

Je vous aime trop, dit l'Evêque de Geneve, pour vous flater ; & si vous eussiez aimé de cette sorte nos Sœurs, vous ne vous fussiez pas amusé à enfler leurs esprits, au lieu de les édifier, à leur vanter leur condition, au lieu de leur ensei-

gner quelque doctrine humiliante & plus ſalutaire. Il en eſt des viandes de l'eſprit comme de celles du corps; les flateuſes ne ſervent qu'à enfler. Il faut en prêchant, preſenter, non une viande qui paſſe, mais une viande qui demeure à la vie éternelle.

Au reſte, pourſuivit le Saint, il faut bien ſe garder d'entrer jamais en Chaire ſans avoir un deſſein particulier d'édifier quelque coin des murs de Jeruſalem, enſeignant la pratique de quelque vertu, ou la fuite de quelque vice; car tout le fruit de la prédication eſt d'arracher le peché, & de ramener la juſtice: *O Seigneur*, diſoit David, *j'enſeignerai vos voyes aux injuſtes, & les impies ſe convertiront à vous.*

Quelle converſion, dit M. de Belley, eus-je prêché à des Religieuſes délivrées de ces trois ennemis, le monde, le Diable & la chair, & qui ſervent Dieu avec tant de ſainteté.

Il leur falloit enſeigner, reprit-il, à prendre garde de ne tomber pas, puiſqu'elles ſont debout, à

operer leur ſalut, ſelon le conſeil du S. Eſprit, avec crainte & tremblement, à n'être point ſans peur, même du peché remis. Vous nous les avez peintes comme des Saintes, cela ne vous coûte gueres de canoniſer des perſonnes vivantes ; il ne faut pas ainſi mettre des oreillers ſous les coudes, & donner du lait à ceux qui ont beſoin d'abſinthe.

Je l'ai fait, dit le Prédicateur, pour les encourager & les fortifier dans leur ſainte entrepriſe.

Cela eſt bon, dit le Saint ; mais il faut donner ce courage ſans expoſer les perſonnes au peril de la préſomption & de la vanité, & je me perſuade que déſormais vous prendrez garde à cela.

L'occaſion nous entraîne à rapporter un autre article concernant les Sermons, mais qui eſt d'un goût different. S. François de Sales ne vouloit pas que les Prédicateurs fiſſent du Purgatoire un tableau auſſi affreux que celui qu'ils ont coutume d'en faire. Son opinion étoit qu'ils faiſoient en cela tout le contraire de *ce qu'ils* devoient faire, & voici *comme il* le prouvoit.

La plûpart de ceux, disoit-il, qui craignent tant le Purgatoire, le craignent en vûë de leur interêt & de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, plus que pour l'interêt de Dieu ; & cela vient de ce que ceux qui en parlent dans les Chaires ne repreſentent ordinairement que les peines de ce lieu, & non les felicitez & la paix qu'y goûtent les ames qui y ſont.

Il eſt vrai que les tourmens en ſont ſi grands, que les plus extrêmes douleurs de cette vie n'y peuvent être comparées ; mais auſſi les ſatisfactions interieures y ſont telles, qu'il n'y a point de proſperité, ni de contentement ſur la terre qui les puiſſe égaler.

1°. Les ames y ſont dans une continuelle union avec Dieu ; elles y ſont parfaitement ſoumiſes à ſa volonté, en ſorte qu'elles ne peuvent vouloir que ce que Dieu veut, & que ſi le Ciel leur étoit ouvert, elles refuſeroient d'y entrer, plûtôt que de paroître devant Dieu avec les ſoüillures qu'elles voyent en elles.

2°. *Elles y ſont* impeccables, & ne

peuvent avoir le moindre mouvement d'impatience, ni tomber dans la moindre imperfection.

3°. Elles y ſont aſſurées de leur ſalut dans une eſperance qui ne peut être confonduë.

4°. Si le lieu où elles ſont eſt une eſpece d'Enfer quant à la douleur, c'eſt un lieu de délices quant à la douceur que repand la charité dans leur cœur ; charité plus forte que la mort, & plus puiſſante que l'Enfer ; charité dont les lampes ſont toutes de feu & de flâmes.

5°. Cet heureux état des ames du Purgatoire eſt par conſequent plus déſirable que redoutable, puiſque ces flâmes ſont des flâmes d'amour & de charité, redoutables néanmoins, puiſqu'elles retardent l'accompliſſement de toute conſommation qui conſiſte à voir Dieu, & le glorifier dans toute l'étenduë de l'éternité.

Sur ceci S. François de Sales conſeilloit fort aux Prédicateurs & à toutes ſortes de perſonnes, de lire l'excellent Traité du Purgatoire par *la Bien*heureuſe Catherine de Gen-

nes. M. de Belley dit l'avoir lû & relû avec attention sur son conseil, & l'avoir toujours fait avec un nouveau goût & de nouvelles lumieres. » J'avouë, *ajoute-t'il*, qu'en cette ma» tiere, je n'ai jamais rien vû qui » m'ait tant satisfait ; j'ai même in» vité quelques Protestans à le lire, » qui en sont demeurez fort con» tens, entre autres un très-sçavant, » qui me déclara, que si on lui eût » presenté ce Traité à lire avant sa » conversion, il en eût été plus » touché que de toutes les disputes » qu'il avoit euës sur ce sujet.

Si le Purgatoire est tel qu'on vient de le representer, pourquoi donc, s'objecte S. François de Sales, tant recommander la priere pour les morts ? C'est répond-il, 1°. Parce que malgré ces avantages, l'état de ces ames est fort douloureux, 2°. Que la gloire qu'elles rendront à Dieu dans le Ciel, est retardée ; deux motifs, disoit-il, qui doivent nous engager à leur procurer une prompte délivrance, par nos prieres, nos jeûnes, nos aumônes, & *toutes sortes de* bonnes œuvres,

mais particulieremeat par l'offrande du ſaint Sacrifice de la Meſſe.

Quoique nous ayons déja rapporté un très-grand nombre d'articles de ce Recüeil, nous croyons que les Lecteurs nous pardonneront volontiers de leur en preſenter encore quelques-uns.

S. François ne vouloit point que l'on proferât des paroles d'humilité, ſi elles ne partoient d'un ſentiment très-ſincere & très-veritable. Il diſoit que de ſemblables paroles étoient la fine fleur, la crême & l'élixir de l'orgüeil le plus delié; que le vrai humble ne veut point paroître tel, mais l'être; que l'humilité eſt ſi délicate, qu'elle a peur de ſon ombre, & ne peut oüir nommer ſon nom ſans courir le riſque de ſe perdre. Que celui qui ſe blâme, va indirectement à la loüange, & fait comme celui qui rame, lequel tourne le dos au lieu où il tend de toutes ſes forces. Il diſoit encore, que le moins qu'on pouvoit parler de l'humilité, c'étoit le mieux; que loüer l'humilité, c'étoit la faire deſirer par un ſecret amour

propre, & y vouloir faire entrer les gens par une fauſſe porte ; que vanter cette vertu en quelqu'un & en ſa préſence, c'étoit le tenter de vanité, & le flater dangereuſement, parce qu'il ſera d'autant moins humble, qu'il penſera l'être davantage : or, diſoit-il, il croira l'être quand il verra qu'on l'eſtime tel.

Il ne vouloit pas non plus qu'on s'étendît auſſi fort ſur l'éloge de la chaſteté que font certaines gens. Loüer tant cette vertu en elle-même, diſoit-il, c'eſt laiſſer dans les eſprits une ſecrette & imperceptible imagination du vice contraire, & les expoſer à quelque peril de tentation. La loüer en quelqu'un, c'eſt en quelque façon le diſpoſer à la chûte, & lui mettre devant les pieds une pierre d'achopement, en lui enflant le courage d'un orgüeil couvert d'un beau voile qui le porte au précipice. Voilà pourquoi, *diſoit-il*, j'eſtimerois que c'eſt un acte de prudence de ne point parler ſi ſouvent de la chaſteté.

Une grande maxime de S. François de *Sales*, *étoit* qu'il falloit pour

le moins être auſſi reſervé à loüer qu'à blâmer ; mais il déteſtoit la loüange quand elle le regardoit ; & celui qui embraſſoit ſi tendrement ceux qui lui diſoient des injures, auroit volontiers dit des injures à ceux qui lui donnoient des loüanges. En voici un exemple entre pluſieurs autres qu'il ſeroit trop long de rapporter.

M. de Belley prêchant un jour devant lui à Anneſſy, s'aviſa de faire une petite alluſion ſur ſon nom, & de dire qu'il étoit le ſel, (*Sal es*) dont toute la maſſe de ce peuple étoit aſſaiſonnée. L'Evêque de Geneve fut ſi mal édifié de cet éloge, qu'au retour, il en reprit M. de Belley avec un ton qui eût pû paſſer pour un ton de rigueur, s'il en eût été capable.

Vous alliez ſi droit, lui dit-il, vous couriez ſi bien, qui eſt-ce qui vous a fait faire cette incartade ? Sçavez-vous bien que vous avez tout gâté, & que ce ſeul mot peut faire perdre le crédit à tout votre Sermon. N'eſt-ce pas mélanger le pur or de la parole de Dieu, que

d'y introduire la parole des hommes, & n'eſt-ce pas la parole des hommes que la loüange des vivans ? N'eſt-il pas écrit : Ne louez aucun homme ayant ſa mort : Je ſuis un beau ſel, un ſel affadi & gâté qui n'eſt bon qu'à être jetté dans la ruë & foulé aux pieds des paſſans. Certes, ſi vous avez dit cela pour me confondre, vous avez trouvé le vrai ſecret.

Bien faire & laiſſer dire, étoit une autre maxime du S. Evêque ; il l'appliquoit ſur tout au miniſtere Evangelique ; & voici ce qu'il dit un jour à M. de Belley qui alloit prêcher le Carême à Paris : Faites votre devoir, vous embaraſſant peu de ce que le monde dira, & ſouvenez-vous à ce ſujet, du recit que je vais vous faire.

Le Superieur d'une Maiſon avoit chargé un bon vieillard de la conduite de l'Horloge, afin d'empêcher ce vieillard de s'ennuyer : mais le bon homme en ayant eſſayé ſe plaignit, diſant qu'il n'avoit jamais eu d'emploi plus fâcheux & plus difficile.

Quoi ! lui dit ſon Superieur, de hauſſer les contrepoids deux fois le jour, voilà une belle choſe.

Ho non ! repliqua-t-il, c'eſt que je ſuis tourmenté de tous les côtez.

Comment cela, reprit le Superieur ?

C'eſt, dit-il, que quand l'horloge tarde un peu, ceux qui travaillent dans la maiſon s'en plaignent, & pour les contenter, je l'avance un peu ; mais ceux qui ſont en ville, me tombent auſſi-tôt ſur les bras, diſant que l'horloge va trop vîte ; & ſi je la retarde pour les ſatisfaire, voilà les autres qui recommencent leurs plaintes, de ſorte que ma tête eſt comme le timbre ſur quoi frappe le marteau de l'horloge, & je ſuis tout étourdi de ces reproches.

Le Superieur pour le conſoler, lui dit : Je vais vous donner un très-bon conſeil, & qui mettra la paix par tout. Quand l'horloge avancera & que l'on s'en plaindra, dites : Laiſſez-moi faire, vous ſerez contens : Mais les autres, répondit le bon homme, viendront crier. Dites-

leur tout de même, reprit le Supérieur : Enfans, laiſſez-moi faire, vous ſerez ſatisfaits ; mais après tout, laiſſez aller l'horloge ſon grand chemin ; donnez ſeulement de bonnes & douces paroles, & tous ſeront contens, & vous en paix.

Voyez-vous, dit après cela le S. Evêque à M. de Belley : Vous allez être en bute à divers jugemens : ſi vous vous amuſez à tout ce que l'on dira de vous, vous n'aurez jamais fait ; il faut donner à chacun de bonnes & douces paroles ; mais après tout, allez votre grand chemin, ſuivez votre naturel ; que tant d'avis que vous recevrez, la plûpart contraires, ne l'alterent point ; regardez Dieu, & abandonnez-vous à l'Eſprit de grace. Il nous doit importer fort peu d'être jugé des hommes, puiſque nous n'avons point le deſir de leur plaire ; c'eſt à Dieu, qui eſt notre Juge, que nous devons répondre.

S. François de Sales étoit ennemi des richeſſes & des honneurs, & nous croyons ne pouvoir mieux finir que par l'exemple qu'il donna

de ce déſintéreſſement en refuſant l'Archevêché de Paris. En 1619. étant à Paris, avec Meſſieurs les Princes de Savoye, il y ſéjourna huit mois. M. le Cardinal de Rets, qui en étoit Archevêque, & qui eut le tems de connoître le merite extraordinaire du Prélat, conçût le deſſein de le faire ſon Coadjuteur, & y diſpoſa le Roi; mais l'Evêque de Geneve détourna le coup, & répondit qu'il ne croyoit pas devoir changer une pauvre femme pour une riche; que s'il quittoit ſa femme, ce ne ſeroit point pour en prendre une autre, mais pour n'en avoir point du tout; qu'enfin ayant donné à ſon Egliſe toutes ſes affections, il ne pouvoit plus en concevoir pour une autre.

Nous n'avons gueres donné d'Extraits qui nous ayent plus coûté que celui-ci, à cauſe des articles qu'il nous a fallu retrancher pour nous borner. Nous aurions voulu les rapporter tous, & nous n'en avons préferé aucun, qu'enſuite ceux que nous avons laiſſez ne nous ayent paru préferables. L'embarras

du

du choix dans ces occaſions n'eſt pas une petite peine.

On a joint à ce Volume l'abregé des Vies de S. François de Sales, & de M. de Belley ; la regle de vie que ce Saint ſe propoſa, étudiant en Droit à Padouë ; la Lettre de Madame de Chantal, au Pere Jean de S. François, de l'Ordre des Feuillents ; celle du Clergé au Pape Urbain VIII. & la Bulle de Canoniſation par Alexandre VII. toutes Pieces non moins curieuſes, qu'inſtructives & édifiantes.

NOUVELLE RELATION de l'Afrique Occidentale, contenant une Deſcription exacte du Sénégal & des Pays ſituez entre le Cap Blanc & la Riviere de Serre-Lionne juſqu'à plus de 300. lieuës en avant dans les Terres ; l'Hiſtoire naturelle de ces Pays, les differentes Nations qui y ſont répanduës, leurs Religions & leurs Mœurs, avec l'état ancien & preſent des Compagnies qui y font le Commerce. Ouvrage enrichi de quantité de Cartes, de Plans, & de Figures en

taille-douce. Par le Pere Jean-Baptiſte Labat de l'Ordre des Freres Prêcheurs. A Paris, chez Theodore le Gras, Grand'Salle du Palais; & ruë S. Jacques, chez Guillaume Cavelier, & Pierre-François Giffart. 1728. cinq Tomes, Tome 1. pp. 336. Tome 2. pp. 352. Tome 3. pp. 372. Tome 4. pp. 384. Tome 5. pp. 390.

LE Pere Labat, Auteur de cette nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, n'a jamais mis le pied en Afrique; c'eſt de quoi il averti dès le commencement de ſa Pré face. Il ne parle ici que ſur l foi d'autrui, c'eſt-à-dire, ſur d Mémoires qu'on lui a commun quez. Il s'agit de ſçavoir ſi ces M moires ſont fideles. Il prétend q jamais il n'y en eut de plus dig que ceux-là de la créance des L teurs. Ils viennent, dit-il, *de ſages, éclairez, d'une probité re nuë, qui ont demeuré bien des a dans les Pays que je vais décrire qualité de Commandans pour le & de Directeurs Generaux p*

Compagnie Royale du Sénégal. J'ai donc puisé, comme on le voit, dans de bonnes sources, & même dans les meilleures qui ayent paru jusqu'à present. Ceux qui liront cet Ouvrage, continue-t'il, *en conviendront, & connoîtront la difference infinie qu'il y a entre ce qu'écrivent des gens habiles, éclairez, fideles & instruits par eux-mêmes; & par un long séjour dans les endroits qu'ils se donnent la peine de nous développer, & ces Relations d'Avanturiers qui prennent la liberté de décrire des Pays qu'ils n'ont vû qu'en passant, en courant, ou qu'ils ne connoissent le plus souvent que sur des exposez imparfaits, & bien éloignez de la verité.*

L'Auteur de cette Relation ne fait donc ici que la fonction de Compilateur; mais il y a lieu de croire que les écrits qu'il a copiez, sont justes, & qu'il les a suivis exactement.

Son dessein, comme il le déclare, n'est pas de faire une description de toute l'Afrique; il ne promet que celle de la Partie Occidentale, renfermée entre le Cap

Blanc & la Riviere de Serre-Lionne, & du dedans du Pays juſqu'à quatre cens lieuës ou environ dans les Terres ; mais ſi cela paroît peu aux Lecteurs curieux, il s'engage de leur donner une deſcription entiere du reſte de l'Afrique, dès qu'on lui aura fourni des Mémoires & des Plans auſſi exacts & auſſi détaillez que ceux ſur leſquels il dit avoir travaillé la Relation qu'il donne aujourd'hui.

Il annonce qu'on trouvera ici un détail exact & circonſtancié des differentes Nations qui habitent l'Afrique Occidentale, c'eſt-à-dire, des Maures & des Negres, de leurs Religions & de leurs Cérémonies, de leurs mœurs, de leurs Coutumes, de leurs Commerces, de leurs Guerres, & generalement de tout ce qui peut donner une connoiſſance parfaite de ce Pays & de ſes Habitans.

La deſcription des côtes de la Mer n'eſt pas moins exacte ſelon lui ; il n'a pas oublié l'Hiſtoire naturelle, & il eſpere qu'on ſera content des deſcriptions qu'il donne

des Arbres, des Plantes, des Oiſeaux, des Poiſſons, & des Animaux terreſtres. L'Ouvrage eſt diviſé en cinq parties.

On verra dès le commencement de la premiere, une hiſtoire abregée des Compagnies qui ont cultivé le commerce d'Afrique, depuis le commencement du ſiecle paſſé juſqu'à preſent ; c'eſt un abregé curieux & inſtructif. Il eſt terminé par la Relation de la Compagnie des Indes d'aujourd'hui, Relation compoſée, pour la plus grande partie, ſur les Journaux & les Mémoires de M. Bruë, ſi renommé par ſes lumieres & par ſon experience dans le Commerce d'Afrique. L'Auteur remarque que la Compagnie connuë à preſent, ſous le nom de Compagnie des Indes, eſt la ſixiéme Compagnie du Sénégal, que l'on a vû établie avec privilege excluſif depuis 1664. Cette Compagnie n'a eu encore que huit établiſſemens, tant ſur les côtes de la Mer, que dans les Iſles & Rivieres, ou dans l'interieur du Pays. Le Pere Labat fait le détail de ces Etabliſſemens

ou Départemens, & donne en même tems la deſcription des lieux.

Il parle d'abord de l'Iſle & du Fort d'Arguin au Cap Blanc, des Tortuës & autres animaux que l'on y trouve, des differentes Nations qui s'y ſont établies, & de pluſieurs autres particularitez concernant cette Iſle dont il donne la deſcription.

La Baie de Portendic, autrement dit, Port d'Addi, ou en Langue Maure *Gioura*, eſt le ſujet d'un article conſiderable.

Cet article donne occaſion à l'Auteur de parler, 1°. Du commerce de la Gomme. 2°. Des Chameaux & du Sel armoniac. 3°. Du Voyage des Arabes au Pays où ſe trouve l'Or. 4°. De l'Ambre jaune & de l'Ambre gris. C'eſt par ces articles que finit la premiere Partie.

La ſeconde eſt toute curieuſe. L'Auteur y parle des Autruches, du Lion & du Tigre, de l'Encens, de l'Aloës, de l'Indigo, du Beſoard, de la Civette; puis il s'attache à décrire l'Iſle & la Riviere du

Sénégal. Il fait mention des Peuples qui habitent le long de cette Riviere ; il parle de leurs Mœurs, de leur Religion, de leurs Coutumes ; des arbres qui portent les Calebaſſes ; des Tamarinds ; des Inſectes appellez Maringuins ; des Tambours & autres Inſtrumens uſitez chez les Sénégalois ; du Lamantin, des Crocodiles & du Requien. Ceux qui aiment l'Hiſtoire naturelle liront avec plaiſir cette ſeconde Partie.

On voit dans la troiſiéme, de quelle maniere les Rois Negres reçoivent & rendent viſite ; quelles ſont les differentes eſpeces de Palmiers qui croiſſent au Sénégal, & ce que c'eſt que le vin de Palme. L'Auteur y donne une Deſcription particuliere du Niger juſqu'au Deſert. Il parle de la guerre des Maures, des Coutumes & Habillemens des Princeſſes, d'une eſpece de Bœufs & de Moutons extraordinaires, de la traite de la Gomme ; du Roi des Foulles, appellé *Siratique*, de ſes Etats, du Commerce qu'on peut faire chez lui, de l'établiſſement des Comptoirs à Guyorel, du Trafic du

Pays, des Elephans qu'on y trouve; du Département de Galam, & enfin du Voyage de M. Bruë, Directeur & Commandant General de la Compagnie du Sénégal, au Royaume de Galam. Ce Voyage eſt en forme de Journal, & contient pluſieurs articles curieux & utiles, par rapport à l'Hiſtoire naturelle, & à la Medecine.

La deſcription du Pays de Bambouc, le voyage du ſieur Compagnon dans ce Pays, les Projets du ſieur Bruë pour les Mines qui s'y trouvent, & pour un Fort dans l'Iſle de Caignon, font le commencement de la quatriéme Partie; après quoi l'Auteur parle de quelques Animaux particuliers au Royaume de Galam, & au Pays de Bambouc, de l'Iſle de Gorée, du Cap Verd, des Royaumes de Cayor, Baol, Bourſin, Bruſſallum, & Baore; des differends qu'il y a eu entre le ſieur Bruë & le Roi de Cayor; des intrigues des Anglois pour ruiner le commerce de la Compagnie dans les Etats du Roi de Cayor; de l'entrepriſe de ce Roi contre Bourbaguiolof,

guiolof, ou le Roi des Guiolofes; du commerce que la Compagnie fait ordinairement dans le département de Gorée, de celui qui ſe fait dans les Royaumes de Sin & de Salum; de l'établiſſement des Anglois, & de celui des François ſur la Riviere de Gambie; du voyage du ſieur Brue en Gambie; des diverſes négociations qu'il y eut en Europe & en Afrique, pour regler les limites des deux Compagnies, & les faire convenir ſur un tarif; & enfin des Peuples qui habitent la côte Septentrionale de la Riviere de Gambie, & du commerce qui ſe fait dans ces contrées.

Dans la cinquiéme Partie, on voit la relation du voyage de M. Brue, à Cachaux par terre, les diverſes ſortes de fruits, de légumes & de racines du Pays; la deſcription de l'Iſle des Biſſaux; celle de l'Iſle de Boulam, & des Iſles des Biſſagots, avec le commerce qu'on y peut faire; les difficultez que M. Brue eut avec le Capitan Morou, Gouverneur du Fort Portugais des Biſſaux; la négociation à la Cour

de Portugal, touchant le commer ce des Biſſaux ; la deſcription de l Riviere de Caſamanza, & d'autre Rivieres du département des Biſſau juſqu'à celle de Serrelionne, qui ef la borne de la conceſſion de la Com pagnie du côté du Sud ; la deſcrip tion du prétendu cheval marin ; l premier retour de M. Brue en Fran ce, ſon paſſage & ſon ſéjour au Iſles Accores ; l'état des marchan diſes que les Iſles Effores produi ſent ; l'établiſſement de la Compa gnie à Bintan ; pluſieurs remarque particulieres qui n'ont pû entre dans le corps de l'Ouvrage, & cel les de M. Brue ſur le Royaume d Portugal, leſquelles concernent le Juriſdictions & les Conſeils du Portugal ; les arbres fruitiers du Pays, les arbuſtes, les fleurs, & pluſieurs plantes de diverſes ſortes, avec les légumes, & les herbes des jardins potagers.

Nous ne ſçaurions donner l'extrait de tant de matieres differentes ; nous nous contenterons de rapporter ici quelques articles des deux premieres Parties, & nous ré-

ſerverons les trois dernieres pour un autre Journal.

Les exemples que nous choiſirons de la premiere Partie, concernent la Gomme, vulgairement appellée Gomme Arabique; & quelques remarques touchant les Maures, & divers animaux.

La gomme qui vient en Europe par la voye de la Compagnie Françoiſe, ou par celle des Interloppes, eſt appellée Gomme de Sénegal, ou plus communément, Gomme Arabique. C'étoit de l'Arabie que venoit toute la gomme qui s'employoit en Europe, avant que les François ſe fuſſent établis ſur le Fleuve Niger ou Sénegal. Depuis qu'ils ont ouvert ce commerce, le prix de la gomme a extrémement diminué, & a fait diſparoître celle qui venoit d'Arabie. On n'en voit plus à preſent; à moins que les Provençaux qui trafiquent aux Echelles du Levant, n'en apportent quelque partie. Alors ils s'efforcent de la mettre bien au-deſſus de celle du Sénegal. Ils diſent qu'elle eſt infiniment meilleure pour tous les uſages auſ-

quels on la veut employer, & le tout pour la vendre plus cher.

Le Pere Labat prétend, qu'au ſentiment des perſonnes habiles & deſintereſſées, la gomme d'Arabie & celle de Sénegal different ſi peu l'une de l'autre, qu'il n'y a que l'avarice des Marchands qui puiſſe y mettre de la difference, afin de vendre à un plus haut prix, celle qu'ils ſuppoſent venir d'Arabie, quoique le plus ſouvent elle ſoit naturelle d'Afrique, & que toute la façon qu'ils ont apportée pour la dépayſer, ait été de la choiſir, & de mettre à part celle qu'ils ont trouvée en plus groſſes boules, plus nette, plus ſeche & plus dure: voilà tout le myſtere, ſelon le Pere Labat; du reſte, il aſſûre que ce ſont les mêmes qualitez & les mêmes vertus, qu'on les employe aux mêmes uſages, & qu'on en retire à cet égard, la même utilité.

Il attribue ici aux Medecins, des ſentimens ſur cette gomme, qui paroiſſent un peu ſinguliers, & dont nous doutons que tous les Medecins veüillent convenir. C'eſt, en-

tr'autres, de prétendre qu'elle donne aux humeurs trop ſereuſes, une conſiſtance qui les *empêche de ſe mêler avec le ſang, & de le gâter*; car ſi cela eſt, elle doit donner le même épaiſſiſſement aux autres humeurs, & par conſéquent, les empêcher auſſi de ſe mêler avec le ſang; ce qui bien loin d'être un effet ſalutaire, en ſeroit un très-dangereux. L'Auteur a voulu dire ſans doute, que le ſentiment des Medecins eſt, que cette gomme en donnant un peu plus de conſiſtance aux humeurs trop ſereuſes, en adoucit l'âcreté, & les empêche par ce moyen, lorſqu'elles viennent à ſe mêler dans le ſang, de faire dans les differentes parties où elles ſont portées, le tort qu'elles y feroient.

Il donne enſuite ſon avis ſur ce ſujet, & dit. » Qu'il s'étonne » qu'on ne ſe ſoit pas encore aviſé » de faire prendre la gomme en bol » avec du liége; il aſſûre que rien, » ſelon lui, ne ſeroit plus propre à » abſorber les humeurs peccantes, » âcres & pituiteuſes, & les empê- » cher de ſe répandre ſur les poû-

» mons & autres parties où elles » cauſent de ſi grands déſordres.

Au reſte, ſi on l'en croit, » la » gomme ſert de nourriture à quan- » tité de Negres qui demeurent près » du Niger, & aux Maures qui l'ap- » portent aux Eſcales ; ils ne pren- » nent point d'autres proviſions de » bouche, que la gomme qu'ils » viennent traiter.

Le Pere Labat donne cette obſervation comme nouvelle : du moins il dit, qu'*il ne ſçache point qu'aucun Auteur ait encore rapporté ce fait.*

On pourroit croire que les Negres n'uſeroient de cette nourriture, que lorſqu'ils n'en auroient point d'autres. Mais notre Auteur va au-devant de cette penſée, & déclare qu'ils mangent la gomme avec plaiſir, & qu'ils la croquent comme du ſucre ; que quelques-uns la font un peu amolir dans l'eau, & l'avalent ainſi amolie. Comme notre Hiſtorien ne parle dans tout ſon Livre, que ſur le rapport d'autrui ; il avertit qu'il n'avance rien ici, qu'il ne ſçache

de ſcience certaine, par des gens d'honneur qui ont fait un long ſéjour dans le pays, & par des Negres qui ont uſé de cette gomme une infinité de fois. Il vient d'avancer qu'ils la croquent comme du ſucre, ce qu'il eſt difficile de comprendre, ſi l'on fait réflexion qu'elle eſt inſipide; mais il dit que *ce défaut, ſi c'en eſt un, la rend plus ſuſceptible du gout des choſes que l'on y veut méler*; ce qui laiſſe à juger que les Negres ne la mangent pas ſeule, & fera ſans doute regretter aux Lecteurs curieux, ce que le ſilence du Pere Labat leur dérobe ſur ce ſujet.

La gomme eſt employée par quantité d'ouvriers, ſur tout, par ceux qui travaillent aux draps de laine, aux draps de ſoye, aux taffetas, aux rubans, aux treillis. Les Teinturiers en employent auſſi beaucoup, ſur tout de celle qu'on appelle vermiculée. L'Hiſtorien remarque à ce ſujet, que la gomme vermiculée n'eſt autre choſe que celle qui s'étant tortillée en tombant de l'arbre, a pris quoique

groſſierement, la figure d'un ver. Il obſerve avec raiſon, que c'eſt dans le fond la même gomme; mais que le Marchand qui la vend, & le Teinturier qui l'employe, y trouvent mieux leur compte; le premier, en la vendant plus cher, à cauſe de la peine qu'il a euë de la trier; & le ſecond, parce qu'avec le ſecours de ce grand mot de gomme vermiculée, il fait croire à ceux qui ont beſoin de lui, que ſa teinture en eſt bien meilleure, & doit par conſéquent être plus chere. Toute l'attention qu'il faut avoir en achetant la gomme, c'eſt qu'elle ſoit bien ſéche, bien nette, bien claire; la groſſeur n'y fait rien, non plus que la figure.

Le Pere Labat décrit l'arbre qui, en Afrique, comme en Arabie, porte la gomme; puis il remarque, qu'entre le côté Septentrional du Niger, & le Fort d'Arguin, il y a trois Forêts qui ne ſont que de ces Gommiers. La premiere s'appelle Sahel; la ſeconde qui eſt la plus conſiderable, Liebar; & la troiſiéme Aſatack. Ces trois Forêts ſont

preſqu'à même diſtance d'une Eſcale de la Riviere de Sénegal, nommée le Déſert, qui n'eſt éloignée du Fort-Loüis, que de trente lieuës.

On fait chaque année deux récoltes de gomme, l'une au mois de Décembre, & l'autre au mois de Mars. Le Pere Labat entre là-deſſus dans un détail qu'on peut voir dans ſon Livre.

Trois Tribus de Maures ou Arabes, ſe donnent la peine d'aller recüeillir la gomme: L'Auteur explique ici ce que c'eſt que ces Tribus, & le commerce qu'elles font de la gomme dont il s'agit.

Ces Peuples qu'on appelle Maures, par rapport à leur demeure; & Arabes, par rapport à leur origine, reconnoiſſent tous le Roi de Maroc: mais leur vénération pour lui, comme l'obſerve le Pere Labat, ne va pas juſqu'à lui payer tribut, ni à l'appeller leur Roi. Quoiqu'ils reſpectent ſa prétenduë ſainteté, & le privilége qu'il prétend avoir, d'envoyer droit en Paradis ceux qu'il ſe donne la peine d'égor-

ger ; ils ſont trop bons ménagers de leurs vies, de leurs peines & de leurs biens, pour aller le trouver chez lui, comme font d'autres de ſes ſujets, & lui porter des préſens, afin de l'engager à les ſabrer. Leur ſoûmiſſion pour ce Prince, ne paſſe pas les bornes d'une civilité politique ; & comme ils ſont trop éloignez de lui pour en devoir rien craindre, ils vivent tranquillement & dans une grande indépendance, au milieu de leurs troupeaux qui font leurs richeſſes. Le Pere Labat s'étend extrémement ſur l'article de ces Maures ou Arabes dont il décrit les mœurs & les coutumes ; après quoi il parle des chameaux & du ſel armoniac ; mais il ne dit rien là-deſſus que de très-connu. La principale partie de ce chapitre des chameaux & du ſel armoniac, regarde toute autre choſe que les chameaux & le ſel armoniac. L'Auteur y parle des moutons qui ſe trouvent dans l'habitation du Fort-Loüis & aux environs. Ces moutons ſont à ſi bon marché, qu'ils ne coûtent d'ordinaire que vingt ſols la piece.

Il y en a de deux eſpeces, les uns ſont couverts de laine comme les autres moutons; mais ils ont des queuës d'une grandeur & d'un poids ſi énormes, que ces animaux quoique grands & forts, ne pourroient pas les ſoûtenir, ſi les Bergers ne les lioient ſur des eſpeces de petites charrettes ou roulettes attachées avec des cordes au col de la bête. Le Pere Labat auroit pû remarquer, que Pline le Naturaliſte n'a pas oublié ces ſortes de moutons. Ceux de la ſeconde eſpece, ont le poil comme celui des chevres, & leur tête eſt quelquefois armée de ſix cornes.

Après ces moutons, l'Auteur parle des vaches ſauvages, & des vaches domeſtiques; de diverſes coutumes des Arabes, de leur maniere de vivre, de leur Religion, de leurs mariages, de leurs cérémonies funébres & de leur méthode de faire la guerre. Ils ne ſe ſervent jamais d'armes à feu; ils les regardent comme des inſtrumens plus propres à des lâches, qu'à des gens de cœur. N'eſt-ce pas une trahi-

ſon, diſent-ils, de tuer un homme ſans s'en approcher, & à une diſtance où à peine on le peut diſtinguer? Ils ne combattent preſque jamais qu'à cheval; leurs étriers qui ſont fort courts, les obligent d'être comme aſſis ſur leurs ſelles. Ils prétendent que cette ſituation eſt plus commode; parce qu'elle leur donne la facilité de ſe lever tout debout ſur leur cheval, de frapper avec plus de force, & d'atteindre plus loin.

De ces articles, dont nous ne faiſons qu'indiquer les ſujets, le Pere Labat vient à la Politique des Arabes, qui les empêche de prendre jamais parti dans les guerres que les Européens ont les uns avec les autres. C'eſt une prudence à eux, dit-il, de ne ſe point mêler de ces ſortes de differends; parce que leur interêt eſt de balancer les deux partis, afin de mieux faire leurs affaires avec tous les deux; car ils ſçavent fort-bien que leur avantage n'eſt pas qu'il n'y ait qu'une nation d'Européens établie chez eux, & qui y faſſe ſeule le commer-

ce ; ils ſeroient bien-tôt contraints d'en paſſer par où elle voudroit ; au lieu qu'y en ayant pluſieurs, la jalouſie qui regne entr'elles, les oblige à enchérir l'une ſur l'autre, pour avoir la préférence, & pouſſer plus vivement leur trafic, en ruinant celui des autres.

C'eſt, ſelon le Pere Labat, ce qui a obligé les Maures ou Arabes d'Arguin & de Portendic, à favoriſer les Hollandois contre les François, lorſque ces derniers étoient maîtres de la Forteresſe d'Arguin, & à être amis des François plus que des Hollandois, lorſque les François étoient en poſſeſſion de la même Forteresſe.

En voilà bien aſſez pour ce qui regarde la premiere Partie ; il eſt tems de citer quelques exemples de la ſeconde. Nous prendrons celui de l'Autruche & du Lion : Ils contiennent comme pluſieurs autres, des réflexions qui caractériſent parfaitement le génie de l'Hiſtorien, ſon tour d'eſprit & ſa maniere de penſer.

» Si les Arabes étoient meilleurs

» chaſſeurs, on auroit d'eux des » plumes d'autruches en bien plus » grande quantité qu'on n'en reti- » re, car ces oiſeaux ſont fort com- » muns dans leur pays. Il eſt ordi- » naire de les trouver par groſſes » troupes, dans des lieux deſerts » qui ſont à l'Eſt du Cap blanc des » golfes d'Anguin & de Portendic, » & le long de la Riviere de Saint » Jean.

» Cet oiſeau eſt le plus grand » dont nous ayons connoiſſance; » mais il n'approche pas de la taille » giganteſque des Conduts, ces » monſtres que Cirano de Bergerac » vit dans le monde du Soleil, dont » on ſe ſert pour faire une nuit ar- » tificielle dans ce pays de lumiere » & de chaleur.

» Les plus grandes autruches que » l'on trouve en Afrique, en Ara- » bie, & dans quelques autres en- » droits, ont depuis ſix juſqu'à huit » pieds de hauteur. C'eſt là leur » plus grande dimenſion, quand » on les meſure depuis les pieds » juſqu'à la tête, y comprenant » toute la longueur du col, qui

» n'eſt pas petite ; mais il s'en faut » beaucoup que leur corps réponde » à cette extenſion : quoiqu'il ſoit » fort gros & ramaſſé, que le dos ſoit » large & aſſez plat, il eſt de beau- » coup trop petit par rapport à cet- » te grande hauteur : auſſi ne ſont- » elles que col & jambes. Le ſeul » avantage qu'elles tirent de leur » ſtructure, eſt de découvrir plus » loin. Leur tête qui eſt fort petite » & qui ne contient preſque point » de cervelle, n'eſt couverte que » d'un petit poil en maniere de du- » vet jaunâtre, clair & court. La » nature qui proportionne toutes » choſes avec tant de prudence, & » une ſi merveilleuſe œconomie, a- » t'elle jugé, qu'il étoit inutile de » couvrir de beaucoup de plumes, » une tête qui n'avoit rien à crain- » dre de l'ardeur du ſoleil, parce » qu'elle n'avoit point de cervelle à » perdre ? Ou, le défaut de plume » eſt-il cauſe que la cervelle s'eſt » deſſechée, & que cet oiſeau eſt » ſans entendement & ſans juge- » ment, comme l'Ecriture le remar- » que. *Si cela eſt*, la meilleure par-

» tie du genre humain a bien ſu-
» jet de craindre la perte prochaine
» de ſa cervelle ; puiſque la mode
» eſt à preſent de ne ſe plus cou-
» vrir, & de braver le ſoleil & le
» ſerein, ſans autre précaution,
» que quelques cheveux couverts
» de farine : Heureuſement, cet
» aſtre n'eſt pas ſi brûlant en Fran-
» ce, qu'en Afrique ; ſans cela
» nous verrions bien des têtes
» d'Autruche de l'un & de l'autre
» ſexe.

Après ces réflexions dont nous laiſſons à juger aux Lecteurs ; le Pere Labat continue la deſcription de l'Autruche. » Elle a les yeux ovales
» garnis de grands cils, bien ou-
» verts, & la paupiere ſuperieure
» mobile ; en un mot, ſes yeux ſont
» aſſez ſemblables à ceux de l'hom-
» me : elle a la vûë bonne, & le re-
» gard aſſûré ; ſon bec eſt court,
» pointu & fort dur ; ſa langue eſt
» petite & rude ; ſon col qui eſt
» très-long, eſt couvert de très-pe-
» tites plumes, ou plûtôt d'un poil
» peu épais, court, fort doux, &
» d'un blanc argenté. Elle a les aîles
» trop

» trop petites & trop foibles, pour » la pouvoir ſoûtenir en l'air, & la » faire voler, mais ſuffiſantes pour » l'aider à courir avec une viteſſe » ſurprenante, ſur tout quand elle » a le vent largue ou arriere; car » pour lors, elle les étend pour » prendre le vent qui la pouſſe ſelon » ſa force, & lui fait preſque perdre » terre; au lieu que quand elle a le » malheur de trouver le vent de- » bout ou au plus près, elle n'a de » reſſource qu'en ſes jambes: Alors » elle ſerre ſes aîles, pour le laiſſer » gliſſer le long de ſes plumes, qui » obéiſſent d'autant plus aiſément, » qu'elles ſont flexibles & manias- » bles. Leur tuyau eſt placé juſte- » ment au milieu de leur largeur: » C'étoit apparemment pour cela » que les Egyptiens repréſentoient » la Juſtice par le ſymbole d'une » plume d'autruche, qui ne pan- » che ou ne doit pas pancher plus » d'un côté que de l'autre.

» Les plumes de l'autruche ſont » molles, douces, lanugineuſes » ou cotonnées, éfilées, fort touf- » fuës; les mâles les ont d'un plus

» beau blanc, plus longues & plus » touffuës que les femelles, qui les » ont pour l'ordinaire, grifes ou » brunes, & même tirant ſur le » noir. Les plumes du dos, quoi- » que de même eſpece que celles » des aîles, ſont beaucoup plus » courtes; elles ſont toujours plus » noires aux mâles qu'aux femel- » les.

Nous paſſons le reſte de la deſcription, comme ne contenant rien de particulier, non plus que ce que nous venons de rapporter. Nous remarquerons ſeulement que l'Auteur condamne, avec beaucoup de raiſon, le ſentiment de ceux qui croyent que l'autruche digere le fer & les autres métaux: mais il attribue ſur ce ſujet aux Medecins, un ſentiment qu'ils n'avoüeront pas plus, ſans doute, que celui qu'il leur a imputé plus haut au ſujet de la gomme.

» Le vulgaire, *dit-il*, malgré » l'expérience qui fait voir le con- » traire, s'eſt obſtiné à croire que » l'autruche avoit l'eſtomac aſſez » chaud pour digerer le fer, d'où

» eſt venu le proverbe, *c'eſt un eſto-*
» *mac d'autruche*, pour marquer une
» perſonne qui a l'eſtomac chaud
» & capable d'une digeſtion extra-
» ordinaire. C'eſt apparemment ſur
» ce beau principe, que les Mede-
» cins ſe ſont imaginez, que la
» membrane interieure de l'eſtomac
» de cet oiſeau, ſechée, miſe en
» poudre, & priſe dans quelque
» liqueur convenable, étoit mer-
» veilleuſe pour fortifier les eſto-
» macs foibles & délicats.

» Les plumes, continue le Pere Labat, » ſont ce que l'autruche a » de meilleur, depuis que le luxe » en a introduit l'uſage, ſur les » chapeaux, les caſques, les bon- » nets des Janiſſaires, les habits de » théâtre, les dais, les colomnes » de lit, & même dans les Egliſes, » il s'en fait une conſommation » conſiderable. Sans ce malheureux » uſage qui s'eſt introduit dans le » monde, peut-être que les au- » truches vivroient plus en repos, » ſur tout à preſent qu'on ne trou- » ve point des gens auſſi fous que » cet Empereur Romain, qui en fit

» ſervir ſix cens têtes dans un ſou-
» per, pour en manger les cer-
» velles.

Quand on achete des plumes d'autruche, il y a un grand choix à en faire : Le Pere Labat enſeigne le moyen de n'être point trompé là-deſſus par les Marchands. Les Arabes, en faiſant des pacquets de ces plumes, » y en mêlent, dit-il, de
» toutes façons, celles du corps,
» comme celles de la queuë & des
» aîles. Il y a cependant une très-
» grande difference entr'elles ; c'eſt
» à quoi lesEmployez de la Compa-
» gnie doivent prendre garde, & ne
» point recevoir les pacquêts, à
» moins qu'il n'y ait au moins dans
» chacun, deux plumes mâles
» blanches, & qu'elles ne ſoient *à*
» *ſang*, c'eſt-à-dire, qu'elles n'ayent
» été tirées de l'oiſeau, ou en vie,
» ou immédiatement après qu'il au-
» ra été tué ; & non pas de celles
» qui ſont tombées d'elles-mêmes
» pendant la muë. Cela ſe connoît
» aiſément en preſſant le tuyau qui
» rend du ſang, ou du moins une
» liqueur rougeâtre, quand la plu-

» me a été tirée de l'oiſeau vivant » ou fraîchement mort ; au lieu » qu'elle eſt ſeche, legere, facile à » ſe carier, & à être rongée des » vers, quand elle vient de la » muë.

Pour l'article du Lion, c'eſt un des plus curieux qui ſe trouvent dans cette ſeconde Partie : nous n'en rapporterons que quelques endroits. L'Auteur fait d'abord la deſcription de cet animal ; & dans cette deſcription, il remarque que la langue du lion eſt parſemée de pointes, dures comme de la corne, que ces pointes rendent le léchement du lion extrémement dangereux, parce qu'elles endorment la chair, excorient l'épiderme, & font ſuinter le ſang, de maniere que la perſonne qui eſt lechée, ne s'en apperçoit pas : Alors le lion attiré par le goût du ſang, eſt excité à mordre la partie qu'il léche, & ſouvent même, à devorer la perſonne qu'il careſſoit.

Le Pere Labat raconte là-deſſus l'hiſtoire ſuivante. » Un Valet de » chambre de M***. s'étoit accoû

» tumé à ſe laiſſer lécher par un
» lion, qui couchoit auſſi-bien que
» lui dans la chambre de ce Sei-
» gneur, quoiqu'on l'eût averti
» pluſieurs fois qu'il ſeroit la dupe
» des careſſes du lion. Il y trouvoit
» tant de plaiſir, & comptoit ſi fort
» ſur la probité & l'amitié de cet
» animal, qu'il ne voulut jamais
» ſuivre l'avis qu'on lui donnoit.
» Mais à la fin il lui arriva ce qu'on
» lui avoit prédit. Son Maître ſe
» réveilla un matin au bruit que
» faiſoit le lion en roulant quel-
» que choſe dans la chambre : il
» regarde : & quel fut ſon étonne-
» nement, quand il vit que cet ani-
» mal ſe joüoit avec la tête du Va-
» let de chambre. Les Domeſtiques
» de la maiſon accoururent, & on
» trouva moyen de tuer le lion.

Nous paſſons les autres articles concernant le lion : mais pour faire voir ſi notre Hiſtorien apporte tout le choix neceſſaire dans les récits qui compoſent ſon Livre, nous croyons qu'il ne ſera pas mal-à-propos d'ajoûter l'exemple ſuivant, qui à cet égard tiendra lieu de pluſieurs autres.

» Juſqu'à-preſent, dit le Pere Labat, » je n'ai repreſenté le lion, » que parce qu'il a de terrible & » d'effrayant; il faut à preſent lui » rendre juſtice, & le faire voir par » ſes beaux endroits, car il en a. Il » n'eſt pas toujours de mauvaiſe » humeur, & quand il n'a ni faim » ni ſoif, il eſt aſſez traitable. Les » Hiſtoires ſont remplies de traits » qui marquent ſa généroſité & ſa » reconnoiſſance; elles ſont entre » les mains de tout le monde, on » peut y avoir recours: Je me con- » tenterai d'en rapporter que je » tiens de très-bon lieu.

» La premiere eſt d'un Religieux » Jacobin, du Couvent de Marſeil- » le, appellé Frere Joſeph Colom- » bet. Il m'a aſſuré, qu'étant Eſ- » clave du Roi de Maroc, & ſans » eſperance de ſortir jamais de cet- » te dure captivité, il réſolut avec » un de ſes compagnons de ſe ſau- » ver, il le fit en effet. L'art de na- » viger qu'il ſçavoit en perfection, » étant un des meilleurs Pilotes de » ſon Païs, lui faiſoit eſperer de » trouver le chemin de La Rache,

« Place appartenante aux Portugais,
» où ils vouloient aller. Ils ne mar-
» choient que de nuit, & ſe repo-
» ſoient le jour dans des bois ou
» ſur des arbres, quand ils en
» trouvoient ; ou, quand ils n'en
» trouvoient pas, ils s'enterroient
» dans le ſable, avec quelques
» brouſſailles, pour ſe garantir le
» viſage des ardeurs du ſoleil. Le
» défaut d'eau étoit ce qui les faiſoit
» ſouffrir davantage. Il y avoit deux
» jours qu'ils enduroient la ſoif,
» lorſqu'une nuit ils ſe trouverent
» inopinément au bord d'une mare.
» C'étoit tout ce qu'ils pouvoient
» deſirer dans le preſſant beſoin où
» ils étoient : mais ils apperçurent
» un lion qui ſembloit en être le
» gardien. Après avoir un peu con-
» ſulté, ils s'aviſerent de ſe mettre
» à genoux devant cet animal ; &
» prenant un ton de voix propre à
» exciter compaſſion, ils lui repré-
» ſenterent l'état malheureux de
» leur eſclavage, le beſoin extrême
» qu'ils avoient d'eau, pour conti-
» nuer leur chemin, & la recon-
» noiſſance

» noiſſance éternelle qu'ils lui au-
» roient, s'il vouloit bien leur laiſ-
» ſer prendre de l'eau. Il ſembloit
» que le lion prenoit plaiſir à cet-
» te harangue ; car il recula quel-
» ques pas, comme pour leur don-
» ner la liberté d'en approcher, &
» continua à les regarder d'un air
» gracieux, du moins ils crurent
» le voir ainſi à la foible lumiere
» que la Lune leur prêtoit. Cela
» obligea le plus hardi de s'appro-
» cher de la mare ; & pendant que
» ſon compagnon continuoit d'ha-
» ranguer le lion, il bût à ſon aiſe
» & largement, & emplit des veſ-
» ſies de bœuf dans leſquelles ils
» mettoient leur eau. Il revint en-
» ſuite auprès de ſon camarade, &
» prenant la parole, il fit ſes re-
» mercimens au lion, pendant que
» celui qui n'avoit pas bû, s'appro-
» cha humblement de la mare, but
» comme avoit fait le premier, &
» remplit ſes vaiſſeaux ; après quoi
» il fit à ſon tour ſes complimens
» au lion, qui content de leurs
» bonnes manieres, ne voulut pas
» retarder leur voyage plus long-

» tems. Il eut la diſcretion de ſe re-
» tirer pour leur ouvrir le paſſage.
» Ils arriverent le lendemain à la
» Rache.

A ce récit le Pere Labat en fait ſucceder un autre, où l'on voit un lion qui ne paroît pas moins obligeant. Ce lion s'étoit jetté ſur un enfant pour le dévorer, & il le tenoit déja entre ſes griffes: on le prie avec larmes de ne pas maltraiter cet enfant; & pour le fléchir, on ſe proſterne à ſes pieds. Alors l'animal carnaſſier touché de compaſſion, laiſſe l'enfant ſans lui faire aucun mal, & ſe retire.

» Que les Carteſiens, s'écrie là-deſſus le Pere Labat, tout tranſporté d'admiration! » Que les Carthe-
» ſiens expliquent un peu, comment
» les reſſorts de cette machine lionne,
» toujours diſpoſée à mordre & à
» dévorer, ont changé dans un inſ-
» tant leur direction, ſans qu'au-
» cun agent exterieur y ait mis la
» main.

Après cette réfléxion vient le petit trait de morale: » En voilà aſ-
» ſez, *dit l'Hiſtorien*, pour faire

» connoître que le lion, tout lion » qu'il eſt, n'eſt pas intraitable ; » qu'il a de la grandeur d'ame, de » la magnanimité, & qu'il ſe laiſſe » toucher plus aiſément de compaſ- » ſion que quelques-uns d'entre les » hommes.

Nous rapporterons dans un autre Journal quelques exemples des trois autres Parties de la Relation.

HISTOIRE DE LA MEDECINE, depuis Galien juſqu'au commencement du troiſiéme ſiécle... écrite en forme de Diſcours, adreſſé au Docteur Mead ; par J. Freind, Docteur en Médecine : traduite de l'Anglois, par Etienne Coulet. A Leïde, chez Jean Arn. Langerak 1727. in 4°. pp. 165. pour la prémiére partie, 115. pour la ſeconde, & pour la troiſiéme, 108. ſans compter la Préface, les Tables, & la vie du Médecin Gabriel, fils de Bachtiſua, traduite en Latin de l'Arabe, par Salomon Negri.

IL ne nous reſte à parler dans cet Extrait, que des deux derniéres Parties de cet Ouvrage, qui regar-

dent les Médecins Arabes, les Latins & les Modernes de différens Pays. Nous avons rendu compte de la prémiére, dans le Journal du mois dernier.

Avant que d'entrer en matiére, ſur la Médecine des Arabes, qui fait le ſujet de la ſeconde Partie, l'Auteur examine par quel canal les Sciences ſont paſſées des Grecs aux Arabes, & comment elles ont fait du progrès chez cette Nation. Il fait les mêmes recherches au ſujet de la Médecine en particulier, & de-là il vient à la Pratique des Médecins Arabes.

Aaron, *Méſué*, *Serapion* & *Rhazès* ſont les quatre prémiers dont il parle, & il emprunte ce qu'il en dit d'*Haly Abbas*, Hiſtorien contemporain de Paul d'Egine. Ce qui regarde les trois prémiers eſt très-court. Cela ſe réduit à nous repréſenter Aaron comme un Ecrivain obſcur, trop concis, & rempli d'imperfections; Méſué comme un Auteur ſans méthode, qui en écrivant, ne ſçait ce que c'eſt que de mettre chaque choſe à ſa place; &

Sérapion, comme un Médecin qui ne traittoit les maladies que par le régime de vivre, qui en a passé un grand nombre sous silence, & qui en a très-mal défini plusieurs, dont il ne connoissoit ni la nature, ni les différences spécifiques.

Au sujet de *Mésué* & de *Sérapion*, M. Freind ajoûte trois réfléxions, par lesquelles il fait entendre, 1°. Qu'excepté deux Traitez, l'un sur les Purgatifs, & l'autre sur les Décoctions, tous les Ouvrages connus sous le nom de Mésué, ne sont point effectivement de lui, parce qu'ils ne sont nullement conformes à l'idée que nous en donne *Haly Abbas*. 2°. Que par la raison contraire, les Ecrits attribuez à Sérapion sont véritablement de cet Auteur, parce qu'ils ressemblent fort à la description qu'en fait le même Historien; ce qui doit pourtant être entendu, comme l'observe M. Freind, seulement des Ouvrages concernant la Pratique; car pour les autres, qui traitent des Médicamens, ou simples, ou composez, » il est évident, continuë notre

» Auteur, qu'ils ſont écrits par un » autre, & même bien plus mo- » derne, & ce n'eſt que ce qui pa- » roîtra du prémier coup d'œil, à » quiconque prendra la peine de » conſidérer quels Auteurs y ſont » citez.

L'autre réfléxion de M. Freind, au ſujet de Sérapion, concerne le ſiécle de cet Ecrivain, que quelques-uns rapportent au regne de Leon l'Iſaurien. L'Auteur le place au moins cent après ; c'eſt-à-dire, vers la fin du neuviéme ſiécle, & il appuye ſon ſentiment non ſeulement ſur l'Hiſtoire d'*Haly*, mais encore ſur les citations qu'on trouve dans *Sérapion* même.

M. Freind s'étend un peu davantage ſur *Rhazès*, qui eſt le dernier Médecin dont Haly ait fait mention. Il parle de ſa naiſſance, de ſa Patrie, de ſon caractere, de ſes emplois, de ſes voyages, de ſes occupations particuliéres & de ſes Ouvrages, à l'occaſion deſquels il obſerve que *Rhazès* a preſque tout emprunté des Anciens. Et afin que les Lecteurs n'en doutent point, il in-

ſere en cet endroit une Table à deux colonnes, dont la prémiére contient les titres des Livres compoſez par Rhazès, & la ſeconde eſt la liſte des Auteurs, que cet Arabe a imitez, ou copiez.

M. Freind ne veut pourtant pas qu'on regarde *Rhazès* comme un ſimple Compilateur, puiſqu'il raiſonne ſouvent ſur ſa propre expérience, & qu'on trouve chez lui des Obſervations importantes, qui lui ſont propres. L'Auteur en rapporte pluſieurs, du nombre deſquelles eſt une eſpece de rage tout-à-fait ſinguliére. Un homme qui avoit été mordu d'un chien enragé, quelque tems après aboyoit comme un chien; il ſe plaignoit d'une ſoif exceſſive, & au lieu d'avoir peur de l'eau, comme il arrive ordinairement en pareil cas, il en demandoit à tous momens. Mais lorſqu'on lui en préſentoit, il la refuſoit, & paroiſſoit en avoir horreur. Si on lui demandoit pourquoi, il répondoit qu'elle étoit mal-propre & pleine d'ordures de chiens & de chats. On avoit beau lui en apporter d'au-

tre, il la rebutoit de même, & ſouvent avec colere, parce que, diſoit-il, on ne vouloit pas lui donner de l'eau, dont il pût boire.

Après le dénombrement de pluſieurs autres maladies, dont *Rhazès* a parlé, ou le prémier, ou d'une maniére nouvelle, M. Freind, pour faire connoître les maximes de cet Ecrivain, en fait de Médecine, inſere ici la Traduction de deux morceaux du même Auteur. Le prémier traite *des Qualitez néceſſaires dans le Médecin que l'on choiſit, pour ſe confier entierement à ſa conduite* : le ſecond concerne les *Impoſteurs*, ou Charlatans. C'eſt un Recuëil de tous les artifices dont ils ſe ſervent pour tromper le Public. Cette lecture n'eſt pas inutile à ceux qui veulent ſe tenir en garde contre les impoſtures de ces faux Médecins.

Pour ſuivre l'ordre des tems, M. Freind place *Avicene* immédiatement après *Rhazès*. Il donne un précis de ſon Hiſtoire, depuis ſa naiſſance, en 980. juſqu'à ſa mort, arrivée 58. ans après. Mais malgré

toutes les merveilles qu'il en dit, après les autres Hiſtoriens, il ne paroît pas faire grand cas des Ouvrages que ce Médecin nous a laiſſez. Il aſſure même n'y avoir jamais rien pû trouver, qui ne fût tiré, avec très-peu de changemens, ou de *Galien*, ou de *Rhazès*, ou d'*Haly Abbas*.

Après *Avicene* vient *Avenzoar*, dont M. Freind fait l'apologie, contre ceux qui l'ont regardé comme un Empirique.

Un grand nombre d'obſervations particulieres à cet Ecrivain, fourniſſent une ample matiere à notre Auteur. Il fait mention de quelques maladies qu'*Avenzoar* lui-même a eſſuyées, & de la maniere dont il s'en eſt traité; ſçavoir, la ſciatique, la dyſſenterie & un abſcès au médiaſtin. Il en ajoûte pluſieurs autres obſervées, décrites & traitées par ce Médecin; telles que l'abſcès, l'épaiſſiſſement & l'hydropiſie du Pericarde, qui donnent lieu à une Diſſertation Anatomique ſur cette membrane, de même que l'abſcès du médiaſtin en amène une ſur la cavité de cette cloiſon; le

relâchement de l'éſophage, à l'occaſion duquel M. Freind explique fort au long l'utilité des lavemens nourriſſans ; enfin la toux cauſée par les vers. Notre Auteur parle enſuite du goût qu'avoit *Avenzoar* pour la Pharmacie, pour la connoiſſance des Plantes venimeuſes, & pour la Chirurgie ; de l'uſage qu'il faiſoit de l'ellebore noir, dans les exoſtoſes, & du bézoar, dans la jauniſſe. Il termine cet article par l'hiſtoire de la révolution arrivée dans l'Empire des Sarraſins, quelques ſiécles avant *Avenzoar*, & par la fondation de la Monarchie des Maures en Eſpagne.

L'Auteur dit peu de choſe d'*Averrhoës*, dont il parle après *Avenzoar*, il ſe contente de le juſtifier contre ceux qui l'ont accuſé de n'avoir pas aimé *Avicene*, & d'avoir été fort libertin. Il ajoûte pourtant quelque choſe de ſes Ouvrages ; mais il ne cite de lui qu'une Obſervation au ſujet de la petite vérole, qu'on ne peut avoir qu'une fois, au jugement de cet Arabe.

Abenguefit, Bulcaſem, Jeſu Hali,

Commanuſali, *Rabbi Moſes*, ſont encore autant de Médecins Arabes, qui ont laiſſé quelques Ouvrages; mais comme il n'y a preſque rien qui merite qu'on s'y arrête, notre Auteur ſe contente de nommer ces Ecrivains.

De-là il paſſe à *Alſaharavius*, qu'il prétend être le même qu'*Albucaſis*. On peut voir dans cette Hiſtoire les preuves qu'il en rapporte; quoi qu'il en ſoit, il n'en parle que ſous le nom d'*Albucaſis*, & il finit par lui l'Hiſtoire des Médecins Arabes. Il ne marque point déciſivement en quel tems vivoit cet Ecrivain; il croit ſeulement, contre l'opinion commune, qu'il n'a pas vêcu dès la fin de l'onziéme ſiecle.

Il paroît ici que M. Freind conſidere ſeulement cet Auteur comme Chirurgien. Il entre dans le détail des Opérations qu'il a décrites & pratiquées, & de ſes Obſervations concernant la Chirurgie. De ce nombre ſont l'uſage des cauteres & celui des inciſions, dont *Albucaſis* diſtingue dans ſon ſecond

Livre, juſqu'à 97. eſpeces ; l'opération propoſée pour les differentes ſortes d'*Hydrocephale* ; l'ouverture de diverſes tumeurs à la tête, dans la bouche, dans la gorge, au ventre, &c. la circonciſion, l'accouchement, la carie des os, la paracenteſe, à l'occaſion de l'hydropiſie *aſcite*, les plaïes, la ſaignée, & l'operation de la taille.

Au ſujet de l'Hydropiſie *aſcite*, M. Freind donne encore de longues preuves de ſon ſçavoir, ſur la nature & la cauſe de cette maladie, ainſi que ſur la conduite qu'on doit tenir dans l'opération, par rapport à l'écoulement des eaux, que les uns veulent faire ſortir en une fois, & les autres à pluſieurs repriſes. Il paroît décider la queſtion à l'avantage des premiers.

Il finit cette ſeconde Partie par une autre Diſſertation ſur la petite vérole & ſur la rougeole. La connoiſſance que les Arabes ont euë de ces maladies, donne lieu à l'Auteur d'en parler amplement : les cauſes, la nature, les differences, les ſymptômes, les ſignes, & la cu-

ration, tout s'y trouve, & de plus les diférentes méthodes adoptées par differens Praticiens.

Si quelques Cenſeurs trouvent l'Hiſtoire des Médecins Arabes, ou trop longue, ou trop peu intereſſante, M. Freind leur répond ici que par les ſervices qu'ils nous ont rendus, ils ont bien merité que nous les connoiſſions, & que nous parlions d'eux, puiſque nous leur devons les premieres préparations Chymiques, les progrès conſiderables de la Chirurgie, du tems d'*Albucaſis*, de grandes augmentations à la matiere médicale, l'uſage de l'or & de l'argent en feüilles, du ſucre, des ſyrops, des pilules & des électuaires. D'ailleurs, pourſuit M. Freind, quand nous ne ſerions pas redevables de toutes ces découvertes aux Arabes, nous leur devons toujours des loüanges, de ce qu'ils ont moderé la purgation & la ſaignée, que les Grecs avoient pouſſées juſqu'à l'excés.

La troiſiéme Partie de cette Hiſtoire commence par la fameuſe Ecole de Salerne, fondée par Char-

lemagne, en l'année 802. & protegée enſuite par le Duc Roger, premier Roi des deux Siciles, ainſi que par ſes ſucceſſeurs, Guillaume I. & Guillaume II. ce qui dans ce College forma des Profeſſeurs, qui, par leur habileté, ſe rendirent célebres dans toutes les parties du monde. Entre les Privileges accordez, par differens Princes, à l'Ecole de Salerne, l'Auteur cite, comme l'un des plus conſiderables, le droit qui lui fut donné, par Frédéric II. environ l'an 1225. ſçavoir, d'être la ſeule Ecole, avec celle de Naples, où l'on pût prendre des degrez & des licences pour pratiquer. A l'occaſion de ce College, M. Freind parle de Conſtantin l'Africain, lequel y étoit en grande réputation, vers la fin du 11e. ſiécle, & en conſideration duquel le Duc Robert, après s'être rendu maître de Salerne, en 1076. favoriſa de ſes bienfaits le College de Médecine établi en cette même Ville. L'Auteur n'oublie pas l'Ouvrage ſi connu ſous le nom de cette Ecole, compilé en 1100. ou environ, réduit en

corps par Jean de Milan, & dédié au nom de toute la Faculté, au même Duc Robert, en reconnoiſſance de ſa protection. Et afin qu'il ne manquât rien à l'hommage que la Médecine de Salerne rendoit à ſon Bienfaicteur, ce Poëme fut compoſé en vers Léonins, genre de poëſie fort à la mode en ce tems-là chez les Normands. Cette dédicace donna lieu de faire encore une autre galanterie à Robert ; ce fut de joindre à l'Ouvrage un chapitre entier ſur la fiſtule, parce que ce Prince avoit reçû au bras une bleſſure, qui avoit dégeneré en ulcere fiſtuleux. Le trait d'Hiſtoire que M. Freind rapporte au ſujet de cette playe, mérite bien qu'on en faſſe honneur au ſexe. Les Médecins de Salerne conſultez ſur la bleſſure de Robert, & informez qu'elle avoit été faite par une fléche empoiſonnée, aſſurent qu'elle eſt incurable, à moins qu'elle ne ſoit ſucée par quelqu'un. Le Duc croyant cette *ſuction* capable d'empoiſonner celui qui la feroit, ne veut point y conſentir. Sa femme, nommée *Sibille*, fille de *Gé-*

froi, Comte de *Converſana*, p
tant du ſommeil de ſon mari,
l'ulcere à tant de repriſes, qu
le guérit. La tendreſſe conju
n'eſt peut-être pas une chim
mais une tendreſſe conjugale,
ingenieuſe que celle de *Sibille*
pour le moins un prodige.

Après avoir parlé des avant
de Conſtantin, de ſes qualitez
ſonnelles, & de ſes Ouvrages,
que des progrès & des ſtatuts
l'Ecole de Salerne, M. Freind
à l'état de la Médecine en Eur
depuis l'onziéme ſiecle, juſqu
quinziéme. Il obſerve, que pen
cet intervale, l'Anatomie, la
rurgie, ou plutôt la Médecine
general, ne profita pas beauco
à proportion de la multitude de
vres, qui furent mis au jour. La
ſon qu'il en donne, eſt que la
part des Ecrivains de ce tem
étant ou Profeſſeurs, ou Comm
tateurs, ils ſe contentoient de
pier leurs Prédeceſſeurs, ſans jam
s'écarter du chemin battu, &
ſe mettre en peine de faire de n
velles découvertes. C'eſt ce qui
tem

mine M. Freind à négliger la
digieuſe quantité de ces Ecrits
nous reſtent, pour ne s'arrêter
aux Auteurs qui ont du moins
tendu donner quelque choſe de
iveau.

Roger Bacon, Gentilhomme An-
is, né près d'*Ilcheſter* en 1214. &
rt en 1291. eſt à la tête de cette
ſſe, non pas, à la verité, en qualité
Médecin, puiſqu'il ne l'a jamais
, mais comme un Sçavant du
mier ordre, qui entr'autres belles
noiſſances, étoit très-verſé dans la
loſophie naturelle, & qui a ren-
de grands ſervices à la Médecine,
ncipalement par rapport à la Chy-
e, dont notre Auteur lui attribuë
premieres préparations, qui ſe
ent faites en Europe. Car, ſi nous
croyons, du tems de Bacon,
te partie de la Médecine n'étoit
nuë que des Arabes d'Aſie &
Afrique. Outre cela, quoique Ro-
Bacon ne fit point profeſſion de
Médecine, il n'a pas laiſſé de re-
rquer & de condamner pluſieurs
eurs, qui s'étoient gliſſées dans la
tique de cet Art. Il a de plus

composé un Livre, que nous avons encore aujourd'hui touchant *la maniere de retarder les accidens qui accompagnent ordinairement la vieillesse*, & sur le moyen *de maintenir les sens dans toute leur vivacité*. Enfin il nous a laissé des réfléxions sur differens Médicamens, comme la teinture d'or, l'os qui se trouve dans le cœur du cerf, la chair de vipere, &c. Ces titres joints aux rares talens & à la profonde érudition de cet Ecrivain, sont plus que suffisans, pour lui acquérir le rang qu'il tient ici parmi les Auteurs Médecins.

Guillaume *de Salicete*, qui vivoit vers le milieu du treiziéme siecle, est le premier qui ait écrit de la Pratique, & qui ait proposé des remedes tirez de la Chymie. Telles sont les deux eaux distillées, qu'il dit avoir éprouvées, avec beaucoup de succès, dans les maladies des yeux. *Thadée*, son contemporain, Professeur celebre à Boulogne, où il pratiquoit la Médecine, avec beaucoup d'éclat, parle de l'esprit de vin & d'une eau chymique, dont il

vante fort les vertus, dans la dyſenterie. Voilà tout ce que dit M. Freind de ces deux Auteurs, qu'il place immédiatement après Roger Bacon.

Il s'eſt beaucoup plus étendu ſur *Arnaud de Villeneuve*, tant parce que la Médecine en general & la Chymie en particulier, lui ont beaucoup plus d'obligation qu'aux deux derniers, que par rapport à ſes avantures, dont cet endroit contient un précis. M. Freind ſoutient contre *Champier* & *Vander-Linden*, qu'*Arnaud de Villeneuve* n'eſt point né en 1300. mais long-tems auparavant; ni mort en 1365. mais en 1313. & les preuves qu'il allegue, tant pour la naiſſance, que pour la mort, paroiſſent être ſans replique.

Les autres Médecins de ce tems là, ſont 1°. Pierre d'*Apono*, ainſi appellé du lieu de ſa naiſſance, dans le territoire de Padouë. Il nâquit en 1250. & mourut en 1319. ſelon notre Auteur, quoique ſelon *Conringius* & *Naudé*, il ſoit mort en 1305. & ſi l'on en croit pluſieurs autres Biographes, en 1316.

Il s'étoit honoré lui-même du titre de *Conciliateur*, que perſonne juſqu'à preſent ne lui a diſputé. 2°. Un Profeſſeur de Montpellier, nommé Gordon, homme célebre dans ſon ſiecle, & fameux ſur-tout par un Ouvrage intitulé *Lilium Medicinæ*, qui fit alors beaucoup de bruit, quoiqu'en effet, au jugement de notre Hiſtorien, ce *Lis de la Médecine* ne contienne preſque rien qui mérite attention, ſi ce n'eſt la poudre de *Guttette* qui y eſt décrite, & les trochiſques qui ont retenu le nom de leur Auteur. 3°. *Mundinus*, né dans le Milanez, qui s'appliqua beaucoup à l'Anatomie, & qui par là ſe mit en grande réputation, quoiqu'il n'eût fait que des découvertes très-imparfaites. 4°. *François Piémontois*, & Matth. *Sylvaticus*, né à Mantouë, & mort en 1340. tous deux Médecins de Robert, Roi de Naples en 1310.

M. Freind, en faveur de ſon Païs, retourne un peu ſur ſes pas, pour faire mention de ſes compatriotes. Le premier eſt *Gilbert*, ſurnommé l'*Anglois*, que Baile place en 1210. ſous

le regne du Roi Jean, quoique *Leland* le faſſe beaucoup plus moderne. Le ſecond eſt Jean de *Gaddeſden*, fameux par l'Ouvrage intitulé *Roſa Anglica*. Il étoit du College de Merton à Oxford, & au rapport d'A. Wood du même College, il étoit Docteur en Medecine en 1320. Suivant le portrait que M. Freind nous en fait, s'il y a des Médecins qui ſe piquent d'induſtrie, & comme on dit vulgairement, de patelinage dans leur profeſſion, ils peuvent prendre pour modele l'adroite manœuvre de Jean de *Gaddeſden*.

Nous paſſons à M. Freind la peinture ſatyrique qu'il nous fait de cet Anglois; nous croyons même qu'elle eſt juſte : mais nous ne ſçaurions nous empêcher de dire, qu'il auroit pû en retrancher un trait, qui ſemble n'aller pas tout-à-fait bien avec les autres, ou du moins il falloit le mettre dans un autre point de vûë. » Selon toutes les apparences, dit » l'Hiſtorien, *Jean* étoit d'un genie » turbulent & entreprenant. Il n'é- » toit pas content de ſa ſeule pro- » feſſion de Médecin; il falloit en-

» core qu'il ſe mêlât de faire des » operations de Chirurgie. Il s'ap- » plaudit même beaucoup ſur ſes » experiences dans cet Art, & va » juſqu'à trouver à redire à la pra- » tique de quelques Chirurgiens » modernes.

Il eſt aiſé de comprendre par ce diſcours, qu'en Angleterre on trouveroit mauvais qu'un Médecin ſe mêlât de la Chirurgie. En France, on en juge tout autrement. On croit que les Médecins peuvent, ſans rougir, mettre quelquefois la main à l'œuvre. On eſt de plus perſuadé, que tout en iroit beaucoup mieux, & pour l'honneur de la Profeſſion, & pour l'avantage du Public. Un Médecin qui ſçauroit operer, & qui opereroit dans l'occaſion, ne ſeroit point regardé pour cela comme un *génie turbulent & entreprenant*. Peut-être même le peu d'application à cette partie de la Thérapeutique, paſſe-t'il pour une indolence également dangereuſe & mépriſable. Mais ſur-tout on ne s'imagine pas que les Médecins doivent porter la déference

pour les Chirurgiens, juſqu'à n'oſer reprendre les défauts qu'ils remarquent dans leur pratique; c'eſt-à-dire, juſqu'à garder un ſilence reſpectueux, ſur les erreurs de ceux dont ils ſont les Maîtres & les Guides.

Un autre Anglois que nomme ici M. Freind, eſt *Barthelemi Glanville*, Auteur du Livre intitulé, *de proprietatibus rerum*; mais avant que de paſſer à ce dernier, il dit un mot de *Gerard* de *Carmona*, ville de l'Andalouſie, lequel vivoit vers le milieu du treiziéme ſiecle; & il termine cette Claſſe par trois Médecins qui ſe ſont adonnez particulierement à diférens genres d'étude. Le premier eſt *Valeſcus de Taranta*, natif de Montpellier, qui après avoir pratiqué 36. ans dans cette même Ville, fut premier Médecin de Charles VI. Roi de France; il n'a écrit que ſur la Pratique. Le ſecond eſt Michel *Savonarola*, d'une famille diſtinguée dans Padouë, lequel s'appliqua à la connoiſſance des Eaux minerales, & compoſa, vers le milieu du quinziéme ſiecle,

un Traité de tous les Bains connus pour lors en Italie. Le troiſiéme eſt *Hermolaüs Barbarus*, qui, ſur la fin du même ſiecle, cultiva la Botanique.

De ces Médecins, M. Freind paſſe à ceux qui pendant les mêmes ſiecles, ont donné une partie de leurs travaux à la Chirurgie. Le premier eſt *Roger de Parme*, ou de Salerne, comme le veulent quelques-uns, lequel écrivit peu de tems après *Albucaſis*. Enſuite *Jamerius* & *Roland*, dont le premier publia une Chirurgie aſſez mal en ordre, & le dernier ne fit que tranſcrire *Roger*. Après eux *Brunus*, Calabrois de naiſſance, qui fit à Padouë, en 1225. un Corps de Chirurgie plus étendu, mais copié d'*Albucaſis*, & des autres Arabes. *Théodoric*, Moine, & depuis fait Evêque de *Cervia*; Guillaume de *Saliceto*, Profeſſeur à Veronne, vers le milieu du treiziéme ſiecle, lequel avoit pour maxime, que la Chirurgie ne ſe peut jamais bien enſeigner par les Livres, & qu'il eſt néceſſaire que l'on voye faire, & que l'on faſſe ſouvent les opérations. *Guy de Chauliac*, qui en 1353. réduiſit

duiſit l'art de Chirurgie en ſyſtême, après avoir profeſſé long-tems à Montpellier, & pratiqué à Lyon pendant pluſieurs années : Enfin *Jean Ardern*, Chirurgien Anglois, qui fut en grande réputation au milieu du quatorziéme ſiécle, qui inventa un Inſtrument nouveau, pour donner les lavemens ; opération qu'il croyoit très-importante, & même digne de *vénération*, par rapport à ſa grande utilité.

M. Freind, en revenant à la Médecine, entre dans le détail de deux maladies conſidérables, qui commencérent à paroître, vers la fin du quinziéme ſiécle. L'une eſt la *Sueur Angloiſe*, & l'autre le *mal de Naples*. Il décrit exactement les ſymptômes, le caractere & la durée de la prémiére, ainſi que la maniére dont il falloit la combattre. Au ſujet de la ſeconde, il argumente vivement contre ceux qui prétendent que les Anciens l'ont connuë & décrite. Peut-être n'a-t'il pas tort de réfuter cette opinion : mais il pouvoit ſoûtenir la ſienne, ſans accuſer M. *Huet*, d'avoir *ſçû beau-*

coup lire, ſans jugement.

L'Auteur nous apprend encore, quels ont été les progrès de cette maladie; comment elle a été traitée en différens tems & en différens Pays; ce qui lui donne occaſion de faire une revûë des Médecins qui en ont écrit. Il paſſe légérement ſur l'origine du Scorbut, & laiſſe le ſoin d'en parler amplement à un Hiſtorien qui voudra *pouſſer ſa narration* plus avant. Il en uſe de même par rapport aux découvertes qu'on a faites dans la Médecine, dans la Chirurgie, dans la Botanique, dans la matiére Médicale & dans la Pharmacie, & il renvoye, ſur la plûpart de ces chefs, aux Auteurs qui en ont écrit.

Quant aux Anatomiſtes, M. Freind leur fait plus d'honneur. Il nomme ceux qui s'y ſont appliquez, depuis *Jacques Carpe*, juſqu'à *Fallope*: & il termine ſon Hiſtoire, par un Eloge très-ample de *Linacre*, ſon Compatriote.

ANTIQUITEZ SACRE'ES & profanes des Romains, expliquées : ou, *Discours Historiques, Mythologiques & Philologiques, sur divers Monumens antiques, comme Statuës, Autels, Tombeaux, Inscriptions, &c. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Planches tirées des plus illustres Antiquaires ; par M. A. V. N.* A la Haye, chez Alberts, 1726. fol.

L'Auteur a mis à la tête de cet Ouvrage, un Discours préliminaire, où il releve l'étude des anciens Monumens, & où il combat les raisons de ceux qui font peu de cas de cette sorte de connoissances. Il avoüe d'abord qu'il y a plusieurs genres d'étude préferables à celui-ci, comme l'étude de l'Eloquence, de la Philosophie, de la Médecine, des Mathematiques : » Mais la connois-» sance de l'Antiquité, ajoûte-t'il, » est très-agréable, & par conséquent » très-estimable. Les Anciens ont » toujours fait beaucoup de cas des » Antiques ; c'est un goût que les

giſtrat des Provinces, ni Fermier public, ni homme qui eut rendu quelque ſervice à une Ville, auquel on n'élevât pluſieurs Statues. Les Villes de Province étoient pleines de celles des Préteurs, des Proconſuls, des Empereurs, de leurs Lieutenans, de leurs Procurateurs & des Patrons de la Ville. Mais les Statues étoient ſujettes à de triſtes accidens : Les Atheniens, par exemple, ayant élevé 360. Statues à Demetrius Poliorcete, les renverſerent toutes, avant que l'année fût expirée : les Marſeillois briſerent celles de Tibere ; les Romains celles de Sejan ; Caligula, celles d'une infinité d'Hommes illuſtres ; Neron, celles des Vainqueurs aux Jeux Olympiques. Les Peuples irritez ſe vengerent ſur les Statues de pluſieurs Empereurs Romains. *Leurs Images d'or & ſans nombre*, dit Pline dans ſon Panégyrique, *furent immolées à la joïe publique. On ſe faiſoit un plaiſir de fouler aux pieds ces repréſentations qui ſembloient exprimer la fierté des Tyrans ; on les briſoit, on les hachoit en pieces, comme*

ſi elles avoient été ſenſibles aux coups & à la douleur, & comme dit Juvenal :

Ipſas deinde rotas bigarum impacta ſecuris
Cadit, & immeritis franguntur crura caballis :
Ardet adoratum populo caput & crepat ingens
Sejanus. Deinde ex facie toto orbe ſecundâ,
Fiunt urceoli, pelves, ſartago, patellæ.

Malgré cela, notre Auteur prétend qu'il eſt cent fois plus demeuré à proportion, de Statues & de Monumens, que de Médailles. Pourquoi cela? C'eſt, dit-il, qu'un riche Romain avoit plus dans ſes coffres de ce qui s'appelle aujourd'hui Médailles, qu'il n'y en a dans les Cabinets raſſemblez de toute l'Europe. L'Auteur ſuppoſe que les Médailles étoient autrefois la monnoye courante.

Mais, dit-il, ſi les Statues antiques n'ont été conſervées qu'en petit nombre, il n'en eſt pas de même des Inſcriptions, & des autres

Monumens. On trouve tous les jours des Inſcriptions de temples, des colomnes, des arcs triomphaux, &c. Il y a même des Inſcriptions grecques, que les viciſſitudes de trente ſiecles n'ont pû faire périr. C'eſt ainſi que l'âge a pardonné aux Marbres d'Oxford, à certaines Inſcriptions en caracteres Ioniques anciens, qu'on voit dans la *Paléographie* grecque, à l'Inſcription de Sigée, gravée dans l'ordre des ſillons d'un laboureur, & remarquable par ſon ortographe & ſes lettres, les mêmes qu'inventa Palamede; à une infinité d'autres, que d'habiles gens apportent de tems en tems en Europe, & qu'on peut voir dans des Relations de Voyages, comme le *voyage de Spon*, les voyages de Wheler, dans ceux de quelques Marchands Anglois vers les ruïnes de Palmyre, & dans ceux d'un Anglois, aux ſept Egliſes de l'Apocalypſe. » Que ceux, ajoûte » l'Auteur, qui vantent tant les Mé- » dailles, nous en montrent de cet- » te antiquité, que les Connoiſſeurs » reconnoiſſent pour véritables, &

» qu'il ne faille pas confondre avec
» ces ſicles, dont des hommes im-
» pudens faiſoient un commerce
» également facile & utile pour
» eux, en même tems qu'ils trom-
» poient les Sçavans.

A l'égard de l'utilité, l'Auteur ſoûtient que les Marbres antiques fourniſſent plus de connoiſſances ſolides que les Médailles. Ce que les Poëtes racontent des vêtemens & des marques des Dieux, les Statues l'expriment. Elles nous épargnent l'embarras de chercher quelle étoit la forme des Inſtrumens de Muſique uſitée dans les Sacrifices. Nous avons divers Autels de Cybele, d'Atys, de Mithrès, où nous pouvons apprendre avec plus de certitude, ce que c'étoit que les Flambeaux des anciens, leurs Crotales, leurs Tambours, leurs Flutes, que ſi nous feüilletions ſans ceſſe les Ecrivains de l'Antiquité. Quiconque aura vû l'Autel érigé à Sylvain par Q. Luctatius Mens, ſçaura parfaitement de quelle figure étoit la *Tibia*, & on trouvera ſur celui de la Sécurité, comment

étoient faits la Lyre & le Plectre. D'autres Monumens nous ont conſervé la figure du Bâton augural, des Urnes, des Diſques ou Plats, des Foyers ou Autels, des Vaſes ſacrez, de la maniere de faire les Libations, de la cage où l'on gardoit les Poulets ſacrez, &c. Si M. Spon dans ſes *Mélanges*, a dit qu'on remarque dans les Médailles, les vices & les vertus tracez ſur la phyſionomie de ceux qu'elles repréſentent; on peut le dire avec bien plus de raiſon par rapport aux Statues antiques, qui nous repréſentent aujourd'hui tant d'hommes celebres par leurs vertus ou par leurs vices, & dont il nous reſte un ſi grand nombre, qu'à Rome le ſeul Prince Juſtiniani, dit l'Auteur, en poſſede 1867. Ne connoit-on pas mieux, ajoûte-t'il, la phyſionomie des Anciens, ſur des Ouvrages d'une grandeur conſiderable, & de main de Maîtres, que ſur de petites Médailles, ſouvent mal faites, ou rongées par les années.

Mais un autre avantage qui eſt ſenſible, ſont les idées juſtes &

nettes que les Marbres antiques nous donnent de plusieurs choses qu'il nous seroit impossible de concevoir sans leur secours. *Nous n'eussions jamais compris la façon de calculer des Anciens*, dit Saumaise, *si nous n'eussions vû l'Abaque sur lequel ils calculoient, & la forme de leurs jettons. Cependant y a-t'il rien dont les Auteurs fassent plus de mention dans leurs écrits ? Ainsi du reste, & principalement des habits antiques*, Togæ, Pallia, Clamydes, Saga. *Combien de fois me suis-je rompu la tête & ai-je travaillé en vain à expliquer & à éclaircir ce que j'en rencontrois chez les Anciens, & je n'en fusse jamais venu à bout, si je n'avois vû de mes yeux l'image des choses, que je ne pouvois me figurer telles, par la lecture des Livres ? Témoin encore la Fibule des Anciens, dont je n'aurois jamais deviné la forme, si je n'en avois vû les desseins.* L'Auteur à cette occasion, indique plusieurs autres choses curieuses que les bronzes & les marbres antiques nous font connoître. C'est, dit-il, à la Colomne Trajane, à des Arcs triom-

phaux, à des Statues, & à d'autres monumens pareils, que nous sommes redevables d'une infinité d'idées justes & curieuses, par rapport aux usages des Anciens, & surtout par rapport à leur Religion. Les Marbres nous ont appris les noms des Ministres sacrez ; comme les dévots chevelus de la grande mere Idéenne, les Fanatiques de Bellone, les Parasytes d'Apollon, le Pontife de Junon, Quirite le *Hieroceryx*, ou Heraut sacré de Cybele, l'*Archibucolus*, l'*Hierophante* d'Hecate ; les dix Prêtres chargez d'expier les foudres ; les Chefs mystiques du sacré *Taurobole* : les *Linteones* d'Apollon ; les *Fictores* des Pontifes ; les *Filii Sacrorum*, ou enfans des Cérémonies ; les *Ornatores* des Heros ; les Bien-aimées de Bacchus ; les Prêtres Lupercaux de Pan ; les Saliens consacrez à Mars ; les Poticiens & les Pinariens à Hercule : le College des Titiens ; les Freres Arvaux, qui offroient des Sacrifices pour la fertilité des terres ; les trente Curions & le *Curio Maximus* ; les Quindecim-

virs; les quinze Augures; les quinze Flamines, &c.

Les Anciens avoient coutume de graver ſur l'airain & ſur le marbre, l'élection & la ſucceſſion de leurs Prêtres : ce que les Chrétiens ont imité depuis Conſtantin, comme il paroît par quelques Inſcriptions du Pape Damaſe, par les Marbres du Vatican, où l'on trouve une ſuite de Pontifes Romains. Sans les Marbres antiques, nous n'aurions, dit l'Auteur, aucune idée, ni des formulaires employez dans les Sacrifices, par les anciens Romains, dans les expiations, dans les dédicaces des Autels, dans les vœux : on y apprend en un mot, tout le cérémoniel payen.

Les noms & les differentes épithetes des Dieux ont été préſervez de l'oubli par les Marbres. C'étoit une partie conſiderable de la Religion, de ſçavoir bien les divers noms des Divinitez, & de n'employer dans leurs cérémonies, que ceux qui leur plaiſoient davantage ; c'eſt pourquoi Horace dit dans le Poëme Seculaire.

Lenis Illithyia, tuere matres;
Sive tu Lucina probas vocari,
Seu Genetyllis.

Sans les Marbres, le tems auroit éteint la mémoire des Divinitez adorées dans les Gaules, en Eſpagne, chez les Germains, chez les Bataves, &c. d'Endovellicus, d'Arduina, de Bacurdus, de Belatucadrus, de Nealehennia, de Belenus, » d'Abellion. Qui ſe ſeroit jamais » mis dans la tête, dit l'Auteur, » qu'on avoit rendu des honneurs « divins aux oreilles, ſi on n'avoit » deterré cette Inſcription à Padouë « ſur la Baze d'un Autel?

AVRIBVS.
B. D. D.
PEDRVSIA. PROBA.

» C'eſt pourtant une choſe certaine, continuë-t'il; car on a » beau interpréter ces caractéres » B. D. D. par ces mots Latins, *Bonæ* » *Deæ dicavit*, & ſuppoſer que le » ſens de l'Inſcription eſt, *Pedru-* » *ſia a dédié ces perles à la bonne* » *Déeſſe*; ſous prétexte qu'on lit » cette phraſe dans la Vie d'Ale- » xandre Severe, par Jules Capito-

» lin, *Duos uniones auribus Veneris* » *dicavit*; & qu'il eſt parlé de pen» dans d'oreilles conſacrez à Mi» nerve dans l'Inſcription ſuivan» te,

MINERVÆ. AVG.
L. CALLIDVS. PRIMVS.
AVRES ARGENTEAS
V. S. L. M.

» Néanmoins je ne doute en au» cune maniere, que quelques An» ciens n'ayent regardé les oreilles » comme des Déeſſes. Notre Auteur n'en apporte donc point d'autre raiſon, ſinon que cela eſt poſſible.

Il fait voir enſuite que les Marbres ont beaucoup plus contribué à l'éclairciſſement de la Chronologie & de l'Hiſtoire, que les Médailles. Il cite les Marbres Capitolins, déterrez à Rome ſous le Pontificat de Paul III. & expoſez dans le Capitole; les Marbres d'Oxfort, le Marbre d'Ancyre, &c. Ces ſortes de monumens, ſelon lui, nous inſtruiſent encore par rapport à l'ancienne Géographie; ils nous apprennent avec certitude le nom &

la ſituation des Villes, les bornes des Provinces, les camps des Légions, les Citadelles, les Ports, les Colonies, les places de Commerce des Romains. Ils ſont donc d'une extrême utilité par rapport à l'Hiſtoire; & quiconque voudra compoſer une Hiſtoire Romaine complette & étenduë, doit commencer par être un Scaliger, un Gruterus, par rapport aux antiques monumens, ſans quoi il ne fera qu'un Ouvrage leger & ſuperficiel, enflé de termes & vuide de choſes. Il eſt vrai, ajoûte l'Auteur, que le tems nous a dérobé les Bronzes où furent gravées les Loix de l'ancienne Rome; mais il nous reſte la *Loi Royale*, qui renferme toutes les Loix de Rome ſous la puiſſance des Empereurs; Loi gravée ſur une table de bronze & conſervée aujourd'hui dans la Baſilique de Latran. On y apprend ſur tout que l'Empereur réuniſſoit en ſa perſonne les titres & toutes les prérogatives des anciennes Charges; ce qui lui donnoit une autorité ſans bornes, & le rendoit ſeul maître de tout, & arbitre

tre ſouverain de la vie & de la
ort de tous Citoyens : Ce qui ré-
iſoit, ſelon la Loi, les ſujets de
mpire, au plus honteux & au
is funeſte eſclavage. Ce bronze
un mot, nous apprend que l'au-
ité Impériale avoit entiérement
ſorbé la Souveraineté réſidante
paravant dans le Peuple.

L'Auteur montre enſuite que les
ciens monumens ſont encore uti-
pour la Grammaire. On voit par
ır moyen, quelle fut en divers
ns la forme des Lettres Grecques,
t celles de Cadmus, ſoit celles
Palamede; les diverſes figures des
tres Latines; comment on écri-
differemment les mêmes mots;
proprieté de ces mots; la manie-
d'écrire des anciens Grecs : ce
i n'aide pas peu à faire connoî-
l'origine des Langues, à enten-
e & à corriger les anciens Au-
ırs. Ces ſortes de monumens ont
core préſervé d'une ruine entiere
s Langues perdues depuis plus
vingt ſiecles, comme la langue
s Etruſques, celle des Meſſapiens,
le des anciens Germains & de

quelques autres Peuples. L'Auteur finit, en disant qu'il a crû que cet éloge d'une étude qu'il aime, reveilleroit peut-être dans les jeunes gens l'utile amour de l'Antiquité, qui languit & se réfroidit de jour en jour.

On n'a prétendu donner dans cet Ouvrage, qui est orné d'un grand nombre de Planches, aucun monument singulier & inconnu aux Sçavans. C'est une espece d'introduction à la connoissance des Antiques capable d'en inspirer le goût & d'en faciliter l'étude. On y explique d'une maniere nette & agréable, plusieurs anciens monumens choisis, & on y joint des Remarques dignes d'être lûës des Sçavans. Nous en rapporterons ici quelques exemples.

Au sujet d'un monument où Jupiter est représenté sous la figure d'un Aigle tenant la foudre, parce que cet oiseau lui étoit consacré, l'Auteur observe que Jupiter n'étoit pas le seul Dieu qu'on crût lancer le tonnerre. Les Romains attribuoient aussi ce pouvoir à Summa-

nus ou Pluton, avec cette difference, que ce dernier ne le lançoit que la nuit. Minerve paſſoit auſſi chez les Toſcans, pour avoir le pouvoir de foudroyer; à quoi Virgile fait alluſion au commencement de l'Enéide:

Ipſa Jovis rapidum jaculata è nubibus ignem.

C'eſt pourquoi ſur le revers d'une médaille d'Antigone le Tuteur, on voit Minerve lançant le tonnerre; & ſur quelques autres il paroît un hibou, oiſeau conſacré à Minerve, tenant la foudre dans ſes ſerres. Le Bouclier d'Alcibiade repréſentoit auſſi un Cupidon foudroyant; mais peut-être n'étoit-ce qu'une allegorie. C'eſt ainſi qu'on voit des médailles où les Empereurs Romains ſont repréſentez armez de la foudre. On croyoit que les foudres lancez par Minerve, étoient blancs, au lieu que celui de Jupiter étoit rouge: à quoi Horace fait peut-être alluſion, dans ſa ſeconde Ode du premier Livre:

rubente
Dextera ſacras jaculatus arces.

Par rapport à une figure de Jupiter assis sur un bloc de marbre, l'Auteur fait plusieurs observations sur la nature & les cérémonies des vœux des Anciens. Il falloit élever vers le ciel les mains ouvertes & étenduës, & les approcher ensuite de la poitrine, sans quoi le vœu étoit nul. On écrivoit les vœux dans des tablettes & on les cachetoit ensuite avec de la cire; après quoi on les attachoit aussi avec de la cire aux genoux des Dieux; cérémonie qu'on appelloit *genua Deorum incerare*. Ceux dont les vœux avoient été exaucez, en témoignoient leur joye par cette exclamation *Euge, Euge*. Nous passons sur ce sujet d'autres remarques pareilles; aussi-bien que des observations sçavantes sur la Déesse Cybele, sur la Déesse de Syrie, sur la Déesse Matuta, sur les trois Déesses meres, & sur plusieurs autres Divinitez, à mesure qu'elles se présentent dans les monumens qu'il a recuëillis.

Au sujet de la Déesse Cérès, surnommée *Annona*, l'Auteur remarque avec Pline, qu'il n'y eut point

de Boulangers à Rome juſqu'au tems de la guerre de Perſée : les Romains faiſoient leur pain eux-mêmes. *Nos Ancêtres*, dit Sennius, *n'avoient pas l'uſage des meules ; ils rotiſſoient le bled, & le piloient dans un vaiſſeau creux.* Mais lorſqu'on eut inventé les moulins, la boulangerie devint l'office des eſclaves, & un de leurs ſupplices ordinaires. Dans la ſuite la boulangerie devint un art, dont les hommes libres firent profeſſion. Outre les *Piſtores*, il y avoit encore les *Fictores*, eſpece de Patiſſiers. Les Boulangers ne formerent un corps de métier à Rome que ſous Trajan, ſelon ce que dit Aurelius Victor : *Annonæ perpetuæ mirè conſultum, reperto firmatoque Piſtorum collegio.*

Voici maintenant comme l'Auteur explique un monument qui repréſente Cupidon tenant un papillon. Cette explication, par laquelle nous finirons cet Extrait, pourra ſervir à donner l'idée de l'eſſentiel de l'Ouvrage, c'eſt-à-dire, du ſtile, de la ſagacité & du génie de l'Auteur, dans l'explication des Antiquitez.

» Ce Cupidon, dit-il, à qui on » voit un papillon à la main, méri- » te bien que nous nous y arrêtions » un peu, pour examiner ce qui le » regardoit. Les Anciens croyoient » que l'ame étoit un ſouffle leger, » reçû par la bouche, purifié dans » les poulmons, échauffé dans le » cœur, & reçû enfin dans chaque » membre du corps; erreur à la- » quelle Lactance croit que la né- » ceſſité de reſpirer avoit donné » lieu. De ce mot *Sentiment*, vient » le nom de Ψυχὴ, qu'elle portoit » en Grec, *nom commun au ſouffle & » à un inſecte*, dit Heſychius, & » celui d'*Anima* qu'elle avoit reçû » des Latins, diſciples des Grecs » & qu'ils ſemblent avoir dérivé » du mot ἄνεμος, *vent*. Ainſi, quand » on rencontre, parmi les orne- » mens des tombeaux, ſoit un Cu- » pidon avec un papillon, ſoit un » papillon ſeul, il y a lieu de pen- » ſer, que par cet emblême, on » a peut-être voulu ſignifier l'ame; » car ce ſymbole exprime parfaite- » ment cette prétenduë legereté » dont elle eſt. D'ailleurs, il n'eſt

» perſonne qui n'ait oüi parler
» des amours de Cupidon & de
» Pſyché, ou qui ignore que par
» le nom de *Pſyché*, il faut enten-
» dre l'ame humaine. Or cette Pſy-
» ché eſt toujours repréſentée dans
» les anciens monumens, ſous la
» forme d'une jeune fille, avec des
» aîles de papillon. On a droit d'en
» conclure, que le papillon étoit
» chez les Anciens une image de
» l'ame. (C'eſt auſſi le ſentiment
» de Spon.) Ajoûtez qu'il y avoit
» une autre raiſon de comparer
» l'ame au papillon. Pithagore avoit
» enſeigné, qu'après la mort, nos
» ames paſſoient dans d'autres
» corps; que les unes, par exemple,
» animoient un lion, les autres un
» coq, les autres un autre animal.
» Or rien ſemble ne pouvoir mieux
» exprimer cette opinion de la mé-
» tempſycoſe, que le papillon, dont
» l'ame ſert tour à tour à animer
» un ver, une mouche, un papil-
» lon, &c.

L'Auteur fait entendre dans ce même endroit, que le Cupidon & le papillon repréſentez ſur les an-

ciens tombeaux, pouvoient ſignifier deux eſpeces d'ame, que quelques Philoſophes ont diſtinguées dans l'homme. Que le papillon étoit le ſymbole de celle, qui groſſiere, immonde, vuide des choſes celeſtes, eſt entraînée par ſon poids vers la terre : au lieu que le Cupidon eſt l'image de cette autre que les Anciens ont appellé *Mens* & Νῦς. Notre Auteur donne enſuite une autre explication qui lui paroît plus naturelle. » C'étoit la coutume des » Anciens, dit-il, de repréſenter » leurs enfans vivans ou morts, » ſous la figure de l'Amour. Sueto- » ne en rapporte l'exemple ſuivant » dans la vie de Caligula. *Germani-* » *cus eut neuf enfans, dont deux mou-* » *rurent très-jeunes. Livie en fit re-* » *préſenter un en Cupidon. Auguſte* » *l'avoit fait placer dans ſon apparte-* » *ment, & le baiſoit chaque fois qu'il* » *entroit.* L'Auteur conclut que le Cupidon de ce monument, eſt le portrait d'un enfant mort dans la premiere fleur de ſes années; & que le papillon eſt une image de notre mortalité. Il ajoûte, que ce qui fortifie

tifie ſa conjecture, eſt qu'on voit encore pluſieurs tombeaux antiques de jeunes enfans, avec les mêmes figures qui paroiſſent dans celui-ci.

Nous pourrions tirer encore de cet Ouvrage pluſieurs autres choſes curieuſes; mais ce que nous avons rapporté ſuffit pour le faire connoître. Il eſt écrit en Latin & en François, & ſe trouve à Paris, chez *Rollin*, Quay des Auguſtins.

HISTOIRE DU CONCILE de Conſtance, par Jacques Lenfant. Nouvelle Edition enrichie de Portraits, revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. A Amſterdam, chez Pierre Humbert. Et ſe vend à Paris chez Rollin. 1727. in-4°. 2. vol.

LEs Extraits que nous avons donnez de cet Ouvrage dans nos Journaux de l'année 1714. nous diſpenſent de rendre compte de la méthode que l'Auteur a ſuivie dans cette Hiſtoire, & de donner un précis des faits principaux qui y ſont rapportez. Nous n'avons à rendre compte ici que de la difference

qu'il y a entre cette édition & la precedente.

A l'égard du corps de l'Ouvrage, l'Auteur en a retranché quelques endroits qu'il a placez à leur tems dans l'Hiſtoire du Concile de Piſe, qu'il n'a publiée que dix ans après l'impreſſion de l'Hiſtoire du Concile de Conſtance. Il a profité des Remarques que quelques-uns de ſes amis lui ont communiquées, ſoit pour autoriſer certains faits, ſoit pour corriger quelques tours & quelques expreſſions, ſoit pour expliquer quelques Coutumes. Le fond des Additions eſt tiré des Pieces qui ont paru depuis la premiere édition de l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, telles que la plûpart de celles qui ont été inſerées dans l'Ouvrage de M. Bourgeois du Chaſtenet, intitulé *Nouvelle Hiſtoire du Concile de Conſtance*; dans le Tréſor des Anecdotes des PP. Martene & Durand, des Lettres de Leonard Aretin, &c.

Outre ces additions répanduës en differens endroits de l'Ouvrage, M. Lenfant a ajoûté à cette nouvelle édi-

tion trois Diſſertations ; l'une ſur la premiere édition des Actes du Concile de Conſtance ; l'autre eſt intitulée Diſſertation Hiſtorique & Apologetique pour Jean Gerſon & pour le Concile de Conſtance, contre le P. Deſirant, & contre le P. Petitdidier. La troiſiéme eſt une Apologie pour l'Auteur de l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, contre le Journal de Trevoux du mois de Décembre 1714. Voici l'abregé de la premiere Diſſertation.

Conrad Sommerhard, Profeſſeur en Théologie de l'Univerſité de Tubinge, & Jacques Locher ayant appris que Jerôme de Croaria, Profeſſeur en Droit d'Ingolſtad, avoit un MS. qui contenoit un abregé des Actes du Concile de Conſtance, lui écrivirent en proſe & en vers au mois de Septembre 1499. pour l'engager à faire part au Public de ce Tréſor. De Croaria leur répondit que pluſieurs perſonnes l'avoient déja ſollicité à faire imprimer cet Ouvrage, & que Jean Rynmann s'étoit chargé de le faire imprimer. En effet le Livre parut l'an 1500.

imprimé à Agnau, ſous ce titre : *Actes du fameux Concile de Conſtance dignes de la connoiſſance du Public, & doctement dreſſez.* On fit une nouvelle édition de cet Ouvrage à Paris, en 1506. Elle fut ſuivie de pluſieurs autres.

Cet abregé du Concile de Conſtance avoit été fait par ordre du Concile de Bâle. De Croaria a eu ſoin de faire mettre à la tête de ſon Imprimé la Bulle par laquelle le Concile déclare qu'il a fait faire cet Extrait des Actes du Concile de Conſtance, par les Commiſſaires qu'il a choiſis, Cardinaux, Evêques, Docteurs en Théologie & Docteurs en Droit. Le Concile dit, qu'il veut qu'on ajoute autant de foi à ces Actes, que s'ils étoient autoriſez par une Bulle du Concile de Conſtance. L'exemplaire de Croaria n'étoit point l'original de l'Extrait approuvé par le Concile de Bâle, mais une copie faite par Jean Huober, ſur une autre copie faite dans le Concile de Bâle même, & collationnée par Michel Galteri, Secretaire du Concile. La Bulle de Charles IV. en faveur

des Immunitez Eccleſiaſtiques, qui fut confirmée dans la dix-neuviéme Seſſion du Concile de Conſtance, ne ſe trouve point dans l'édition des Actes du Concile de Conſtance de 1500. mais elle a été inſerée dans l'édition de Paris, de 1506.

Il y a dans l'édition des Conciles de Surius, dans celle de la Bigne & dans les éditions ſuivantes, des Actes du Concile de Conſtance, plus complets que ceux de Croaria; mais ils le ſont beaucoup moins que les Actes que M. Vanderhadrt a recuëillies par ordre du Duc Rodolphe de Brunſvvicx. Notre Auteur avoit fait l'éloge de ce Recuëil dans la premiere édition de cette Hiſtoire; il remarque ſeulement ici que le P. Hardouin, qui a depuis donné ſa collection des Conciles, n'a rien trouvé à ajoûter au Recuëil de Vanderhardt.

Revenons à l'Extrait des Actes du Concile de Conſtance, faits par ordre du Concile de Bâle. Les Ultramontains prétendent que les Peres du Concile de Bâle, ont fait ajoûter ces mots dans la quatriéme Seſ-

ſion, *la réformation de l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes Membres.* M. Lenfant convient que le Cardinal Zabarelle ayant été ſollicité par les Cardinaux partiſans de Jean XXIII. ne lut point cette clauſe dans la quatriéme Seſſion ; mais il ſoûtient qu'elle avoit été réſoluë par les Nations dans la Congrégation generale qui préceda cette Seſſion, & que l'omiſſion du Cardinal Zabarelle, fut réparée dans la Seſſion ſuivante. Les Notaires de France écrivirent les Actes de la quatriéme Seſſion tels qu'ils avoient été arrêtez par les Nations, & ceux d'Italie & d'Allemagne, comme ils ont été lûs par Zabarelle : de-là vient que les Manuſcrits de France conſervez dans la Bibliotheque de Saint Victor, contiennent la clauſe dont les Manuſcrits du Vatican, & ceux dont s'eſt ſervi Vanderhardt, n'ont point parlé. La preuve de l'omiſſion de Zabarelle dans la quatriéme Seſſion, ſe tire même du préambule de cette Seſſion, où il eſt dit que le Concile eſt aſſemblé pour la réformation de l'Egliſe dans le Chef &

dans les Membres. De quoi auroit ſervi aux Peres du Concile de Bâle, diſent MM. Mainbourg & Arnaud, de falſifier la quatriéme Seſſion, pour y ajoûter une clauſe qui a été inſerée d'un conſentement unanime, à la tête de la cinquiéme Seſſion, laquelle a été approuvée par le Pape Martin V.

Ce qui a donné lieu à la premiere partie de la ſeconde Diſſertation dont nous allons rendre compte, eſt un Ouvrage du P. Deſirant, Religieux Hermite de l'Ordre de Saint Auguſtin, qui a pour titre, *Conſeil de pieté de ne point ſuivre les errans, mais ceux qui ſe corrigent ſelon les retractations*, 1°. *de Philippe IV. Roi de France ou de ſes Miniſtres, dans ce qui s'eſt paſſé contre le Pape Boniface VIII.* 2°. *De Jean Charlier Gerſon, touchant ſes Innovations.* L'Auteur de cette Diſſertation prétendoit y prouver deux faits qui ont rapport à l'Hiſtoire du Concile de Conſtance; la premiere, que Gerſon s'étoit retracté de tout ce qu'il avoit avancé au ſujet de l'autorité des Conciles Generaux par rapport aux Papes;

la ſeconde, que la premiere Obédience du Concile de Conſtance, a revoqué tout ce qui a été fait dans les treize premieres Seſſions de ce Concile.

Le P. Deſirant, ſuivant que notre Auteur le rapporte, ſe fonde pour le premier fait ſur quelques Ecrits de Gerſon qui exhorte les Ecoliers de l'Univerſité de Paris à éviter les nouvelles doctrines, & à lire les Ouvrages de S. Bonaventure & de S. Thomas préferablement aux Ecrits des Docteurs des derniers tems, & qui traite ſes propres Ecrits de *babils*, en les comparant avec ceux des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. M. Lenfant répond, que quelques-uns des Ecrits de Gerſon dans leſquels il exhorte les Ecoliers à faire une étude particuliere des anciens Auteurs, ont été compoſez avant le Concile de Conſtance, & dans un tems où il ſoûtenoit la ſuperiorité du Concile ſur le Pape; par conſequent qu'on ne peut dire qu'il eût changé de ſentiment ſur cet article depuis le Concile de Conſtance, ſous le prétexte qu'il a

exhorté les jeunes Théologiens à lire les anciens Auteurs préferablement même à ſes propres Ecrits, dont il parle avec une eſpece de mépris.

2°. M. Lenfant fait voir que ce que Gerſon dit des Doctrines nouvelles qu'il ſouhaite que l'on évite, en s'attachant à la lecture des anciens Auteurs, n'a point de rapport aux queſtions qui concernent l'autorité du Pape & celle du Concile Oecumenique, mais pluſieurs queſtions ſpeculatives & ſcholaſtiques, ſur leſquelles quelques Docteurs avoient avancé des Propoſitions condamnées par la Faculté de Théologie de Paris.

3°. Notre Auteur dit, que quoique S. Bonaventure & S. Thomas ſe ſoient expliquez d'une maniere très-forte ſur l'autorité du Pape, on ne peut conclure de ce qu'ils ont écrit, qu'ils ayent crû qu'il n'y avoit aucun cas dans lequel le Concile fût ſuperieur au Pape, & qu'il n'eut jamais droit de le juger.

D'ailleurs, quand S. Bonaventure & S. Thomas ſe ſeroient expli-

quez nettement ſur cet article, Gerſon auroit pû exhorter à lire leurs Ecrits, & à ſuivre leur doctrine, ſans l'approuver ſur ce point particulier ; & à beaucoup plus forte raiſon, ſans retracter ce qu'il avoit ſoûtenu avant & depuis le Concile de Conſtance.

Enfin l'Archevêque de Lion écrivant au frere du Chancelier Gerſon ſur la mort de ce Chancelier, dit qu'il a ſouffert un long exil pour la verité ; qu'il en a été le Martyr, & que ſon frere ne doit pas s'inquieter de ce que le frere qu'il venoit de perdre avoit réſolu des difficultez épineuſes. Ce ne ſeroit point ainſi que l'Archevêque de Lion ſe ſeroit exprimé, ſi Gerſon s'étoit retracté de ce qu'il avoit avancé ſur ces difficultez épineuſes, qui ne peuvent regarder que ce qui s'eſt paſſé au ſujet du Concile de Conſtance.

Mais la doctrine que Gerſon a ſoûtenuë au Concile de Conſtance, étoit nouvelle, dit le P. Deſirant, & Gerſon lui-même en convient. Il eſt vrai, répond M. Lenfant, que

Gerſon dit qu'*olim* il y avoit des perſonnes qui ſoûtenoient qu'il n'étoit point permis d'appeller du Pape au Concile General ; mais il n'entendoit par cet *olim*, que quelques Docteurs qui parloient ainſi avant les Conciles de Piſe & de Conſtance ; car la ſuperiorité du Concile ſur le Pape a été reconnuë dans tous les tems par l'Egliſe, dit M. Lenfant. Pour établir cette derniere propoſition, il donne un Extrait des faits de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique recuëillie par le P. Alexandre, dans une de ſes Diſſertations ſur l'Hiſtoire du 15. & du 16e ſiecle de l'Egliſe ; & à ces faits il en ajoûte quelques autres, ſur leſquels le P. Alexandre n'avoit point inſiſté.

M. Lenfant s'attache à montrer dans la ſeconde Partie de cette Diſſertation, que le Concile de Conſtance étoit Oecumenique dès les premieres Seſſions ; que ceux des Evêques qui n'y étoient arrivez que ſur la fin des Séances, avoient approuvé ce qui s'étoit fait avant leur arrivée ; & que quand Martin V. a déclaré

par une Bulle, qu'il aprouvoit tout ce qui avoit été fait *conciliariter*, il avoit compris dans cette approbation ce qui regardoit la ſuperiorité du Concile Oecumenique ſur le Pape, quoique cette Déciſion fût du nombre de celles pour leſquelles on avoit opiné par Nation; parce que ſi Martin V. n'avoit point approuvé les Decrets qui avoient été faits de cette maniere, il n'auroit approuvé aucun des Decrets du Concile.

Notre Auteur répond dans la troiſiéme Diſſertation, à ce qu'avoient dit les Auteurs du Journal de Trévoux, qu'une hiſtoire d'un Concile, écrite par un homme revolté contre l'autorité de tous les les Conciles, & rebelle contre ſon Prince, ſeroit fort ſuſpecte. Il ſoûtient qu'on ne peut dire qu'un Proteſtant ſoit revolté contre tous les Conciles, parce qu'il ne les croit pas infaillibles. 2°. Que quelques ſoient les ſentimens d'un Hiſtorien ſur l'autorité du Concile, il peut être inſtruit des faits, & les rapporter fidelement; que le Public eſt d'autant plus en état de s'éclair-

ir ce point, par rapport à l'Hiſ-
du Concile de Conſtance, que
teur a cité les actes & les pieces
t il a tiré les faits qu'il rapporte.
'our ce qui eſt de la qualité de
elle à ſa Patrie, M. Lenfant dit
'on a d'autant plus de tort de lui
re ce reproche, que ſon pere
ant ſorti de France avec la permiſ-
on du Roi, l'avoit fait compren-
re dans cette permiſſion.

L'Auteur parle enſuite de la ma-
niere dont les Auteurs du Journal
de Trévoux ont expliqué le paſſe-
port donné à Jean Hus par l'Empe-
reur. Enſuite il fait voir que le mot
Scholaſticus eſt ſouvent un nom ou
un ſurnom; au reſte, que c'eſt un
point de critique fort indifferent;
ſçavoir ſi dans l'Epître 64. du hui-
tiéme Livre des Lettres de S. Gré-
goire, *Scholaſticus* eſt un nom pro-
pre, comme le prétend Baronius,
ou s'il ſignifie ſimplement un hom-
me de Lettres.

Nous devons avertir en finiſſant,
qu'il y a dans cette ſeconde édition
du Concile de Conſtance quelques
Portraits qui n'étoient point dans
la premiere édition.

LES VOYAGES DE CYRUS, avec un Diſcours ſur la Mythologie, par M. Ramſay. A Paris, chez Gabriel-François Quillau, fils, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Univerſité, ruë Galande à l'Annonciation. 1727. 2. vol. in-12. Premier vol. pp. 355. Second vol. pp. 224. ſans compter le *Diſcours Mythologique*, & une Lettre de M. *Freret* de 188. pages.

CE Livre eſt dédié à M. le Duc de Sully, comme un hommage dû à l'amitié dont il honore l'Auteur, comme fruit de la paix, de la liberté, du loiſir qu'une telle amitié ne peut manquer de procurer; & ces loüanges avoüées du Public, ſont preſentées de façon à faire oublier à tout le monde la fadeur & l'ennui des Dédicaces ordinaires.

M. Ramſay profite habilement dans cet Ouvrage du ſilence qu'a gardé Xenophon ſur Cyrus, depuis ſa ſeiziéme juſqu'à ſa quarantiéme année, pour faire voyager ce Héros

chez toutes les Nations ſçavantes & policées de ſon ſiecle.

Ces Voyages ont un double but : l'un eſt de faire de Cyrus, non un Roi Conquérant, non un Roi pacifique, mais un Grand Roi, qui devra tous ſes titres au deſir de voir ſes Peuples heureux, & aux talens propres à le rendre tel, dans toutes les occurrences ; l'autre eſt de faire appercevoir que les Sages de tous les tems & de tous les Païs ont eu premierement, l'idée d'une Divinité ſuprême, diſtincte & ſéparée de la matiere, ce qu'il appelle la *Théologie* des Payens, ſecondement, une notion plus ou moins claire des principaux dogmes de la Religion révélée ſur les trois Etats du Monde, ce qu'il appelle leur *Mythologie* ; apparemment, parce que cette partie de la croyance univerſelle, eſt la partie que les Fables ont le plus défigurée aux yeux du Peuple.

L'Auteur a ſçû réünir ces deux vûës avec tant d'art, & marche d'un pas ſi égal vers l'un & l'autre de ces termes, qu'il n'eſt pas facile

de deviner quel eſt ſon deſſein primitif. Quoiqu'il en ſoit, il y a deux écueils à éviter dans la lecture de ce Livre, tous deux également oppoſez à l'intention de M. Ramſay, & tous deux inſéparables de ſon plan.

Le premier menace preſque tous les Lecteurs, qui non contens de joüir de deux Ouvrages également bons, veulent encore ſur la moindre apparence de conformité, les comparer, les apprétier, les juger en dernier reſſort; c'eſt-à-dire, en devenir en quelque ſorte les tyrans, par l'injuſtice qu'il font ordinairement à l'un des deux, en le plaçant preſque toujours, infiniement au-deſſous de l'autre. On voit aſſez que nous voudrions prévenir la demangeaiſon de mettre le *Cyrus* en paralelle avec le *Télémaque*, non que nous prévoyions que l'un des deux y perdît, ces Livres réüniront les ſuffrages, ou les partageront également; mais parce que nous croyons ce parallele impoſſible. En effet, M. de Fenelon & M. Ramſay ſe ſont tous deux propoſé l'éducation d'un

d'un Prince, & leurs maximes ſont les mêmes ; mais les tours qu'ils ont pris pour les débiter, ſont ſi differens, qu'ils les mettent hors de toute comparaiſon.

Le premier s'eſt rendu le continuateur d'un grand Poëte ; il a ſaiſi, imité, peut-être même égalé quelquefois les beautez de ſon modéle par ſes fictions variées, par ſes images riantes, par ſes expreſſions ſublimes, par l'interêt enfin qu'il répand dans tout ſon Ouvrage. Le ſecond n'a cherché que dans l'Hiſtoire les occaſions de former ſon Heros, à la Religion, aux Mœurs, à la Politique. De-là pluſieurs voyages ſuppoſez, mais abſolument néceſſaires compoſent toute ſa Fable ; des portraits naïfs ſont toutes ſes peintures ; un langage pur, ſimple, élegant, fait toute ſon éloquence ; de grandes, de ſolides veritez fixent ſeules l'attention de ſon Lecteur. On ne ſçauroit nier que ces deux routes ne puiſſent conduire, & ne conduiſent réellement au même terme. Il n'appartient donc qu'au goût particulier, ou plutôt

qu'au caprice, d'accorder à l'ur
préference ſur l'autre. Mais q
bizare Tribunal, & qui voudra
ſoumettre?

Le ſecond écuëil qu'on
craindre en liſant ce Livre, eſt i
niement plus dangereux, mais
nace un plus petit nombre de ge
encore ce petit nombre n'eſt-il c
poſé que d'impies & de libertin

M. Ramſay, pour découvrir
veſtiges de nos principaux dog
dans la plus reculée antiquité
ſimplifié, pour ainſi dire, les di
rentes Sectes du Paganiſme, &
a toutes réduites à profeſſer, 1°. U
Divinité ſuprême, ſage, créatr
2°. Une, ou pluſieurs natures cr
heureuſes, déchûës de ce bonh
par leur faute, & qu'un jour
ra rétablies dans leur premiere
cité. Cette méthode ſi propre à c
vaincre les hommes qu'ils n'on
qu'un Pere commun, auquel l'E
ſouverain a révélé ſes ſecrets
par la médiation duquel ils
ont été découverts, a certainen
ſes dangers pour des cœurs corr
pus. Il eſt ſi facile de confond

foible reſſouvenir, le développement inſenſible d'une révélation preſque oubliée, avec la naiſſance & les progrez d'une opinion qui s'établit peu à peu, que les libertins confondront ces deux choſes, ou feindront de les confondre, & ſoutiendront qu'ils ne voyent dans le Syſtême de M. Ramſay que quelques probabilitez qui ont fait fortune, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'un germe de Tolérantiſme. Pour éviter cette erreur, & mettre l'Auteur du Cyrus à l'abri de tout reproche, il ne faut que conſiderer avec lui, qu'une ſi parfaite conformité ne peut jamais être l'effet du hazard, mais qu'elle eſt la preuve manifeſte d'une révélation primitive, que la négligence ou la malice des hommes ont obſcurcie, mais qu'elles n'ont jamais pû totalement anéantir.

Quoiqu'un tel Livre par l'abondance & par la fécondité des matieres, ſoit plus ſuſceptible de Commentaires que d'Extrait, nous allons cependant tâcher de ſatisfaire la curioſité du Public.

Le premier des huit Livres qui

compoſent cet Ouvrage, commence par nous expoſer la ſituation politique de l'Aſie à la naiſſance de Cyrus. Trois grands Royaumes, tous trois formez des débris de celui d'Aſſyrie, dont les Capitales étoient Ninive, Ecbatane & Babylone, la partageoient pour lors; de telle ſorte cependant que la Perſide où regnoit Cambiſe pere de Cyrus, étoit tributaire de la Médie où regnoit Aſtyage ſon ayeul maternel. Cyrus reçut en Perſe l'éducation ſage & militaire qu'il ne pouvoit manquer de recevoir dans une Cour belliqueuſe, où les conquêtes n'avoient pas encore appellé le luxe & la molleſſe. Quand il eut quatorze ans, Aſtyage voulut le voir. C'eſt alors que les craintes ſuccedérent aux eſpérances que Mandane avoit fondées ſur ſon fils. Cette ſage Princeſſe ne voit qu'en fremiſſant les périls que va courir un Prince de cet âge, dans des lieux où les jours ſe paſſent dans la molleſſe, où l'exacte probité n'eſt plus eſtimée, où les connoiſſances ſolides paroiſſent oppoſées à la délicateſſe du goût, où les femmes en-

fin ſe croyent mépriſées, dès qu'on ne cherche pas à les ſéduire. Car tel étoit le déplorable état où ſes ſuccès avoient réduit la Médie. Il fallut cependant prendre la route d'Ecbatane. Pendant tout le chemin, Mandane ne s'occupe qu'à guérir ſon fils d'une vanité naiſſante qui ſe fait remarquer en lui. C'eſt le premier trait de pinceau que l'Auteur donne au portrait de Cyrus. Voudroit-il nous faire entendre que c'eſt par ce vice que la nature ébauche les Héros; mais qu'on ne peut le devenir, qu'en s'en corrigeant ſans relâche?

Paſſant un jour près d'une haute montagne, où l'on célebroit une Fête ſolemnelle en l'honneur du grand Oromaſe; Mandane y conduiſit Cyrus. Le Pontife s'écrie à ſon aſpect, qu'il voit un jeune Laurier qui couvrira bien-tôt tout l'Orient, & ſous l'ombre duquel les Peuples viendront s'aſſembler. A ces mots une étincelle ſe détache du feu ſacré, voltige autour de Cyrus, explique & confirme l'Oracle.

C'eſt ainſi que M. Ramſay nous annonce ſon Héros ; & voilà comme Mandane prévient l'abus qu'il pourroit faire de ce grand événement. Les Dieux envoyent quelquefois des Augures, *lui dit-elle*, pour animer les grands courages ; ce ſont des préſages de ce qui peut arriver, & nullement des prédictions certaines d'un avenir qui dépendra toujours de votre vertu.

Arrivé à la Cour d'Ecbatane, Cyrus enléve tous les ſuffrages ; mais les loüanges l'enyvrent, une ſecrette préſomption ſe gliſſe dans ſon cœur, il parle trop, n'écoute pas aſſez, ſe plaît à décider, il paroît aimer trop l'eſprit. Pour s'oppoſer à ces défauts, Mandane lui raconte l'Hiſtoire de *Logis* & de *Sigée* ; & ſous l'allégorie d'une Fable héroïque, auſſi propre à former un Roy qu'un Sage, lui fait voir les avantages qu'un eſprit ſolide & modeſte aura toujours ſur un eſprit vif & brillant.

A quelque tems de-là Cyrus donna des marques éclatantes de ce qu'il devoit être un jour. Une ir

ruption du Roi de Babylone ſur la terre des Medes, le fait ſuivre Aſtyage à l'Armée. Il va lui-même à la découverte de l'ennemi, profite de tout ce qu'il voit, rappelle modeſtement à ſon avis tout le Conſeil de Guerre, & éxécute par ſa valeur tout ce que ſa prudence lui avoit fait prévoir. Graces à lui, les Aſſyriens ſont vaincus, & leurs bleſſez ont la conſolation de voir Cyrus auſſi ſenſible pour eux que pour les Medes.

Cambiſe rappelle Mandane. Aſtyage retient Cyrus. Ce n'eſt qu'avec un extrême regret que cette prudente Princeſſe laiſſe ſon fils dans une Cour effeminée. Elle lui communique ſes craintes, & pour la raſſurer: Laiſſez-moi, lui dit-il, Hyſtaſpe; il me fera éviter tous les écuëils; il eſt non ſeulement mon conſeil, il eſt encore le confident de mes foibleſſes. Mandane le lui laiſſe, & part.

Juſqu'ici Cyrus avoit vêcu à la Cour d'Aſtyage ſans ſe corrompre. Il ne devoit ſa ſageſſe, dit peut-être un peu trop galamment M. Ram-

ſay, ni à la préſence de Mand
ni aux conſeils d'Hyſtaſpe, ni n
à ſa vertu naturelle; mais à
mour.

Caſſandane, Princeſſe du S
de Cyrus, élevée à Ecbatane,
en qui les graces qu'elle avoit
ſées dans cette Cour, n'avo
rien dérobé aux vertus qu'elle a
apportées de Perſe, avoit app
Cyrus l'uſage qu'un Héros doit
re de ſon cœur. Hyſtaſpe, don
jeuneſſe avoit été auſſi galante
guerriere, s'apperçut bien-tôt
paſſion de ſon Diſciple; mais
connoiſſant pas l'objet, il trer
pour Cyrus; & pour lui faire
juſqu'où l'amour conduit les
grands Hommes, il lui raconte l
toire de Stryangée, épiſode
mant, & qu'on ne ſçauroit lire
admirer l'art & la prudence de l

Cambyſe pere de Cyrus, & Farnaſpe pere de Caſſandane, apprirent cet amour ſans l'approuver. Cambyſe rappelle ſon fils, & Farnaſpe ordonne à ſa fille d'écouter Cyaxare, héritier d'Aſtyage. La ſéparation des deux amans fut l'unique effet de ces ordres ; ils s'aimoient trop pour ceſſer de s'aimer, & pour ne pas eſperer un ſort plus fortuné.

Cyrus arriva en Perſe, auſſi ſimple, auſſi ſobre, auſſi retenu qu'il en étoit parti ; mais plus poli, plus adroit, plus robuſte, plus courageux. Cependant Farnaſpe tombe malade, déſire de voir ſa fille, & lui fait prendre la route de la Perſide. Cyaxare qui ne connoît de l'amour que ce que les Héros en craignent, s'abandonne au dépit, à la jalouſie, à la rage. Il ordonne au jeune Araſpe, fils d'Harpage d'enlever la Princeſſe & de la conduire en ſecret dans un lieu ſolitaire, aux bords de la Mer Caſpienne. Araſpe eut horreur de ce commandement, le communique à ſon pere, & par ſon ordre à Aſtyage. Ce Prince aſſez vertueux pour déconcerter le cri-

me, mais trop foible pour le punir, ſe contente d'ordonner à Araſpe de devenir l'eſcorte de celle qu'on deſiroit qu'il inſultât, & de la conduire juſqu'en Perſide, ce qu'il fit.

Cyaxare l'apprend, & pour s'en venger, égorge un ſecond fils d'Harpage, & le ſert dans un feſtin à ſon malheureux pere. Cette barbarie excita l'indignation des Medes, ſans réveiller la ſévérité d'Aſtyage. C'eſt ainſi qu'un Prince naturellement bienfaiſant autoriſe le crime par une foibleſſe honteuſe. Harpage déſeſperé, ſe retire en Perſide, & a la conſolation d'y voir couronner la généroſité de ſon fils par le mariage de Cyrus & de Caſſandane.

Livre Second. Les douceurs d'un nouveau mariage ne détournent point Cyrus de l'étude de la ſageſſe. Il a oüi dire qu'une Ecole de Mages s'eſt nouvellement établie près du Golphe Perſique : il veut les entretenir, il part ; & tout ce qu'il accorde à Caſſandane, c'eſt de la mettre du voyage. La faveur ne paroîtra pas grande à la plûpart de nos

Dames. Peu d'entre elles auront l'imagination assez forte pour concevoir toute la différence qu'il y a d'elles à Cassandane, ou plutôt de nos Philosophes aux Mages. Ces Sages commençoient & finissoient la journée par des concerts ; ils ne se préparoient à l'étude que par la musique, la promenade & la priere ; & toutes leurs recherches se bornoient à la connoissance des Dieux, & d'eux-mêmes. Les sciences, disoient-ils, ne sont estimables qu'autant qu'elles servent de degrez pour monter vers le grand Oromate, & pour redécendre vers l'homme.

Lorsque Cyrus & Cassandane entrérent dans leur bocage, l'assemblée se dissipa par respect, & les laissa seuls avec Zoroastre leur Chef. Ce Philosophe les conduisit dans un bosquet de Myrthe, au milieu duquel on voyoit la Statuë d'une femme, qu'il avoit taillée lui-même. C'est là qu'en les entretenant de la vie, des mœurs, & des vertus des Mages, Zoroastre tournoit souvent ses yeux en pleurs vers la Statuë. La Princesse ne put s'empê-

cher de lui en demander la raiſon : C'eſt-là, dit-il, la Statuë de Sélime, qui m'aima, comme vous aimez Cyrus. Alors il leur raconte l'hiſtoire la plus intereſſante & la plus propre à détromper ceux qui croyent qu'une belle paſſion porte avec ſoi ſon excuſe, & qu'on peut impunément lui ſacrifier tout. C'eſt ainſi que M. Ramſay profite de la néceſſité des épiſodes ; il amuſe les uns, inſtruit les autres, plaît à tous.

Dans d'autres entretiens, Zoroaſtre explique à Cyrus les ſecrets de la Nature, non pour ſatisfaire à ſa curioſité, mais pour lui indiquer les marques d'une ſageſſe infinie répanduës dans l'Univers. Il le conduit à cette connoiſſance ſublime, tantôt par la deſcription exacte des différentes parties qui compoſent le corps humain, & tantôt par la formation, l'accroiſſement, & la régénération des Plantes ; quelquefois, c'eſt en ſuivant les plus viles inſectes dans toutes leurs métamorphoſes, & quelquefois en s'élevant juſque dans le vague de l'air, &

contemplant dans l'enchaînement de leurs cauſes, les vents, la foudre, les pluyes & tous ſes autres phénoménes. Après avoir préludé, pour ainſi dire, par ces merveilles palpables, Zoroaſtre dévoile à Cyrus la diviſibilité, ou plutôt la diviſion actuelle de la matiere à l'infini, & ce principe fécond eſt expoſé de maniere, que chacun entendra ce que M. Ramſay veut qu'on entende. La préciſion & la rapidité de ſon ſtyle en cet endroit, ne nous permettent pas d'en donner l'abregé.

Zoroaſtre, après avoir dévoilé le Monde phyſique à ſon illuſtre Diſciple, lui dévoile le Monde moral. Au centre de l'immenſité, lui dit-il, habite le grand Oromaſe, principe de toutes choſes. Auprès de lui eſt aſſis le Dieu Mytras, la prémiere & la plus ancienne production de ſa puiſſance. Autour d'eux ſont des ſphéres peuplées par des Genies d'Ordres tous differens. Arimane, Chef des Jyngas, aſpira à l'égalité avec le Dieu Mytras, & perſuada à pluſieurs Génies de troubler l'harmonie

univerſelle, & l'ordre de la Monarchie Céleſte. Pour arrêter & pour punir ce crime, Oromaſe ne fit que détourner ſes rayons, & tout à coup la ſphére d'Arimane devint un cahos & une nuit éternelle, où la diſcorde, la confuſion, l'anarchie & la force ſeules dominent. Dans ſes punitions Oromaſe n'eſt jamais cruel; il eut pitié des Jyngas, & leur prêta ſa puiſſance pour diſſiper le cahos. Auſſi-tôt au milieu de l'abîme s'amaſſe un Ocean de feu, qu'on appelle le Soleil; ſept globes d'une matiére opaque roulent autour de ce centre enflammé pour en emprunter la lumiére; ſept Génies, principaux Miniſtres d'Arimane avec tous les Génies ſubalternes de ſon ordre, les habitent. C'eſt aux moins criminels de ces Génies que la Terre eſt échûë; ils y vivent revêtus de corps mortels, dans un oubli total de leur ancien état. Le Dieu Mytras travaille ſans ceſſe à les guérir. Ceux qui ſuivent la vertu s'envolent après la mort dans l'Empirée; & ceux qui s'y laiſſent corrompre par le vice, tom-

bent ſucceſſivement dans les corps des plus vils animaux, juſqu'à ce qu'un cercle de maux leur ait fait expier leurs crimes. Le mauvais principe troublera tout pendant neuf mille ans, après leſquels Arimane ſera totalement exterminé par Mytras; la Terre changera de forme, & les hommes réünis à leur origine vivront heureux ſans aucuns beſoins corporels.

Ces Fables firent ſur Cyrus l'effet que la verité qui leur ſert de baſe devroit faire ſur tous les hommes. Je ſuis donc, s'écrie-t'il, un rayon de lumiere, détaché de ſon principe; la vertu ſeule peut hâter ma réünion à ma ſource, je veux donc ne déſirer, ne ſuivre, n'aimer que la vertu. Dites-moi, ô mon Pere, quelle eſt celle de mon état? C'eſt, lui repond Zoroaſtre, de travailler ſans relâche à rendre les hommes heureux.

Cyrus retourne en Perſe pénétré de tous ces diſcours. Caſſandane meurt à la fleur de ſon âge, &. débarraſſe M. Ramſay d'une compagne de voyage, qu'on eût ſouvent

perduë de vûë, ou tout au moins, qui l'eût bien embaraſſé.

Livre Troiſiéme. Cambyſe convaincu que la plûpart de nos erreurs viennent de ce que nous voyons les objets ou de trop près, ou de trop loin, & deſirant placer Cyrus dans un point de vûë favorable pour étudier la Nature ſous toutes ſes formes différentes, l'engage à voyager en Egypte, en Grece, à Crete, à Babylone. Cyrus obéït à ſon Pere, & quitte la Perſide, accompagné du ſeul Araſpe, & de deux fidéles eſclaves.

Arrivez en Arabie, Aménophis, vieillard venerable, les conduit dans ſa retraite, & raconte ſes avantures à Cyrus. Né pauvre; devenu favori d'Apriés; déchû de ſa faveur par les noirs complots d'Amaſis; condamné aux derniers ſupplices, malgré ſon innocence; arraché à la mort par un Peuple mutiné qu'il appaiſe; témoin de la révolte du perfide Amaſis contre Apriès; fait priſonnier dans la déroute qui coûta la Couronne & la vie à ce Prince infortuné; de la priſon conduit

aux Mines ; rendu à la lumiere & à la liberté par un miracle ; rempli de toute la ſageſſe qu'on trouve dans la ſolitude, lorſque l'on y apporte une longue experience de la vanité, des grandeurs ; quelles leçons ne donne-t'il pas à Cyrus ſur le grand art de regner, ſur les dangers de la puiſſance ſouveraine, ſur la difficulté de diſcerner du Trône l'ami ſincere, du Courtiſan flateur, ſur la neceſſité cependant de le faire, puiſque la moindre erreur eſt capitale ſur ce point, & pour le Prince, & pour ſes peuples.

Cyrus s'arrache aux charmes de la converſation d'Aménophis, & s'embarque pour l'Egypte. Il y voit toutes les beautez que l'art ſçait ajouter à la plus parfaite nature ; il y trouve des monumens d'une infinité de révolutions inſtructives ; il y apprend des Loix également propres à régler la conduite des Princes, à maintenir la Police, à réprimer l'iniquité ; il y découvre enfin des traces d'une Religion ſublime.

Pour s'en inſtruire à fond, il paſſe à Thébes, & là le Souverain Pontife

lui révéle l'origine du culte des Egyptiens.

Hermès Second, ou Triſmegiſte, dit-il, en eſt le Fondateur. Il naquit dans une Iſle déſerte, & ſa naiſſance coûta la vie à ſa mere. Une chévre alaita ſon enfance juſqu'à ce que l'herbe & les fruits puſſent être ſa nourriture. Quand ſa raiſon ſe fut développée, une combinaiſon de faits, un enchaînement de réfléxions le conduiſirent inſenſiblement à conclure, premierement, qu'il eſt un premier Moteur plus puiſſant que tout ce qu'il voit; ſecondement, que ce premier Moteur doit avoir de l'intelligence, auſſi-bien que de la force; troiſiémement enfin, que ſa bonté doit égaler & ſa puiſſance & ſa ſageſſe.

Guidé par ſes ſeules lumieres il ne pût avancer plus loin. Ce terme même en bornant ſes connoiſſances, les détruiſoit ſans reſſource; car enfin, diſoit-il, s'il exiſte un tel Eſtre, pourquoi ſuis-je malheureux?

Oſiris eut pitié de lui: il ordonna au premier Hermès, ou Mercure, de prendre une figure humaine,

l'aller inſtruire ſous cette for-
Mercure confirma les décou-
; qu'avoit fait le jeune Her-
& détruiſit ſes doutes, en lui
nant que l'état primitif des
mes étoit bien different de ce-
r'il éprouvoit ; qu'au dehors
s les parties de l'Univers
nt dans une harmonie conſtan-
u'au dedans tout étoit ſoumis
dre immuable de la raiſon, &
un mot toutes les Nations
mpoſoient d'abord qu'une Ré-
que de Sages, & conſéquem-
d'heureux. Mais, continua-
les choſes ont bien changé.
on & ſes compagnons qui
nt habité ce globe avant les
nes, & qui voulant eſcalader
l, s'étoient fait précipiter dans
ıtre de la terre, ſortirent de
abîmes, percérent l'œuf du
e, y répandirent le mauvais
ipe, & corrompirent par leur
ıerce l'eſprit, le cœur & les
rs de ſes habitans. Alors l'ame
rand Oſiris abandonna ſon
, qui eſt la nature, & Typhon
trit toutes les beautez. De-là

l'état affreux où vous vous ſentez réduit, & qui vous alloit rejetter dans la plus profonde ignorance. Iſis, épouſe d'Oſiris, va par toute la terre chercher les ames égarées, pour les rendre à leur bonheur, tandis qu'Orus leur fils attaque le mauvais principe. On eſpere qu'un jour il exterminera Typhon, & qu'on reverra pour lors le regne d'Oſiris. Juſqu'à ce tems les bons Princes peuvent adoucir les maux des hommes; mais ils ne peuvent les guérir tout-à-fait. Il dit, & s'envola.

Meris premier, qui pour lors regnoit en Egypte, fut averti en ſonge de ce qui ſe paſſoit dans l'Iſle déſerte. Il envoya chercher le Philoſophe ſauvage, & l'adopta pour ſon fils. Après la mort de ce Prince, Triſmegiſte monta ſur le Trône, & rendit long-tems l'Egypte heureuſe par la ſageſſe de ſes Loix.

Cyrus comprit facilement par l'hiſtoire d'Hermès, que l'Oſiris, l'Orus & le Typhon des Egyptiens, étoient les mêmes que l'Oromaſe, le Mytras, & l'Arimane des Perſes, & quitta Thébes, pour paſſer de l'Egypte en Grece.

vre Quatriéme. M. Ramſay peint ici avec les couleurs les vives la République de Sparte, le regne d'Ariſton & d'Anaride. Ces deux Princes, dont gouvernoit l'Etat, & l'autre nandoit les Troupes, étoient caractére bien différent. Le ier, d'un naturel aimable, aiſant & doux, ſe confioit à ceux qui l'environnoient, & doit les graces ſans diſtinction. cond, ſombre, ſoupçonneux, nt, croyoit tous les hommes & le meilleur Officier lui deve- ien-tôt ſuſpect. De telle ſorte naxandride affoibliſſoit les for- e l'Etat, dans le tems qu'A- en corrompoit les mœurs. périence, les malheurs & les remontrances de Chylon, es ſept Sages de la Grece, ient de rapprocher ces caracte- ppoſez, & de ſauver Sparte, d Cyrus y arriva. Ce Prince y e à fond les Loix, les Mœurs, Art Militaire des Lacédémo- , que Chylon lui explique. que beau que ſoit ce morceau,

nous n'en parlerons point ici, premierement parce que ce qu'il contient, eſt connu de preſque tout le monde ; ſecondement, parce que nous aurons occaſion d'en parler dans l'Extrait du Livre ſuivant. Nous nous contenterons de dire que Cyrus ſort de Sparte, infiniment plus digne du Diadême, qu'il n'y étoit entré, par les ſages réfléxions que tout ce qu'il y apprend lui fait faire.

De-là Cyrus, paſſe à Argos, à Miſcênes, à Sicyone, & s'arrête enfin à Corinthe. Il y voit la funeſte cataſtrophe de Périandre, qui pour avoir violé la promeſſe qu'il avoit faite à ſon pere expirant, de rendre la liberté à ſes Citoyens, éprouva les plus grands malheurs. En proye aux Dieux vengeurs, un long exil, une injuſte jalouſie, un homicide barbare, l'extinction de ſa race, un affreux déſeſpoir, ſon propre aſſaſſinat exécuté par ſes ordres, furent les ſuites & la juſte punition de ſon crime. Quel ſpectacle ! & quelle inſtruction pour un Prince !

Livre Cinquiéme. Athenes où fleu-

tiſſoient les Sciences & les Beaux Arts, eſt le contraſte qu'oppoſe M. Ramſay à la ſimplicité de Sparte. Piſiſtrate qu'on y voyoit paiſiblement regner, fit ſentir à Cyrus, combien eſt étendu l'Empire qu'un Prince aimable, peut obtenir ſur les cœurs, & Solon lui explique l'état general de la Grece, & ſur tout celui d'Athenes.

C'eſt, lui dit-il, d'Hellen, fils de Deucalion que nous deſcendons tous, & l'Egypte nous a prêté ſes Arts, ſes Dieux & ſes Loix. La Gréce ainſi policée ſe forma peu après en pluſieurs Républiques, qu'un Conſeil ſuprême, compoſé des Députez des principales Villes, réüniſſoit toutes dans la vûë de conſerver l'indépendance au dehors, & la paix au dedans. Tout dégénére chez les hommes. Les Grécs ſe corrompirent, & ce grand Corps ſe démembra. Parmi toutes ces Républiques, Athenes & Lacédémone ſont ſans comparaiſon les principales; l'eſprit, les graces, la politeſſe, toutes les vertus aimables forment le caractere d'Athenes. La force, la

temperance, les vertus guer
& la raiſon toute pure com
le genie des Spartiates; de-l
ſent les différences des Loix
gurgue aux miennes.

Athênes autrefois eut des
Des Archontes perpetuels le
cederent, qui bien-tôt de
décennaux, & peu après a
Une puiſſance ſi limitée co
mal des eſprits remuans, tou
toit les préſomptueux; tout
voit les imprudens, tout arm
furieux. Telle étoit la ſitua
ma patrie, quand j'entrepris
médier à ſes maux. Vous
dis-je à Piſiſtrate, les malhe
nous menacent, nous auriõ
de droit que perſonne de pr
à la Royauté; mais gardon
d'y aſpirer. La dignité d'Ar
qu'on me décerna pour lors
que j'eus refuſé la qualité
qu'on m'offroit, me fournit
non d'être utile à la Répub
en me faiſant Légiſlateur.

La prémiere ſource de no
venoit de l'excès de l'autho
pulaire; j'aurois voulu pouv

igurgue, en établiſſant une archie modérée par un Sénat ; je connoiſſois trop l'eſprit de Concitoyens pour l'entrepren- Je me bornai à modérer le pou- exceſſif du Peuple. De quatre s que j'en fis, je tirai cent mes de chacune, que j'ajoûtai réopage. Je remontrai au Sé- que l'autorité ſuprême, de que nature qu'elle ſoit, eſt un qu'on ne ſçauroit juſtifier que es biens qu'elle procure. Je re- ntai au Peuple, les malheurs avoit éprouvez, en ſuivant ſes res fureurs : & par-là j'inſpirai odération aux uns, aux autres ocilité.

richeſſe exceſſive des uns, & auvreté extrême des autres, une ſeconde ſource de mal- s. Je ne pouvois pas établir à nes l'égalité des biens, comme rgue l'a fait à Sparte. Des eſ- portez vers le luxe & le plaiſir, auroient jamais ſouffert. Je me entai donc de faire acquitter lettes publiques par les riches ;

j'affranchis, pour donner l'exemple, ceux que l'impuiſſance de me payer avoit rendu mes eſclaves, & défendis d'emprunter à l'avenir, en engageant ſa liberté. J'établis enfin à Athênes pour maxime, que les Citoyens d'une même République doivent ſentir & plaindre les maux les uns des autres.

La troiſiéme ſource, & la marque la plus certaine de nos maux, étoit la multiplicité des Loix. C'eſt encore ici où je ne pouvois imiter Ligurgue. L'égalité de biens avoit rendu inutiles à Sparte des Réglemens que la différence des rangs & des conditions rendoit eſſentiels parmi nous. Il fallut me borner, 1°. A ne rejetter de mes Loix que celles qui ſervoient ſimplement à exercer la ſubtilité des Sophiſtes. 2°. A rendre les autres, ſimples, courtes & claires. Après cela je fixai des tems pour finir les procès; j'infligeai des peines rigoureuſes & deshonorantes aux Magiſtrats qui les prolongeroient; & je proportionnai les peines à tous les crimes.

mauvaiſe éducation des en-
étoit la quatriéme ſource de
naux. On ne cultivoit en eux
les qualitez ſuperficielles, le
ſprit, l'imagination brillante,
liteſſe effeminée; on négligeoit
ur, la raiſon, le ſentiment.
rémédier à ces abus, j'ordon-
l'Aréopage d'y veiller. Pour
faire éviter l'ignorance des
iates, je voulus qu'on ſubſti-
à l'éloquence, à la poëſie, aux
ces enfin qui ne font qu'enri-
l'imagination, toutes celles qui
nt à fortifier la raiſon, la pro-
on des nombres, le calcul des
vemens céleſtes, la ſtructure de
ivers, les loix, la politique &
oire; en un mot, tout ce qui
contribuer à la connoiſſance
honneur & des hommes.
cinquiéme & derniére ſource
os malheurs, étoit le goût ef-
des plaiſirs. J'accordai des
tacles à mes Concitoyens; mais
pectacles où je leur fis repre-
r les ſuites funeſtes de leur dé-
on, & de tous les vices enne-

mis de la ſocieté. C'eſt ainſi que je leur donnai des mœurs, en ne leur promettant que des amuſemens.

Je vois bien, dit Cyrus, que vous avez plus conſulté la nature que Ligurgue ; mais ne lui avez-vous point trop accordé ? Je ne pouvois pas changer la nature des Athéniens, reprit Solon. Mes Loix ſont les ſeules qu'ils puiſſent ſupporter, & de-là ſont les meilleures : Ligurgue en outrant les vertus des Spartiates, a fait des défauts. Moi, ſi je n'ai pû changer les défauts en vertus, j'ai du moins ſçû les rendre utiles à la ſocieté, & c'eſt-là le chef-d'œuvre de la politique. Elle ne change point les cœurs, elle ne fait que mettre à profit les paſſions.

Solon apprit enſuite à Cyrus, qu'il s'étoit exilé volontairement de ſa Patrie pendant dix ans, pour ne rien changer à ſes Loix ; que pendant ſon abſence, l'adreſſe & le courage de Piſiſtrate l'avoient élevé ſur le Trône, & que ſa douceur, ſa modération, ſa ſoumiſſion aux

Loix, l'amour de la Patrie l'y maintenoient, malgré l'averſion des Athéniens pour la Royauté.

Inſtruit de toutes ces choſes, Cyrus s'appliqua à connoître les forces militaires de cet Etat ; elles conſiſtoient principalement dans ſa Flote. Piſiſtrate la lui fait voir, & retournant du Port à ſon Palais, lui raconte les différentes révolutions qui étoient arrivées ſous ſon Regne. Nous n'en allongerons pas cet Extrait, non plus que des réfléxions que fait Solon à la fin de ce Livre, ſur la nature du Poëme Dramatique. Nous en donnerons la ſuite dans un autre Journal.

RE'FLE'XIONS SUR LES principales Véritez de la Religion, extraites des plus beaux endroits des Saints Peres. Dédiées à Madame la Ducheſſe d'Orleans, Premiere Princeſſe du Sang. A Paris, ruë de la Harpe, chez Charles Maurice d'Houry, ſeul Imprimeur de M. le Duc d'Orleans, 1726. vol. in-12. pp. 509. ſans la Préface & les Tables.

LEs Recuëils ſont d'une ſi grande utilité pour tous ceux qui ne ſont pas à portée de s'inſtruire dans les ſources, & de connoître les bons Auteurs par eux-mêmes, qu'on ne peut trop, ce ſemble, les multiplier. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas ſi facile d'y réüſſir qu'on le penſe. Quoique ces ſortes d'Ouvrages ne paroiſſent pas coûter beaucoup à l'eſprit, il eſt pourtant certain qu'il faut de grands talens, pour faire en ce genre, comme en d'autres, quelque choſe d'excellent. C'eſt ce que prouve parfaitement le peu de bons

cuëils que nous avons. Pour bien
e un tel choix, il faut un goût
uis, un goût ſûr, qui ſaiſiſſe
bord les vrayes beautez d'un Li-
, ſes plus grands traits, ſans ſe
ler jamais ſurprendre par des
ûtez frivoles, des morceaux mé-
cres, que le caprice fait quel-
fois goûter. Il faut un ordre
ct (car un Recuëil en eſt auſſi
ceptible) pour placer à propos
matiéres différentes, qui dépen-
t cependant les unes des autres,
r lier enſemble tous ces mor-
ux détachez, répandus dans le
ps d'un Ouvrage, & quelque-
de pluſieurs. Enfin il faut con-
tre à fond, non ſeulement le gé-
& le caractére de tous les Au-
s dont on entreprend de faire
trait, mais encore celui de
x auſquels on le deſtine. Il pa-
que l'Auteur anonyme des Ré-
ions, ou plutôt le Traducteur
plus beaux endroits des Saints
es, a ſenti la néceſſité des qua-
z que nous exigeons, puiſqu'il
a *ſi heureuſement* alliées, &

qu'il a ſi exactement exécuté ce qu'il s'étoit propoſé.

C'eſt ſous trois differens rapports qu'il enviſage les SS. PP. comme Evêques, comme Théologiens, & comme Prédicateurs. Comme Evêques, ils étoient chargez des affaires de l'Egliſe ; ils avoient ſoin de conſoler les Fidéles par leurs lettres, durant les perſécutions ; de préſenter des Requêtes aux Princes pour ſoûtenir les interêts de la Religion & de leurs Egliſes ; c'eſt pourquoi leurs Lettres, & quelques-uns de leurs Diſcours ſont des Monumens hiſtoriques trés-conſiderables, d'où l'on a tiré les faits les plus importants de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Comme Théologiens les Saints Peres travailloient à conſerver la ſaine Doctrine dans toute ſa pureté, & à confondre les Hérétiques qui entreprenoient de la corrompre ; de-là cette foule d'écrits qu'ils ont compoſez contre différentes Héréſies, & que les Théologiens Modernes doivent étudier pour y chercher les traces de la Tradition.

Enfin,

Enfin, comme Prédicateurs, les Peres expliquoient aux Fidéles la morale de l'Evangile, & les veritez du ſalut. Ils leur apprenoient à conformer leur vie aux principes de leur Religion, à mépriſer les richeſſes, à aimer les ſouffrances, à élever leurs déſirs vers le Ciel, & à regarder tous les autres objets, comme indignes d'eux.

C'eſt cette derniére partie de leurs Ecrits, que l'Auteur embraſſe. Elle a été juſqu'à préſent la moins connuë, dit-il. Les Sçavans & les Théologiens ont négligé en liſant les Peres, tout ce qui n'avoit point de rapport à la Théologie & à l'Hiſtoire. Les autres n'ont eu ni le loiſir, ni la capacité néceſſaire pour chercher des inſtructions répanduës dans des volumes immenſes, & mêlées avec d'autres Ecrits qui n'étoient nullement à leur portée. C'eſt ce qui a engagé l'Auteur à faire paroître ici divers morceaux des Saints Peres, qui fourniſſent aux ſimples Fidéles des leçons de la Morale la plus pure, & aux Sçavans, des

modéles de la plus ſublime
quence.

L'Auteur a eu ſoin de retranc
du Recuëil tous les morceaux
Peres, qui ayant un rapport eſſ
tiel aux mœurs & aux coutu
de leurs ſiécles, ne ſeroient
ni utiles, ni intéreſſans pour le nô
Il a évité ces redites dans leſq
les Ils étoient obligez de tom
dans un tems où les Livres étoi
très-rares, & où il falloit répé
ſans ceſſe les élémens de la R
gion, parce qu'on parloit alors à
Fidéles peu inſtruits, à des Cathé
ménes, à des Payens. Enfin, com
il convient que leurs Diſcours
ſont pas toujours d'une égale be
té, ni d'une égale force, parce
c'étoit pour la plûpart des Diſco
prononcez ſur le champ, il a
ſoin de ne nous préſenter que ces
droits élevez, où par la ſimple
preſſion de ce qu'ils ſentoient, ſ
captiver leurs diſcours ſous la ſer
tude des régles, les Peres n
ont donné des chef-d'œuvres d
un art, qu'ils ne daignoient pas é
dier.

L'ordre qu'il a crû devoir ſuivre pour l'arrangement des matiéres, eſt tel. Il a commencé d'abord par les plus générales, celles qui conviennent à tous les Chrétiens, comme les quatre fins de l'homme, la Mort, le Jugement, l'Enfer, le Paradis. Enſuite, la Pénitence, la Priére, l'Aumône, les Souffrances, &c. De-là il paſſe à la Morale qui convient aux divers états en particulier, comme la vie Religieuſe, les devoirs des Vierges conſacrées à Dieu, ceux des Paſteurs de l'Egliſe; enfin les Réfléxions ſur les Myſteres & ſur quelques endroits de l'Evangile, ſont la matiére de la ſéconde partie de ce volume.

Cet ordre qui n'eſt devenu commun, que parce qu'il eſt le plus naturel, a beaucoup de rapport à celui qui s'obſerve dans les Retraites, & ces Réfléxions, quoiqu'elles ne portent point le titre de Méditations, pourroient peut-être en fournir d'auſſi ſolides, & d'auſſi touchantes, qu'un Ouvrage qui en auroit la forme.

Le jugement que l'Auteur
des Peres, dont il a extrait ſe
fléxions, montre qu'il les a l
coup étudiez, & qu'il les a p
tement connus. Il donne la
rence à S. Chryſoſtome, com
celui de tous les Peres qui a
l'éloquence Chrétienne à un
haut point. » Je ne ſçai, dit-
» la Gréce prophane a jamais
» duit un plus beau génie. I
» pas à la verité la véhémence
» rapidité de Démoſthêne; ma
» une douceur & une inſinu
» qui eſt peut-être plus pro
» perſuader l'eſprit humain. Il
» treprend point de domine
» Auditeur, & de le dompter
» contraire il ſe familiariſe ave
» Il ſemble ſouvent ne lier q
» ſimple converſation. Il lui exp
» ſa penſée par des comparaiſon
» ples & naturelles, & par ces
» tes il touche, il attendrit, i
» porte le cœur.

» Une éloquence ingénieu
» délicate regne dans les Ecri
» S. Baſile : il ſeroit à ſouh

» que nous euſſions de lui un plus
» grand nombre de Diſcours de Mo-
» rale ; ce que nous en avons, porte
» le caractére d'un grand Maître.

» Il y a beaucoup d'élévation &
» d'énergie dans le ſtile de S. Gré-
» goire de Nazianze. Il eſt ſerré,
» concis, & dit plus de choſes que
» de mots. Il eſt heureux dans les
» applications de l'Ecriture Sainte.
» Son eſprit auſtére s'aigrit à la vûë
» des déſordres de ſon ſiécle, & il
» ſe répand volontiers en invec-
» tives.

» S. Grégoire de Nyſſe n'eſt pas
» à négliger, quoiqu'il ne paroiſſe
» pas avoir un caractére auſſi mar-
» qué & auſſi original que les au-
» tres.

Pour ce qui eſt des Peres Latins, le mauvais goût de leurs ſiécles n'avoit pas entiérement étouffé leurs talens.

» S. Cyprien, diſciple & imita-
» tateur de Tertullien, en a la force
» & l'élévation, ſans en avoir toute
» la dureté. S. Ambroiſe a quel-
» que choſe de grand, d'élevé, de

» noble, & ſon ſtile approche aſ-
» ſez de ſon caractére. S. Jérôme
» a une expreſſion forte & hardie;
» & il écrit avec une élégance qui
» le met fort au-deſſus des autres
» Peres Latins pour le ſtile.

» S. Bernard a été un prodige
» dans un ſiécle d'ignorance & de
» barbarie. Il écrit avec une dou-
» ceur & une onction qui enchan-
» te. Cela paroît dans ſes Lettres
» beaucoup plus que dans ſes Ser-
» mons, où il n'eſt pas toujours auſſi
» heureux à expliquer l'Ecriture ſain-
» te ſelon le ſens litteral, qu'abon-
» dant & prodigue à la citer. On
» pourroit peut-être faire le même
» réproche à S. Auguſtin.

A l'égard du ſtile de l'Auteur, il n'en a point qui lui ſoit propre, c'eſt celui de tous les Peres qu'il entreprend de traduire, & on ſent avec plaiſir en le liſant qu'il leur a conſervé leur tour particulier & leur façon de s'exprimer. La diction eſt pure, nette & polie.

Nous allons choiſir au hazard quelques morceaux pour mettre le

ecteur en état d'en juger. *Sur les pectacles.*

» Je vous conjure, mes très-chers Freres, d'éviter les Spectacles, & d'en éloigner tous ceux pour qui vous vous intéreſſez. Tout ce qui s'y fait eſt la mort de l'ame ; ce ne ſont point des divertiſſemens, ce ſont des meurtres, ce ſont des ſources de crimes & de remords avant-coureurs de l'enfer. Les paſſions humaines débitent ſur le Théatre les maximes du démon. On prend le cothurne, on ſe pare avec des habits magnifiques, pour retracer dans l'eſprit des hommes la mémoire des crimes paſſez; On y repréſente des inceſtes & des parricides qui devroient être enſevelis dans un éternel oubli. Il ſemble qu'on craint que les hommes venant à oublier ces forfaits, ne fuſſent plus tentez de les commettre. Ces crimes ne ſont plus ; mais on veut qu'ils puiſſent encore ſervir de modéles ; on prend plaiſir à voir ces ſpectacles impurs, parce que l'on aime à voir

» ce que l'on a fait & à apprendre
» ce que l'on peut faire. On y fait
» des leçons publiques d'impureté.
» Une femme y étoit entrée ver-
» tueuſe, elle en ſort le crime &
» l'adultére dans le cœur. Et n'eſt-
» ce pas de-là que naiſſent tant de
» déſordres dans les familles, tant
» de diviſions & de querelles, tant
» de guerres inteſtines ? On rentre
» chez ſoi avec un cœur bleſſé,
» qui porte encore le trait empoi-
» ſonné ; on a perdu le goût de la
» vertu & de la pudeur ; les plaiſirs
» légitimes deviennent inſipides ;
» le crime devient un aſſaiſonne-
» ment néceſſaire pour les ren-
» dre agréables & piquans ; on mé-
» priſe tout ce qui ne porte pas
» écrit ſur le front le caractére du
» vice, tout ce qui n'eſt pas mar-
» qué au ſceau du démon. On n'o-
» ſe découvrir ſes propres ſentimens,
» on n'oſe montrer ſes playes, mais
» on affecte une indifference extrê-
» me, on cherche divers prétextes
» pour s'éloigner de ce qui eſt per-
» mis, on prête une oreille attenti-

» ve à la voix de la volupté qui » ſemble encore ſe faire entendre.

Quel fond de verité ! quel tour ! quelle vehemence ! Qu'un tel Copiſte eſt propre à devenir modéle ! Il eſt preſque par tout le même. On le voit, pour ainſi dire, conſulter tous les Peres ſur la matiere qu'il veut traiter, refermer leurs volumes, & ſecouru de ſa ſeule mémoire, mémoire auſſi judicieuſe que fidéle, répandre ſur le papier leurs plus ſublimes & leurs plus utiles oracles.

Nous ſommes bien fâchez que l'étenduë des Extraits que contient le preſent Journal, nous empêche d'y inſerer, comme nous l'aurions ſouhaité, celui du Traité des differentes ſortes de Saignées, par M. SYLVA. On le trouvera à la tête du Journal du mois de Mars.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LE Cardinal *Albani* fait travailler à Urbin à l'impreſſion de trois Volumes *in-folio* de differens *Ménologes*, dont le Pape Clement XI. a traduit lui-même quelques-uns. On y ajoûtera les gravûres des miniatures qui ſont ſur les manuſcrits de ces Ménologes. Il y en a déja deux Volumes d'imprimés, & le troiſiéme le ſera à Pâques. Les caracteres Grecs qu'on y employe, ſont ſemblables à ceux qui ont ſervi au *Pachymeres* de la *Barberine*. Le prix de cet Ouvrage en feüilles eſt de dix écus Romains.

DE VENISE.

Coleti & *Albrizio*, Libraires de cette Ville, impriment actuelle-

ment un *Nouveau Corps des Conciles*, lequel doit renfermer non-seulement les *Collections*, que le P. *Labbe*, & M. *Baluze* ont données, mais encore tout ce que le P. *Hardouin* y a ajoûté dans ſon Edition, & d'autres choſes qui ſe trouvent répanduës dans les differens Tréſors d'Anecdotes qui ont été juſqu'ici imprimez.

Javarina, autre Libraire a entrepris une nouvelle Edition des Oeuvres du P. *Sirmond*; & pluſieurs autres ſe préparent à imprimer differens Ouvrages des Peres.

De Milan.

Plus l'Auteur d'un Ouvrage eſtimé a de modeſtie, & plus il tâche à ſe cacher, plus il ſemble qu'il y a de juſtice à le faire connoître; ainſi nous croyons que les Sçavans apprendront avec plaiſir que l'Auteur de la Table Chorographique qui eſt à la tête du XII. Tome des *Ecrivains d'Italie*, & dont *la Societé Palatine* paroît faire tant de cas, eſt le P. Dom *Beretta*, Benedictin.

De Boulogne.

Le P. *Gotti*, Dominicain a fait primer deux Tomes de la *Théo-ie Scolaſtico-Dogmatique*, leſquels ont ſuivis de quelques autres.

De Florence.

M. *Gori* a mis au jour un Recuëil nſcriptions qui ſe trouvent dans Villes de l'Etat de Florence. :ſt à lui qu'on eſt redevable de xplication qui paroît depuis quel-e tems du Tombeau des Domeſ-ues de l'Imperatrice *Livie*, ſur uel M. *Bianchini* avoit déja tra-llé.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. *Guillaume Cheſelden*, prépare *Nouvelle Anatomie des Os*, en de cinquante grandes Plan-, dont la plûpart ſont actuel-

lement gravées. On assure que cet Ouvrage sera magnifique, & qu'il paroîtra au Printems prochain.

Il paroît depuis peu une nouvelle Piece en faveur des Médecins contre M. *Coniers Midleton*, Professeur en Théologie à Cambrige : elle est intitulée : *Dissertationis U. R. Midletoni S. T. D. de Medicorum Romæ degentium conditione ignobili & servili, defensio examinata.* On l'attribuë à M. Ward, Professeur en Rhetorique au College de *Gresham.*

La Chronologie de M. *Newton* va paroître incessamment en Anglois *in*-4°. ainsi que les Inscriptions Grecques que M. *Gherard*, Consul Anglois à Smyrne, a fait ramasser au Levant. On les imprime *in-folio.*

M. *Maittaire* est dans le dessein de faire réïmprimer les *Marmora Oxonienſia* de M. *Prideaux*, & on imprime actuellement du même M. *Maittaire*, un sixiéme Tome de la continuation de ses *Annales Typographiques.*

FRANCE.

PARIS.

Knapen pere, ruë de la Hu
te à l'Ange, *Cailleau*, Place Sor
ne à S. André, *Saugrain* au Pa
à l'Ange Gardien, *Prault*, C
de Geſvres au Paradis, la *V*
Piſſot, Quay de Conty à la C
d'or, *Huart* l'aîné, ruë S. Jac
à la Juſtice, *Giſſey*, ruë de la vi
Bouclerie à l'arbre de Jeſſé, *Kn*
fils, ruë S. André des Arcs
bon Protecteur, *Bordelet*, ruë S
Jacques à S. Ignace, vis-à-vi
Jeſuites. Tous ces Libraires v
nent de faire imprimer en com
l'Avis qu'ils donnent au Public
l'édition d'un Ouvrage intit
HISTOIRE DU PEUPLE DE D
depuis ſon origine juſqu'à la Na
ce du Meſſie, tirée des ſeuls Li
ſaints, en 8. voll. *in*-4°. Nous ſ
mes fâchez que les bornes que
ſimples *Nouvelles Litteraires* n
preſcrivent, nous empêchent

rendre un compte exact & détaillé de tout ce que cet *Imprimé* contient de curieux & de remarquable en faveur du Livre qu'on y annonce, & dont l'Auteur nous eſt encore inconnu. Pour le faire avec ſuccès, nous ſerions obligez de le copier tout entier : nous aimons donc mieux y renvoyer les Lecteurs. Il doit nous ſuffire de marquer ici, que cet Ouvrage ſe vendra dans le courant de ce mois, chez les Libraires qui ſont les Auteurs de l'Avis.

Ph. Nic. *Lottin*, ruë S. Jacques, près S. Yves, débite *Inſtructions courtes & familieres* ſur le Symbole, pour ſervir de ſuite *aux Inſtructions courtes & familieres* de feu M. Joſeph *Lambert*, Prêtre-Docteur en Théologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne. 1728. *in*-12. 2. voll.

On trouve chez la Veuve *Piſſot*, Quay de Conty, à la Croix d'Or, *LECTURES CHRETIENNES ſur les obſtacles du Salut dans toutes les conditions de la vie, & ſur les moyens de les vaincre*, traduites de l'Italien

du P. J. P. *Pinamonti*, de la Compagnie de Jeſus. 1727. vol. *in*-12. On apprend dans la Préface du Traducteur, que le P. *Pinamonti*, célebre Directeur & Catéchiſte en Italie, Auteur de ces *Lectures Chrétiennes*, l'eſt auſſi d'un Ouvrage imprimé en 1718. ſous ce titre : *Directeur dans les voyes du Salut*, quoique ce Livre ne porte ni ſon nom, ni celui du Traducteur. On avertit de plus qu'il ne faut pas confondre ce dernier Ouvrage, avec le *Directeur de l'ame ſpirituelle*, traduit de *Bloſius*, ni avec le *Directeur de l'Ame penitente*, imprimé il y a quelque tems. Il ſemble d'ailleurs qu'on doit s'attendre à voir bien-tôt paroître en François une *Retraite ſpirituelle* du même Pere *Pinamonti*, intitulée *la Religioſa in ſolitudine*, puiſqu'on a ſoin de faire obſerver que la Traduction en eſt très-avancée.

Essay Philosophique sur la Providence, chez Grégoire *Dupuis*, ruë S. Jacques à la Couronne d'Or, 1728. vol. *in*-12.

Dans cet Eſſay qui eſt en forme de Lettre,

Lettre, l'Auteur n'avoit penſé d'abord, ainſi qu'il s'en explique dans ſa Préface, » qu'à diſſiper les douſ» tes particuliers d'un ami, à ſoulager ſon cœur affoibli par de » frequens revers, & à le conduire » par raiſon juſqu'à reſpecter, mê» me juſqu'à cherir la ſource de ſes » diſgraces. Depuis on a fait réflé» xion que le même Ecrit qui avoit » calmé ſes peines, pourroit devenir » utile à tous ceux qui ſe trouve» roient dans la même diſpoſition » d'eſprit; & c'eſt-là le motif qui » a engagé à donner cette Lettre au » Public, quoiqu'elle ne fut pas » deſtinée à voir le jour. » M. *le Moine*, Docteur de Sorbonne qui a approuvé ce Livre, eſt d'avis *qu'il eſt écrit d'un ſtile & d'une maniere qui joint à l'importance de la matiere qu'il traite, lui procureront l'eſtime & la bonne reception des gens habiles & ſçavans.*

Elemens de la Géometrie de l'infini, ſuite des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. De l'Imprimerie Royale, vol. *in*-4°. Tout le monde

ſçait que cet Ouvrage eſt de l'illuſtre M. *de Fontenelle*, Secretaire perpetuel de l'Académie des Sciences. Nous ne manquerons pas d'en donner le plûtôt qu'il ſera poſſible un Extrait auſſi étendu que le merite, la nouveauté, & l'importance de la matiere qui y eſt traitée.

Martin & les *Guerins* freres vont faire paroître inceſſamment une *HISTOIRE ROMAINE depuis Romulus juſqu'à Conſtantin*, en 6. volumes *in*-12. C'eſt à M. l'Abbé *des Fontaines*, que le Public ſera rédevable de cette nouvelle Hiſtoire, dont nous tâcherons de donner une idée plus préciſe, dès qu'elle ſera en vente.

Rollin, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont S. Michel, a imprimé, *Devoirs des Perſonnes de Qualité*, traduit de l'Anglois. 1728. *in*-12. 2. voll. Ce n'eſt ici que la Traduction de la premiere Partie d'un Ouvrage qu'on aſſure être generalement eſtimé en Angleterre, où il eſt fort connu ſous le titre de *Gentelman Inſtructed*, que le Traducteur a changé en celui de *De-*

voirs des Perſonnes de Qualité, parce que les inſtructions que l'Auteur y donne, regardent également les deux ſexes.

On nous donne lieu d'eſperer, que la Traduction des deux autres Parties de cet Ouvrage ne tardera pas à ſuivre celle-ci.

L'ART DE PARLER ALLEMAND, par le Sieur *Leopold*, Interpréte du Roi, & Profeſſeur des Langues Allemande, Françoiſe, Italienne & Eſpagnole. Nouvelle édition, revûë & corrigée par l'Auteur, chez *Giſſey*, ruë de la vieille Boucle-rie, à l'Arbre de Jeſſé, 1728. *in*-12. 2. voll. Cette Grammaire où on a ſuppléé par des lettres Italiques, les vrais caracteres de la Langue Allemande, que nous n'avons pas ici, avoit été fort bien reçûë du Public lors de ſa premiere édition, & & elle étoit même devenuë très-rare. Feu M. *Leopold*, qui par ſa maniere d'enſeigner les Langues, s'étoit acquis une grande réputation, avoit été ſollicité avant ſa mort de donner cette nouvelle édition, qui

ne peut que faire plaiſir à ceux qui s'appliquent à l'étude des Langues Etrangeres, & ſur-tout de la Langue Allemande.

M. Sully vient de faire imprimer chez Grégoire *Dupuis*, *METHODE pour regler les Montres & les Pendules*; il la donnera inceſſamment en Italien, en Eſpagnol & en Anglois. Il y a à la fin de ce Livre un Avertiſſement regardant un autre Ouvrage de l'Auteur qui aura pour titre : *Nouvelle Pratique pour connoître les longitudes dans la Navigation.* On trouve de plus chez le même Libraire : *Deſcription d'une Horloge d'une nouvelle invention pour la juſte meſure du tems en Mer*, avec une Diſſertation ſur les longitudes. Le Réſultat des experiences qu'on a faites de cette Horloge, & le jugement & rapport des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux. L'Auteur prépare auſſi pour l'impreſſion ſa Traduction de l'Anglois de la Lettre de M. *Gregorie*, célebre Profeſſeur d'Aſtronomie de l'Univerſité d'Oxford, ſur

l'utilité des Mathématiques, & la maniere de les étudier, comme auſſi la ſeconde édition *de la Règle artificielle du tems*, avec pluſieurs Additions, & avec Figures.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Février 1728.

Hiſtoire de la Province d'Alſace, par le R. P. de La Guille, *de la Compagnie de Jeſus,* page 199

*L'Eſprit de S. François de Sales, Evêque & Prince de Geneve, recueilli de divers Ecrits de M. Jean Pierre Camus, Evêque de Belley, par M. *** Docteur de Sorbonne,* 210

Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, par le Pere Jean-Baptiſte Labat, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs,* 238

Hiſtoire de la Médecine, par J. Freind, *Docteur en Médecine : traduite de l'Anglois, par Eſtienne Coulet,* 271

Antiquitez ſacrées & prophanes des Romains, expliquées, &c. 295

Hiſtoire du Concile de Conſtance, par Jacques Lenfant : *Nouvelle édition,* 317

Les Voyages de Cyrus, avec un Discours ſur la Mythologie, par M. Ramſay, 330
Réfléxions ſur les principales Veritez de la Religion, extraites des plus beaux endroits des Saints Peres, 362
Nouvelles Litteraires, 374

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVIII.

MARS.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

MARS. M. DCC. XXVIII.

TRAITE' DE L'USAGE des differentes ſortes de Saignées, principalement de celle du pied. Par Jean-Baptiſte Silva, Docteur-Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Medecin Conſultant du Roy, & Medecin ordinaire de S. A. S. Monſeigneur le Duc. A Paris, aux dépens d'Aniſſon, Directeur de l'Imprimerie Roïale, 1727. vol. in-8°. Deux Parties. *Premiere Partie*, pp. 373. ſecon-

de Partie, pp. 478. ſans la Préface.

IL n'a parû juſqu'ici ſur l'uſage de la Saignée, aucun Traité plus détaillé, plus circonſtancié & plus complet que celui dont nous allons rendre compte ; ou plutôt on peut dire, que ſur cette matiere, c'eſt le ſeul qui mérite véritablement le nom de Traité.

L'Auteur, ſelon les termes du ſçavant M. Winſlovv, Approbateur de l'Ouvrage, *y met le point important dont il s'agit, dans la même évidence qu'Arvée a mis celui de la circulation, & il y fait voir d'une maniere ſimple & démonſtrative, par les loix que la nature ſuit dans l'un, celles qu'il faut ſuivre dans l'autre.*

Ce Traité eſt diviſé en deux Parties : dans la premiere, M. Silva prouve qu'on doit conſerver à la Médecine les trois differentes ſortes de Saignées, dont elle eſt reſtée en poſſeſſion ; ſçavoir, celle du bras, celle du pied, & celle du col. Il mar-

ıe l'uſage qu'on doit faire de cha-
ıne de ces Saignées ; il diſtingue
our cela avec une grande exactitu-
le, les cas particuliers où elles con-
iennent, & il en fixe, pour ainſi
dire, les droits reſpectifs.

La ſeconde eſt employée à l'exa-
men des raiſons que M. Hecquet a
propoſées depuis peu contre l'uſage
de la Saignée du pied, dans un Ou-
vrage intitulé, *Obſervations ſur la Saignée du pied*. Cet examen donne lieu à M. Silva d'éclaircir pluſieurs points importans de ſa premiere Partie, & d'en traiter quelques autres qui n'ont pû y entrer, ce qui rend cette ſeconde Partie plus intereſſante & plus utile, que ſi elle étoit purement polémique.

Nous parlerons ſeulement ici de la premiere ; la ſeconde fera le ſujet d'un des Articles du Journal prochain.

Pour ſçavoir ſe déterminer ſur le choix d'une Saignée, il faut néceſſairement ſçavoir ce que l'Anatomie enſeigne ſur les differens chemins que tient le ſang. Il faut ſçavoir d'où les vaiſſeaux partent,

où ils aboutiſſent, & les differentes correſpondances des uns aux autres; il faut connoître leurs ſituations, leurs troncs, leurs branches, leurs calibres, les differentes vîteſſes qu'acquiert le ſang; ce qui facilite ou retarde ſon cours vers quelques parties; les cas dans leſquels ce cours accelere, peut cauſer ou lever des embarras; ceux dans leſquels étant retardé, il peut produire le même bien ou le même mal; en un mot il faut ſçavoir à fonds, ce que c'eſt en fait de Saignée, qu'évacuation, dérivation, révulſion, & les effets qui en réſultent dans les differentes maladies; c'eſt ce que M. Silva explique clairement dans ce Traité, où les exemples accompagnent toujours les preceptes, en ſorte que c'eſt ici un Ouvrage tout de pratique, & capable d'applanir bien du chemin à ceux qui veulent étudier ces matieres, pourvû qu'ils ſoient déja initiez dans les principes de la Medecine, & qu'ils ayent par devers eux des notions plus étenduës que celles que fournit la ſimple Chirurgie.

M. Silva remarque d'abord, qu'il n'eſt point de remede plus ſûr, ni plus généralement recommandé que la Saignée ; qu'on s'en eſt ſervi avec ſuccès dès les tems de la Medecine les plus reculez, qu'on s'en ſert encore aujourd'hui auſſi heureuſement, & que les experiences de nos jours ne font que confirmer les éloges que les Medecins de tous les âges ont donnez à cette pratique.

Le ſeul avantage dont il prétend que les Medecins d'aujourd'hui peuvent ſe glorifier, c'eſt de mieux connoître les cauſes d'où dépendent les bons effets de la Saignée, & de fixer plus certainement par le moyen de cette connoiſſance les differens cas où les differentes Saignées conviennent. Cet avantage eſt dû à la découverte de la circulation du ſang, puiſque c'eſt par cette découverte qu'on s'eſt inſtruit des mouvemens que le ſang a naturellement dans le corps, & de ceux dont il eſt ſuſceptible à l'occaſion des Saignées.

Ce n'eſt pas, comme l'obſerve

encore M. Silva, que l'évacuation du ſang produite par la Saignée, n'ait été aſſez exactement connuë de tout tems; mais on n'a pas connu de même la dérivation & la révulſion qu'elle procure. Il paroît qu'on a regardé ces differens effets comme appartenans à des Saignées differentes, & c'eſt en cela qu'on s'eſt trompé. Si l'on avoit connu, remarque toujours M. Silva, les regles que le ſang obſerve en ſe diſtribuant, on auroit évité cette erreur, parce qu'on auroit aiſément compris que l'évacuation, la dérivation & la révulſion, quelque differentes qu'elles paroiſſent, appartiennent également à toutes les Saignées.

Quant à l'évacuation, perſonne ne doute qu'elle ne ſoit commune à toutes les Saignées.

A l'égard de la dérivation & de la révulſion, un peu de réfléxion ſuffit pour faire voir qu'elles ne ſont pas moins les ſuites de ce remede; c'eſt ce que M. Silva rend très-ſenſible.

1°. Il eſt viſible, qu'en vuidant le ſang par une partie, on facilite

vers cette partie le cours de celui qui doit y aborder ; que par ce moyen le ſang y coule plus abondamment, ou pour parler en terme de l'Art, y *dérive* en plus grande quantité ; qu'ainſi il ſe fait dans toutes ſortes de Saignées une *dérivation* de ſang dans la partie où l'on ſaigne.

2°. Il n'eſt pas moins viſible qu'en déterminant le ſang par la Saignée, à couler plus abondamment vers l'endroit où la veine eſt ouverte, on diminuë d'autant la quantité qui en doit aller dans les parties oppoſées ; qu'on détourne donc par là le ſang ; qu'on le rappelle des endroits où il devroit couler ; qu'il ſe fait donc par conſequent dans chaque Saignée, une *révulſion* de ſang des parties oppoſées à celle où la veine eſt ouverte ; d'où il faut conclure que la dérivation & la révulſion ſe trouvent toujours réünies dans chaque Saignée avec l'évacuation, & qu'ainſi il n'y a point de Saignée, qui, ſous differens rapports, & à l'égard de differentes parties, ne ſoit tout enſemble *éva-*

cuative, dérivative & revulsive.

Comme c'eſt de-là que dépend le bon ou le mauvais ſuccès des Saignées, il eſt de la derniere conſequence que celui qui les ordonne au Chirurgien, ſoit inſtruit des cauſes & des effets de l'*évacuation*, de la *dérivation* & de la *révulſion* que la ſaignée produit.

C'eſt auſſi par-là que M. Silva commence ſon Traité. Il explique d'abord ces trois effets de la Saignée, & il établit là-deſſus des principes dont il ſe ſert enſuite pour décider de l'utilité de la Saignée du bras, de la Saignée du pied, & de la Saignée du col; qui ſont les ſeules qu'on employe aujourd'hui. La Saignée du pied eſt ce qui l'occupe le plus; il ne ſe contente pas d'en montrer les avantages en general, il montre en particulier ceux qu'on en doit attendre dans les fiévres continuës, dans les fiévres malignes & dans la petite verole.

Par les principes ſolides qu'il poſe au ſujet des trois effets generaux de la Saignée, qui ſont l'*évacuation*, la *dérivation* & la *ré-*

vulſion, principes que les bornes trop étroites d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter ici, il fait voir, que la Saignée du bras eſt très-utile, 1°. Lorſque les vaiſſeaux ſont ſi remplis de ſang, que ce ſang les ſurcharge, qu'il rallentit leur action, & qu'il appeſantit les parties; comme dans la plethore; pourvû toutefois qu'il ne ſoit point encore ſurvenu d'embarras qui demande une autre ſorte de Saignée.

2°. Lorſque la rarefaction ou l'efferveſcence qui arrive au ſang dans le fort d'une fiévre, gonfle les vaiſſeaux, & produit une eſpece de plethore apparente; pourvû tout de même qu'il n'y ait aucune partie ſingulierement affectée, ou menacée qui contr'indique cette Saignée.

3°. Lorſque un accident ſubit, de quelque nature qu'il ſoit, demande une prompte évacuation, parce que la Saignée du bras n'exigeant aucun appareil, eſt plus promptement executée; M. Silva cependant veut qu'alors on ne ſe fie pas tellement à la Saignée du

bras, qu'on ne faſſe préparer
me tems tout ce qui eſt né
pour en venir immédiatemen
à une autre Saignée, en cas
découvre que cette autre Sa
ſoit plus convenable au ſieg
mal qui ne ſe ſera pas fait
noître d'abord, & qu'on aura
nu enſuite.

Nous venons d'obſerver, que
lon l'Auteur, il faut prendre ga
quand on fait une Saignée du br
qu'il n'y ait dans aucune partie
cun embarras qui demande u
autre Saignée, l'Auteur éclair
ce point important par un déta
anatomique court & précis, qu
fait toucher la choſe comme a
doigt, pour peu qu'on ſoit au fai
de ce qui concerne la ſituation &
la communication des vaiſſeaux.

La veine qu'on pique dans la
Saignée du bras communique tou-
jours avec quelqu'une des branches
de l'artere *Brachiale* dont elle em-
prunte le ſang qu'elle contient; ain-
ſi la Saignée du bras, en donnant
une nouvelle iſſuë au ſang, doit hâter
le cours de la circulation dans cette

nche, & par conſequent dans
le canal arteriel, qui s'étend
uis le cœur juſqu'à cette bran-
là; c'eſt-à-dire, dans l'artere
s-claviere du même côté, dans
ere axillaire, dans l'artere bra-
le, & dans la branche de l'ar-
brachiale, qui aboutit à la veine
ée. Cette acceleration produit
dérivation conſiderable dans la
e continuée de ces arteres, &
e dérivation directe ou princi-
, doit être ſuivie d'une dériva-
proportionnée dans toutes les
res collaterales du même côté,
uelles naiſſent du tronc de ces
es arteres; c'eſt-à-dire, de l'ar-
Mediaſtine & Mammaire inte-
re, dans l'artere Intercoſtale ſu-
eure, & dans l'artere Vertebrale,
naiſſent de l'artere ſous-claviere
même côté, & même dans l'ar-
Carotide, du moins pour le côté
it; car l'artere carotide de ce
é-là ſort pour l'ordinaire, du
c de la ſous-claviere droite; au
que dans le côté gauche la ca-
de naît immédiatement du tronc
me de l'Aorte.

Par la même raiſon, la Saignée du bras doit attirer auſſi une dérivation dans les atteres ſcapulaires internes & externes, dans les thorachiques anterieures & poſterieures, dans les mammaires externes & autres qui naiſſent de l'artere axillaire, de même que dans toutes les arteres qui ſe diſtribuent dans l'étenduë du bras, & qui ſont toutes des ramifications de l'artere axillaire, ou de la brachiale.

M. Silva tire de-là une concluſion qui ne paroît pas pouvoir être contredite, c'eſt qu'on doit éviter de ſaigner du bras quand il y a du même côté quelque embarras, quelque engagement, quelque inflammation dans quelqu'une des parties où ces differentes arteres vont aboutir, parce qu'alors il y a toujours lieu de craindre que le ſang qui y eſt appellé plus abondamment par la dérivation que produit la Saignée, n'y augmente l'embarras, loin de le diminuer; & qu'ainſi la Saignée ne faſſe plus de mal par la dérivation, que de bien par l'évacuation.

C'eſt pour cette raiſon qu'on ne doit point, ſelon notre Auteur, ſaigner du bras dans les cas ſuivans. 1°. Dans les inflammations du mediaſtin, du pericarde, du ſternum, &c. parce que les arteres médiaſtine & mammaire interne portent le ſang à ces parties.

2°. Dans la Pleureſie vraye ou fauſſe, lorſque le ſiege de cette maladie eſt à la plevre ou aux muſcles intercoſtaux interieurs, dans l'étenduë des quatre côtes ſuperieures; parce que l'artere intercoſtale ſuperieure aboutit à ces parties.

3°. Dans les inflammations, gonflemens, ou éréſipeles du col, parce que l'artere vertebrale fournit une grande quantité de rameaux qui arroſent les parties qui ſe trouvent alors affectées.

4°. Dans les engorgemens ou dans les inflammations du cerveau, parce que l'artere vertebrale & l'artere carotide portent le ſang au cerveau; ſur quoi M. Silva fait une remarque que nous ne devons pas omettre; ſçavoir, que le danger eſt à la verité moins grand pour ce re-

gard, quand on fait la Saignée au bras gauche, parce que la carotide de ce côté-là ne vient pas de la ſous-claviere, mais du tronc même de l'aorte, & qu'ainſi elle ne participe point à la dérivation que la Saignée du bras gauche attire dans la ſous-claviere du même côté, mais que cependant le danger ne laiſſe pas de ſubſiſter toujours par rapport à l'artere vertebrale, même dans la Saignée du bras gauche.

5°. Dans la pleureſie fauſſe ou exterieure, qui n'intereſſe que les tégumens ou les muſcles intercoſtaux, parce que les arteres thorachiques anterieures & poſterieures, qui naiſſent de l'axillaire, ſe terminent à ces parties.

6°. Dans les gonflemens, les inflammations, les éreſipeles, les douleurs & autres accidens qui occupent en tout ou en partie, le bras que l'on veut ſaigner, parce que ce ſont des rameaux de l'artere brachiale, qui diſtribuent le ſang à toute l'étenduë du bras.

M. Silva fait voir enſuite par un raiſonnement anatomique des plus ſenſibles

ſenſibles, combien la Saignée du bras eſt utile dans les inflammations des extremitez inferieures, & dans celles des viſceres du bas ventre, dans les hemorrhagies exceſſives des hémorrhoïdes, dans les pertes de ſang qui arrivent aux femmes, & en pluſieurs autres cas.

La dérivation que la Saignée du bras attire dans l'artere ſous-claviere du côté d'où l'on ſaigne, & delà dans toutes les arteres qui en prennent naiſſance, doit être en pure perte à l'égard des autres arteres qui puiſent immédiatement le ſang du tronc de l'aorte, de même que la ſous-claviere, où cette dérivation ſe fait. Telles ſont l'artere-aorte inferieure, & l'artere ſous-claviere du côté oppoſé, auſquelles la dérivation que la Saignée cauſe vers le côté d'où l'on ſaigne, dérobe évidemment une partie du ſang, qui ſans cette circonſtance auroit dû y couler : par conſequent la Saignée du bras produit néceſſairement une révulſion réelle & abſoluë à l'égard de ces deux arteres, & à l'égard de toutes les parties où les ramifica-

tions de ces deux arteres vont ſe diſtribuer.

Cette révulſion étant menagée à propos, dit M. Silva, augmente conſiderablement l'effet de l'évacuation que la Saignée du bras procure à la partie malade ; elle fait que cette Saignée y déſemplit mieux les vaiſſeaux engorgez, qu'elle y détend avec plus de ſuccès les parties tenduës, qu'elle y rétablit mieux la circulation dérangée ou interrompuë, en un mot, qu'elle contribuë à rendre la Saignée beaucoup plus efficace.

Cela bien entendu, on n'aura pas de peine à comprendre, pourquoi M. Silva & tous les autres Médecins verſez recommandent la Saignée du bras toutes les fois qu'il s'agit de prévenir, ou de guérir l'inflammation des extremitez inferieures, ou celle des viſceres du bas ventre. En effet, comme toutes les artéres qui vont à ces parties, viennent de l'aorte inferieure, la Saignée du bras doit réünir alors les avantages de la Saignée évacuative, avec ceux de la Saignée révulſive.

C'eſt pour cela que M. Silva & les autres Praticiens conſeillent la Saignée du bras dans la pleuréſie vraie, qui a ſon ſiege de l'un ou de l'autre côté, depuis la cinquiéme côte juſqu'à la derniere; parce que les huit arteres intercoſtales inferieures, qui portent le ſang à cette partie de la poitrine, prennent leur origine de l'aorte deſcendante.

C'eſt pour la même raiſon auſſi que cette Saignée remedie avec tant de ſuccès aux pertes de ſang des femmes, au flux exceſſif des hémorrhoïdes, parce que les vaiſſeaux, d'où en ces occaſions le ſang s'écoule, ſont des branches de l'aorte inferieure, d'où la révulſion procurée par la Saignée, détourne le ſang.

C'eſt pour la même raiſon encore, que lorſqu'il y a inflammation à un bras, la Saignée faite à l'autre eſt ſi efficace pour diſſiper l'inflammation, ou que lorſqu'il y a inflammation à un côté de la poitrine, la Saignée du côté oppoſé eſt tout de même ſi ſouveraine, parce que *ces parties* reçoivent le ſang par des *rameaux qui* naiſſent de la ſous-

claviere opposée à celle où la Saignée attire la dérivation, & à l'égard desquels par conséquent cette Saignée se trouve révulsive.

Ce seroit ici le lieu de remarquer deux sortes de révulsions, l'une que M. Silva appelle *absoluë*, & l'autre qu'il appelle *variable*; mais ce détail nous jetteroit trop loin. Ceux qui voudront s'instruire là-dessus, peuvent consulter le Chapitre III. depuis la page 47. jusqu'à la page 62.

Les remarques que l'Auteur vient de faire touchant la Saignée du bras, considerée selon les divers rapports qu'elle a aux differentes parties du corps, sont d'autant plus utiles, que sur ces remarques on peut établir des regles certaines qui fixent l'usage de cette Saignée dans chaque cas. M. Silva réduit ces regles à six.

1°. La Saignée du bras convient toutes les fois qu'il ne s'agit que de désemplir les vaisseaux, & de vuider le sang qui y est de trop; parce que cette Saignée est évacuative, & qu'elle l'est pour tous les vaisseaux.

2°. La Saignée du bras convient auſſi dans tous les embarras, & dans toutes les inflammations qui attaquent ou qui menacent quelqu'une des parties qui reçoivent le ſang de l'aorte inferieure. Elle convient tout de même dans toutes les hémorrhagies qui ſurviennent à ces parties, parce qu'en tous ces cas, la Saignée du bras eſt révulſive à l'égard de l'artere, d'où ces parties reçoivent le ſang.

3°. La Saignée du bras convient encore dans les gonflemens & dans les inflammations du bras, pourvû qu'on la faſſe au bras oppoſé. Elle convient dans les gonflemens & dans les inflammations qui ont leur ſiege dans le côté de la poitrine oppoſé au bras où l'on ſaigne, parce qu'alors cette Saignée eſt de même révulſive à l'égard de la ſous-clavie-re, dont les ramifications ſe diſtribuent à ces parties.

4°. La Saignée du bras ne convient jamais dans les tumeurs, dans les éreſipeles & dans les inflammations du bras, lorſqu'on la fait au bras malade, parce que la dériva-

fait que la Saigné
peut attirer la déri
l'artere vertebrale
ment, & doit p
traire une révulsion
des trois autres ar
la tête ; ſçavoir, l'a
oppoſée, & les deu
des ; mais cependa
ve que dans ce cas
tion que la Saigné
dans l'artere vertel
côté eſt plus grande
la révulſion qu'elle
des trois autres art
pour s'en convainc
le Livre le calcul d
de parler ; car on v
cul, 1°. Que la
rée par la Saignée
ſur l'artere vertel
côté, eſt ſix fois plu
révulſion qu'elle ca
tebrale oppoſée. 2°
vation eſt tout de
plus grande que la
arrive à la carotid
ſin que par la mê
eſt auſſi ſix fois pl

révulſion qui regarde l'autre artere carotide ; d'où il ſuit que cette dérivation ſeule doit être aux trois révulſions priſes enſemble, comme 6. eſt à 3. ou ce qui eſt la même choſe, que cette dérivation ſeule doit être deux fois plus grande que les trois révulſions enſemble, & qu'ainſi toute compenſation faite, la Saignée du bras gauche détermine le ſang à monter vers la tête, comme fait celle du bras droit, quoique moins abondamment ; ce qui ſuffit pour faire voir, que quoiqu'elle ſoit moins dangereuſe que celle du bras droit, dans les maladies de la tête, elle l'eſt néanmoins aſſez pour devoir être condamnée dans ces occaſions.

On eſt ſouvent en peine, lorſque la Saignée du bras eſt indiquée, de quel bras elle doit être faite ; ou plûtôt on s'imagine aſſez ordinairement que la choſe eſt indifferente ; mais outre les réfléxions que nous avons déja rapportées ſur ce choix, M. Silva en fait de nouvelles qui ne ſont pas moins importantes ; nous ne ſçaurions les

copier ici. Nous remarquerons ſeulement qu'elles ſe réduiſent à prouver, 1°. Que dans les cas qui demandent néceſſairement la Saignée du bras, on doit la faire du bras gauche pour peu qu'on craigne pour la tête ; & que même quand on ne craindroit pas pour la tête, s'il y a par exemple quelque grande inflammation au bas ventre, la Saignée du bras gauche doit ſoulager beaucoup plus promptement le malade, que ne fera celle du bras droit. Les raiſons qu'il en donne ſont eſſentielles ; on les peut voir, pages 83. & 84.

Quand les Chirurgiens ont mal ouvert un vaiſſeau, & que le ſang ſort goute à goute, ils croyent que la Saignée n'en eſt pas moins bonne, & que l'inconvenient qu'il y a, c'eſt qu'elle eſt plus lente ; mais M. Silva fait voir que douze onces de ſang tirées en trois minutes, remedieront plus efficacement à une inflammation naiſſante, que ſeize onces qui demeureront ſix minutes à ſortir d'un vaiſſeau petit ou mal ouvert.

M. Silva après ces obſervations examine, ſi le choix que les anciens Médecins faiſoient de differentes veines du bras, pour remedier par la Saignée de cette partie aux embarras de differens viſceres, eſt une pratique à ſuivre ; il démontre que l'idée qu'avoient ſur cela les Anciens, eſt abſolument chimerique, & que la nouvelle Médecine va bien plus loin & plus ſurement ſur cette matiere que l'ancienne.

Il eſt tems de paſſer à la Saignée du pied & à celle de la gorge.

M. Silva pour expliquer les effets de ces Saignées, entre dans des détails Anatomiques très-exacts, qui ne ſont pas moins importans que ceux dans leſquels il eſt entré pour expliquer les effets de la Saignée du bras. Il faut les lire dans le Livre même.

L'Auteur réduit ces deux ſortes de Saignées, aux mêmes regles d'évacuation, de dérivation & de révulſion que celles du bras.

La Saignée du col eſt évacuative, par exemple, puiſqu'elle tire du ſang, elle déſemplit par conſequent les vaiſſeaux lorſqu'ils ſont trop

pleins, & les déſemplit de la même maniere que fait celle du bras.

Elle eſt tout de même dérivative, & l'Auteur fait voir par le détail des parties ſur leſquelles elle attire la dérivation, qu'elle ne doit point être employée dans les maladies inflammatoires, ni dans les engorgemens d'aucune des parties où vont aboutir les arteres dans leſquelles elle attire la dérivation: qu'on ne doit point la mettre en uſage, au moins du côté droit, dans les maladies qui ont leur ſiege au bras, ou à la partie ſuperieure de la poitrine du même côté, parce qu'en ce cas elle attireroit de nouveau ſang vers la ſous-claviere droite, & par conſequent ſur les parties affectées: qu'on ne doit point en uſer non plus, lorſque le cerveau eſt ſurchargé de ſang, qu'il eſt enflammé ou menacé d'inflammation, parce qu'en attirant le ſang dans la carotide interne, elle augmenteroit l'embarras & l'engorgement; qu'enfin on doit la proſcrire dans les tumeurs inflammatoires ou éréſipelateuſes du viſage & du dehors de la tête, par-

ce que le ſang qu'elle attireroit dans la carotide externe ſeroit autant d'ajoûté à la cauſe, & au degré de l'engorgement.

Les deux premieres regles, quoique très-certaines quand il y a beaucoup de ſang dans le corps, ſouffrent quelque exception, lorſque le volume du ſang eſt fort diminué, parce qu'alors la Saignée du col devient révulſive à l'égard du cerveau. Mais il n'en eſt pas de même de la troiſiéme regle, la Saignée du col devant toujours être interdite dans toute ſorte de cas, quand le viſage ou le dehors de la tête eſt affecté, parce qu'à l'égard de ces parties, cette Saignée eſt toujours dérivative.

Nous irions au-delà des bornes d'un Extrait, ſi nous voulions ſuivre notre Auteur dans tout ce qu'il dit d'utile & d'important ſur cette Saignée. Nous nous retrancherons à avertir que ce qu'il ajoûte ne doit pas donner une trop haute idée de la Saignée du col, & que ſelon les judicieuſes remarques qu'il fait à ce ſujet, cette Saignée ne peut jamais

être d'aucune utilité particuliere, ni à raiſon de l'évacuation, ni à raiſon de la révulſion abſoluë qu'elle produit, & que par rapport à la dérivation qu'elle attire, elle eſt toujours nuiſible dans les maladies du cerveau, quand elle eſt faite au commencement. Ce chapitre de la Saignée du col meriteroit d'être tranſcrit tout entier. Il contient un examen important des cas où cete Saignée eſt dangereuſe, & de ceux où elle doit avoir la préference ſur toute autre Saignée; matiere extrêmement difficile, & dont l'Auteur avouë que la diſcuſſion lui a beaucoup coûté. Tout y eſt appuyé ſur un détail Anatomique, dont l'exactitude demande d'abord un peu d'application de la part des Lecteurs, mais qui enſuite ſe fait lire avec plaiſir par la clarté qu'on y trouve.

M. Silva a profité de ce que Mrs Freind & Richa ont écrit ſur ce ſujet; il le dit lui-même: mais il ne ſe borne pas à les ſuivre, on s'apperçoit qu'il va plus loin qu'eux. Il a réduit en regles, & fixé les occaſions où la Saignée

dont il s'agit doit être miſe en uſage, & là-deſſus il eſt allé juſqu'à donner des preuves par calcul.

Pour ce qui concerne la Saignée du pied, l'Auteur la regarde en general comme la plus utile. Elle eſt ainſi que les deux autres toujours évacuative, dérivative & révulſive ſous divers rapports. M. Silva prétend qu'on pourroit la préferer dans les cas même où la Saignée du bras convient, lorſqu'il ne s'agit que de faire une Saignée évacuative.

En effet, comme il l'obſerve fort à propos, on peut employer la Saignée du pied pour vuider les vaiſſeaux lorſqu'ils ſont trop pleins par l'abondance & par la rarefaction du ſang, comme on employe celle du bras; mais on devroit même l'employer plus ſouvent que cette derniere, parce que la ſaphene qui eſt la veine qu'on ouvre pour faire cette Saignée, n'étant accompagnée dans l'endroit où on l'ouvre, d'aucun artere conſiderable, ni d'aucun tendon, on n'a point à craindre en la piquant, les accidens fâcheux qui n'arrivent que trop ſouvent dans la Saignée du bras.

Ce ſeroit ici le lieu de rapporter ce que dit M. Silva à l'avantage de la Saignée du pied ; mais il faudroit pour s'en bien acquitter, copier quatre Chapitres entiers, les raiſonnemens de M. Silva ne pouvant que perdre beaucoup par l'abregé que nous en ferions, quelque ſoin que nous euſſions d'en conſerver la force. Nous nous bornerons à rapporter quelques-uns des cas dans leſquels, ſelon lui, cette Saignée convient, ou ne convient pas.

La Saignée du pied eſt utile lorſqu'il faut hâter le cours du ſang vers les parties inferieures ; c'eſt pourquoi on s'en ſert avec ſuccès quand il s'agit de provoquer ou d'augmenter l'écoulement des regles, parce qu'alors le ſang déterminé en bas avec plus d'impetuoſité & d'abondance, force plus facilement les obſtacles qui l'arrêtent, & ſe fraye des iſſuës plus libres ; mais cela ſe doit entendre, pourvû qu'il n'y ait aucune inflammation dans la matrice.

Cette Saignée convient dans tou-

tes les inflammations, dans toutes les tumeurs & dans tous les dépôts qui ſe font à l'un ou à l'autre bras, parce que les arteres axillaires qui y aboutiſſent, viennent de la ſous-clavière, d'où la Saignée du pied rappelle le ſang.

Elle eſt utile par la même raiſon, dans les pleuréſies internes & ſuperieures qui ont leur ſiege au haut de la poitrine, au-deſſus de la cinquiéme côte, ſoit de l'un ou de l'autre côté, parce que les arteres intercoſtales ſuperieures qui portent le ſang à cette partie de la poitrine, viennent auſſi des ſous-clavieres, d'où la révulſion ſe fait par cette Saignée, qui détermine dans l'aorte inferieure une partie du ſang qui ſe ſeroit porté dans les vaiſſeaux ſuperieurs.

Elle eſt utile principalement pour prévenir, ou pour guérir les engorgemens, les embarras, les inflammations, les appeſantiſſemens du cerveau, parce que les arteres carotides & vertebrales qui portent le ſang à la tête, ſont par elles mêmes, expoſées à la révulſion que cauſe

la Saignée du pied, ce qui eſt vrai à l'égard de la carotide gauche, ou participent du moins à celle que ſouffrent les ſous-clavieres, d'où elles prennent leur origine, ce qui regarde l'artere carotide droite, & les deux vertebrales.

L'utilité que la révulſion de la Saignée du pied produit dans les circonſtances dont nous venons de parler en dernier lieu, eſt trop importante, pour ne pas mériter un détail plus étendu; c'eſt ce qui oblige M. Silva à examiner à fond dans un Chapitre exprès, la fameuſe queſtion, *Si la Saignée dérivative eſt plus utile que la révulſive.* Il condamne la dérivation ſur les parties engorgées; il n'admet alors que la révulſion, ſoit qu'on ſuppoſe que l'engorgement dépende de l'embarras du ſang dans les vaiſſeaux ſanguins, ſoit qu'on la regarde comme l'effet de l'irruption des globules du ſang dans les vaiſſeaux lymphatiques. Il fait voir d'une maniere preſque démonſtrative, que dans l'une & dans l'autre hypotheſe, il eſt dangereux d'attirer le ſang ſur

une partie où celui qui y eſt déja ſe trouve engorgé. Il applanit les difficultez que M. Bianchi propoſe en faveur de la dérivation, & il réſout avec beaucoup d'ordre & de clarté les objections les plus fortes que peuvent faire les partiſans de la Saignée dérivative.

2°. Il traite dans trois Chapitres à part, de l'utilité de la Saignée du pied pour la guériſon des fiévres continuës, des fiévres malignes & de la petite verole, par rapport à la révulſion que cette Saignée procure alors. Les raiſons qu'il employe pour faire voir que dans ces maladies le cerveau eſt la partie la plus menacée, & que par conſequent la Saignée du pied y eſt plus utile, paroiſſent extrêmement fortes. Nous voudrions pouvoir en rapporter quelques exemples; mais elles ont une telle liaiſon les unes avec les autres, qu'on ne les ſçauroit déplacer ſans les affoiblir. Elles s'entre-ſoutiennent toutes, & de leur aſſemblage il réſulte une démonſtration qui acquiert un nouveau degré de clarté par les obſervations que

les ouvertures des cadavres fourniſſent à l'Auteur.

Sans cette ſorte de preuves, les raiſonnemens même qui frappent le plus, ne ſont que de ſimples conjectures dans la Médecine-pratique.

L'Ouvrage eſt précedé d'une Preface, où l'Auteur fait l'hiſtoire des divers ſentimens des Médecins ſur les diverſes ſortes de Saignées. Il y rend compte en même tems, de la conduite qu'il a tenuë pour être exact, & ne rien avancer que de conforme à la circulation du ſang, à la diſtribution des vaiſſeaux, & aux Loix de l'Hydroſtatique; matieres ſur leſquelles il avertit qu'il a conſulté le celebre M. Winſlovv, & d'habiles Géometres.

Cette Préface eſt ſuivie d'un Eclairciſſement ſur diverſes expreſſions employées au commencement du Traité, leſquelles pourroient arrêter quelques Lecteurs peu accoutumez aux termes de *Raiſon directe* des calibres, *de raiſon réciproque* des réſiſtances, & autres ſemblables.

L'Auteur les explique au long,

ve là-deſſus toutes les difficultez
n pourroit avoir.

; *VOYAGES DE CYRUS,*
ec un Diſcours ſur la Mythologie,
r M. Ramſay. A Paris, chez
abriel-François Quillau, fils,
nprimeur-Juré-Libraire de l'U-
iverſité, ruë Galande à l'Annon-
ation. 1727. 2. vol. in-12.
remier vol. pp. 355. Second
ol. pp. 224. ſans compter le
iſcours Mythologique, & une
ettre de M. *Freret* de 188. pages.

[Ous avons rendu compte dans
notre dernier Journal, & du
ein général, & des cinq pré-
s Livres de cet Ouvrage. Dans
i-ci nous allons expoſer avec la
ne exactitude, ce que contien-
les autres.

ivre Sixiéme. Cyrus accompa-
d'Araſpe, arrive en Crete, &
âte d'aller à Gnoſſus, Capitale
ette Iſle. Il y viſite le ſuperbe
ple de Jupiter Olimpien, l'O-
aſe & l'Oſiris des Grecs; & tan-
qu'il médite le ſens ſublime des

véritez gravées ſur les Simulachres des Dieux, Pytagore entre dans le Temple, rend ſes hommages aux Immortels, aborde les Etrangers, & pour ne pas interrompre le ſilence, ni prophaner la majeſté du lieu, les conduit dans un bois voiſin. C'eſt-là qu'il leur enſeigne & leur explique l'allégorie, ſous laquelle Orphée & les Sibilles ont fait comprendre aux hommes, que leur état préſent, n'eſt qu'un état d'expiation.

On eſt contraint d'avoüer, en liſant cet endroit, que c'eſt par choix & non par impuiſſance, que l'Auteur ne s'eſt pas ſervi du ſtile poëtique dans tout le cours de ſon Ouvrage; car il ne manque que la meſure à ce que dit Pythagore du regne de Saturne, de la chûte des hommes, & du ſiécle de fer, pour être un poëme charmant.

Cyrus conclud de ſon diſcours, que les principes de Zoroaſtre, d'Hermès & d'Orphée ſont les mêmes, & s'étonne que ces grandes véritez répanduës dans l'Univers, n'y purifient pas le culte des Immortels de

tout ce qui ne ſert ni à éclaircir l'eſprit, ni à purifier le cœur; en un mot, de tout ce qui n'eſt pas connoiſſance utile ou vertu. Mais Pythagore lui fait voir, que l'avarice des Augures, que la ſuperſtition du Peuple, que la témérité des libertins, ſources des différentes Sectes qui innondent la Gréce, ſont une nouvelle preuve de la dégradation du genre humain.

Le jeune Prince entendant nommer Anaximandre à Pythagore, le ſupplie de lui raconter ſa diſpute avec ce fameux impie. Ce Sage le ſatisfait, en lui apprenant qu'Anaximandre irrité de l'oppoſition qu'il mettoit aux progrès de ſa doctrine corrompue, l'avoit cité au Tribunal des Pontifes; que là ils avoient diſputé en préſence du Roy, des Grands & du Peuple aſſemblés, mais ſans pouvoir rien décider; ſort ordinaire des controverſes publiques, où l'un des deux antagoniſtes, & quelquefois tous les deux, plus occupez d'eux-mêmes que de la verité, n'apportent preſque jamais que la crainte d'être vaincus. De-là, la diſ-

ſimulation de ce qu'on ſent de foible dans ſon ſyſtême, le déſaveu de ce qu'on apperçoit de loüable dans celui de ſon adverſaire, les invectives perſonnelles, & quelquefois l'oubli total d'une diſpute qu'on craint réciproquement de voir finir, parce qu'on en ignore le ſuccès, & qu'on lutte ſur un théatre qui doit éterniſer la honte du vaincu.

Ce ſont vrai-ſemblablement ces réfléxions judicieuſes qu'a deſſein de nous ſuggerer M. Ramſay, premierement en ne faiſant diſputer ces Philoſophes que ſur des concluſions éloignées qu'ils tirent réciproquement du ſyſtême oppoſé, ſans aller juſqu'à leurs principes; ſecondement, en faiſant triompher la verité par un miracle; car on alloit décider en faveur d'Anaximandre, lorſqu'une voix Divine annoncée par les éclairs, & par la foudre, ſe déclara pour la cauſe de Pythagore.

Alors les Prêtres & la multitude, plus frappez du merveilleux, qu'ils ne l'avoient été du vrai, changent de ſentiment: Anaximandre s'en apperçoit,

apperçoit, feint de ſe rendre, & demande un entretien ſécret au Sage.

Pythagore attendri le lui accorde. C'eſt là que l'Hypocrite ſe démaſque, & ſoutient que la Nature & Dieu ſont la même choſe ; qu'une Matiére immenſe, & qu'une Force infinie éternellement combinées, produiſent néceſſairement toutes ſortes de formes, de parties, & de totalitez, ſans qu'aucun Agent ſage y préſide.

C'eſt contre ces odieux ſyſtêmes, que M. Ramſay prête à Pythagore les raiſons les plus ſolides & les plus accablantes pour les Matérialiſtes, en faiſant voir, 1°. Que la Matiére muë ſuppoſe hors d'elle un Moteur, puiſque le mouvement ne lui eſt pas eſſentiel. 2°. Que ce Moteur doit agir librement, puiſqu'une matiere indifferente au mouvement en général, & par une ſuite néceſſaire à chaque mouvement particulier, ne ſçauroit le déterminer. 3°. Enfin, que ſon choix eſt réfléchi, eſt ſage, puiſque tout dans l'Univers porte le caractére d'un

deſſein, d'un art, d'une intelligence ſuprême.

A cette derniere raiſon Anaximandre oppoſe les défauts & les vices, les malheureux & les méchans qui troublent l'ordre, & défigurent l'œconomie de l'Univers.

Le Sage lui répond, que le mal phyſique & moral arrête à la verité le progrès de nos connoiſſances, mais qu'il ne doit pas détruire celles que nous avons déja. Une nuit obſcure & ſubite peut en effet arrêter un ſage voyageur ; mais ne doit jamais lui faire retourner bride. C'eſt où la nuit l'a pris, qu'il doit attendre la lumiere, s'il ne veut pas s'égarer.

Il ne nous eſt pas poſſible de ſuivre plus loin cette intéreſſante diſpute ; c'eſt dans ſon lieu qu'il la faut voir. Nous dirons ſeulement, qu'on ſort de cette lecture, pénétré de la foibleſſe de l'eſprit humain, & convaincu que les génies les plus ſublimes peuvent aller de dégré en dégré depuis l'impiété juſqu'à l'extravagance. C'eſt ce que prouve clairement l'exemple d'Ana-

ximandre, qui du libertinage tombe naturellement dans l'impiété, de l'impieté dans le pyrrhoniſme, & du pyrrhoniſme dans l'égomiſme; c'eſt-à-dire, dans un délire philoſophique, qui n'eſt pas moins inſenſé que la folie la plus groſſiere.

Dans d'autres entretiens Cyrus apprend à fond toutes les Loix de Minos qui prévenoient également le Deſpotiſme & l'Anarchie, mais que pourtant le déſir de l'autorité ſans bornes dans les Princes, & l'amour de l'indépendance dans le peuple, avoient renduës inutiles. Cyrus comprit par-là que ce n'eſt pas ſeulement dans la ſageſſe des Loix, mais plus encore dans celle des Souverains qu'on trouve le ſalut & le bonheur d'un Etat; que tous les Gouvernemens ſont bons, lorſque ceux qui regnent, ne cherchent que le bien public; mais qu'ils ſeront toujours défectueux, parce que les hommes qui y préſident ſont imparfaits.

Après toutes ces converſations utiles, Pythagore part pour l'Italie, & Cyrus s'embarque pour Tyr. Il

s'entretient dans la route avec Araſpe de tout ce qu'il a vû, & fait un portrait du génie, & de la politeſſe des Grecs, où chacun croit appercevoir un éloge délicat & flateur de la Nation Françoiſe.

Livre Septiéme. M. Ramſay pour délaſſer ſon Lecteur de l'attention qu'exige le Livre précédent, ouvre celui-ci par la deſcription du Port de Tyr, par la rencontre d'Aménophis, dont nous avons déja parlé, par l'hiſtoire d'Iſtobal, Roy de Tyr, que l'ambition de ſon oncle avoit chaſſé du Trône; mais que les Dieux à travers une infinité d'avantures intéreſſantes, y avoient enfin rétabli; par l'éloge du commerce, & par les moyens ſûrs de le rendre floriſſant dans les plus foibles, comme dans les plus puiſſans Etats.

Tandis que Cyrus s'inſtruit de toutes ces choſes, des Couriers lui annoncent que Mandane ſe meurt: il quitte précipitamment la Phénicie, repaſſe en Perſe, y trouve Mandane mourante, recuëille ſes derniers ſoupirs, & s'applique enfin aux affaires par l'ordre de Cambyſe.

C'eſt ici qu'on voit Cyrus employer pour le bien & la gloire de la Patrie, les connoiſſances acquiſes dans ſes voyages. Il a d'abord à lutter contre la politique de Soranne, Miniſtre habile, Courtiſan délié, Satrape ambitieux à qui la néceſſité de paroître vertueux avoit fait croire qu'il l'étoit en effet ; mais qui ſans être un ſcélérat, étoit pourtant capable des plus grands crimes, quand ſon ambition lui en ſuggeroit les motifs, & quand un heureux hazard lui en fourniſſoit les prétextes.

M. Ramſay découvre ici à tous les Princes les reſſorts que fait joüer un mauvais Miniſtre, pour s'emparer de l'autorité ; les manéges qu'il employe pour corrompre, amollir, affoiblir ſon Souverain, les trames qu'il ourdit pour ſe venger en ſecret de n'avoir pû réuſſir.

Cyrus ſurmonte tous ces obſtacles par ſon habileté, termine par ſon courage la guerre injuſte que lui ſuſcite Cyaxare contre ſon ayeul Aſtyage, confirme par ſa clémence le Sénat dans tous ſes droits, & rend par l'aſſemblage de toutes les ver-

tus, les Perſes heureux & tranquilles.

Livre Huitiéme. L'eſprit jaloux & turbulent de Cyaxare, devenu Roy des Médes par la mort d'Aſtyage, fait prévoir à Cambyſe qu'il aura bien-tôt une ſanglante guerre à craindre de la part de ce Prince, & l'engage à rechercher l'alliance des Aſſyriens. Cette raiſon politique jointe au déſir qu'a Cyrus de faire ce voyage, l'engage à prendre la route de Babilone. Il admire ce ſuperbe monument de la puiſſance & du luxe de Nabuchodonoſor; mais ce qui le frappe davantage c'eſt l'état affreux de ce Prince. Après avoir fait voir à tout l'Univers à quel dégré de félicité Dieu peut élever un mortel, Nabuchodonoſor n'étoit plus qu'un exemple formidable du domaine que conſerve ce même Dieu ſur toutes les créatures. Enyvré de ſes propres ſuccès, ce Prince inique avoit oſé blaſphémer contre le Très-haut; le Tout-puiſſant pour le punir, l'avoit frappé d'une eſpece de délire. Il ſe croyoit transformé en bête, erroit dans les forêts, y

broutoit l'herbe, & déchiroit quiconque oſoit l'approcher.

Il y avoit bien-tôt ſept ans que la vengeance céleſte exerçoit ſes utiles rigueurs contre le Roi d'Aſſyrie, & l'on attendoit tous les jours ſa délivrance totale prédite par les Prophetes, quand Cyrus arriva à ſa Cour. C'eſt par ce fait merveilleux, & par cette Prophetie étonnante, deux ſortes de preuves dont Cyrus n'avoit point encore oui parler, que M. Ramſay le prépare aux veritez qu'Eleazar & Daniel vont lui apprendre.

Eléazar étoit un Hébreu, que la Philoſophie n'avoit pas aſſez corrompu, pour lui faire oublier la révélation; mais que la révélation n'avoit pas aſſez éclairé pour lui faire mépriſer la Philoſophie. Il avoit employé ſa vie à concilier ces deux choſes, & étoit du moins parvenu à ſe faire une grande réputation chez les Juifs. C'eſt lui que pria Cyrus de lui expliquer la doctrine des Hébreux ſur les trois états du Monde.

Nous n'adorons, répondit Eléa-

zar, qu'un ſeul Dieu infini, éternel, immenſe. Exiſtant par lui-même, heureux de ſon propre bonheur, il n'a créé pluſieurs ordres de ſubſtances hors de lui, que pour rendre heureuſes celles qu'il a crû capables de bonheur.

Le Créateur s'eſt dépeint en deux façons ; par de ſimples tableaux, & par des images vivantes : de-là deux ſortes de créatures eſſentiellement diſtinctes & différentes, la nature matérielle, & la nature intelligente. L'une ne fait que repreſenter quelques perfections de ſon original ; l'autre le connoît, en joüit.

Tantôt ces eſprits s'abîment dans leur origine pour en contempler les beautez toujours nouvelles ; mais ébloüis de ſa ſplendeur, ils ſont quelquefois obligez d'en détourner les yeux, & d'admirer le Créateur dans un milieu moins brillant ; c'eſt-à-dire, dans ſes Ouvrages, & voilà leur double bonheur.

Deux ſortes d'Eſprits le perdirent par leur infidelité ; les Chérubins & les Iſchims. Le Chef des Chérubins approchoit plus près du Trône de

Dieu

Dieu que les autres Eſprits. Comblé des dons les plus éminens du Très-haut, il perdit ſa ſageſſe par le vain amour de lui-même. Il ſe regarda & s'éblouit. Enyvré de ſa propre beauté, il s'en-orgueillit d'abord, ſe révolta enſuite, & entraîna dans ſa rébellion la plûpart des Génies de ſon ordre. Les Iſchims s'attacherent trop aux objets matériels. Ils oublierent dans la jouiſſance des plaiſirs créez, la ſouveraine félicité des Eſprits.

Alors une grande révolution arriva dans les Cieux. La ſphére des Chérubins devint un cahos ténébreux, où ces Intelligences malheureuſes déplorent ſans conſolation, la félicité qu'elles ont perduë.

Les Iſchims moins coupables, parce qu'ils n'avoient péché que par foibleſſe, furent condamnez par le Tout-puiſſant à animer des corps mortels, dans un oubli total de leur état primitif. La terre qu'ils habitoient changea de forme. Elle ne fut plus un lieu de délices, mais un exil pénible, où le combat continuel des Elémens aſſujettit les hom-

mes aux maladies, à la mort. Voilà le ſens caché du grand Légiſlateur des Hébreux.

Les Ames détachées de leur origine n'eurent plus entr'elles un principe d'union fixe. L'ordre de la génération, les beſoins mutuels, & l'amour propre devinrent ici bas les ſeuls liens de notre union paſſagére, & prirent la place de la juſtice, de l'amitié, & de l'amour de l'ordre, qui réüniſſent les Eſprits Céleſtes. Mais cet état ne durera pas toujours. Le Grand Prophete que nous appellons le MESSIE viendra enfin rétablir l'ordre dans l'Univers. Nous le verrons triomphant ſur les nuës, lui rendre ſa ſplendeur, & ſa félicité primitive.

Cyrus reconnoît entierement dans ce Diſcours la doctrine des Perſes, des Egyptiens, & des Grecs; mais le ſpectacle d'une Divinité ſuprême, qui ſeule donne l'exiſtence, la raiſon, & la vie à tous les autres Eſtres, le pénétre d'un reſpect réligieux, que les Grecs, les Egyptiens, & les Perſes ne lui avoient point inſpiré. Il eſpere qu'une Reli-

gion qui donne des idées ſi ſublimes de la Divinité, a de-quoi diſſiper ſes doutes ſur l'origine du mal, & les propoſe à Eleazar.

Ce Philoſophe ſoutenu de la ſeule lumiere naturelle, répond à toutes les objections que les impies & les incrédules propoſent ſur cette obſcure, ſur cette importante matiere; & s'il ne les réſoud pas parfaitement, du moins laiſſe-t-il eſpérer qu'on pourra les réſoudre un jour. Ce qui ſuffit pour empêcher tout homme raiſonnable de les regarder comme preuves, & d'agir en conſequence.

Après ces entretiens le tems marqué par les Prophetes pour la délivrance de Nabucodonoſor arrive. Cyrus eſt le témoin de la fin de ſa frénéſie, & de l'uſage qu'il fait de la raiſon que le Tout-puiſſant vient de lui rendre, en déclarant publiquement que le Dieu d'Iſraël eſt le ſeul & l'unique Dieu; que ſa ſageſſe & ſa juſtice égalent ſa puiſſance; & que tout doit rendre hommage à ſa grandeur & à ſa gloire.

A quelques tems delà Cyrus dé-

clara au Roi de Babylone la véritable raiſon de ſon voyage en Aſſyrie, & parla dans les aſſemblées publiques & particulieres, avec tant de délicateſſe, de candeur, & d'éloquence, qu'il gagna tous les eſprits, & que l'alliance qu'il deſiroit fut jurée ſolemnellement.

Impatient de voir les Livres ſacrez des Juifs qui contenoient des Oracles ſur ſa grandeur future, Cyrus entretenoit tous les jours Daniel, qui lui ouvrit enfin le Livre d'Iſaïe. Saiſi d'étonnement & de reſpect, il s'y vit annoncé par ſon propre nom, & cent cinquante ans avant ſa naiſſance, comme un Prince que Dieu deſtinoit à conquérir l'Aſie, & à délivrer ſon Peuple. Choſe inouie par tout ailleurs, où les Oracles ſont toujours obſcurs, & toujours équivoques.

Un jour enfin qu'il conſultoit Daniel ſur la Religion des Juifs, le Prophete lui tient un langage bien différent de celui des Sages que juſqu'alors il avoit conſultez. Il conſeilla à Cyrus d'oublier toutes les ſpéculations ſubtiles des Philoſophes,

& de laiſſer à Dieu le ſoin de juſtifier les démarches incompréhenſibles de ſa Providence. Il le replonge dans une obſcurité plus ſalutaire, & plus conforme à la foibleſſe humaine, que toutes les conjectures de la Philoſophie, & réduit les premiers principes de ce qu'il faut croire en matiére de Religion à ces quatre véritez principales.

1°. Dieu ſouverainement bon, n'ayant pû produire des Etres méchans & malheureux, il faut que le mal moral & phyſique qu'on voit dans l'Univers, vienne de l'abus que les hommes font de leur liberté.

2°. La nature humaine eſt déchûë de la premiere pureté dans laquelle elle fut créée, & cette vie mortelle, eſt un état d'épreuve, où les ames ſe guériſſent de leur corruption, & méritent l'immortalité heureuſe par leur vertu.

3°. LaDivinité s'eſt unie à la Nature humaine pour expier le mal moral par ſon ſacrifice. Le Meſſie viendra enfin dans ſa gloire pour détruire le mal phyſique, & renouveller la face de la terre.

4°. Ces vérités nous ont été transmises de siécle en siécle, par une tradition universelle. Les autres Nations ont obscurci, alteré cette Tradition par leurs Fables. Elle n'a été conservée dans sa pureté que dans les Livres Sacrez dont on ne sçauroit disputer la vérité avec aucune ombre de raison.

Cyrus fut ébranlé par ce Discours, & confus de ne se trouver qu'ébranlé. Il rougissoit de ce que la lumiere qui éclairoit son esprit, n'eut pas encore touché son cœur. Le Prophete s'en apperçût, & lui dit: ô Cyrus, ta Religion n'est pas un système d'opinions philosophiques, ni une histoire merveilleuse d'événemens surnaturels; mais une science de sentimens, que Dieu ne révéle qu'aux ames pures. Il faut qu'une Puissance superieure à l'homme descende en vous, s'en empare, & vous enléve à vous-même. Alors vous sentirez par le cœur ce que vous ne faites qu'entrevoir à present par les foibles lumieres de l'esprit. Ce tems n'est pas encore venu, mais il viendra un jour. En attendant ce mo-

ment heureux, qu'il vous suffise de sçavoir ; que le Dieu d'Israël vous aime, qu'il marchera devant vous, & qu'il accomplira par vous toutes ses volontez. Hâtez-vous de justifier ses Oracles ; & retournez promptement en Perse, où votre présence est nécessaire.

Le jeune Héros quitta bien-tôt Babylone. L'année suivante Nabucodonosor mourut, & ses successeurs violerent l'alliance jurée entre les Assyriens & les Perses. Cyrus employa vingt années entieres à leur faire la guerre, ou plûtôt à contraindre les Peuples à souscrire aux decrets du Tout-puissant. Voyant enfin l'entier accomplissement des Oracles d'Isaïe, son cœur fut pénétré des véritez que Daniel lui avoit enseignées ; les nuages de son esprit se dissiperent ; il reconnut hautement le Dieu d'Israël pour le véritable Dieu ; & délivra les Hébreux de leur captivité.

C'est ici que finit l'Ouvrage de M. Ramsay. Il y joint un Discours Mythologique, dont nous ne ferons point l'Extrait, parce qu'étant de

tiné à faire voir qu'il n'a rien prêté à la Théologie des Anciens, c'eſt un tiſſu d'autoritez qu'il faut voir en entier. Nous ne dirons rien non plus de la ſçavante lettre de M. Fréret, parce qu'elle ne tend qu'à faire voir que M. Ramſay a ſuivi une exacte Chronologie, & que nous ne croyons pas qu'un Ouvrage de cette nature ait beſoin d'un tel éloge.

Quelque ample que ſoit cet Extrait, nous ſerions bien fâchez que quelqu'un crût inutile de recourir au Livre même. Nous avoüons de bonne foi, qu'aucun Extrait ne peut remplacer la lecture de l'Ouvrage dont il eſt tiré. Hé ! comment le remplaceroit-il? Un Journaliſte voit-il tout ce qu'il faut dire? dit-il même tout ce qu'il voit?

LA VRAYE BABILONE démaſquée, ou, Entretiens de deux Dames Hollandoiſes ſur la Religion Catholique Romaine, & ſur les motifs qui doivent engager à l'embraſſer, & à renoncer aux Sectes qui lui ſont contraires, & notamment au Calviniſme. A Paris, chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques, au Grand S. Baſile, 1727. vol. *in*-12. pp. 240. ſans la Préface & la Table.

CE Livre a pour Auteur Madame de Zoutelandt, des Ouvrages de laquelle, tant paſſez qu'avenir, nous avons ſuffiſamment parlé dans nos Nouvelles Litteraires de Novembre dernier. Cette Dame nous apprend dans la Préface même d'où nous avons tiré ce que nous en dîmes pour lors, que ſon abjuration lui ayant attiré pluſieurs reproches de ſes amis de Hollande, elle s'eſt trouvée engagée à leur prouver, que ce n'étoit ni par légéreté, ni par interêt qu'elle étoit rentrée dans le ſein de l'Egliſe Romaine;

mais par une entiere conviction de la pureté de ſa morale, de la ſainteté de ſa diſcipline, & de l'ancienneté de ſes dogmes.

C'eſt à ces vûës qu'on doit les originaux de ces Lettres, écrites d'abord en Hollandois, & c'eſt au déſir d'être utile à tous, qu'on doit la Traduction Françoiſe qu'en a fait Madame de Zoutelandt, & qu'elle donne aujourd'hui au Public.

N'oſant pas ſe flatter *d'écrire dans toute la beauté d'une Langue* qui ne lui eſt pas naturelle, Madame de Zoutelandt ſe borne pieuſement à défendre ſa Réligion, à édifier ſon prochain, à rappeller ſes freres égarez. « C'eſt, dit-elle, le but de cet » Ouvrage, où je me ſuis plus attachée à rapporter fidellement les paſ» ſages qu'à l'ornement du diſcours, » en ayant examiné la plus grande » partie *par moi-même*, tant en *Latin*, *Anglois*, *Hollandois*, qu'en » *François*.

Ce Recuëil renferme ſix Lettres, dont la premiere eſt adreſſée à Madame de Zoutelandt par une Dame Proteſtante, & qui contient toutes

les invectives & toutes les calomnies que la fureur & la malice des prémiers Réformateurs ont vomies contre l'Egliſe, & que les mêmes vices, ou l'ignorance & le préjugé vomiſſent encore tous les jours contre elle. C'eſt à repouſſer ces injures; c'eſt à détruire ces calomnies que ſont employées les cinq Lettres qu'il a plû à Madame de Zoutelandt d'intituler *la vraye Babilone démaſquée*, & auſquelles elle eût pû donner un titre moins dur pour ceux qu'elle a deſſein de convertir, & plus convenable aux matiéres qu'elle y traitte; mais enfin il faut l'excuſer.

Nam cupidè conculcatur nimis ante metutum. Lucr. 5. 1139.

La premiere de ces cinq Lettres eſt employée à prouver que les Proteſtans attribuent fauſſement à l'Egliſe Romaine des héréſies ſur le Mariage, & ſur l'uſage des viandes, puiſquelle a condamné, & condamne encore aujourd'hui, les Gnoſtiques, les Encratiques, les Apoſtoliques, & les Manichéens, dont les uns regardoient le Mariage comme un crime, & les autres ne vou-

loient rien manger qui eût eu vie. Erreurs avec leſquelles n'ont rien de commun, ni le reſpect qu'elle a toujours eu, & qu'elle aura toujours, pour ceux qui conſacrent leur virginité au Seigneur, ni le commandement qu'elle fait à ſes enfans de ſe préparer aux grandes ſolemnitez par l'abſtinence & par le jeûne.

Les rapports que les Calviniſtes ont prétendu découvrir entre Rome & la Babilone de l'Apocalyſe, entre le Pape & la Proſtituée aſſiſe ſur les ſept Montagnes, ſont détruits ici par le témoignage de Grotius & d'Hammond, ſçavans Réformez, qui donnent à ces deux paſſages de S. Jean des explications totalement différentes.

On prouve enſuite que l'Egliſe Romaine eſt la ſeule & véritable Egliſe; qu'il y a eu de tout tems du dérangement dans les mœurs des Prêtres, ſans que cela ait pû en rien altérer la doctrine, ni détruire les promeſſes de J. C. & l'on tire les preuves de ces véritez inconteſtables de différentes ſources, mais principalement des déſordres mêmes, qui

de tout tems ont affligé l'Egliſe viſible & militante, & qui l'euſſent néceſſairement détruite, ſi Dieu ne la ſoûtenoit pas.

On défend le Chef viſible de l'Egliſe contre les accuſations que l'eſprit de révolte a formées contre lui, en expoſant ſimplement l'idée qu'on doit avoir de ſa prééminence & de ſa juriſdiction ſur la terre. On juſtifie les élections des Papes, & les nominations d'Evêques préſentement d'uſage, en faiſant voir que les élections populaires auroient une infinité d'inconvéniens.

Enfin on fait voir, 1°. Que l'Egliſe étant une, doit n'avoir qu'un langage; langage que les traductions & les inſtructions des Paſteurs rendent intelligible à tous ſes enfans. 2°. Que rendant à Dieu un culte extérieur, elle a dû adopter un nombre de cérémonies, qu'elle peut étendre, abroger, varier, ſans rien changer au fond de ſa doctrine & de ſes dogmes.

La ſeconde Lettre regarde la tradition, la tranſſubſtantiation, la préſence réelle, le retranchement de la coupe.

La troiſiéme roule ſur le ſacrifice de la Meſſe, ſur la Priére pour les Morts, ſur l'invocation des Saints, ſur la vénération des Images.

La quatriéme juſtifie les Indulgences, la Confeſſion auriculaire, & l'Inquiſition, non en niant quelques abus qui ſe ſont gliſſez dans le monde à leur occaſion; mais ſoûtenant que les playes de l'Egliſe ne ſe peuvent guérir que dans l'Egliſe même. Elle finit enfin en prouvant le mérite des bonnes œuvres, & mettant ſous les yeux les ſuites funeſtes de la doctrine oppoſée.

La cinquiéme, autant que nous l'avons pû découvrir, a trois Parties. La prémiere concerne le Concile de Trente, ſon œcumenicité, la pureté de ſa morale, l'antiquité de ſa doctrine; l'autorité de ſes déciſions, la douceur de ſa conduite. La ſeconde découvre combien on doit avoir peu de confiance aux nouveaux Réformateurs, gens ſi peu d'accord ſur le dogme, qu'on ne ſçauroit nombrer leurs ſectes, & ſi corrompus dans leurs mœurs, qu'on n'y peut penſer ſans frémir. La troi-

e contient une vive exhortation
ıtrer dans le ſein de l'Egliſe,
de laquelle il n'y a point de
t, & dans laquelle on ne ſçau-
ſe flatter d'être, qu'en recevant
logmes, & reſpectant ſes vrais
iſtres.

TOIRE DE L'ACADEMIE
oyale des Sciences, année 1724.
vec les Mémoires de Mathémati-
ue & de Phyſique pour la même
ınée, tirez des Regiſtres de cette
Académie. A Paris, de l'Impri-
ıerie Royale 1726. *in* 4°. pp. 96.
our l'Hiſtoire; pp. 426. pour les
Iémoires; Planches détachées
ingt-ſix.

Près avoir parcouru dans un
premier Extrait les articles de
ſique générale & d'*Anatomie*, il
s reſte à rendre compte ici de
qui regardent la *Chimie*, la
ınique, & les *Mathématiques*.
Ceux de *Chimie* ſe préſentent en
ıd nombre. Il y en a juſqu'à
. Le premier ſur le *Sel de Chaux*
de M. *du Fay*. Le ſecond ſur
Terre des Bouteilles, eſt de M.

Geoffroy le cadet. Le troiſiéme ſur *la diſſolution des Sels dans l'eau*, eſt un précis de deux Mémoires de M. *Lémeri*, imprimez en entier. Dans le quatriéme, M. *du Fay* examine la *chaleur des Eaux de Bourbonne*. M. Geoffroy le cadet, dans le cinquiéme, expoſe les nouvelles épreuves faites ſur *les Eaux de Paſſy*. Les obſervations de M. *Burlet* & de M. *Boulduc* le fils, ſur un *Sel cathartique d'Eſpagne*, font le ſujet du ſixiéme article. Le ſeptiéme contient les expériences de M. *du Fay* ſur *une pierre de Berne, qui eſt une eſpéce de Phoſphore*. Dans le dernier qui eſt de M. de *Reaumur*, il s'agit de *l'arrangement que prennent les parties métalliques ou minérales, après avoir été en fuſion*. Cet article eſt entiérement renvoyé aux Mémoires. Le quatriéme & le ſeptiéme ne ſe liſent que dans l'Hiſtoire. Tous les autres paroiſſent & dans l'Hiſtoire, & parmi les Mémoires.

I. M. *du Fay* plus conſtant en Chimie que quelques-uns des plus grands Maîtres, qui avoient avoué n'avoir pû tirer de la Chaux aucun

ſel,

ſel, eſt enfin venu à bout d'en extraire de cette pierre quelque petite quantité. Il s'eſt aviſé pour cela d'une manœuvre qui lui a réüſſi. Voici en quoi cela conſiſte. On prend huit ou dix livres de chaux vive rompuë en morceaux de la groſſeur du poing ; & après les avoir fait rougir dans un fourneau, on les éteint l'un après l'autre dans un chaudron d'eau de pluie filtrée & chaude. Enſuite l'on fait boüillir le tout un petit quart d'heure, & l'on verſe la liqueur toute bouillante dans pluſieurs terrines, où on la laiſſe repoſer à diſcrétion. Puis l'ayant reverſée par inclination dans d'autres terrines, prenant garde qu'il n'y tombe aucune parcelle de chaux, on fait évaporer cette liqueur, qui dépoſe au fond du vaiſſeau le ſel de chaux, perceptible au goût par une âcreté un peu brûlante, difficilement ſoluble à l'eau, quoique très-diſpoſé à ſe réſoudre *per deliquium* à l'humidité de la cave ; fermentant violemment, ſur tout après la premiére évaporation, avec les acides, & principalement

avec l'huile de vitriol, ce qu'il ne fait plus, dès qu'il eſt entierement purifié; car alors il ne fermente ni avec les acides, ni avec les alkali. Un ſuccès ſi peu attendu doit encourager l'ingénieux Académicien à perfectionner ſa découverte.

II. En voici une autre, qui ne mérite pas moins d'attention, puiſqu'elle intéreſſe de fort près un des plus grands beſoins de la vie. Il s'agit de la conſervation du vin tiré en bouteilles ou carafons de verre; ce qui eſt devenu d'un uſage très-ordinaire depuis un tems. Or il y a de ces carafons fabriquez dans certaines Verreries, leſquels gâtent le vin qu'on y met, & cela au bout d'un terme plus ou moins conſidérable; l'altération s'y faiſant quelquefois en moins de ſix heures, quelquefois en 24. quelquefois ne ſe manifeſtant qu'après pluſieurs mois. Cette altération du vin eſt accompagnée d'une impreſſion qu'il fait ſur la ſurface intérieure des bouteilles, laquelle paroît comme rongée, ou vermouluë en pluſieurs endroits.

M. *Geoffroy* le cadet a eu de ces bouteilles entre les mains pour les examiner; & il l'a fait avec exactitude. Si ſur ce verre de mauvais aloi, après l'avoir bien réduit en poudre, on verſe de l'eſprit de nitre, le mélange s'échauffe, & jette des fumées rougeâtres & fétides; ce qui n'arrive point au verre bien conditionné. Voilà donc une marque certaine pour diſcerner celui-ci d'avec le mauvais, & c'eſt déja quelque choſe. Mais pour connoître diſtinctement d'où vient cette différence, il faudroit que M. Geoffroy eût examiné les ſables & les cendres dont ces verres ont été faits, & alors il pourroit découvrir la cauſe de cette malefaçon. En attendant ſur cela un plus ample éclairciſſement, il a toujours manié en Chimiſte curieux, ce verre imparfait, & il a trouvé qu'en moins d'une heure, & ſans le ſecours d'aucune chaleur étrangere, l'eſprit de nitre le blanchiſſoit, le renfloit, le ramolliſſoit, comme l'eau chaude fait la colle forte qu'on y met tremper; en ſorte que toute la tiſſure du

verre, ſi bien travaillée par le feu, demeuroit totalement détruite. Un fait ſingulier, c'eſt le changement en pur alun de ce verre, déja calciné en blanc par l'eſprit de nitre; ſi on laiſſe ce verre quelque tems en expérience, ſoit dans l'huile ou l'eſprit de vitriol, ſoit dans l'eſprit de ſouffre. M. Geoffroi met la plûpart de ces expériences ſous nos yeux par pluſieurs figures, qui font voir les arrangemens bizarres que prennent les molécules de ce mauvais verre décompoſé par l'action de pluſieurs diſſolvans.

III. Celui qui agit le plus naturellement ſur tous les ſels, eſt l'eau, comme l'on ſçait aſſez. On eſt de plus informé, qu'elle diſſout plus d'un certain ſel que d'un autre, & qu'après s'être chargée d'un ſel autant qu'il eſt poſſible, elle peut encore ſe charger d'une autre ſorte de ſel juſqu'à un certain point, & même d'un troiſiéme. M. *Lémery* dans un Mémoire donné en 1716. & dont nous avons fait l'Extrait dans le XII. Journal de 1721. a rendu raiſon de ces *divers* Phénoménes, & ſatisfait à *toutes* les difficultez qu'ils préſen-

tent. Il diſtingue pour cela deux fonctions différentes dans les particules de l'eau ; l'une de véhicule, l'autre d'intermède. Celles qui portent les molécules du ſel diſſous, ſont des véhicules ; celles qui les écartent ſeulement les unes des autres, & les empêchent de ſe rapprocher, ſont des intermèdes. De maniére que les parties de l'eau qui n'ont que cette derniére fonction par rapport à certain ſel, peuvent devenir véhicules pour un autre ; & de-là vient la facilité avec laquelle l'eau qui paroît raſſaſiée, pour ainſi dire, d'un premier ſel, en diſſout encore un ſecond, & ſera même capable de diſſoudre alors de nouveau quelque petite portion du premier.

C'eſt ce que M. Lémery croyoit être d'autant plus en droit de conclure bien certainement, qu'une longue ſuite d'expériences qui ne ſe démentoient point, & qu'il voyoit ſoutenuës du raiſonnement le plus ſimple & le plus méchanique, ſembloit l'avoir conduit à cette conclusion. Mais il fut fort étonné en cherchant toute autre choſe, de-

trouver quelques cas qui y dérogeoient. Prévenu que le ſel de tartre ne fermente point avec le ſalpêtre, il voulut éprouver combien une ſolution de celui-ci pourroit diſſoudre du premier, & ſi elle deviendroit par-là capable de diſſoudre encore quelque petite quantité du ſecond. Mais il arriva que le ſel de tartre en ſe diſſolvant dans la ſolution de ſalpêtre, précipitoit celui-ci au fond du vaiſſeau, ſans y cauſer nulle fermentation, nulle efferveſcence, nul changement, en ſorte qu'on retiroit le ſalpêtre dans la même quantité, & tel qu'on l'y avoit mis.

Un Phénoméne ſi extraordinaire peut cependant ſe réduire aux principes déja établis par l'Académicien, en y joignant une modification qui ne peut que les affermir. Cela conſiſte à regarder le ſel de tartre comme une ſubſtance toute criblée de pores, dans leſquels les acides ne pourroient pénétrer ſans trouble, parce qu'ils ne s'y inſinueroient qu'avec peine & avec effort; au lieu que les parties de l'eau s'y introduiſent ſi facilement, qu'elles

n'y excitent pas la moindre agitation, comme en fait foi la ſolution de ce même ſel faite par la ſeule humidité de l'air. Quand on jette donc dans une diſſolution de ſalpêtre, du ſel de tartre, par exemple, ou quelque autre équivalent, les particules d'eau chargées de celles du ſalpêtre, ne peuvent pénétrer les pores du tartre, qu'elles ne ſe débaraſſent auparavant de leur premier fardeau; & alors ce fardeau, c'eſt-à-dire, les molécules de ſalpêtre, ſe précipitent, parce que rien ne les ſoûtient plus. Il n'y a point ici d'altération ni de décompoſition de ſels comme dans les précipitations ordinaires; tout demeure en ſon entier; il arrive ſeulement qu'un ſel qui étoit ſoutenu, ne l'eſt plus. Auſſi l'eau dégagée de tout ſon ſalpêtre, ſe trouve-t'elle en état de diſſoudre autant de ſel de tartre, que ſi elle n'avoit diſſous aucun ſel auparavant. On peut donc regarder le ſel de tartre qui cauſe la précipitation d'un ſel moyen dans l'eau, comme faiſant vrayment l'office d'un filtre ou d'un crible qui per-

met le paſſage aux parties d'eau, & le refuſe au ſel moyen, & comme devant être diſſous lui-même, après s'être acquité d'une fonction ſi ſinguliére.

IV. Les obſervations de M. *du Fay* ſur les eaux de Bourbonne-les-Bains, ſe réduiſent à nous expoſer les divers Phénoménes de la chaleur qu'elles apportent de leur ſource, & à nous développer les cauſes de cette chaleur.

1°. Quoiqu'on ne puiſſe tenir le doigt dans cette fontaine ſeulement quelques ſecondes ſans ſe brûler, on peut en boire ſur le champ impunément. 2°. Elle ſe refroidit plus lentement que l'eau commune, échauffée au même degré. 3°. Elle boût moins vîte ſur le feu, quoique déja chaude, que l'eau commune froide. 4°. Quand l'eau de la fontaine a boüilli ſur le feu, elle ſe réfroidit un peu plutôt que la commune; au lieu que quand elle n'a point bouilli, elle ſe réfroidit un peu plus tard. 5°. L'oſeille & les ſommitez de Chêne conſervent leur couleur dans l'eau minérale au ſor-

tir de la fontaine, quelque tems qu'elles y reſtent, & elles la perdent à l'inſtant dans l'eau commune chauffée au même degré. Elles la perdent auſſi, & ſe cuiſent entiérement dans l'eau de la fontaine miſe ſur le feu. 6°. D'une livre de ces eaux, on tire un gros de ſel très-blanc & très-pur, analogue au ſel marin, & 4. ou 5. grains d'une terre ſabloneuſe. 7°. L'eau miſe dans un vaſe d'argent, au ſortir de la fontaine, le dore au dedans. 8°. La bouë noirâtre qui ſe trouve au fond de cette fontaine, fait différentes impreſſions ſur les métaux. Elle rougit l'or; elle donne à l'argent une noirceur tirant ſur le violet, & ne fait nul changement au cuivre. 9°. L'Ebullition forme ſur cette eau une pellicule luiſante, où l'on apperçoit foiblement quelques couleurs d'iris. 10°. Quoique l'odeur ſulphureuſe de ces bouës augmente quand on les diſtille par la cornuë, elles ne donnent cependant aucun ſoufre. 11°. De ces bouës deſſéchées, on tire

des particules de fer par le moyen d'un aimant.

On peut de ces différens faits conclure la préſence & du fer & d'un ſoufre très-volatil dans les eaux de Bourbonne. Or, comme, ſuivant l'expérience de feu M. *Lémery*, il ne faut que parties égales de limaille de fer & de ſoufre pulvériſé réduites en pâte avec de l'eau commune, pour produire de la chaleur & même des flammes, les eaux de Bourbonne contiennent tout ce qui leur eſt néceſſaire pour être chaudes & même brûlantes. Ce n'eſt point préciſément dans la fontaine qu'elles trouvent un tel mélange; mais elles le font en paſſant par des mines de fer & de ſoufre, qui ſe rencontrent ſur leur route dans les régions ſouterraines. A ceux qui oppoſent que la mine de fer eſt bien différente du fer travaillé, & ne produit pas les mêmes effets que la limaille, M. du Fay répond, qu'il ſe voit tous les jours des mines où le fer eſt preſque purifié & réduit en parcelles ſi fines, que c'eſt la

vraye limaille, employée dans l'expérience de M. Lémery. On peut lire dans l'article même, de quelle maniére l'Académicien déduit de la nature des eaux de Bourbonne, telle qu'il l'a ſuppoſée, l'explication de tous les Phénoménes que nous venons de détailler d'après lui.

V. Les Eaux Minérales de Paſſy, qui par leur proximité de Paris & par leurs vertus, nous intéreſſent pour le moins autant que celles de Bourbonne, ont été miſes à différentes épreuves par M. *Geoffroy* le cadet, chargé juridiquement de cet examen, pour accorder deux voiſins en procès, par rapport à la propriété de ces mêmes eaux. Ce ſont celles, que par comparaiſon avec quelques autres du même lieu plus anciennes, on regarde comme nouvelles, & qui ſe trouvent actuellement chez l'Abbé *le Ragois*, & chez le ſieur *Guichou*. L'Académicien a donc employé pour cet examen, l'*Aréométre* ou *Péſe-liqueurs* de feu M. Homberg, la poudre de noix de galles, & la teintu-

re de violette, enfin l'évaporation de la liqueur.

Les eaux de Paſſy péſent toujours plus que l'eau commune bien purifiée ; mais ce poids varie, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins chargées du Minéral. Comme ces eaux ſont ferrugineuſes, la noix de galles les teint en bleu. Cette poudre y opére ce changement de couleur, plus ou moins vîte, à proportion que le fer eſt moins, ou plus finement diſſous dans ces eaux, & qu'il y eſt ou en moindre, ou en plus grande quantité. C'eſt conformément à ces expériences ou à ces principes, qu'une eau minérale affoiblie par de l'eau commune, ſe colore plûtôt, parce qu'alors les parties ferrugineuſes donnent plus de priſe aux particules de noix de galles. Le mélange de teinture de violette avec ces eaux, en les verdiſſant, y décéle quelque matiére alkaline. Les deux ſources de Paſſy reconnuës pour les plus chargées ou les plus fortes, par les épreuves précédentes, laiſſent après leur évaporation, ſur huit onces d'eau, une ré-

ſidence, qui varie depuis 13. grains juſqu'à 18. Cette réſidence, pour la plus grande partie, forme des concrétions talqueuſes, fines, légéres, cryſtallines, quelquefois dorées à leur ſurface; ou ſe réduit en une terre rougeâtre, métallique, ferrugineuſe, très-fine.

M. Geoffroy, par ſes obſervations curieuſes ſur la nature du ſol de Paſſy, a découvert dans les glaiſes de tout ce côteau beaucoup de talc, ou gypſe, mêlé avec des *Pyrites* qui donnent des grains d'un vitriol verd tout formé; ſans compter qu'on y rencontre auſſi du *Chalcitis*, qui eſt un vitriol calciné naturellement par des feux ſouterrains, & réduit en une maſſe pierreuſe. M. Geoffroy combat ici le préjugé populaire, qui ſur cette apparence du talc ou gypſe, dont ce terroir ſe trouve rempli, accuſoit ces eaux d'être plâtreuſes, & maliſaines en conſéquence. L'Académicien les juſtifie de ce reproche, en faiſant voir (ce qu'il prétend avoir obſervé le premier) que le talc eſt néceſſairement le produit de toute décompoſition

d'un minéral où entre le vitriol; ce qui prouve ſeulement que les eaux de Paſſy ſont vitrioliques, & par conſéquent ferrugineuſes.

Pour ne laiſſer ſur cela aucun ſcrupule aux plus défians, & mettre cette vérité dans un plein jour, il a compoſé des eaux minérales artificielles, toutes ſemblables à celles de Paſſy, & qui ſoûtiennent les mêmes épreuves; en faiſant fondre ſur huit onces d'eau commune 20. grains de vitriol. Il a de plus fait graver des Planches qui repréſentent le talc naiſſant dans la glaiſe, & les différens aſſemblages de filets talqueux vûs au microſcope ou à la vûë ſimple dans les réſidences, ſoit des eaux de Paſſy, ſoit des eaux minérales artificielles faites à leur imitation.

VI. M. *Burlet*, ci-devant prémier Médecin du Roi d'Eſpagne Philippes V. & aujourd'hui Médecin des Enfans de France, a fait part à l'Académie, d'un ſel purgatif que lui fit connoître en Eſpagne un Chirurgien-Major, qui l'employoit avec ſuccès en pluſieurs occaſions. C'eſt

un ſel que la nature donne tout préparé, à trois lieuës de Madrid, & que fourniſſent quelques petites ſources, dont l'eau eſt claire comme du cryſtal, froide comme la neige, & très-ſalée. Ces ſources qui ſe rendent dans un ravin, dépoſent ſur ſes bords & dans les terres adjacentes, des cryſtaux de ſel ſemblables aux glaçons des goutiéres, & quelquefois à une neige déliée, ou à de l'alun calciné. Ce ſel purgatif a beaucoup de rapport au ſel d'Ebſom; mais il purge plus doucement & plus abondamment.

M. *Boulduc* le fils, par l'examen attentif qu'il a fait de ce ſel d'Eſpagne, l'a trouvé entiérement ſemblable à un ſel artificiel très-connu & très en uſage, ſous le nom de *ſel admirable de Glauber*, & qui n'eſt qu'un mélange d'huile de vitriol & de ſel marin décrépité. Dans ce ſel artificiel, l'acide vitriolique a chaſſé l'acide du ſel marin de ſa baſe, ou matrice naturelle, & s'en eſt emparé. M. Boulduc a rencontré dans ce ſel d'Eſpagne *toutes les* propriétez qui caractéri-

ſent le ſel de Glauber. Même figure de cryſtaux, même impreſſion de fraîcheur & d'amertume ſur la langue, même friabilité, même promptitude à ſe fondre dans l'eau froide, à ſe liquéfier à la moindre chaleur, & à ſe convertir par un plus grand feu, ou même à l'air ſeul, mais plus lentement, en une chaux ſaline & blanche, qui congéle le triple de ſon poids d'eau ou de bierre. Le ſel d'Eſpagne diſſout le fer comme celui de Glauber; leurs acides ſe tranſportent également d'une baſe ſur une autre; ils précipitent les mêmes ſolutions métalliques, & donnent la même figure aux cryſtaux précipitez. Ces deux ſels mêlez avec de la poudre de charbon, ont également formé un ſoufre commun, ainſi que le fait tout acide vitriolique, uni avec une matiére inflammable.

Il réſulte de toutes les opérations de M. Boulduc, que l'acide du ſel d'Eſpagne eſt vitriolique, & le même que celui du ſel de Glauber; il a de plus découvert que ſa baſe eſt la même que celle du ſel marin:

Mais quelle eſt-elle cette baſe du ſel marin ? C'eſt ce qu'on ignore juſqu'ici. Les rapports s'apperçoivent aſſez, dit l'Hiſtorien, mais le fond des choſes demeure ſouvent dans l'obſcurité. Quoiqu'il en ſoit, ces deux ſels ont les mêmes uſages en Médecine, avec cette différence que le ſel d'Eſpagne eſt toujours bien conditionné, comme travaillé par les mains de la Nature, au lieu que celui de Glauber, qui eſt l'ouvrage de l'art & le produit d'une opération aſſez épineuſe, eſt ſouvent imparfait.

VII. Nous devons encore à M. *du Fay* la vérification des propriétez d'une pierre qui ſe trouve aux environs de Berne, & dont M. *Bourguet* avoit envoyé à l'Académie un morceau accompagné d'un Mémoire. Cette pierre médiocrement dure & tranſparente, tantôt blanche, tantôt tirant ſur le verd & ſur le jaune, eſt une eſpéce de talc à pluſieurs faces, comme le cryſtal d'Iſlande. Sa principale propriété eſt d'être un Phoſphore, c'eſt-à-dire, de luire dans les ténébres. Pour cela il faut

la chauffer, ou à la flamme d'une bougie, qui en détache quelques éclats, leſquels portez dans l'obſcurité, y luiſent pendant une minute; ou dans un creuſet environné de charbons, auquel cas la lumiére eſt plus vive, & éclaire même en plein jour le fond du creuſet. Cette eſpéce de calcination réïtérée juſqu'à trois fois, dépoüille cette pierre de tout ce qu'elle a de lumineux. L'Académicien attribuë cet effet à un ſoufre métallique renfermé dans cette pierre; d'où il a crû pouvoir conclure que les pierres précieuſes, qui ne doivent leur couleur qu'à quelque ſoufre de ce genre, pourroient bien avoir la même vertu que celle de Berne.

C'eſt effectivement ce qu'il a trouvé dans la fauſſe émeraude d'Auvergne, dans la prime d'Amétyſte, dans le jaſpe occidental, dans les jacinthes, & dans quelques rubis. Toutes ces pierres ſont des Phoſphores à la façon de celle de Berne, mais plus ou moins lumineux. Il y a pourtant quelques pierres colorées qui n'en ſont point;

telles ſont la prime d'émeraude orientale, le jaſpe jaune, le ſaphir d'eau, la malachite, l'opale & le grenat. Il ſembleroit devoir ſuivre de-là, que celles de ces pierres, qui bien que colorées ne luiſent point dans les ténébres, ne doivent rien perdre de leur couleur (& c'eſt ce qui arrive au grenat) au lieu que celles qui ſe décolorent, devroient donner quelque lumiére à proportion; ce qui cependant n'arrive ni dans la prime d'émeraude Orientale, ni dans la topaſe de Vic, qui ſans devenir lumineuſes, perdent leur couleur.

La plus grande ſingularité du fragment de la pierre en queſtion, c'eſt d'avoir donné, quoique blanc, une lumiére ou une flamme un peu colorée. Peut-être que ſes ſoufres, qui diſperſez dans cette pierre, ne lui ôtent pas ſa blancheur, ne laiſſent-ils pas, réunis enſemble par le feu, de faire ſentir quelque couleur. Le plus durable & le plus lumineux de tous ces nouveaux Phoſphores, eſt la fauſſe émeraude d'Auvergne.

M. du Fay a voulu faire un Phoſ-

phore composé de la pierre de Berne & de celle de Boulogne, ſi connuë dans ce genre, pulveriſées & mêlées en égales parties. Mais dans ce Phoſphore, il n'y a jamais que l'une des deux pierres qui agiſſe; c'eſt-à-dire, que l'une a perdu ſon action, avant que la calcination ait développé celle de l'autre.

Nous finirons cet article par cette réfléxion de M. de Fontenelle; » Que » tous ces Phoſphores qui ne tiennent leur lumiére que du feu » où on les calcine, ne différent guéres d'un charbon ardent, qu'en » ce qu'il eſt un Phoſphore plus fort, » plus durable, & qui luit en plein » jour. Mais la néceſſité de leur » donner une certaine préparation, » & leur lumiere inattenduë en » quelque ſorte, & ſurprenante, » parce qu'elle ne paroît que dans » l'obſcurité, leur ont acquis le beau » nom de Phoſphores.

VIII. Les obſervations de M. *de Reaumur* ſur l'arrangement que prennent les parties des matiéres métalliques & minérales, lorſqu'après avoir été miſes en fuſion, elles

viennent à ſe figer, ſont d'un Phyſicien qui ſuit curieuſement la Nature dans ſes moindres opérations, & qui tâche d'en tirer parti pour l'avancement de l'Art dont il fait ſon objet. On ſçait aſſez que les caſſures d'antimoine offrent aux yeux pluſieurs aiguilles longues & brillantes, rangées avec tant d'ordre & de régularité ſous certaines directions, qu'elles cauſent de l'admiration, même à ceux qui devroient être le plus accoûtumez à un tel ſpectacle. Les différentes directions de ces aiguilles ont des variétez qu'on pourroit appeller quelquefois des bizarreries dont tout le monde n'apperçoit pas d'abord les raiſons. Notre Académicien croit les avoir découvertes, après les recherches les plus attentives.

Il eſt perſuadé que la cauſe de ces variétez eſt conſtante, & ne doit être attribuée qu'aux diverſes circonſtances du refroidiſſement qui conduit les matiéres minérales de l'état de fluidité à celui de ſolidité. Il montre par pluſieurs expériences, que c'eſt à ce refroidiſſe-

ment & à ſes divers progrès que ces aiguilles doivent & leur formation & leur direction. Il fait voir que des molécules jointes ſucceſſivement les unes au bout des autres, forment des eſpéces de fibres, de filets, d'aiguilles, dont les directions indiquent en quelque maniére l'ordre ſuivant lequel le refroidiſſements'eſt fait.

Il prétend, par exemple, que ſi le creuſet avoit la forme d'une boule creuſe, que ſes parties fuſſent par tout également épaiſſes, également chaudes, de même conſiſtance, également frappées par un air également froid, & que toutes les molécules de la matiére en fuſion fuſſent d'une nature entiérement uniforme, toutes les aiguilles, toutes les fibres ſeroient des rayons dirigez au centre de la boule. Mais comme toutes ces conditions ne peuvent ſe réünir dans le refroidiſſement des creuſets ordinaires ; de-là naiſſent les irrégularitez dont on vient de parler. Cet obſtacle n'a pourtant pas empêché l'Académicien de ſe procurer des creuſets coniques dans leſquels

'eſt aſſez rendu maître des direc-
ns qu'il vouloit donner aux ai-
illes. On peut voir les diverſes
périences qu'il en allégue, ac-
mpagnées de pluſieurs figures.

Il n'en eſt pas demeuré là; il a dé-
uvert de ces tiſſus fibreux dans
autres matiéres métalliques, où il
oit aſſez naturel d'en ſuppoſer;
ais où perſonne n'en avoit vû juſ-
'ici. La ductilité des métaux en
oit la cauſe. Si l'on frappe ſur une
aſſe de métal, comme ſes parties
dent aux coups, elles prennent de
uveaux arrangemens qui font diſ-
roître aux endroits de leurs caſ-
res, les premiéres directions de
urs molécules diſpoſées en fibres,
en aiguilles. Il s'agit pour les dé-
uvrir, ces prémieres directions,
caſſer le métal après la fuſion,
rſqu'il eſt encore très-chaud. C'eſt
que M. de Reaumur a fait ſur le
omb, ſur l'étain, ſur le cuivre,
ſur le zinc; & il a trouvé dans
s matiéres métalliques une grainu-
diſpoſée en fibres, à-peu-près
mme le ſont les aiguilles dans
ntimoine. Il ne doute pas que

même chose ne se trouve dans l'
& dans l'argent, mais il n'en a poin
encore fait l'épreuve. Il n'est quel
tion pour bien réüssir dans cette
expérience sur les métaux, que de
prendre dans leur refroidissement
le moment favorable à leur cassure;
& il n'est pas difficile de le rencon-
trer, à ce que nous assûre M. de
Reaumur, au Mémoire duquel nous
renvoyons pour plus ample éclair-
cissement.

Si la Chymie, comme l'on voit,
fournit beaucoup dans ce volume;
il n'en est pas de même de la *Bota-
nique*, & l'on peut dire qu'elle y
y est assez séche, puisqu'elle n'of-
fre que trois articles, & une obser-
vation. De ces trois articles, les
deux derniers entiérement renvoyez
aux Mémoires, roulent, l'un sur l'é-
tablissement d'un nouveau genre
de plante, appellée *Cardiſpermon*,
par M. *Trant*; l'autre sur la descrip-
tion d'une nouvelle espéce d'*Eruca*,
par M. *Danty d'Isnard*.

Quant au prémier article, qui est
de M. *de Jussieu*, il concerne *l'usage
d'une espéce de Chrysanthemum*, appel-
lée

lée vulgairement *Marguerite jaune*, plante fort mépriſée juſqu'à préſent, & dont cet Académicien nous a découvert que l'on pouvoit tirer une belle teinture jaune, de différentes nuances & ſi fortes, que les étoffes qui en ſont teintes, ne perdent rien de leur vivacité, pour avoir été *débouillies* à l'eau chaude. Les Teinturiers pourroient peut-être tirer delà quelques nouvelles couleurs, en y joignant de nouvelles drogues.

Dans l'*obſervation* de Botanique, M. *Geoffroy* le cadet nous apprend, qu'outre les *Poires à deux têtes*, connuës de tout le monde, & ainſi nommées, parce qu'elles ont deux têtes, poſées à côté l'une de l'autre, (c'eſt ce que les Botaniſtes appellent *ombilic*;) il y a des Bergamottes, auſſi à deux têtes, mais ſituées différemment; c'eſt-à-dire, l'une ſous l'autre, en ſorte qu'on n'apperçoit la ſeconde, qu'après avoir enlevé la prémiére. Ces ſortes de caractéres particuliers (dit l'Hiſtorien) ſont bons à obſerver, parce qu'on en diſtingue mieux les différentes eſpéces d'une même plante.

Parmi les articles concernant les *Mathématiques*, il y en a de *Géométrie*, d'*Aſtronomie*, d'*Acouſtique* & de *Méchanique*. Ceux de *Géométrie* ſont au nombre de quatre. Le prémier ſur *la Quadrature de la moitié d'une Courbe, qui eſt la compagne de la Cycloïde*, eſt dû à M. *Pitot*. Le ſecond eſt *une nouvelle Méthode pour meſurer les angles*, imaginée par M. *de Lagny*. Le troiſiéme eſt une addition de M. *Nicole*, à ſes deux Ecrits précédens ſur *les différences finies*. Le quatriéme eſt *une Inſtruction ou Méthode abrégée pour le Jaugeage des Vaiſſeaux*, par M. de *Mairan*. Ces deux derniers articles ſont abſolument renvoyez aux Mémoires. Les deux autres ſe liſent non-ſeulement parmi les Mémoires, mais encore dans la partie hiſtorique. Nous dirons quelque choſe du ſecond & du quatriéme.

II. La Méthode que propoſe M. *de Lagny* pour la meſure des angles, lui a parû digne de conſtituer une ſcience nouvelle ſous le titre de *Goniométrie*; & les vûës ſur leſquelles il l'établit, ne laiſſent pas,

quoique ſimples en apparence, de conduire aſſez loin. Il diſtingue d'abord quatre eſpéces de Goniométrie ; ſçavoir,

1°. La Goniométrie purement *Géométrique*, laquelle ne met en œuvre que le ſeul compas & l'arc de cercle, pour meſurer tout angle rectiligne, donné de poſition ſur un plan, & tout angle ſphérique, donné de poſition ſur une ſuperficie ſphérique. Il aſſûre que cette prémiére méthode eſt parfaitement exacte dans tous les cas, où l'angle donné, ſoit rectiligne, ſoit ſphérique eſt commenſurable à deux ou à quatre angles droits, & qu'elle approche indéfiniment du rapport cherché, lorſque les mêmes angles ſont incommenſurables.

La ſeconde eſpéce de Goniométrie, qui eſt purement *analytique*, approche ſans fin de la valeur de l'angle déterminé analytiquement ; c'eſt-à-dire, par le rapport des lignes qui le forment & de celle qui le ferme, dans l'angle rectiligne ; ou dans l'angle ſphérique, par le rapport des trois arcs de grand cercle.

Dans la troiſiéme eſpéce de Goniométrie, qui eſt purement *arithmétique* ou *trigonométrique*, tout ſe réduit eſſentiellement à une approximation fixe & déterminée par une certaine partie conſtante de l'angle droit; & l'on y employe les tables des ſinus, tangentes & ſécantes, dont l'Académicien indique les défauts, avec les moyens de perfectionner ces mêmes tables, & d'en conſtruire d'incomparablement meilleures.

Enfin la quatriéme eſpéce de Goniométrie eſt *mixte*, parce qu'elle roule en partie ſur une ſérie que met en uſage la Goniométrie purement analytique, & en partie ſur une table des tangentes, compriſe en une ſeule page, ce qui donne l'angle cherché en degrez, minutes, ſecondes, & tierces, à moins d'une tierce près. On trouvera par-là, que le plus petit angle aigu du triangle 3, 4, 5, eſt entre 36°, 52′ 11″ 37‴ & 36°. 52′ 11″ 38‴ & cette approximation (obſerve M. de Lagny) à moins d'une tierce près, eſt plus que ſuffiſante, même pour

les calculs les plus recherchez de l'Aſtronomie.

Il remarque outre cela, que pour avoir des tables qui donnaſſent directement & immédiatement les angles cherchez à moins d'une tierce près, il faudroit 540. volumes *in-folio* de 600. pages chacun; car les 60. tierces occuperoient une page entiére par leur ſinus, tangentes & ſécantes, en nombres naturels & en logarithmes. Or (continuë l'Académicien) dans le quart de cercle, il y a, ſuivant la diviſion & les ſubdiviſions ordinaires 90. degrez, 5400. minutes, & 324000. ſecondes; ce qui rempliroit 32400. pages. Ainſi ſuppoſant chaque volume de 600. pages, il eſt évident qu'il faudroit 540. volumes *in-folio* pour les Tables ſeules; ce qui eſt abſolument impraticable, non ſeulement par le travail énorme des calculs à faire; mais encore par les frais immenſes de l'impreſſion, & la cherté des exemplaires. On eſt fort obligé à M. de Lagny, de l'expédient par lequel il épargne la dépenſe & l'embarras d'une pareil-

le Bibliothéque. Un détail plus particulier de ſes deux Méthodes, l'une purement géométrique, l'autre purement analytique, dont il traite avec étenduë dans ſon Mémoire, nous meneroit trop loin ; ainſi nous croyons devoir y renvoyer le Lecteur.

Nous dirons ſeulement pour donner une idée de la prémiére de ces Méthodes, que pour former le rapport entre la demie circonférence du cercle, & l'arc quelconque de cette demie circonférence, lequel meſure un angle rectiligne, compris entre les deux lignes, qui des deux extrémitez de cet arc vont aboutir au centre du demi-cercle ; M. de Lagny cherche avec le compas, combien de fois l'arc correſpondant à l'angle propoſé, eſt contenu dans la demie circonférence. S'il s'y trouve au juſte un certain nombre de fois, la recherche eſt finie, & l'on connoît l'angle dont il s'agit. Mais comme il arrive bien plus fréquemment que cet arc n'eſt compris dans la demie circonférence qu'avec quelque reſte ; alors on

erche de la même maniére, com-
n de fois ce reſte eſt contenu dans
même arc, ou dans un arc égal;
ſuppoſé qu'il s'y rencontre trois
s juſte, ce reſte ſera la commune
ſure de l'arc & de la demie cir-
férence; c'eſt-à-dire, 1, qui eſt
is fois dans l'arc, & trois fois au-
t de fois dans la demie circon-
ence, que l'arc eſt contenu dans
le-ci. S'il y eſt contenu ſix fois,
exemple, l'arc eſt 3. & la demie
conférence 3. fois 6. ou 18. plus
'eſt-à-dire, 19. parce que la demie
conférence contient auſſi ce reſte
i eſt 1, pris en particulier. Donc
c qui meſure l'angle propoſé, eſt
demie circonférence comme 3. à
. Et en ramenant ce rapport aux
preſſions vulgaires, il eſt mani-
te que comme 19. eſt à 3. de mê-
180. degrez ſeront à un qua-
éme terme, qui ſera 28. de-
z $\frac{8.}{19}$

IV. M. de *Mairan* dans ſon Mé-
oire ſur *le Jaugeage des Vaiſſeaux*,
id compte au Public de ce qui
ſt paſſé dans l'Académie touchant

cette matiere depuis l'année 1720. juſqu'en 1724.

Cette Compagnie eut ordre de la Cour, en 1720. de déterminer une nouvelle Méthode pour ce jaugeage, ou d'indiquer parmi les méthodes communément uſitées, celle qui après un ſérieux examen lui paroîtroit la plus ſûre & la plus utile pour la pratique. Elle reçut pour cet effet divers Mémoires inſtructifs ſur les Méthodes en uſage dans les différens Ports du Royaume, & chez les Etrangers; & elle remit toutes ces piéces à MM. *Varignon* & de *Mairan*, qu'elle nomma pour les examiner. Ces deux Académiciens, après une diſcuſſion exacte, informérent du ſuccès de leur travail la Compagnie, par deux Mémoires qu'ils lui communiquérent, & qui furent publiez dans le volume de 1721. La différence des deux Méthodes qu'ils propoſérent, quoiqu'elles partiſſent des mêmes principes, mit dans la néceſſité de recourir à des épreuves, pour démêler laquelle des deux dans la pratique, auroit l'avantage de l'exactitude

titude & de la commodité.

Quoique celle de M. *Varignon*, toute de l'invention de ce grand Géomètre, fût très-digne d'un tel Auteur, celle de M. de Mairan ne laiſſa pas d'avoir la préférence, non ſeulement en vertu de l'eſſai qu'en fit au Port du Croiſic M. *Bouguer*, Hydrographe du Roy; mais encore parce que ſa théorie ne ſuppoſant que des notions familiéres à la plûpart des Jaugeurs, la rendoit des plus faciles. Auſſi l'Académicien avouë-t-il ici ſans détour, que le fonds de ſa méthode appartient à M. *Hocquart*, Commiſſaire de la Marine, lequel au mois de Juillet 1717. en avoit fait part au Conſeil, d'où l'Auteur en eut communication, ainſi que de pluſieurs autres Piéces concernant le même ſujet. M. de Mairan crut en adoptant cette méthode, devoir y changer, ou y rectifier quelques circonſtances, comme il a eu ſoin d'en avertir dans ſon Mémoire de 1721. & comme il le fait encore dans celui-ci.

Après la mort de M. *Varignon*,

arrivée en 1722. M. de Mairan eut pour nouvel Adjoint M. *de Lagny*. En 1723. ſur la demande que M. le Comte de Toulouſe fit à l'Académie d'un réſultat de l'examen en queſtion, M. de Mairan ſe chargea d'aller lui-même auparavant dans les Ports de Bordeaux & d'Agde, pour y faire de nouveaux eſſais, & de la méthode à laquelle il avoit accordé ſon ſuffrage, & de pluſieurs autres qu'on avoit propoſées à l'Académie pendant le cours de cet examen. Il y fit donc exécuter toutes ces diverſes expériences avec toute l'attention poſſible, tant de ſa part, que de celle des gens du métier, aſſiſtez de tous les ſecours néceſſaires.

L'Académicien de retour à Paris au commencement de 1724. plein des nouvelles lumiéres qu'il venoit d'acquérir ſur le jaugeage des Vaiſſeaux, trouva qu'elles juſtifioient merveilleuſement l'approbation qu'il avoit donnée à la méthode dont il s'agit, & qu'elles faiſoient connoître de plus en plus la juſteſſe, la clarté & la facilité de cette mé-

thode. Ces conſidérations jointes à des ordres de M. l'Amiral, déterminérent enfin M. de Mairan à la réduire ſous la forme où elle paroît dans ce Mémoire lû à l'Aſſemblée du 30. Août 1724. L'Académicien a crû ce petit détail hiſtorique d'autant plus indiſpenſable, qu'il diſculpe l'Académie ſur le reproche de négligence ou de lenteur exceſſive dans l'affaire du Jaugeage, & qu'il prouve que cette lenteur apparente ne doit être imputée qu'à l'extrême circonſpection, & aux ſoins les plus attentifs de ceux à qui cette Compagnie veut bien confier l'examen de quelque point important. Du reſte nous ne pouvons nous engager dans un détail circonſtancié du Mémoire de M. de Mairan, qui ne peut être bien entendu ſans le ſecours des figures.

L'*Aſtronomie* toujours féconde, fournit dans ce volume juſqu'à douze Mémoires; dont les dix prémiers ſont abrégés par l'Hiſtorien. Il y en a deux de M. le Chevalier de *Louville*, ſur de *nouvelles Méthodes de calculer les Eclipſes*. Il y en a deux

autres du même Académicien, *ſur le Diamétre du Soleil dans le Périgée & dans l'Apogée.* Il y en a ſix, ſur les deux Eclipſes de cette année, l'une de Soleil, l'autre de Lune; & ils ſont, le prémier de M. *Maraldi*, le ſecond de M. *Caſſini*, le troiſiéme de MM. de l'*Iſle* le cadet, & de l'*Iſle de la Croyere* (tous trois ſur l'éclipſe de Soleil) le quatriéme de M. *Maraldi*; le cinquiéme & le ſixiéme de M. Caſſini (tous trois ſur l'éclipſe de Lune.) Les deux derniers Mémoires d'Aſtronomie ſont un Ecrit de M. *Caſſini*, ſur *un nouveau Micromètre univerſel*, & celui de M. *Maraldi* ſur *la Cométe de* 1723. Tous ces Mémoires ne font que trois articles dans l'Hiſtoire; ſçavoir un ſur les nouvelles méthodes de M. de Louville pour le calcul des éclipſes; un autre ſur le diamétre du Soleil obſervé par le même dans le Périgée & dans l'Apogée; & un troiſiéme ſur les éclipſes de Soleil & de Lune de l'année 1724. Nous ne nous étendrons que ſur ce qui regarde ces deux éclipſes, & le diamétre du Soleil dans ſon Périgée & dans ſon Apogée.

Il y a longtems que les Aſtronomes ſe ſont apperçûs que l'orbite ou le cercle décrit par le Soleil dans ſon cours, eſt excentrique au globe de la terre. Ils doivent cette découverte à l'inégalité du diamétre apparent de cet Aſtre dans deux tems oppoſez de ſa révolution naturelle, & à l'inégalité de ſon mouvement, laquelle doit répondre à celle de ſa grandeur. La connoiſſance exacte de cette excentricité, quoique pouvant dépendre de la proportion de chacune de ces inégalitez, ſe tire pourtant avec plus de ſimplicité de la prémiére, qui ne ſçauroit être équivoque. C'eſt donc cette inégalité de diamétre qu'a voulu obſerver & déterminer de nouveau M. le Chevalier de *Louville*, après tant d'obſervations & de déterminations de cette eſpéce données juſqu'ici par les Aſtronomes; & quoiqu'il ne doive pas attendre d'un pareil travail des différences bien conſidérables ſur le point en queſtion, il n'a pas laiſſé de l'examiner avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe.

Il a commencé par meſurer le

diamétre du Soleil dans le Périgée de cet Aſtre, ou lorſqu'il eſt le plus voiſin de la Terre; c'eſt-à-dire, vers la fin de Décembre; & il a choiſi pour ſon obſervation le 30. de ce même mois 1722. On peut voir dans le Mémoire de l'Académicien juſqu'à quel point il étendit ſes vûës, pour ne rien omettre qui pût contribuer le moins du monde à la juſteſſe de ſon opération. Elle lui fit voir que le Soleil employoit tout juſte 2. minutes, 22. ſecondes, à paſſer par le fil vertical de la lunette; c'eſt-à-dire, par le méridien, ce qui lui parut invariable les jours ſuivans.

Pour trouver après cela par ces deux minutes 22. ſecondes de tems, la grandeur du diamétre du Soleil, en degrez, minutes, &c. dans un grand cercle de la ſphére, il a fallu ſçavoir en quel paralléle étoit le Soleil lors des obſervations; quel arc de ce paralléle croiſe le méridien en 2. minutes 22. ſecondes, & quelle ſeroit l'étenduë de cet arc réduit à l'équateur, ou, ce qui revient au même, à un moindre nom-

bre de dégrez ou de minutes. C'eſt le calcul exact de toutes ces choſes qu'a fait M. de Louville par ſes tables. Il ne s'eſt pas même diſpenſé, comme l'ont fait les autres Aſtronomes, de calculer les longitudes vraies & les aſcenſions droites du Soleil, pour s'aſſûrer par-là de la quantité du retardement que ſouffroit le mouvement diurne de cet Aſtre par ſon mouvement propre d'Occident en Orient, dans l'eſpace de 2. minutes 22. ſecondes. Enfin, d'un ſi grand nombre d'opérations laborieuſes, il a réſulté que le diamétre du Soleil dans ſon Périgée, étoit de 32. minutes, 37. ſecondes, 7. tierces.

Tout cela ne nous fait voir que la meſure du diamétre horizontal de cet aſtre; mais il n'eſt pas moins important pour d'autres uſages d'en connoître le diamétre vertical, pour en avoir, par exemple, la hauteur du centre. Or l'on ſçait combien ce diamétre eſt diminué par les réfractions, & qu'il l'eſt d'autant plus que le Soleil eſt moins élevé. M. de Louville trouva par la Table des réfractions, que

le 30me. Décembre à midi, le diamétre vertical du Soleil étoit de 31. minutes, 31. ſecondes, 36. tierces. Mais peu content d'une maniére ſi facile de s'aſſurer d'un fait, il voulut y joindre l'obſervation par le micrométre & par le calcul trigonométrique, ce qui lui donna même diamétre que la Table des réfractions.

En 1724. M. de Louville fit pour l'Apogée du Soleil depuis le 27. Juin juſqu'au 6. de Juillet, des obſervations auſſi exactes que celles dont nous venons de parler, & il trouva que le diamétre horizontal fut toujours 2. minutes, 16. ſecondes, 48. tierces à traverſer le méridien, d'où il s'enſuivoit que la grandeur de ce diamétre étoit de 31. minutes, 32. ſecondes, 57. tierces. Quant au vertical, pour la meſure duquel il employa de même la trigonométrie & le micromètre, il le détermina par ce moyen, de 31. minutes, 32. ſecondes, 17. tierces; c'eſt-à-dire, comme l'on voit, moindre que l'horizontal, à cauſe de la réfraction. L'Académicien a

ſoin d'indiquer à ceux qui voudroient tenter d'après lui la même opération, les moyens d'en éviter les embarras, ou les inconvéniens.

Au ſujet des éclipſes de 1724. l'Hiſtorien obſerve, que depuis l'année 1699. qui eſt celle du renouvellement de l'Académie, on a vû à Paris quatre éclipſes de Soleil dont les différentes grandeurs ont toujours été en augmentant, puiſque celle de 1699. fut de neuf doigts & demi; celle de 1706. de près de onze doigts; celle de 1715. de onze doigts & un quart, & celle de 1724. fut totale, & cela pendant deux minutes & un quart.

A Trianon, où le Roy eut la curioſité de l'obſerver, & où ſe rendirent pour cela MM. *Caſſini* & *Maraldi*, elle commença à 5. heures 54′ 30″ du ſoir, & l'obſcurité totale à ſix heures 48′ 4″. Quoique la lumière du jour fût fort affoiblie quelques minutes auparavant, cependant l'obſcurité s'accrut à un tel point en un inſtant, qu'il fallut recourir à la bougie pour conſulter

la pendule. Les oiſeaux, comme il arrive en pareil cas, ceſſérent leur ramage, & diſparurent pour quelques momens avant la totalité de l'éclipſe, & l'on vit très-diſtinctement Mercure à peu-près au milieu du Soleil & de Venus, qui ſe trouvoient preſque dans la même direction. On vit auſſi pluſieurs étoilles fixes, & l'on en auroit apperçû davantage ſans les vapeurs dont le Ciel étoit couvert. Il parut encore autour du Soleil une eſpéce de couronne lumineuſe, dont on ne pût déterminer les limites à cauſe des nuages. Le Soleil en commençant à reparoître, lança un éclair très-vif, qui ſur le champ diſſipa les ténébres où l'on étoit plongé. La variation du Barométre fut preſque nulle, & celle du Thermométre qui baiſſa de deux degrez, peut être auſſi bien l'effet de la fin du jour que celui de l'éclipſe. Quoique le Soleil fût alors fort près de l'horizon, les oiſeaux ne laiſſérent pas de revenir, & de ſe faire entendre comme auparavant.

Quant à l'éclipſe de Lune, arri-

vée le 1. Novembre à 2. heures 30. minutes, elle fut de plus de 7. doigts. Ce qu'elle offrit aux yeux de plus ſingulier, furent les inégalitez ſenſibles du bord éclairé de cet Aſtre. M. Caſſini vint à bout de meſurer la plus grande de ces éminences qui ſurpaſſoient ce bord, & il trouva qu'elle faiſoit la vingtiéme partie d'un des intervalles égaux, dont chacun occupoit un doigt, ou la douziéme partie du diamétre de la Lune, & que par conſéquent cette éminence étoit la 240me. partie de ce diamétre. Or, comme ce diamétre, quatre fois plus petit que celui de la Terre, eſt d'environ 800. lieuës, dont la 240me. partie, revient à 3. lieuës & un tiers; il s'enſuit que cette éminence de la Lune eſt une montagne haute de 3. lieuës & un tiers: au lieu que ſur la terre, 64. fois plus grande que la Lune, à peine connoît-on encore une montagne qui ait une lieuë de hauteur.

Dans l'article qui regarde l'*Acouſtique*, ou la ſcience des ſons, *M. de Maupertuis* recherche les rai-

ſons ſur leſquelles ſont fondées les différentes formes que nous remarquons dans les inſtrumens de Muſique. Il avouë que le tâtonnement & une longue ſuite d'expériences ont eu la meilleure part à la ſtructure établie pour chacun de ces inſtrumens, dans la vûë de les rendre plus ſonores & plus harmonieux ; mais il eſt perſuadé en même tems, que cette ſtructure n'en eſt pas moins ſoumiſe aux Loix de la Phyſique, & que les Ouvriers après bien des rafinemens ſont enfin parvenus à donner aux inſtrumens de Muſique la forme la plus avantageuſe, & telle que cette ſcience qu'ils ignoroient preſque tous, auroit pû leur preſcrire.

Il s'agit ici des inſtrumens à cordes, & l'on ſuppoſe qu'ils ayent toutes celles qui ſont capables de rendre tous les ſons employez dans la Muſique. Tout l'art conſiſte en ce cas à donner toute la force & tout l'agrément poſſible à ces ſons, ce que la ſeule tenſion des différentes cordes ne pourroit leur communiquer. Or l'on obſerve qu'une corde

tenduë, miſe en mouvement, meut auſſi par l'entremiſe de l'air, les corps environnans juſqu'à certaine diſtance, & que le ſon de ces corps ſe joint à celui de la corde. 2°. Que la contiguité entre la corde & les corps environnans rend cette communication plus facile, & en conſéquence les ſons plus forts. 3°. Que les corps dont les vibrations ſe font en même tems, ou dû moins à l'octave, à la quarte, à la quinte de celles de la corde, l'ébranlent plus facilement que les autres par les ſecouſſes de celle-ci, & que leur ton eſt le même que celui de la corde. Pour augmenter donc le ſon d'une corde, il ne faut que mettre en œuvre les trois moyens qu'indiquent ces obſervations; & c'eſt auſſi ce qu'ont fait peut-être par hazard, & ſans y penſer, les Facteurs d'inſtrumens.

En effet, 1°. Ils en ont tendu les diverſes cordes ſur différentes tables de bois, qui ne ſont qu'un aſſemblage de fibres deſſéchées, analogues aux cordes tenduës qui en reçoivent les ébranlemens, d'où réſulte

l'union des ſons des unes & des autres. 2°. Par le moyen des chevalets & des ſillets ſur leſquels portent les cordes, & qui ſont collez ſur les tables des inſtrumens, ils ont établi la contiguité néceſſaire pour la communication des ébranlemens. 3°. Enfin pour ſatisfaire à la troiſiéme condition, qui eſt de préférer les corps capables de faire l'uniſſon avec les cordes, ils ont eu ſoin de tailler les tables & les fonds des inſtrumens, de maniére qu'il s'y rencontrât des fibres de toutes les longueurs, & par-là correſpondantes à toutes celles des diverſes cordes; ce que l'Académicien met ſous nos yeux par des figures qui repréſentent les tables du clavecin, de l'épinette à l'Italienne, du pſalterion, de la trompette marine, du lut, de la guittare, &c.

La ſeule épinette quarrée ſembloit déconcerter un peu ſon ſyſtême, puiſque les fibres de la table de cet inſtrument ſont toutes de même longueur; mais les barres collées obliquement ſous cette table, & qui font l'office d'autant de chevalets,

diviſent les fibres en diverſes longueurs, & font rentrer cet inſtrument dans la condition de tous les autres.

M. de Maupertuis va au-devant d'une objection tirée de la liaiſon étroite des fibres entr'elles, qui ſemble s'oppoſer au trémouſſement particulier de chacune ; à quoi il répond, 1°. que lorſqu'une fibre ſe meut, il ne prétend pas que ce ſoit indépendemment de l'agitation de toutes les autres, mais qu'elles ont chacune leurs vibrations à part, & différentes entr'elles. 2°. Qu'on ſçait par expérience que chaque fibre rend un ſon particulier. 3°. Qu'elles ne ſont pas liées plus intimement que les cercles d'une cloche, leſquels ont leurs mouvemens diſtincts, d'où naiſſent différens ſons, ſuivant qu'on frappe la cloche plus haut ou plus bas.

L'Auteur leve encore quelques difficultez qu'on pourroit former contre ſon hypothèſe ; après quoi il vient à l'explication de pluſieurs Phénoménes obſervés ſur les inſtrumens ; & la facilité avec laquelle

il s'en acquitte, donne une nouve
évidence à son opinion. Il expliq
par-là pourquoi les instrumens
vieillissant, deviennent meilleurs
pourquoi un instrument quoiqu
sonore, le sera bien davantage
s'il est accordé sur un certain ton
pourquoi un ton trop aigu sur les
grands instrumens, est aigre & foi-
ble, comme un ton trop grave sur
les petits, est sourd & languissant;
pourquoi sur la plûpart des instru-
mens on observe que tous les tons
ne sont ni également forts, ni éga-
lement nets; pourquoi un instru-
ment médiocre auparavant, devient
souvent beaucoup meilleur, après
avoir été cassé & recollé. Nous ren-
voyons pour l'explication de tous
ces Phénoménes au Mémoire même
de l'ingénieux Académicien, où
l'on trouvera toute la vrai-semblan-
ce qu'on peut exiger dans une ma-
tiére purement physique.

La *Méchanique* est fort stérile dans
ce volume, puisqu'elle ne donne
qu'un seul article qui est l'Ecrit de
M. *de Reaumur*, entiérement renvoyé
aux Mémoires, *sur le moyen de con-*

ſervet

erver les eſſieux des roüës de voiture ans toute leur force, d'épargner la façon de les recharger, en leur donnant des eſpéces d'emboitures qui coûtent peu.

Les *Machines* ou *Inventions* approuvées par l'Académie en 1724. ſont, 1°. Deux Projets de Pendules, pour marquer le tems vrai & le tems moyen, propoſez par M. *Thiout*, Horloger. 2°. Un inſtrument de M. *Meynier*, conſiſtant en un demi-cercle, dont le diamétre ſe met dans une ſituation horizontale par la maniére dont il eſt ſuſpendu. 3°. Une horloge inventée & exécutée par M. *Sully*, Horloger, pour une plus juſte méſure du tems en Mer. 4°. Un Inſtrument où M. *Mean*, Liégeois, Ingénieur-Machiniſte, a raſſemblé les propriétez & les uſages de pluſieurs autres qu'on employe tant ſur terre que ſur mer, & qui eſt une preuve du génie & de la capacité de l'Auteur. 5°. Une Méthode pour trouver les longitudes ſur mer, propoſée par un Auteur qui a caché ſon nom. 6°. Un vernis, maſtic ou ſpalme, inventé par

M. *Maille*; & qui s'applique fort bien ſur les corps les plus durs, même ſur le verre, ſe ſéche aſſez vite, s'écaille difficilement, & eſt moins combuſtible que celui qu'on emploïe pour les vaiſſeaux. 7°. Un nouvel *Odometre* de M. *Meynier*, lequel appliqué aux Caroſſes ou Chaiſes roulantes, où on le pend en dedans à un des Paneaux, & à la portée de l'œil, eſt très-commode pour meſurer par le nombre des tours de rouë, la longueur des chemins, & peut ſervir auſſi de *Compte-pas* à un homme à pied, & même à cheval. 8°. Une Machine inventée par M. le Marquis de *Coëtniſan*, pour faire à peu de frais la tranſplantation des grands arbres, & par le moyen de laquelle il a tranſplanté cette année dans ſa terre plus de 400. pieds de Chênes, ou de Châtaigniers, âgez de 60. ou 80. ans, & qui ont fort bien réuſſi.

On trouve à la ſuite des Mémoires de ce volume une Obſervation Anatomique ſur *une tumeur anévryſmale & polypeuſe de l'artére-aorte*, par M. *Marcot*, envoyée à l'Académie par la Société Royale des

Sciences de Montpellier, pour entretenir l'union intime qui doit être entr'elles, comme ne faiſant qu'un ſeul corps.

COMMENTAIRE HISTORIQUE ſur le Bréviaire Romain, avec les Uſages des autres Egliſes particulieres, & principalement de l'Egliſe de Paris; par M. Grancolas, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. A Paris, chez Philippe Nicolas Lottin, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, proche S. Yves, à la Verité. 1727. *in*-12. 2. voll. Premier vol. pp. 406. ſecond vol. pp. 406.

M. Grancolas ayant donné au Public un Ouvrage ſur les anciennes Liturgies, qui contient des recherches ſur l'origine des prieres, & des cérémonies du ſaint Sacrifice de la Meſſe, a crû lui devoir communiquer les recherches qu'il a faites ſur les autres parties du Service Divin. L'Auteur traite dans le premier volume, du Service Divin *en* general. Il y traite de l'ori-

gine du Breviaire ; de la maniere dont on l'a dit dans les differens ſiecles ; des heures dont il eſt compoſé ; des devoirs de ceux qui ſont obligez de le réciter : il s'arrête particulierement à ce qui regarde le Breviaire Romain, dont les Breviaires modernes des autres Egliſes Latines ont été tirez, & il fait obſerver les differences les plus conſidérables qu'il a remarquées entre ces divers Livres de prieres, & il compare les uns & les autres avec les anciens Livres d'Egliſe des Grecs, & des Egliſes de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Allemagne & d'Italie. Dans la ſeconde partie l'Auteur parle de ce qui regarde le Service Divin en particulier ; il y explique ce qui regarde l'Office de chaque Fête & de chaque Dimanche en particulier ; il n'a point ſuivi d'autre ordre dans cette ſeconde Partie, que celui des Calendriers.

Voici un abregé des remarques de l'Auteur ſur le Bréviaire Romain. Il prétend que l'ancien Office Romain n'étoit que le Pſautier diſtribué pour tous les jours de chaque

ſemaine, auquel on ajoûtoit l'Oraiſon Dominicale, ſans qu'on y joignît comme on fait aujourd'hui, des Antiennes, des Répons, des Hymnes, des Collectes, des Leçons. On ajoûta dans la ſuite aux Pſeaumes, & à l'Oraiſon Dominicale, quelques Cantiques de l'ancien & du nouveau Teſtament: puis l'exemple des Moines y fit inférer des Leçons. Du tems de S. Grégoire il y avoit des Antiennes. S. Auguſtin, Apôtre de l'Angleterre, y porta les Livres du Service Divin, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine; & cet Office fut introduit par Charlemagne dans tous ſes Etats. Depuis le tems de S. Gregoire juſqu'au Pontificat de Gregoire VII. il ſe fit pluſieurs additions aux prieres de l'Office Romain. Gregoire VII. le fixa ſur le pied ſur lequel on le voit dans le Microloge. Notre Auteur ne veut point décider la queſtion, ſi *Microloge* eſt le nom de l'Auteur du Livre, ou le Livre même, il obſerve ſeulement qu'il eſt intitulé dans quelques exemplaires, *Micrologus Joannis*, & qu'il y a des exemplaires qui

portent, *Micrologus Joannis Episcopi.* Il eſt parlé dans ce Livre, du Pape Gregoire VII. & d'Anſelme de Lucques ; ainſi il faut qu'il ait été compoſé vers l'an 1080. quelques-uns l'attribuent à Bernon d'Auge.

Quoiqu'il en ſoit de cette queſtion de critique, il eſt certain qu'on voit dans le Microloge, l'état auquel l'Office divin de l'Egliſe Romaine étoit fixé ſous Gregoire VII. on y liſoit dans le cours de l'année, preſque tous les Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, on récitoit tout le Pſautier dans la ſemaine, & cela n'étoit point interrompu par la rencontre des Fêtes. On ajoûtoit à chacune des Heures beaucoup de prieres, qui ne ſe diſent préſentement qu'aux jours de jeûne, encore en a-t-on beaucoup retranché.

Dans le XIII. ſiecle l'Office Romain fut fort abregé ; cela commença par la Chapelle du Pape, dont les Clercs diminuérent les prieres de l'Office pour vacquer à leurs affaires. Saint François d'Aſſiſe avoit depuis recommandé à ſes Religieux

de faire le Service ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, ils prirent l'Office abregé ſous le prétexte qu'ils étoient occupez aux miſſions, & qu'on avoit déja permis aux Miſſionnaires de ſe ſervir de cet abregé; mais comme ce Bréviaire étoit aſſez mal rédigé, Haimon, Général des Cordeliers, le réforma. Gregoire IX. approuva l'Ouvrage d'Haimon, & Nicolas III. ordonna de s'en ſervir dans toutes les Egliſes de Rome; ce qui fut executé, à l'exception de l'Egliſe de S. Pierre de Rome, qui conſerva ſon ancien Office.

François Quignon, Cardinal de Sainte Croix, fut chargé par Clement III. de travailler au Breviaire Romain; ſon Breviaire fut beaucoup plus court que celui qui venoit des Cordeliers; mais le Pape Pie V. fit défenſe de s'en ſervir, & l'ancien fut rétabli. Pie V. ſouhaittoit que ce Breviaire fût réformé par les Peres du Concile de Trente. Ce Pape approuva les changemens qu'on y fit: la même choſe fut pratiquée par les Papes Clement VIII. & Urbain VIII. de ſorte que le Breviaire

Romain tel qu'il eſt aujourd'hui, eſt intitulé au nom des trois Papes, Pie V. Clement VIII. & Urbain VIII. Les derniers Papes y ont ajoûté l'Office de quelques nouveaux Saints.

Le Bréviaire Romain n'avoit point été introduit ni imprimé en France avant l'an 1580. que le Roi Henri III. en permit l'impreſſion à la ſollicitation des Jeſuites; il fut même introduit en 1583. dans la Chapelle du Roi, où l'on s'étoit ſervi juſqu'alors du Breviaire de Paris, comme dans toutes les ſaintes Chapelles du Royaume. Ce fut en 1610. qu'à la Sainte Chapelle de Paris, on quitta le Breviaire Pariſien pour prendre celui de Rome; peu de tems après on fit la même choſe à la Sainte Chapelle de Vincennes, parce que la fondation porte qu'on fera le Service divin dans cette Egliſe, comme dans la Sainte Chapelle de Paris.

Notre Auteur donne de la même maniere une Hiſtoire abregée de ce qui concerne l'Office divin pour les Egliſes Grecques, celles de Milan, d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Allemagne,

magne & de France ; enſuite l'Auteur fait quelques remarques ſur cette diverſité des Breviaires. Il obſerve d'abord qu'on a ſouvent ſouhaité, que comme il n'y a dans l'Egliſe qu'une même foi, on fît dans toutes les Egliſes le Service divin de la même maniere ; de peur que la diverſité des rites ne ſoit, comme le diſoit Caſſien, une occaſion de ſchiſme & de diviſion : c'étoit les vœux des Conciles d'Agde, d'Epaone, de Gironne, de Tours, de Brague, de Tolede. Le Pape Gelaſe avoit fait un decret, pour que l'on ſuivît du moins dans chaque Province Eccleſiaſtique la maniere de dire l'Office, qui s'obſerve dans l'Egliſe Métropolitaine. C'eſt dans cet eſprit d'unité que Charlemagne avoit voulu qu'on ſuivît l'ordre Romain dans tout ſon Empire; mais comme chacun eſt jaloux de conſerver ſes uſages, les vœux qu'on a faits pour cette uniformité, ont été inutiles.

M. Grancolas fait voir enſuite que l'on ne doit point être choqué de la diverſité qui ſe trouve dans les

differens Breviaires. 1°. Parce que l'Egliſe a toûjours fait conſiſter ſon unité dans un même eſprit & dans une même foi, & non dans les mêmes prieres & dans les mêmes coutumes. 2°. Il convenoit que les premiers Evêques reglaſſent chacun dans leur Dioceſe, la maniere de glorifier Dieu qu'ils croiroient la plus convenable. 3°. Les Papes ont eux-mêmes adopté les prieres & les coutumes de differentes Egliſes, & ſaint Gregoire écrivit à ſaint Auguſtin qu'il pourroit choiſir dans toutes les Egliſes, les pratiques qu'il croiroit les plus agreables à Dieu, pour les faire obſerver dans les Egliſes d'Angleterre.

La diverſité qui ſe trouve entre les Breviaires, n'empêche point qu'il n'y ait entre eux une parfaite uniformité pour l'eſſentiel de l'Office, qui eſt par tout compoſé de Pſeaumes, de lectures de l'Ecriture & de l'Oraiſon Dominicale. Se plaindre de la diverſité qui regne dans le ſurplus de l'Office, c'eſt la même choſe, que ſi l'on ſe plaignoit que toutes nos Egliſes ne ſont pas bâties

dans le même ordre, & ſuivant les regles de la même architecture.

Entre les differens cas de conſcience que l'Auteur réſout au ſujet du Breviaire, il ſe propoſe cette queſtion, à quel uſage eſt-on obligé de ſe conformer en diſant le Breviaire? Il répond que les Beneficiers doivent dire le Breviaire du Dioceſe, dans lequel ils ſont Beneficiers. Qu'à l'égard de ceux qui ne ſont pas Beneficiers, il convient qu'ils diſent le Breviaire du Dioceſe, où ils font leur réſidence, quand l'Evêque a enjoint expreſſément aux Eccleſiaſtiques ſes Dioceſains, de dire le Breviaire du Dioceſe; & que quand il n'y a point d'injonction pareille de la part de l'Evêque, on peut dire en particulier le Breviaire Romain, comme le Pape Clement V. le permit aux Eccleſiaſtiques, & Religieux qui ſont à la ſuite des Cardinaux.

Il eſt vrai que Pie V. dans ſa Bulle *Quod à nobis*, de l'an 1568. ſemble décider, qu'on n'eſt cenſé ſatisfaire au precepte de dire l'Office, *qu'en récitant* le Breviaire Romain;

mais cette Bulle n'a point été reçûë en France ; d'ailleurs elle ne regarde que ceux, qui par le droit ou par la coutume ſont obligez de ſe conformer ſur ce point à l'uſage de Rome.

Notre Auteur décide dans le même endroit, que quoiqu'un Eccleſiaſtique, qui eſt obligé à dire l'Office, ſoit excommunié ; il n'eſt pas diſpenſé de la récitation de ſon Bréviaire, parce qu'il n'eſt pas juſte que le crime pour lequel il s'eſt attiré l'excommunication, le décharge d'un devoir auquel il ſeroit obligé, s'il étoit innocent : il croit auſſi qu'un Clerc majeur condamné aux galeres, eſt obligé de dire ſon Bréviaire, ſi on lui en donne la liberté.

Nous ne rapporterons point ici d'exemples tirez du ſecond Volume ; il nous ſuffit de remarquer en géneral, que ſur chaque Fête & ſur chaque ſolemnité, l'Auteur s'attache à expliquer quel eſt l'eſprit de l'Egliſe par rapport à cette Fête & à cette ſolemnité, quelles ſont les céremonies qui y ſont le plus généralement obſervées, & les pratiques ſingulieres de quelques Egliſes.

NOUVELLE RELATION de l'Afrique Occidentale, contenant une Description exacte du Sénégal & des Pays situez entre le Cap Blanc & la Riviere de Serre-Lionne jusqu'à plus de 300. lieuës en avant dans les Terres; l'Histoire naturelle de ces Pays, les differentes Nations qui y sont répanduës, leurs Religions & leurs Mœurs, avec l'état ancien & present des Compagnies qui y font le Commerce. Ouvrage enrichi de quantité de Cartes, de Plans, & de Figures en taille-douce. Par le Pere Jean-Baptiste Labat de, l'Ordre des Freres Prêcheurs. A Paris, chez Theodore le Gras, Grand'Salle du Palais; & ruë S. Jacques, chez Guillaume Cavelier, & Pierre-François Giffart. 1728. cinq Tomes, Tome 1. pp. 336. Tome 2. pp. 352. Tome 3. pp. 372. Tome 4. pp. 384. Tome 5. pp. 390.

NOus avons donné dans le Journal du mois de Février dernier, un Extrait géneral des cinq

Parties de cette Rélation, & ſur la fin de l'Extrait, nous avons rapporté quelques exemples de la premiere & de la ſeconde. Il ne nous reſte à préſent qu'à en citer quelques-uns de la troiſiéme, de la quatriéme & de la cinquiéme, ainſi que nous l'avons promis dans notre premier Extrait.

Entre autres particularitez qu'on voit dans la troiſiéme Partie, la maniere dont le Roi des Foulles rend la juſtice, n'eſt pas une des moins curieuſes. Ce Prince environné de dix de ſes plus anciens Officiers, s'aſſied ſur un petit lit dans ſa Salle d'Audience pour juger les differens procès de ſes ſujets. Il écoute attentivement ce que les Parties ont à dire l'une contre l'autre, & après les avoir fait retirer, il confere avec ſes Conſeillers, puis les Parties rentrent, & le Roi prononce l'Arrêt d'une maniere grave & pleine d'autorité; alors celui qui eſt condamné, eſt ſaiſi par des Huiſſiers, qui l'obligent d'executer l'Arrêt.

Perſonne dans ce pays-là ne fait

la fonction d'Avocat. *Heureux Peuple*, s'écrie là-deſſus le Pere Labat, *de ne point reſſentir encore ce fleau de la colere de Dieu.* (On voit par ce trait, que le Reverend Pere n'eſt pas tout-à-fait ami de Meſſieurs les Avocats; mais en liſant ſon Livre, on verra qu'il ne l'eſt pas davantage de Meſſieurs les Medecins.) Quoiqu'il en ſoit, chaque particulier, dans le Royaume des Foulles, plaide ſa cauſe ſoi-même devant le Roi; & comme ils ont tous une éloquence naturelle & beaucoup de vivacité, il n'y a point de leur faute quand ils perdent leur procès. Le Demandeur & le Défendeur ſont à genoux à côté l'un de l'autre, & ils ne s'interrompent jamais. Quand le Demandeur a fini ſon diſcours, le Roi fait ſigne au Défendeur de parler, & lorſque ce dernier a achevé, le Roi fait ſigne au Demandeur de répliquer, s'il a quelques raiſons à dire: en cas qu'il replique, le Prince donne la même permiſſion au Défendeur, après quoi on les fait ſortir de la Salle.

Rien n'eſt plus reſpectueux, que la poſture où ils ſont quand ils demandent juſtice, puiſqu'ils ſont à genoux, ainſi que nous venons de dire ; mais l'Hiſtorien ajoûte qu'avant que d'entrer dans la Salle, ils ôtent leur bonnet, & leurs ſandales, qu'ils tirent leurs chemiſes ſur le bras gauche, d'où ils la laiſſent traîner juſqu'à terre ; que dans cet équipage ils entrent dans la Salle ; qu'au premier pas qu'ils font, ils ſe proſternent le viſage contre terre ; qu'enſuite ils ſe jettent de la pouſſiere ſur la tête, & recommencent trois ou quatre fois, juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivez à une diſtance, où le Roi & ſes Conſeillers les puiſſent entendre.

Quand ils ont fini de parler, ils ſe retirent, en ſe traînant à reculons ſur les genoux, juſqu'à ce qu'ils ſoient hors de la Salle ; ils attendent alors en ſilence qu'on les faſſe rentrer pour ouïr leur jugement. Ce jugement tel qu'il ſoit, eſt toûjours ſans appel, & il a ſon effet ſur le champ, juſques-là même que

s'il s'agit d'une punition corporelle, la Sentence eſt executée dans le moment.

Il eſt aſſez rare qu'on puniſſe de mort ; cela n'arrive que pour les crimes d'Etat, ou pour quelque aſſaſſinat ; pour tout autre crime qui mérite la mort, le Roi commuë la peine en celle du banniſſement perpetuel hors du pays ; quant aux frais des procès, aux épices par exemple, & aux droits des Juges, le Roi envoye piller la maiſon du condamné, & fait enſuite aux Conſeillers, telle part que bon lui ſemble des effets qu'on y a trouvez.

A l'égard des demandes civiles, il prend pour ſes vacations, le tiers & quelquefois le quart de la ſomme demandée, & oblige aſſez ſouvent le Demandeur à conſigner la ſomme avant que le jugement ſoit prononcé. Mais quelque choſe qui arrive, rien n'en empêche, ni même n'en retarde l'execution. Si le condamné n'a pas aſſez d'effets pour s'acquitter, on le vend lui, ſes femmes, ſes enfans, & ſes beſtiaux. On donne au Demandeur les

deux tiers ou les trois quarts de ſon principal, & le reſte entre dans les coffres du Roi.

On voit par ce petit détail, que les Parties caſuelles du Prince doivent être aſſez conſiderables, pour peu que les ſujets ayent de differends entre eux.

Quelque choſe qu'on puiſſe dire de cette maniere de rendre la juſtice; le Pere Labat prétend que ceux qui en voudront juger ſans interêt, conviendront que c'eſt à peu près la même choſe en France, « & que » ſi les Negres, lorſqu'ils perdent » leurs procès, ſe trouvent dépoüil- » lez de leurs biens en tout ou en » partie, ils ont au moins la conſo- » lation d'être expediez prompte- » ment; au lieu qu'en France on » languit des tems infinis avant que » de pouvoir arracher un jugement, » qui rend preſque toujours mal- » heureux.

L'article des Eléphans fait un morceau conſiderable dans cette troiſiéme Partie. L'Auteur après avoir rapporté preſque tout ce qui a été dit là-deſſus par les Voyageurs,

& par les Naturaliſtes, renvoye encore au Livre qu'un Medecin a publié à Leipſic ſur ce ſujet en 1723. intitulé, s'il en faut croire le Pere Labat, *Georgii-Petri Bartenſelds, Conciliarii & Archiatri Moguntini Elephantographia*; ſur quoi nous remarquerons qu'il y a dans l'Original, *Conſiliarii* & non *Conciliarii*. Le Pere Labat fait ici trois obſervations, que nous ne croyons pas devoir omettre; la premiere, c'eſt que ceux qui liront le Livre en queſtion, y trouveront abondamment de quoi s'inſtruire, & de quoi s'ennuyer, à moins qu'ils n'aiment la maniere ſcholaſtique dont il eſt écrit; la ſeconde, que ce qu'il contient de meilleur, eſt une Oraiſon que ce Docteur en Medecine a prononcée à Erfort, en l'honneur des Elephans; & la troiſiéme, que cette Oraiſon fut prononcée dans un acte de Doctorerie.

Les Singes rouges qui ſe trouvent à Tuabo, & certain homme qui ſe diſoit le maître des mouches, termineront l'article de cette troiſiéme Partie.

M. Brue ayant été obligé de moüiller à Tuabo, y trouva une nouvelle eſpece de ſinges, qui ſont d'un roux ſi ardent, qu'il approche du rouge. Les Negres les appellent, *Patas*. Le Pere Labat ne croit pas qu'il y en ait au monde de plus réjouiſſans. Ils deſcendoient les uns après les autres, du ſommet des arbres où ils étoient, & ils venoient file-à-file, juſqu'au bout des branches les plus voiſines des bâtimens, & quand ils avoient attentivement conſideré les hommes qui y étoient, ils ſe mettoient tous à crier, & à faire des ſaults, des gambades, & mille poſtures plaiſantes; après cet exercice, ils s'en retournoient pour faire place à leurs confreres, qui à leur tour venoient conſiderer les barques, & ce qu'il y avoit dedans. A la fin, il y en eut quelques-uns d'aſſez familiers pour jetter dans les bâtimens, de petits morceaux de bois ſec. On répondit à leurs jeux par quelques coups de fuſils, qui en bleſſerent, & même en tuerent pluſieurs; auſſi-tôt ils ſe mirent tous à crier d'une maniere extraordinaire, & à

jetter dans les barques des branches ſéches, & même des pierres, qu'ils prenoient la peine de ramaſſer à terre ; d'autres ſe contentoient de faire des grimaces, & d'autres faiſoient leurs ordures dans leurs pates, & les jettoient ſur les gens qui étoient dans les bâtimens. A la fin pourtant ils ſe retirerent, parce que les coups de fuſil qu'ils eſſuyoient leur firent voir que la partie n'étoit pas égale.

Un vieux Negre qui étoit le Marabou du village dit à M. Brue, que ces *Patas* n'étoient pas des bêtes, mais un peuple ſauvage, qui à force de demeurer ſur les arbres, & d'être expoſez aux injures de l'air, étoient devenus velus comme on les voyoit ; il ajoûta qu'ils parloient fort bien entre eux, qu'ils entendoient la langue des Negres, & qu'il ne tenoit qu'à eux de parler ; mais que par pure malice, & de peur d'être obligez de travailler pour les maîtres des villages, ou d'être faits captifs & vendus aux François, ils affectoient de parler entre eux une langue, qui n'étoit

connuë que d'eux ſeuls. Il joignit à cette déciſion, des Hiſtoires qui ont cours parmi les Negres, & qui ſelon eux prouvent clairement que les ſinges ſont des hommes ſauvages.

Notre Hiſtorien quelques pages après, remarque que ces ſinges rouges n'étoient pas ſeuls ſur les arbres, mais qu'il y avoit avec eux quantité de ſerpens, ſur leſquels ils gambadoient; que ces ſerpens ſont d'une groſſeur extraordinaire, qu'on en tua un qui fut reconnu pour une veritable vipere, & que cette vipere avoit près de neuf pieds de longueur, & quatre pouces ou environ de diametre.

Les Negres craignent extrémement ces ſortes de ſerpens, mais ils n'oſent leur faire du mal; ils s'imaginent que s'ils en avoient tué quelqu'un, les parens du ſerpent défunt ne laiſſeroient pas ſa mort impunie, & qu'ils viendroient infailliblement mordre le meurtrier ou quelqu'un de ſa maiſon.

Les Negres qu'on tranſporte aux Iſles de l'Amerique n'ont pas ce

ſcrupule, ils les tuent quand ils en peuvent trouver, & les mangent; mais par un reſte de leur ancienne ſuperſtition, ils ne peuvent ſouffrir qu'on les faſſe mourir d'une maniere cruelle, comme de les jetter tout vivans dans les fourneaux.

Quant au Maître des mouches, voici ce que c'eſt. M. Brue étant à Guiam, reçut viſite d'un homme que les mouches ſuivoient, comme un troupeau de moutons ſuit le Paſteur; il en étoit même tout couvert. Comme il y en avoit une quantité extraordinaire ſur ſon bonnet, on le lui fit ôter, pour voir ce qu'elles deviendroient: elles furent toutes ſe placer ſur ſes épaules, ſur ſa tête, & ſur ſes mains, ſans le piquer. Il n'y auroit rien eu de merveilleux en cela aux Iſles de l'Amerique, où les Abeilles n'ont point d'aiguillon, ce qui fait qu'on les touche, & même qu'on les prend à pleines mains, ſans en être piqué. Mais en Afrique, elles ſont bien armées, & elles font de profondes piqueures.

Notre Hiſtorien croit qu'il falloit que cet homme ſe fût frotté avec

quelque ſuc d'herbes. On le preſſa de dire ſon ſecret ; mais on ne pût tirer autre choſe de lui, ſinon qu'il étoit le Maître des mouches. Elles le ſuivirent toutes quand il ſe retira ; car outre celles qui étoient ſur lui, il en avoit des légions à ſa ſuite.

Voici quelques exemples de la quatriéme Partie. Le Pere Labat dans la troiſiéme Partie, a parlé des Singes rouges ; mais dans cette quatriéme on en voit de tout blancs comme des lapins. Ils ſe trouvent dans le Royaume de Galam, & dans tout le Païs de Bambouc ; ils ne peuvent vivre hors du Païs, & il n'a pas même été poſſible d'en apporter de vivans juſqu'au Fort S. Louis. Dès qu'on les dépaïſe, ils ne veulent plus manger, & ils meurent comme de déplaiſir. On ne peut pas dire que ce ſoit la perte de leur liberté, qui leur cauſe la mort ; car dans leur Païs ils s'embarraſſent peu d'être enchaînez ; ils y vivent enfermez dans les maiſons, & ils y mangent à merveille.

Voici encore un autre animal blanc

blanc du même Païs : Tout le monde ſçait que la Belette d'Europe eſt de couleur jaunâtre, ou fauve, & qu'elle n'a qu'un peu de blanc ſous la gorge ; mais celle de Galam & de Bambouc eſt toute blanche ; elle n'eſt gueres plus groſſe qu'un rat ; mais elle eſt plus longue, plus déliée, & plus ſouple. Elle fait la guerre aux oiſeaux qui ſont dans le nid, aux poulets, aux rats, aux ſerpens, tout lui eſt bon ; & quand elle rencontre quelque animal qui lui convient, elle conſulte moins ſes forces que ſon courage : elle ſe jette deſſus, & ſe ſert ſi bien de ſes griffes & de ſes dents aiguës, qu'elle devient pour l'ordinaire maîtreſſe de l'animal qu'elle attaque.

La Belette de Galam differe un peu de celle de Bambouc. La premiere eſt ſimplement blanche, mais celle-ci eſt d'un blanc ſi éclatant, qu'il paroît argenté. Elle eſt outre cela plus ſauvage que l'autre, & l'on ne la ſçauroit apprivoiſer : elle mord cruellement, & quand elle a une fois quelque choſe entre les dents, elle ſe laiſſe plûtôt tuer que

de lâcher priſe : auſſi les Negres ne ſe jouent pas à la prendre avec les mains ; ils lui tendent des pieges, & quand elle y eſt engagée, ils la tuent avant que de la détacher du piége, puis ils l'écorchent & en mangent la chair. La peau en eſt auſſi belle que celle des Hermines de Siberie, auſſi en font-ils commerce.

On regarde comme une choſe impoſſible de trouver un Merle blanc ; mais ſi nous en croyons notre Hiſtorien, il y a à Galam des Merles réellement blancs, comme il y en a d'autres qui ſont variez de pluſieurs couleurs.

Le P. Labat, avant que de nous donner des Merles blancs, nous donne des Pigeons verts. Ces Pigeons ſe trouvent dans le même pays que les Merles en queſtion. Il n'y a perſonne, à ce qu'il dit, qui les voyant par derriere, ne les prît pour des Perroquets. Nous terminerons les exemples de cette quatriéme Partie, par un article de l'Hiſtoire des Habitans qui ſont ſur la Côte Septentrionale de la Riviere de Gambie. Le

Pere Labat commence cette Hiſtoire par le Royaume de Barre. Sans parler des François & des Anglois qui ne ſont dans ce Pays, que comme en paſſant, on y remarque des Peuples de trois eſpeces: les premiers ſont les anciens Naturels du Pays; ils y vivent retirez dans les terres, & comme des Sauvages. Les ſeconds qui ſont en plus grand nombre, ſont Mandingues; ils viennent d'un Pays éloigné de quatre à cinq cens lieuës vers l'Eſt, appellé *Mandin*, ou *Mandingue*.

Ces Mandingues peuvent paſſer à preſent pour les originaires ou naturels du Royaume de Barre & des environs; tant parce que la plûpart y ſont nez, que parce qu'ils y ſont établis, & en ſont tellement les maîtres, que le Roy eſt de leur Nation.

Ils ſuivent la Loi de Mahomet, & ſont les ſeuls Sçavans de tout le Pays; car ils ſçavent tous ou preſque tous lire & écrire. Ils ont des Ecoles publiques, où les Marabous, qui en ſont les maîtres, enſeignent aux enfans à lire & écrire la Langue

Arabe, qui eſt celle de l'
Ces enfans vont à l'écol
ou quelques heures avant
Leurs leçons ſont écrites ſ
tites planches de bois blanc
ils les ſçavent lire, ils les
nent par cœur, & lorſqu
ainſi parcouru l'Alcoran,
cenſez Docteurs : alors ils
nent à écrire la Langue q
appriſe à lire. La Langue N
gue n'a point de caractere
lier ; on ſe ſert de caracte
bes pour l'écrire.
C'eſt en partie à inſtruir
fans que les Marabous gag
vie. Ils ne boivent la plûpar
ni eau de vie. Ils obſerv
exactement le jeûne du Ra
ou Carême ; ils ſont plus p
les autres Negres. Ils s'aime
ſecourent volontiers les uns
tres. Quoique les Docteurs N
gues ſoient Mahometans
faut bien qu'ils ſoient auſſi
ſur le chapitre des femme
leur Legiſlateur Mahomet.
conſideré qu'il avoit placé
dis ſon chameau, ſon cha

d'autres animaux, & que par conſequent ils y pouvoient bien faire auſſi entrer les femmes, qui ſelon eux valent bien ces autres bêtes ; ce ſont les termes du P. Labat, & non les nôtres :) au reſte les Mandingues pour donner aux femmes quelque aſſurance ſur ce ſujet, les font circoncire. Notre Hiſtorien croit que cette cérémonie s'execute par le miniſtere des Maraboutes, ou femmes des Marabous.

Nous extrairons de la cinquiéme Partie quelques remarques ſur les Negres.

Les Maures qui ſont dans le Département d'Arguin, & répandus en beaucoup d'endroits au Nord du Niger, ou du Sénégal, ſont tous Mahometans, & aſſez bien inſtruits du Mahometiſme. Les Negres leurs voiſins ont embraſſé la même Religion, & les Mandingues, que le trafic attire de tous côtez, répandent cette Secte. Ceux qui l'ont une fois embraſſée, ſont infiniment plus éloignez de ſe faire Chrétiens, que ne le ſont les Idolâtres.

Il eſt vrai que le Mahométiſme

haïtent en mourant, que
paſſe dans le corps de q
qui ſoit deſtiné à être Roy
Seigneur. Ils s'abſtiennen
taines choſes, ſelon que l
ſie le leur dicte; ils ne ſe
barbe qu'en certains jours
ont manqué leur jour, d
l'avoir longue à faire peu
tendent que cet heureux
venu. Le Roy Brac ne doi
voir la Mer, ni aucune
ou aucun Lac, & ſi le ha
fait tomber, ils prétendent
de ſa dignité de ſe laiſſ
noyer que de faire le moind
vement pour ſe tirer de da
diſent que c'eſt à ſes Sujet
ſoin de ſa conſervation, &

ſon deſſein ; & comme dans ce Pays-là les filles n'apportent aucune dot, mais ſont dotées par ceux qui les recherchent, le futur époux convient de ce qu'il doit donner, ce qui conſiſte ordinairement en bœufs, en moutons, en chevaux & en marchandiſes de traite. Quand il a livré le preſent dont il eſt convenu, & qui ſe proportionne à la qualité, à l'âge & à la beauté de la fille, on lui livre la fille ; car on ne ſçait ce que c'eſt que crédit dans ce commerce. Dès que la future épouſe a mis le pied dans la caſe de celui qu'elle accepte pour époux, elle eſt cenſée ſa femme.

Lorſqu'un homme a pluſieurs femmes, ce qui arrive preſque toujours, à moins qu'il n'ait pas de quoi en acheter, il les met chacune dans une caſe ſeparée où elles élevent leurs enfans, & vivent en particulier. Le mari, s'il eſt homme rangé, a ſoin de fournir à chacune le mil qui lui eſt néceſſaire pour ſa ſubſiſtance & celle de ſes enfans pendant l'année, & elles lui apprêtent à manger tour à tour chaque ſemai-

ne ; elles lui font preſent tous les ans d'un habit ; cet habit conſiſte en deux pagnes, qu'elles ont ſoin de filer, & de teindre elles-mêmes.

Quand un pere de famille eſt mort, tous ſes enfans, ſoit qu'ils viennent des femmes qu'on peut regarder comme femmes legitimes, parce qu'il les a achetées & payées, ſoit qu'ils viennent de celles qui ne paſſent que pour concubines, parce qu'elles ſont des eſclaves étrangeres, gagnées à la guerre, ou enlevées, en un mot, qui n'ont point eu l'honneur d'être regardées comme femmes ; tous ces enfans partagent également le bien du pere.

Quelques Voyageurs ont écrit que les Negreſſes accouchoient ſans douleur ; & ce qu'il y a de certain, c'eſt que quand elles ſont en travail, on ne les entend point crier comme les autres femmes. Elles ont du cœur, de la fermeté, de la patience, & elles ſe font un point d'honneur de ne pas témoigner au dehors qu'elles ſouffrent le moindre mal. Une femme, quelque jeune qu'elle ſoit, ſe croiroit deshonorée

à

à jamais ſi elle avoit dans cette occaſion laiſſé échapper quelques cris. Ses parens ne la voudroient plus voir, on la montreroit au doigt; en un mot, il faudroit après cela qu'elle renonçât à toute ſocieté, & à celle même de ſon mari. Elles ſe contraignent donc ſi bien, qu'on ne ſçait qu'une femme eſt accouchée que lorſqu'on la voit porter ſon enfant à la riviere, ou à la mer, pour l'y laver & s'y laver auſſi.

Quand elle eſt de retour à la caſe, on donne aux bras & aux jambes du nouveau né, une eſpece d'eſtrapade qui l'empêche d'être jamais noué. On ne ſçait ce que c'eſt que d'emmailloter les enfans; on laiſſe agir la nature en toute liberté, & comme elle ſçait ſon métier bien mieux que toutes les Sages-femmes, les Remueuſes & les Nourrices du monde, dit le Pere Labat, elle conduit ſi bien *ces petites créatures, que l'on n'en voit point de boſſuës, de crochuës, de boiteuſes; en un mot, d'eſtropiées, comme on en voit en France, & ſur tout à Orleans.* Ces Negreſſes aiment tendrement leurs enfans pendant

qu'ils ſont petits ; elles ne les quittent jamais, & elles les portent par tout ſur le dos, attachez avec une pagne.

Les Negres dont il s'agit ſe font un devoir eſſentiel d'exercer l'hoſpitalité à l'égard de tout le monde. Blanc ou Noir, qui en voyageant, ou en ſe promenant, veut entrer chez eux, qu'il ſoit connu ou inconnu, peut ſe preſenter à la premiere caſe qu'il rencontre, on le ſaluë, on lui demande ſon nom, celui de ſon pere, ou de ſa mere, d'où il vient, où il va ; on lui offre du vin, de l'eau de vie ; on lui donne du tabac pour fumer, & quand l'heure du dîner ou du ſouper eſt venuë, on le convie à manger, on l'entretient pendant le repas & après ; & s'il veut enſuite aller ſe repoſer, on lui donne un lit, dur à la verité, ſelon la coutume du Pays, mais propre ; s'il a un cheval, on a ſoin de le bien nourrir : enfin, lorſque l'Etranger veut partir, il en eſt quitte pour dire à ſes hôtes qu'il les remercie, & qu'il prie Dieu de les conſerver en ſanté.

Nous avons crû à propos dans notre premier Extrait de citer quelques exemples propres à faire voir le genie de l'Hiſtorien, nous croyons devoir faire la même choſe dans celui-ci, pour la plus grande ſatisfaction des Lecteurs, qui la plûpart, ne ſont pas moins curieux de connoître le caractere des Auteurs, que celui des Ouvrages.

Nous rapporterons dans ce deſſein, les remarques ou réflexions que fait le Pere Labat. 1°. Sur le nom de l'oiſeau nommé Spatule ; 2°. ſur le ſoin qu'ont les Elephans de troubler l'eau qu'ils boivent ; 3°. ſur la ſaignée qu'on dit que ſe fait le Cheval marin ; 4°. ſur la gravité que le Roi Brac doit conſerver, quand même il ſe noyeroit ; & enfin ſur quelques remedes prétendus.

A l'égard de l'oiſeau Spatule, le Pere Labat dit, que cet oiſeau ayant été nommé ainſi, à cauſe de la reſſemblance de ſon bec avec une ſpatule, il faut apparemment que quelque Eſculape ait été ſon parrain. Quant aux Elephans, il demande, ſi troublant, comme ils font, l'eau

qu'ils veulent boire, ils n'en uſent pas ainſi par principe de ſanté, & pour ſuivre l'ordonnance de quelque medecin de leur eſpece.

Pour ce qui eſt du Cheval marin; » Je ne ſçai, *dit-il*, ſi cet animal, qui eſt fort gras, qui fait » beaucoup de ſang, & qui par ces » deux endroits eſt plus expoſé qu'un » autre aux attaques d'apoplexie, a » appris de quelque Medecin de la » Faculté, ou ſi un certain Medecin » a appris de lui, que les ſaignées » copieuſes, & ſouvent réiterées » étoient le remede le plus ſpécifi- » que, que l'on pouvoit apporter » à ce mal, & même à tous les au- » tres; car cet animal & ce Mede- » cin le mettent ſi ſouvent en pra- » tique, qu'il ſemble que la Me- » decine univerſelle ſoit renfermée » dans la ſaignée toute ſeule; le » cheval marin faute de Chirur- » gien, ſe ſaigne lui-même.

Au ſujet du Roi Brac, qui ſelon l'uſage du pays, doit remettre uniquement à ſes Sujets le ſoin de ſa conſervation, & s'expoſer plûtôt à être noyé, que de ſe rabaiſſer à

faire le moindre mouvement pour ſe tirer lui-même de peril. Le Pere Labat dit, que cette coutume eſt *très-impertinente*, qu'elle eſt *trop ſujette à caution*, & que pour lui, *il conſeille en ami au Roi Brac de n'être* pas ſi fort empriſonné *dans ſon caractere, qu'il ne ſe donne les mouvemens neceſſaires pour ſe tirer du danger, quand il y ſera tombé, ſans s'en rapporter ſi fort à ſes gens.*

Nous retranchons pluſieurs autres traits de la même nature.

Quant aux remedes que le Pere Labat propoſe, nous en ferions une longue liſte, ſi nous voulions les rapporter tous; ceux-ci ſuffiront.

Il dit ſérieuſement, 1°. que rien n'eſt meilleur pour ſe préſerver, ou pour ſe guérir des maux de dents, que de porter pendu au col une dent de lion. 2°. Que les os de cet animal ſont bons pour exciter la ſueur. 3°. Que ſa graiſſe eſt ſpécifique contre la goutte. 4°. Que ſa fiente eſt excellente pour ôter les taches du viſage. 5°. Que de petites plaques faites des dents d'un cheval marin, & attachées aux en-

droits. où l'on eſt ſujet à la crampe, ou à la goutte ſciatique, ſuſpendent les accidens, & les douleurs de ces maladies, tout auſſi-longtems qu'on porte les plaques appliquées ſur la peau.

Nous paſſons un nombre conſiderable d'articles ſemblables, ſur leſquels le Pere Labat pourra bien ne pas obtenir de ſes Lecteurs, toute la croyance qu'il eſpere.

AVIS D'UNE MERE A ſon fils & à ſa fille. A Paris, chez Etienne Ganeau, Libraire-Juré de l'Univerſité, ruë ſaint Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre. 1728. in-12. pp. 207.

LA premiére partie de cet Ouvrage, qui contient les *Avis d'une Mere à ſon Fils*, eſt déja connuë du Public. Le R. P. Deſmolets l'a inſérée dans ſes *Mémoires de Litterature & d'Hiſtoire*, tom. 2. part. 2. Il l'a miſe à la tête de ce Volume, ſous le titre de Lettre d'une Dame de qualité à ſon fils, ſur la

vraïe gloire. Il importe peu de ſçavoir comment cette Lettre étoit tombée entre les mains du Compilateur. Sans doute il ne croïoit pas qu'elle dût ſi-tôt être publiée, par les ſoins de l'Auteur même. Il la regardoit apparemment comme une piéce fugitive, qu'il devoit placer dans ſon Recueil, pour la tirer de l'obſcurité; car il n'eſt pas à préſumer que, ſous prétexte de vouloir fournir par an quatre volumes de Mémoires, on s'empare des Ecrits, à meſure qu'ils ſe font, & que pour montrer ſon empreſſement à ſatisfaire la curioſité du Public, quelqu'un faſſe imprimer, de ſon chef, le commencement d'un Ouvrage, pendant que l'Auteur travaille à le finir. Quoiqu'il en ſoit, nous ſommes diſpenſez de nous arrêter à cette prémiére partie; puiſque nous en avons rendu compte, dans le Journal de Janvier 1727. où nous avons donné l'Extrait du quatriéme volume des Mémoires, dont nous venons de parler.

La ſeconde Partie, deſtinée à la fille de la vertueuſe mere qui écrit,

eſt du même goût que la prémiére, & pour la faire connoître, nous ſommes obligez d'en uſer comme dans notre prémier Extrait, c'eſt-à-dire, d'inſérer ici pluſieurs paſſages, qui faſſent juger en même tems, & du ſtile qui regne dans ces inſtructions, & des ſentimens qu'elles renferment.

» Vous arrivez dans le monde, » venez-y, ma fille, avec des prin» cipes; vous ne ſçauriez trop vous » fortifier contre ce qui vous attend; » apportez-y toute votre religion; » nourriſſez-la dans votre cœur, par » des ſentimens; ſoûtenez-la dans » votre eſprit, par des reflexions & » par des lectures convenables.

» Les femmes qui n'ont nourri » leur eſprit que des maximes du » ſiécle, tombent dans un grand » vuide, en avançant dans l'âge; » le monde les quitte, & leur rai» ſon leur ordonne auſſi de le quit» ter; à quoi ſe prendre? Le paſſé » nous fournit des regrets; le pré» ſent, des chagrins, & l'avenir, » des craintes. La religion ſeule » calme tout, & conſole de tout: » en vous uniſſant à Dieu, elle vous

» réconcilie avec le monde & avec
» vous-même.

» Si vous voulez donc faire du-
» rer vos plaiſirs & vos amuſemens,
» ne les faites ſervir que de délaſſe-
» mens à des occupations plus ſé-
» rieuſes. Soïez en ſociété avec vo-
» tre raiſon, & que l'abſence des
» plaiſirs ne vous laiſſe ni vuide,
» ni beſoin.

» Le tems fuit avec rapidité. Ap-
» prenez à vivre, c'eſt-à-dire, à en
» faire un bon uſage. Mais la vie
» ſe conſomme en eſpérances vai-
» nes, à courir après la fortune,
» ou à l'attendre. Tous les hommes
» ſentent le vuide de leur état : tou-
» jours occupés, ſans être remplis.
» Songez que la vie n'eſt pas dans
» l'eſpace du tems, mais dans l'em-
» ploi que vous en devez faire.

» Fuïez le grand monde, il n'y a
» point de ſûreté ; il y a toujours
» quelque ſentiment, qu'on avoit
» affoibli, qui ſe réveille : on ne
» trouve que trop de gens, qui
» favoriſent le déréglement : plus
» il y a de monde, & plus les paſ-
» ſions acquiérent d'autorité ; il eſt

» difficile de réſiſter à l'effort du
» vice, qui vient ſi-bien accompa-
» gné : enfin on en revient plus foi-
» ble, moins modeſte, plus injuſ-
» te, pour avoir été parmi les hom-
» mes.

» Quand vous vous ſentez agitée
» d'une paſſion vive & forte, de-
» mandez quelque tems à votre ſen-
» timent, & compoſez avec votre
» foibleſſe ; ſi vous voulez, ſans l'é-
» couter un moment, tout ſacrifier
» à votre raiſon, à vos devoirs, il
» eſt à craindre que la paſſion ne ſe
» révolte, & ne devienne la plus
» forte. Vous êtes ſous ſa loi, il
» faut la ménager avec adreſſe : vous
» tirerez plus de ſecours que vous
» ne penſez, d'une pareille condui-
» te. Vous trouverés des remédes
» ſûrs, même dans votre paſſion.
» Si c'eſt de la haine, vous connoî-
» trez que vous n'avez pas tant de
» raiſon de haïr, ni de vous ven-
» ger. Si, par malheur, c'étoit le ſen-
» timent contraire, dont vous fuſ-
» ſiez occupée, il n'y a point de
» paſſion, qui vous fourniſſe des ſe-
» cours plus ſûrs contre elle-même.

» L'amour propre outré fait les » grands crimes ; quelques degrés » au deſſous, il fait les vices ; mais » pour peu qu'il en reſte, il affoiblit » les vertus, & les agrémens de la » ſociété.

» Une des choſes qui nous ren- » dent plus malheureuſes, c'eſt que » nous comptons trop ſur les hom- » mes ; c'eſt auſſi la ſource de nos » injuſtices : nous leur faiſons des » querelles, non ſur ce qu'ils nous » doivent, mais ſur ce que nous » avons eſpéré d'eux ; nous nous » faiſons un droit de nos eſpéran- » ces, qui nous fourniſſent bien » des mécomptes.

Pour l'ordinaire, ce n'eſt point en copiant pluſieurs endroits d'un Livre, qu'on en fait un bon Extrait. Repreſenter le plan d'un Ouvrage, en expoſer l'ordre & la conduite, entrer, ſans travers & ſans partialité, dans l'eſprit de l'Auteur, le ſuivre partout fidèlement, ſoit dans le détail des faits importans, ſoit dans la diſpoſition des preuves déciſives, ſoit dans l'enchaînement des reflexions intéreſſantes : voilà ce que

nous avons à faire, pour donner des analyſes, telles qu'on les attend de nous. Un Livre eſt un grand tableau, un Extrait en eſt la copie en petit. Tous les traits de l'original doivent s'y trouver, l'art conſiſte à leur donner moins d'étenduë, ſans les défigurer, & à les raprocher ſuffiſamment, ſans les confondre.

Cette maxime, toute générale qu'elle paroît, a pourtant ſes exceptions. Le Livre dont nous parlons, en eſt un exemple. Il eſt écrit d'un tour vif & d'un ſtile concis, il contient un grand nombre de préceptes, il n'eſt compoſé que de penſées détachées les unes des autres. Où il faudroit les lier ici toutes enſemble ; ce qui produiroit un Extrait plus étendu que l'Ouvrage : ou il faut néceſſairement ſe réduire au parti que nous avons pris.

Cependant, pour ajoûter quelque choſe, qui regarde ces Avis en général, nous pouvons aſſûrer qu'il n'y en pas un à négliger. Ils ont pour objet, ou les vertus morales, ou les bonnes qualités, qui ſans être miſes au nombre des vertus, ne laiſſent

pas d'être recommandables & néceſſaires dans la ſociété. On voit, d'un côté, des maximes édifiantes, touchant la religion, l'honneur, la pudeur, la modeſtie, les agrémens & les talens perſonnels, la retenuë ſur les ſpectacles, l'uſage des plaiſirs & des paſſions, la tempérance, l'économie, qui tient le milieu entre l'avarice & la prodigalité, la maniére d'employer le tems, la curioſité, l'étude, la docilité, la retraite, la ſolitude, la modération dans les eſpérances & dans les déſirs. De l'autre, on ne ſçauroit trop écouter les conſeils, qui tendent à régler l'amour propre, qui enſeignent à juger ſans intérêt, ſans malice & ſans prévention; qui développent le caractere du vrai mérite, & qui engagent à l'eſtimer; qui renferment d'excellentes régles, ſur la décence dans les diſcours, ſur l'agréement dans les converſations & ſur la bienſéance dans le commerce de la vie; qui inſpirent enfin l'honnêteté, le mépris de la vengeance, l'éxactitude à tenir ſa parole, l'horreur du menſonge &

l'amour de la vérité, le reſpect envers ſes ſupérieurs, la politeſſe avec ſes égaux, l'indulgence pour ſes amis, l'humanité à l'égard de ſes inférieurs, l'humilité même avec tout le monde.

Quelque ſérieuſes que puiſſent être ces leçons, elles n'ont rien de rebutant, pour l'âge le plus ſujet à la diſſipation. La mere qui parle ici n'eſt point une de ces Prudes, accoutumées à le prendre ſur le ton ſévére & grondeur. Les inſtructions qu'elle donne à ſes enfans, n'ont rien de cette dévotion chagrine, qui tyranniſe, par un zéle mal-entendu, ceux qu'elle veut attirer dans ſon parti; & qui s'armant, ſans diſcrétion, d'une rigueur affectée, révolte preſque toujours les eſprits, en travaillant à gagner les cœurs. L'Auteur en inſtruiſant ſa fille paroît s'entretenir avec ſon amie; ſes préceptes ſemblent moins exprimer ſes volontés que ſes penſées; il ne commande point, il ne défend rien, il inſinuë, il perſuade. Ses réflexions ſont graves, ſans être auſtéres, ſes maximes ſont intégres, ſans être gênantes, ſa morale eſt pure, ſans être difficile; la maniére dont il

conſeille tout ce qui eſt bon, fait croire qu'il ne conſeille rien que d'agréable.

Tout le monde ſçait de quelle importance eſt, pour la gloire d'un Etat, l'éducation des enfans. C'eſt par-là qu'on vante ordinairement les Nations, dont on fait l'éloge, & ſans doute un peuple ne ſçauroit avoir ſur les autres un plus grand avantage que celui-là. Il faut conſidérer toutes les familles, comme autant d'écoles particuliéres, qui ſont reſponſables des diſciples, que la République leur confie. C'eſt-là qu'ils recoivent les prémiéres impreſſions, qui, bonnes ou mauvaiſes, ne manquent preſque jamais de ſe fortifier. C'eſt donc là qu'ils doivent puiſer les principes de la Religion, de la piété, de la juſtice, de l'honneur, de la probité, de la modeſtie, de la politeſſe, &c. en un mot, c'eſt-là qu'ils doivent faire des proviſions en tout genre, pour le reſte de leur vie; c'eſt-là qu'ils doivent former leurs mœurs, recevoir les ſemences de toutes les vertus, & prendre du goût pour toutes les

qualités, qui peuvent contribuer à les rendre des citoyens utiles & recommandables.

Il s'enſuit de-là qu'on ne peut marquer trop de reconnoiſſance à la mere Anonyme, qui ne ſe contentant pas d'inſtruire ſes enfans en particulier, veut bien encore faire part de ſes leçons au public. Par-là elle rend un double ſervice à ſa patrie. D'un côté, les enfans abandonnés à eux-mêmes pourront profiter de cette lecture. De l'autre, il ne tiendra qu'aux peres & aux meres de ſuivre un ſi excellent modèle, pour remplir leurs devoirs à cet égard.

ABREGE' DE TOUTE LA Medecine Pratique, où les ſentimens des plus habiles Medecins ſur la nature des maladies, ſur leurs cauſes & ſur les remedes qui leur conviennent, ſont confirmés par des obſervations; avec quelques augmentations dans la deuxiéme édition de cet Ouvrage. Par M. J. Allen: Docteur en Medecine, Traduction Françoiſe d'un Chirurgien de

de Paris. On y a joint la méthode de Sydenham, pour guérir preſque toutes les maladies, avec la veritable idée de tous les accidens qui les accompagnent. Enſemble quelques formules conformes à la pratique Françoiſe, & approuvées par les plus habiles Praticiens, avec quelques remedes uſités dans l'Hôtel-Dieu de Paris, & dans l'Hôtel Royal des Invalides. A Paris ruë ſaint Jacques, chez Guillaume Cavelier, près la Fontaine ſaint Severin, au Lys d'or. 1727. vol. in 12. trois tomes. Premier tome pp. 440. ſecond tom. pp. 480. troiſiéme tom. pp. 498.

NOus avons ici à rendre compte d'une Préface de l'Auteur, d'un Avertiſſement du Traducteur, & de l'Ouvrage traduit. Quant à la Préface de l'Auteur, qui eſt M. Allen, Medecin Anglois; ce Medecin avertit que ſon unique but eſt, 1°. de donner une bonne pratique medicinale, extraite des Ecrits des Auteurs les plus accreditez. 2°. De s'en tenir pour l'ordinaire à la fonc-

tion de donneur d'avis, en ſe contentant de repreſenter au naturel toutes les maladies ſelon les idées que les plus excellens Medecins s'en ſont formées, tant par rapport à leur nature & à leurs cauſes, que par rapport à leurs prognoſtics. 3°. De propoſer enſuite quelques-uns des remedes que ces Auteurs ont eſtimé les plus efficaces, avec diverſes formules de ces remedes.

M. Allen pour donner plus de poids aux choſes qu'il rapporte dans ſon Recüeil, cite les Auteurs d'où il les a tirées; mais il avertit dans ſa Préface, qu'il ne faut pas croire que celles où l'on verra un plus grand nombre d'Auteurs citez, ſoient pour cela plus eſtimables, & voici comme il s'explique ſur ce ſujet. » Il ne faut pas juger des citations » des Auteurs, ſur leur nombre; » mais ſur leur poids. Je n'ai pas » donné aux Aphoriſmes du célé- » bre M. Boërhaave toutes les louan- » ges qu'ils méritent, parce que je » ſçai qu'ils ſont entre les mains de » tout le monde, qu'il n'y a per- » ſonne qui n'en faſſe un cas très-

» particulier, que c'eſt un Ouvra-
» qui ne laiſſe rien à deſirer ; qu'un
» eſprit tout divin ſemble avoir dic-
» té ce Livre excellent, qu'on doit
» plus eſtimer que l'or le plus pur ;
» qu'un Medecin doit le lire & le
» relire ſans ceſſe, le porter conti-
» nuellement ſur ſoi.

Les Medecins ont beaucoup travaillé pour découvrir les cauſes des maladies ; mais comme ce n'eſt pas où ils ont le mieux réuſſi, M. Allen avertit qu'il a paſſé légerement ſur ces ſortes de matieres, & comme il croit que les Taupes n'ont pas l'uſage de la vûë, il dit que ceux qui veulent juger des cauſes des maladies, ſont à cet égard abſolument privez de la lumiere, & reſſemblent à des Taupes. Au reſte il ne faut pas croire que M. Allen ne faſſe abſolument dans ce Receüil, que la fonction de Compilateur. A la vérité il avouë y avoir mis peu de choſe de ſon propre fonds, mais il avertit en même tems qu'environ dans cent endroits il a fourni du ſien.

Quant au merite de l'Ouvrage,

voici ce que l'Auteur lui-même nous en dit :

» En quelque état que ſoit main-» tenant ce petit travail, je ſuis per-» ſuadé que je ne ſçaurois pour le » preſent y rien inſerer qui puiſſe le » rendre plus limé & plus utile : » je ne ſçaurois même rien promet-» tre pour l'avenir, qui puiſſe lui » donner plus d'agrément, & aug-» menter aux yeux du Public ſon » prix & ſa valeur.

Quant à l'Avertiſſement du Traducteur, qui eſt M. Devaux, Chirurgien de Paris, ce Chirurgien déclare qu'il n'a travaillé à cette Traduction que pour remedier à un mal qui ne regne que trop généralement à la Campagne, où les malades ſont obligez de s'adreſſer à des gens, qui n'ayant pas la moindre notion de la nature des maladies, ne ſuivent que la routine aveugle des ſaignées & des purgatifs ; après quoi ſe voyant à bout, ils ne ſçavent comment s'y prendre pour expoſer aux Médecins des Villes voiſines, auſquels ils envoyent des conſultations, la nature, les ſignes

& les ſymptômes des maladies qu'ils ont à traiter.

Il y a de lieu de croire, dit notre Traducteur, qu'en cas que des gens ſi peu éclairez vouluſſent lire avec un peu d'attention cette Pratique abregée de M. Allen, ils pourroient acquerir une counoiſſance ſuffiſante des maladies ordinaires, pour pouvoir dans leurs Mémoires les caracteriſer par leurs propres ſignes; ces ſignes ſe trouvant exactement déduits dans l'Abregé dont il s'agit, de ſorte qu'en joignant à l'expoſé des ſignes & des ſymptômes des maladies, un Mémoire ſur l'âge, le ſexe, & la conſtitution plus ou moins forte des malades, ils mettroient les Médecins plus à portée de leur faire des réponſes préciſes, & de les aider de leurs conſeils.

M. Devaux a joint à l'Abregé de M. Allen, la Méthode generale de Sydenham, dans laquelle la plûpart des maladies ſe trouvent caracteriſées d'une maniere encore plus conciſe, & où les remedes propres à les guérir ont beaucoup de con

formité avec ceux que propoſe M. Allen dans une petite Pharmacopée qui eſt à la fin de l'Abregé: mais comme pluſieurs de ces remedes ne ſont pas d'un grand uſage en France, & que la plûpart des Médicamens qui entrent dans leur compoſition ne ſe trouvent pas aiſément, M. Devaux a crû devoir ajoûter ici des formules plus connuës en France, & compoſées de drogues plus faciles à trouver.

Dans ce deſſein il a fait choix des formules preſcrites par les plus habiles Praticiens François, & y a ajoûté quelques remedes uſitez dans l'Hôtel-Dieu de Paris, & dans l'Hôtel Royal des Invalides.

Le troiſiéme point que nous nous ſommes propoſé, eſt de rendre compte par nous-mêmes de cet Abregé.

L'Auteur y range les maladies ſous quinze claſſes. La premiere eſt des fiévres: la ſeconde, des inflammations; la troiſiéme, des maladies qui attaquent le cerveau & les nerfs, & dont les unes regardent les fonctions du corps, & les autres celles de l'ame. On verra dans cette claſſe

comme dans pluſieurs des ſuivantes, que le Traducteur qui parle de cet Abregé, comme s'il n'étoit propre qu'à faire connoître les maladies les plus communes, n'a pas en cela flatté l'Ouvrage, puiſqu'il y eſt auſſi fait mention de pluſieurs maladies rares, telles, par exemple, que la catalepſie, la danſe de Saint Vite, le tarantiſme, & autres ſemblables.

La quatriéme claſſe eſt des maladies qui affectent le poûmon, ou qui ont rapport à cette partie.

La cinquiéme, de celles qui attaquent le cœur. La ſixiéme, de celles de l'eſtomach & des inteſtins. La ſeptiéme, de celle des reins & de la veſſie. La huitiéme, des differentes ſortes d'hydropiſie. La neuviéme, du rhumatiſme, du ſcorbut, de la goute & de la maladie venerienne. La dixiéme, du *Plica Polonica*, ou entrelaſſement de cheveux, maladie commune en Pologne; de la teigne, des maladies qui attaquent les yeux, les oreilles, le nez, la bouche, la gorge, le viſage. La onziéme, des maladies cutanées,

& de la brûlure. La douziéme, des tumeurs. La treiziéme, des contusions, des luxations, des fractures, des playes, des ulceres, de la gangrene, du sphacele. La quatorziéme, des pâles couleurs, des évacuations particulieres au sexe, de la sterilité des femmes, de la mole, de l'avortement, de l'accouchement difficile, des maladies qui suivent l'accouchement. La quinziéme enfin, des maladies des enfans.

Voilà, ainsi que nous l'avons vû, par la lecture entiere & exacte que nous avons faite de cet Abregé, quelles sont en général les matieres qu'on y trouvera traitées; il ne s'agit plus pour donner une idée complette de l'Ouvrage, que de dire un mot de la méthode que suit M. Allen; méthode dont ni l'Auteur, ni le Traducteur n'ont songé de parler dans leurs Préfaces ou Avertissemens, & qui meritoit bien néanmoins qu'on en fit quelque mention. M. Allen donne d'abord la description de la maladie dont il doit parler: cette description est toujours tirée d'un ou de plusieurs

Auteurs

Auteurs qu'il a ſoin de citer. Puis il rapporte ce que ces Auteurs ont penſé ſur la nature, les cauſes, les ſignes, & le traitement de la maladie; après quoi il fait une compilation de leurs differens ſentimens, & met le Lecteur en état de ſe déterminer ſur le parti qu'il doit prendre pour traiter, ſelon les regles de la bonne pratique, la maladie dont il eſt queſtion.

Le Recuëil finit par une courte Pharmacopée qui renferme les formules des remedes preſcrits dans le corps de l'Ouvrage, & le nom des Auteurs qui ont inventé ces formules; après quoi M. Allen, plein de modeſtie ſur ſon compte, & de zele pour ſes Lecteurs, donne un petit avis que nous ne croyons pas devoir oublier ici.

» Comme je ſuis enfin, *dit-il*, » parvenu au but que je m'étois pro» poſé, il eſt juſte que j'avertiſſe » très-ſérieuſement le Lecteur, que » je n'ai écrit ces petits Commen» taires que pour me tenir lieu en » particulier de mémoire artificiel» le, perſuadé que ceux qui ont

» quelque uſage dans la pratique
» de la Médecine, pourront tirer de
» leurs propres réflexions, & de
» leurs propres obſervations, des
» ſecours bien plus conſiderables.
» Je crois cependant qu'il n'y a pas
» d'abſurdité à m'imaginer qu'on
» pourra recevoir quelque avantage
» de mon petit travail, quel qu'il
» ſoit, comme je reconnois auſſi de
» mon côté avoir ſçû profiter des
» Ouvrages des autres. Il ne me
» reſte après cela qu'à exhorter ceux
» qui liront cet Abregé, de ne lui
» point accorder trop de confiance;
» mais de conſulter préferablement
» les Auteurs même autant qu'il
» leur ſera poſſible, parce que je
» ne réponds pas qu'en rapportant
» les ſentimens de ces Auteurs, je
» n'aye pû faire bien des fautes,
» ou que du moins je n'aye ſouvent
» expliqué leurs penſées d'une ma-
» niere imparfaite & obſcure. On
» boit toujours les eaux meilleures à
» la ſource même, qu'aux ruiſſeaux.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Venise.

ON débite ici le Traité d'Optique de M. *Rizzeti*, imprimé à *Treviſe*, & dédié à M. le Cardinal de Polignac. Il eſt intitulé : *De Luminis affectionibus Specimen Phyſico-Mathematicum Joannis Rizzeti, in duos libros diviſum, ac Eminentiſſimo Principi S. R. E. Cardinali de Polignac, dicatum.* 1727. *in* 8°. Il paroît que le but de l'Auteur de cet Ouvrage eſt de réfuter ce que Meſſieurs *Newton* & *Bernoulli* ont publié ſur le même ſujet, & d'expliquer dans le premier Livre par un ſeul & unique principe, fondé à ce qu'on prétend, ſur les obſervations, tout ce qui regarde la réfraction, la diſperſion & la réfléxion de la lumiere ; ainſi que dans le ſecond, tout ce qui a rapport aux couleurs.

ALLEMAGNE.

De Leipsig.

On a imprimé ici un Avertiſſement en François, datté du 12. Janvier de cette année, lequel par ſon importance, & plus encore par ſa ſingularité, merite d'avoir rang parmi des Nouvelles Litteraires. M. *Jean Bourchard Mencke*, Conſeiller de la Cour de Sa Majeſté le Roy de Pologne, & de S. A. E. de Saxe; mais plus connu dans la République des Lettres ſous le nom de *Menckenius*, par la part qu'il a à l'édition des *Actes de Leipſig*, & entr'autres Ouvrages de ſa façon, par ſon Traité *de Charlataneria Eruditorum*, a réſolu de ſe défaire de ſa belle & nombreuſe Bibliotheque.

Voici de quelle maniere, & à quelles conditions il prétend la vendre en détail, s'il ne trouve perſonne qui veuille l'acheter en entier.

1°. Par l'Avertiſſement qu'il a ſoin de faire diſtribuer, il prie ceux

qui ſouhaiteront d'avoir quelques-uns de ſes Livres, d'en faire une ſpécification nette & intelligible, ſelon les pages de la derniere édition de ſon Catalogue, imprimé à Leipſig, aux dépens de *Gleditſch le fils*, & qui ſe trouve actuellement chez les Libraires les plus renommez d'Allemagne & de Hollande.

2°. Il recommande de joindre à chaque Livre ce que chacun a deſſein d'en donner pour le plus, monnoye courante de Leipſig, comptant l'écu à un florin & demi d'Empire, & de lui envoyer enſuite le tout franc de port, dans l'eſpace des mois d'Avril, May & Juin de cette année, ſans oublier de la part de cette nouvelle eſpece d'encheriſſeurs, de marquer le veritable lieu de leur ſéjour.

3°. Si les offres qu'ils feront, paroiſſent raiſonnables à M. *Mencke*, on aura ſoin d'en avertir ceux qui les auront faites, & à l'égard de ceux qui ne receyront aucunes nouvelles dans l'eſpace de deux mois, ils pourront aiſément s'imaginer qu'il y en aura eu d'autres

qui auront encheri ſur leurs prix, & que leurs offres auront été rejettées.

4°. On n'acceptera point de commiſſion qui ne ſoit pour le moins de la ſomme de 12. écus, & à l'égard des petits Livres, il ne ſera pas permis d'en offrir moins d'un écu de chacun, quelque petit qu'il ſoit.

5°. Comme perſonne ne doit s'imaginer, ajoûte l'Avertiſſement, que le poſſeſſeur de cette Bibliotheque forme jamais la réſolution de taxer lui-même ſes Livres, ou de commencer, pour ainſi dire, à marchander ſur le plus ou le moins; on laiſſe là-deſſus une entiere liberté à Mrs. *les Solliciteurs*: il ne ſera pourtant pas défendu à ceux qui auront envie de le faire, de donner, comme cela ſe pratique dans d'autres *Auctions*, des ordres ſans limites, pourvû que l'on s'oblige en même tems, de garder certainement les Livres que l'on aura demandez pour le prix juſte, raiſonnable & déſintereſſé à quoi le poſſeſſeur les taxera.

6°. Enfin les *Solliciteurs* ſont priez de faire leur remiſe, tant

pour ce qui concerne les Livres, que pour les frais, dans l'eſpace de quatre ſemaines. à compter depuis le jour après la notification faite, bien entendu que ce ſoit en bonne monnoye qui n'ait point été décriée dans le Pays, & de faire retirer les Livres qui leur ſeront échûs en partage par leurs Commiſſionaires; car *M. Mencke ne peut ſe réſoudre d'avoir affaire ni avec l'emballage, ni avec l'envoy.*

C'eſt au Public à qui M. *Mencke* s'addreſſe, à ſe déterminer ſur ces conditions, & à juger quelle commodité & quels avantages ſe trouvent dans cette maniere de vendre une Bibliotheque.

Glossarium Germanicum, continens origines & antiquitates Linguæ Germanicæ hodiernæ, ſpecimen ex ampliore farragine decerptum, Auctore Jo. Georg. Wachtero, Reg. Societ. Scient. Berol. Conſorte. Lipſiæ, ſumptibus Jacobi Schuſteri. 1727. *in*-8°. Cet Ouvrage où M. *Wachter* fait paroître autant de ſagacité que d'érudition, eſt diviſé en quatre Parties. La premiere eſt une Préface adreſſée

aux Allemands, dans laquelle l'Auteur traite de la Langue originale des Germains, ou des premiers Habitans de la Germanie : la seconde consiſte en des Prolegomenes ſur les *Particules* de la Langue Allemande; dans la troiſiéme M. *Wachter* donne des regles, ſoit pour chercher, ſoit pour fixer les étimologies, & la quatriéme contient proprement l'eſſai du Gloſſaire Germanique.

De Hambourg.

Le ſçavant & infatigable M. *Jean Albert Fabricius* vient d'enrichir le Public d'un Recuëil de tout ce qui peut avoir rapport à la vie, à la famille & aux écrits de l'Empereur Auguſte. *Imp. Cæs. Augusti Temporum notatio, genus, & Scriptorum fragmenta. Præmittitur Nicolai Damaſceni Liber de Inſtitutione Auguſti, cum Verſione Hug. Grotii & Henr. Valeſii Notis.* Aux dépens de la Veuve *Felginer.* 1727. *in*-4°.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. Winteringham a fait imprimer chez J. Clarck des Obſervations également utiles & curieuſes ſur les Maladies épidemiques & ſur les variations de l'air, dans la ville & dans le voiſinage d'Yorck, depuis l'année 1715. juſqu'en 1725. ſous ce titre : *Commentarium Nosologicum Morbos epidemicos, & aëris variationes in Urbe Eboracenſi, lociſque vicinis ab anno* 1715. *uſque ad finem anni* 1725. *graſſantes complectens*, broch. *in* 8°.

On a débité ici avec ſuccès la 2me. Edition Angloiſe du Livre intitulé : *Voyages de Cyrus*, par M. Ramſay.

On trouve chez les Libraires de Londres & de Norvvich, *An account of the Mechaniſm of the Eye* ; c'eſt-à-dire, Deſcription du Méchaniſme de l'œil, par *Jean Taylor*, Chirurgien à Norvvich. 1727. broch. *in* 8°.

M. Chambers vient de donner au Public en deux gros volumes *in-fo-*

lio un *Dictionnaire des Arts & des Sciences*, tiré d'autres Ouvrages de même nature, auſquels il a ajoûté ſes propres Obſervations. 1728.

Un Eccleſiaſtique de la Campagne a mis au jour un abregé des Annotations de *Grotius* ſur la Bible: *Hugonis Grotii Annotationes in Vetus ac Novum Teſtamentum, juxta Editionem Amſtelædamenſem* 1679. *in Compendium redactæ, quibus nova acceſſit Præfatio à* SAMUELE MOODY *apud Eſſexienſes Rectore.* 1727. *in*-4°.

Voici un nouvel Ouvrage de M. Oſtervald, Miniſtre de Neufchâtel, qui paroît pour la premiere fois: *Joan. Fred. Oſtervaldii, Eccleſiæ Neocomenſis Paſtoris primarii, Ethicæ Chriſtianæ Compendium, quod olim in uſus domeſticos deſtinatum, Diſcipulis Auctor exſcribendum tradidit, nunc verò ex optimo Apographo recenſendum curavere & edidere Librarii, Londini.* 1727. *in* 8°.

Un Médecin a publié un Diſcours ſur les Fiévres, & il ſe déclare contre les Hypotheſes & les Théories dans la Médecine. Il enſeigne la méthode que l'on doit ſuivre dans

le traitement des Fiévres, & donne des avis à un jeune Médecin ſur la maniere dont il doit ſe conduire à l'égard des malades. 1727. *in*-8°.

M. *Wiſthon* a donné la premiere partie de ſa Traduction Angloiſe de divers Livres, qui paſſent pour apocriphes, & qu'il croit être authentiques. Ce Recuëil eſt accompagné de diverſes Diſſertations ſur ces Livres. 1727. *in*-8°.

LORRAINE.

De Nancy.

J. B. Cuſſon doit avoir maintenant achevé d'imprimer les trois volumes *in-folio* de l'*Hiſtoire de Lorraine*, par le R. P. Dom Auguſtin Calmet.

FRANCE.

De Marseille.

Le Sieur *Bremond* ſur le Port, au coin de Reboul, vend, *Recueil de pluſieurs Plans des Ports & Rades*

de la Mer Mediterranée, dédié à M. le Grand Prieur de France, General des Galeres, levé & dessiné sur les lieux par les Sieurs MICHELOT, *Hydrographe & Pilote Real des Galeres du Roy, &* BREMONT, *Hydrographe du Roy & de la Ville, gravé par P.* STARCK-MAN. 1727. *in*-4°. ob-long.

PARIS.

La Veuve *Mazieres* & Jean-Bapt. *Garnier*, rue S. Jacques à la Providence ont débité, *Relation de ce qui s'eſt paſſé dans le Concile Provincial d'Embrun, au ſujet de la condamnation des Ecrits de M. l'*EVESQUE *DE* SENEZ, *& du Jugement prononcé contre la perſonne de ce Prélat.* Par M. l'Abbé *De* MICHEL, Chanoine d'Embrun, & Abbé Commendataire de S. Marcel, Secretaire du Concile. 1728. broch. *in*-4°.

Jacques Etienne, ruë S. Jacques à la Vertu, & *François Babuty*, même ruë à S. Chriſoſtome, ont mis en vente Explication du Myſtere de la Paſſion de N. S. J. C. ſuivant la Concorde. 1728. *in*-12. 2. voll.

Il y a dans cet Ouvrage de grands ſentimens de Religion & de pieté, au jugement de M. *Tournely* qui l'a approuvé.

M. *Claude le Pelletier*, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe de Rheims, connu par differens Ouvrages que nous avons eu ſoin d'annoncer, vient de mettre au jour *Traité dogmatique & moral de la Penitence, tiré des Ecritures Saintes, dans lequel on expoſe par la pure parole de Dieu, tout ce que le pecheur doit faire pour obtenir le pardon de ſes pechez, & pour recevoir avec fruit les Sacremens de Penitence & d'Euchariſtie, dédié à la Reine*, chez *Etienne Ganeau*, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes. 1728. *in*-12.

On trouve chez *Paulus Dumeſnil*, Grand'Salle du Palais au Lion d'Or: *Juſtification de l'Egliſe Romaine ſur la Réordination des Anglois Epiſcopaux*, ou *Réponſe à la Diſſertation & à la défenſe de la Diſſertation ſur la validité des Ordinations Angloiſes*, par le R. P. *Theodoric de S. René*, Carme des Billettes, ancien Profeſſeur en Théologie & ancien Commiſſaire

General de ſon Ordre en Angleterre & en France. 1728. *in*-12. 2. voll.

La vie de S. Louis de Gonzague, de la Compagnie de Jeſus, par le P. Pierre-Joſeph d'Orleans, de la même Compagnie : Nouvelle édition revûë & augmentée d'un quatriéme Livre, par le P. *** de la même Compagnie, chez *Marc Bordelet*, Libraire, ruë. S. Jacques, à S. Ignace. 1727. *in*-12.

La vie de S. Staniſlas Koſtka, Novice de la Compagnie de Jeſus, par le même P. d'Orleans, auſſi nouvelle édition revûë & augmentée, chez le même Libraire. 1727. *in*-12.

M. *Dupuy*, ci-devant Secretaire au Traité de la Paix à Riſvvick, vient de publier chez Jacques Etienne, ruë S. Jacques, *Réflexions ſur l'Amitié*, dédiées au Roy. 1728. *in*-12.

Le troiſiéme Tome *de la maniere d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lettres, par rapport à l'eſprit & au cœur*, par M. *Rollin*, paroît chez le même *Jacques Etienne*. 1728. *in*-12. Ce

volume dont nous rendrons compte inceſſamment, roule entierement ſur l'Hiſtoire tant Sacrée que Profane.

Briaſſon, ruë S. Jacques à la Science, a imprimé le IV. Tome des Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres dans la République des Lettres, avec un Catalogue raiſonné de leurs Ouvrages. 1728. *in*-12.

Selecta Carmina, Orationeſque Clariſſimorum quorumdam in Univerſitate Pariſienſi Profeſſorum, ou *Recueil de Diſcours publics prononcés par pluſieurs Profeſſeurs très-celebres de l'Univerſité de Paris*, chez Quillau fils, ruë Galande. 1728. *in*-12. Quoique le titre de ce Livre ſoit Latin & François, il ne faut pas s'imaginer que le reſte ſoit de même, & que les Pieces d'Eloquence dont on donne le Recueil, ſoient auſſi traduites en François. On ne trouve dans cette derniere Langue qu'un Avis du Libraire aux acheteurs, conçû en ces termes : » Ce Recuëil en deux vo» lumes ne ſe vendra que 3. livres

» 5. ſols tout relié pendant le cours » de l'année 1728. Après ce tems-là » on le payera au moins quatre » livres.

» *Les Regles de Poëtique* par M. Gaul- » lyer ne ſe vendront que 35. ſols » pendant le même tems; après quoi » elles vaudront 2. liv. 10. ſols.

L'Editeur parle auſſi François lui-même dans un Avertiſſement de deux pages, dont nous ne jugeons pas à propos de rendre compte, & on trouve enſuite huit Diſcours Latins de trois Profeſſeurs de l'Univerſité de Paris. Le premier eſt une Oraiſon funebre de M. le Chancelier le Tellier, prononcée par M. *Herſan*; les ſept autres ſont de Mrs. *Grenan* & *Marin*. Nous ne ſçaurions nous empêcher de regretter que l'Editeur n'ait pas étendu ſon attention juſqu'à nous donner quelque legere idée de la vie de ces célebres Profeſſeurs de Rhetorique, qui ont fait tant d'honneur à l'Univerſité.

On acheve d'imprimer à l'Imprimerie Royale *un Nouveau Traité de la coupe des Pierres* par le ſieur B. *de la Rue*, Architecte. Cet Ouvrage que

que l'Académie Royale d'Architecture a approuvé avec éloges, eſt rempli de près de cent planches gravées; & pour donner une plus grande intelligence de la compoſition, des traits des ſections, & des développemens des corps ſolides, appliquez à l'uſage de la coupe des pierres, l'Auteur y a joint un Traité de *Stereometrie*, qui peut porter cette Science à ſa perfection.

METHODE POUR ETUDIER L'HISTOIRE, avec un Catalogue des principaux Hiſtoriens, & des Remarques Critiques ſur la bonté de leurs Ouvrages, & ſur le choix des meilleures Editions, par M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY. NOUVELLE EDITION propoſée par Souſcription, avec des Cartes Géographiques & Chronologiques. Trois Volumes, *in*-4°. grand papier. A Paris, Quay des Auguſtins, chez *Pierre Gandouin* à la Belle Image, & la Veuve d'Antoine Urbain *Couſtelier*, 1728.

Ce n'eſt point ici un Ouvrage dont le merite ſoit inconnu, & par conſequent le ſuccès incertain, qu'on annonce au Public par Souſcription.

On ſçait l'accuëil que les Sçavans firent à la *Methode pour étudier l'Hiſtoire*, que M. l'Abbé Lenglet publia en 1713. en 2. voll. *in*-12. Ce n'étoit alors qu'un Eſſay, & on ne ſçauroit gueres douter que l'Auteur en donnant beaucoup plus d'étenduë à ſon ſujet, n'ait travaillé dans le même goût.

Les trois Volumes *in*-4°. imprimez en très-beaux caracteres & ſur de très-beau papier, & ornez des Cartes néceſſaires, coûteront 30. livres aux Souſcripteurs pour chaque Exemplaire en blanc, dont 15. livres ſe payeront en prenant la Souſcription, & 15. livres au mois de Novembre prochain, que l'Ouvrage ſera délivré ſans aucun délai à tous les Souſcripteurs. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit le payeront 45. l. en blanc, *ſuppoſé même*, dit-on dans le PROSPECTUS, *qu'il en reſte pour eux; car cela n'eſt pas certain. L'on s'eſt déterminé à n'en imprimer que très-peu au-delà des Souſcripi ons.*

A cette Souſcription, M. l'Abbé Lenglet en joint une autre pour un

Ouvrage relatif à l'Hiſtoire, & principalement à ſa Méthode. Ce ſont quatre grandes *Tables Chronologiques* de l'Hiſtoire univerſelle, gravées ſur cuivre ; deux pour les anciennes, & deux pour les nouvelles Monarchies, ayant chacune trois pieds de large ſur deux pieds de haut. Elles ſont toutes verifiées & diſcutées ſur les Auteurs originaux. Les deux premieres repreſentent ſous un même point de vûë les divers ſyſtêmes de Chronologie, qui partagent les Sçavans : ainſi que l'on ſuive le Texte Hebreu, les Septante ou le Samaritain, tout eſt égal. On trouve dans ces Tables les évenemens rapportez à ces differentes ſupputations, ſoit par l'époque de la Création du Monde, ſoit par l'époque retrograde de l'Ere Chrétienne ; c'eſt ce qui n'avoit pas encore été tenté juſqu'ici.

Ces Tables ſeront de ſix livres en Souſcription ; trois livres à préſent, & trois livres au mois de Novembre de cette année. Il ſera libre de ſouſcrire pour le Livre & pour les Tables conjointement & ſéparement.

Ces Souſcriptions ne ſeront admiſes pour la France que juſqu'au dernier jour d'Avril, & pour les Pays Etrangers juſqu'au dernier jour de May.

Fautes à corriger dans le Journal de Février 1728.

Page 349. lignes 5. & 6. *de la vanité, des grandeurs*, liſez *de la vanité des grandeurs.*

Page 354. ligne 14. *Miſcénes*, liſez *Mycenes.*

Page 359. ligne 21. *de l'honneur & des hommes*, liſez *de l'homme & des hommes.*

Fautes à corriger dans le Journal de Mars 1728.

Page 429. ligne 14. *ces odieux ſyſtémes*, liſez *cet odieux ſyſtéme.*

Page 432. ligne 13. *par l'hiſtoire d'Iſtobal*, liſez *par l'hiſtoire d'Itobal.*

Page 434. ligne 25. *ce Prince inique*, liſez *ce Prince impie.*

Page 436. ligne 6. *celles qu'il a crû capables de bonheur*, liſez, *celles qu'il a créées capables de bonheur.*

Page 437. ligne 6. *il s'en-orgueil-*

lit, liſez, *il s'enorgueillit.*

Page 442. ligne 16. *la Religi*
liſez, *la Religion.*

TABLE

DES ARTICLES CONTEN
dans le Journal de Mars 1728

*T*Raité de l'uſage des differe
ſortes de Saignées, par *M.* Sil
page
Les Voyages de Cyrus, par *M.* Ra
ſay,
La vraye Babylone démaſquée,
Hiſtoire de l'Académie Royale
Sciences, année 1724,
Commentaire hiſtorique ſur le Brev
re Romain, par *M.* Grancol
Nouvelle Relation de l'Afrique
cidentale, par le Pere Labat,
Avis d'une Mere à ſon fils &
fille,
Abregé de toute la Médecine-pra
que, &c. par *M.* Allen,
Nouvelles Litteraires,

Fin de la Table.

[redacted]

lit, liſez, *il s'enorgueillit.*
Page 442. ligne 16. *ta Religion*, liſez, *la Religion.*

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Mars 1728.

TRaité de l'uſage des differentes ſortes de Saignées, par M. SILVA, page 391
Les Voyages de Cyrus, par M. Ramſay, 425
La vraye Babylone démaſquée, 445
Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1724, 451
Commentaire hiſtorique ſur le Breviaire Romain, par M. Grancolas, 503
Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, par le Pere Labat, 513
Avis d'une Mere à ſon fils & à ſa fille, 538
Abregé de toute la Médecine-pratique, &c. par M. Allen, 548
Nouvelles Litteraires, 559

Fin de la Table.